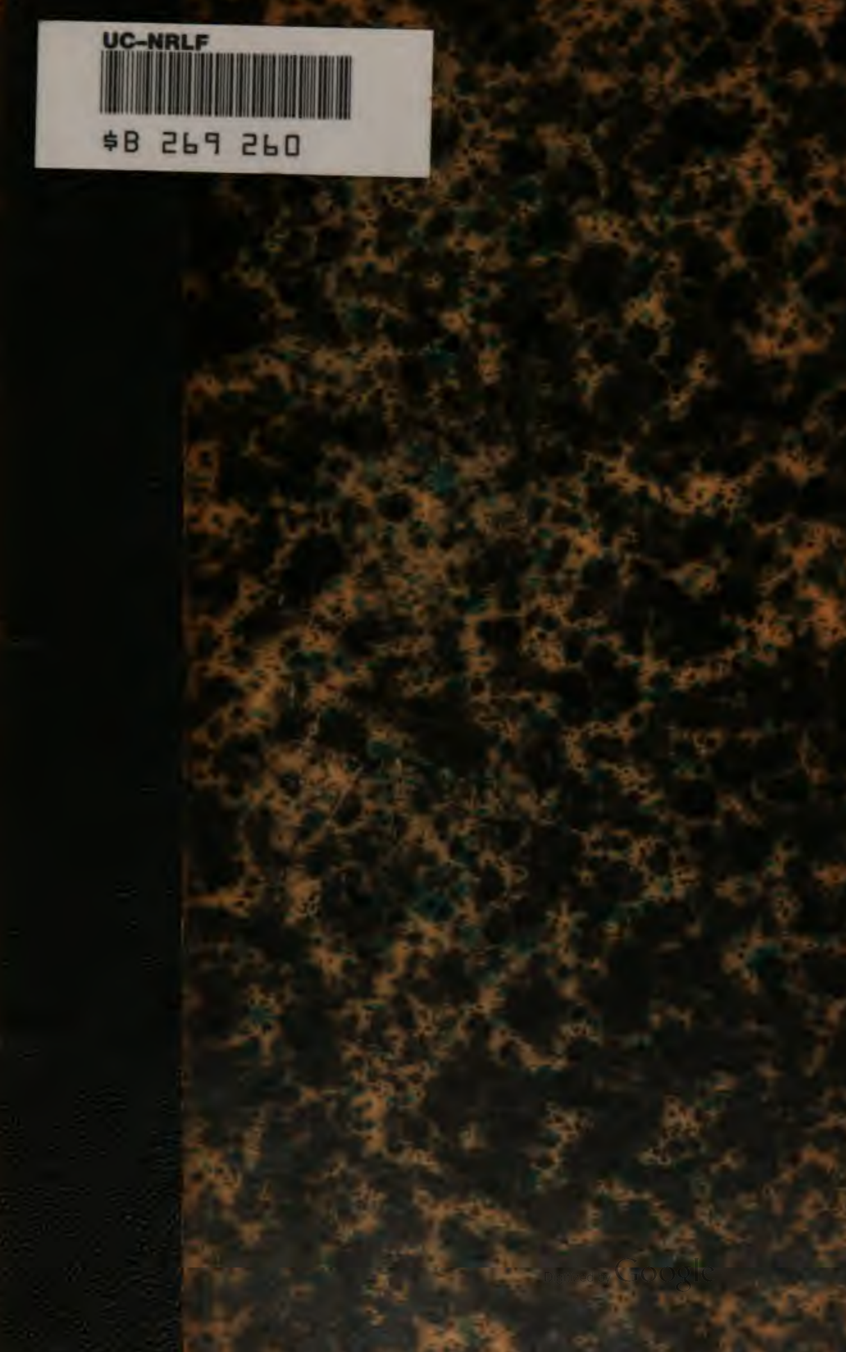
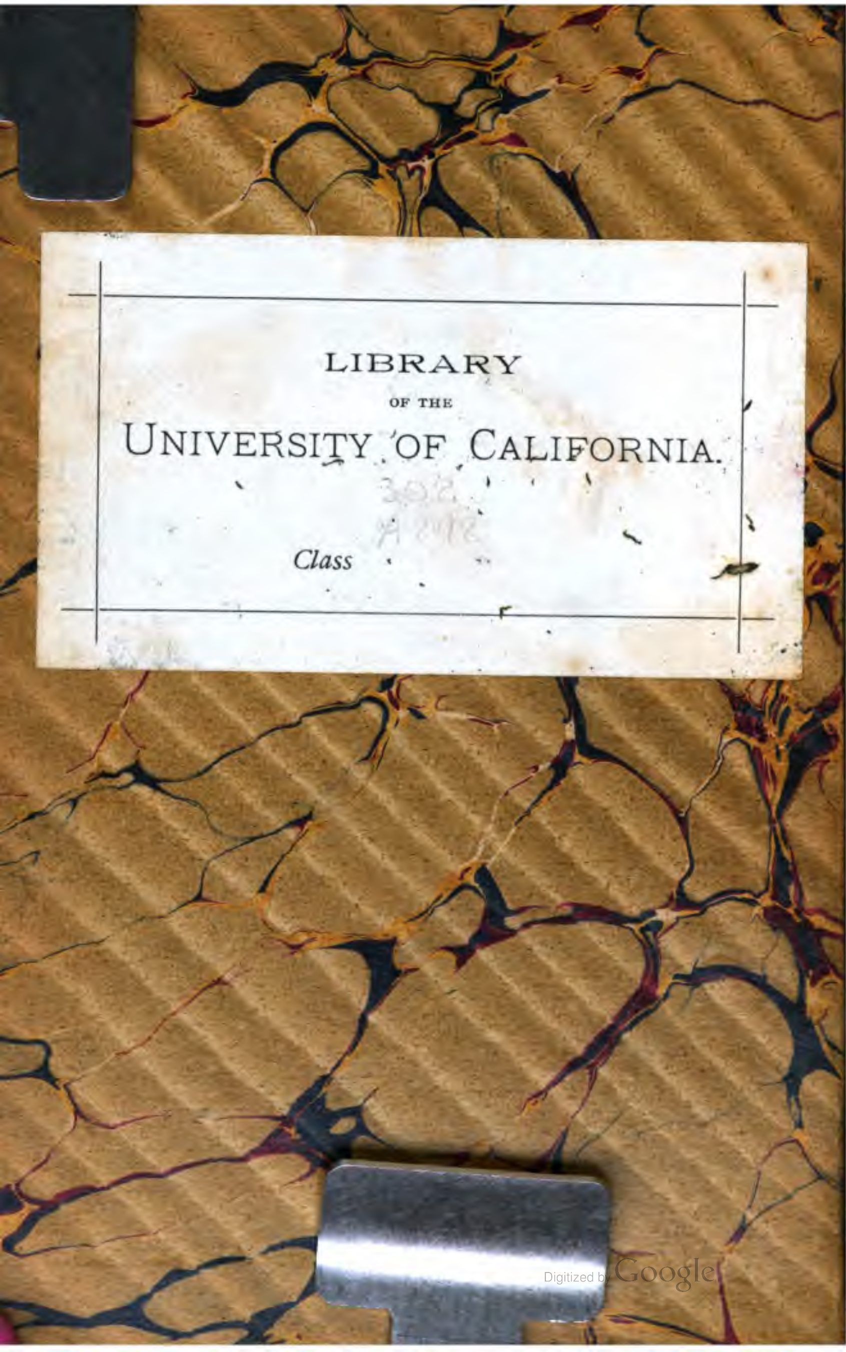
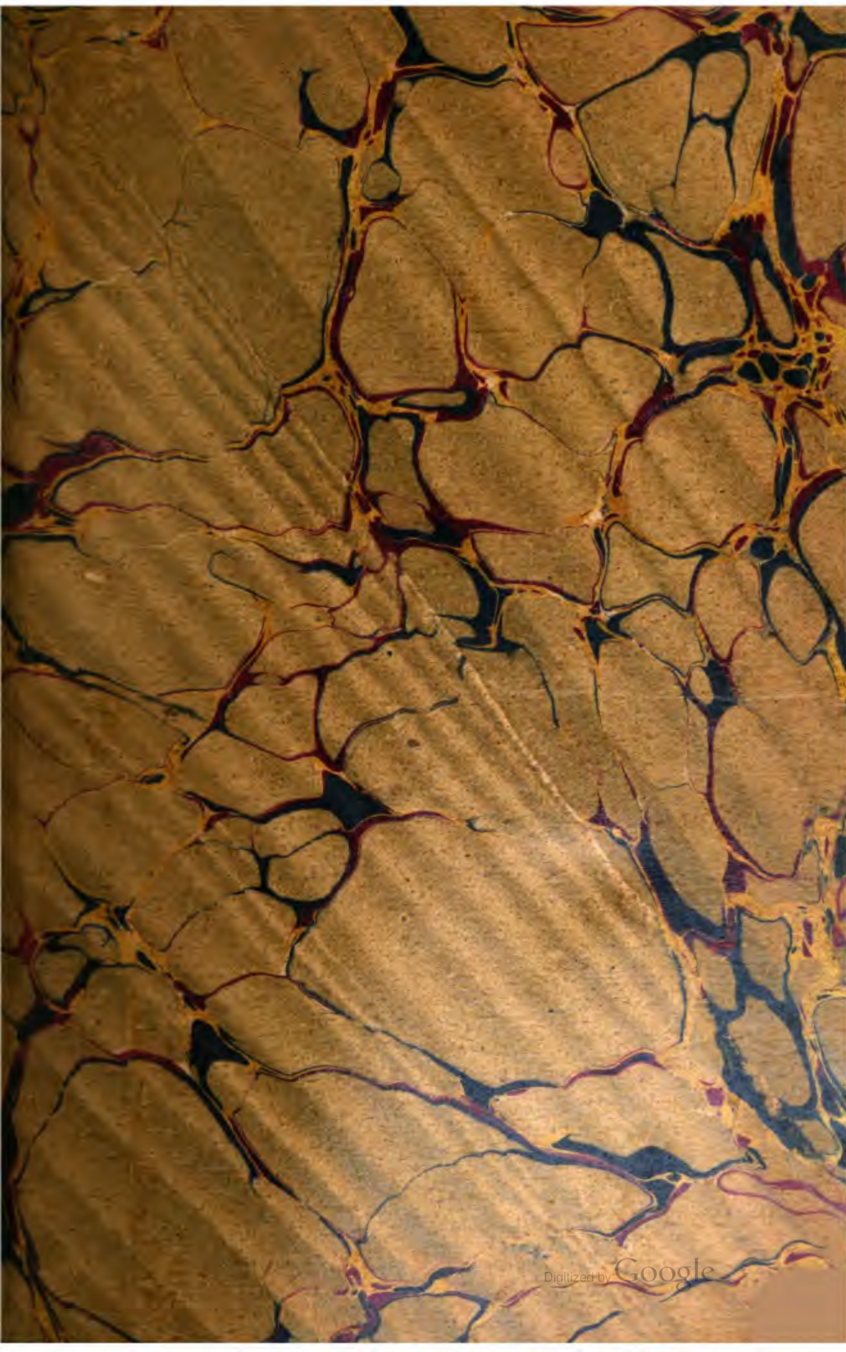

UC-NRLF
$B 269 260


LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
Class
Digitized by Google



INDIVIDUALISME & SOCIALISME

Marc Auc

Les Systèmes socialistes d'échange

Avant-propos de M. A. Deschamps
Professeur à la Faculté de droit de Paris.

Paris, FÉLIX ALCAN, éditeur,

LES SYSTÈMES SOCIALISTES

D'ÉCHANGE

INDIVIDUALISME ET SOCIALISME

LES
SYSTÈMES SOCIALISTES
D'ÉCHANGE

PAR

MARC AUCUY

Avant-propos de M. A. Deschamps.
Professeur à la Faculté de droit de Paris.

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN (VIe)

1908



A M. ÉDOUARD DOLLÉANS

EN TÉMOIGNAGE DE MON AFFECTION

M. A.

AVANT-PROPOS

Ce livre, — le deuxième de la collection « *Individualisme et Socialisme* », si brillamment inaugurée par le *Robert Owen* de M. Édouard Dolléans, — je lui donnerais volontiers pour sous-titre : *Les Socialistes malgré eux,* ou encore *Histoire et fin d'une Illusion.*

L'illusion, c'est celle de ces réformateurs myopes ou inconséquents qui voudraient, comme les socialistes, supprimer les revenus sans travail ou, ce qui est même chose à leurs yeux, l'exploitation de l'homme par l'homme, mais le voudraient faire sans le moyen proprement socialiste, c'est-à-dire sans abolir la propriété privée des capitaux et la forme actuelle de production,... et n'aboutissent à rien, si ce n'est, suivant les tempéraments, au socialisme, dont ils ne voulaient pas, ou à de très bourgeois projets de perfectionnement du crédit.

Pour eux, ce « mystère d'iniquité » dont Karl Marx découvre le secret dans la disconvenance de la production, devenue collective, et de la pro-

priété, restée individuelle, il a sa source simplement dans notre régime d'échange. C'est la monnaie métallique, monnaie-marchandise, qui est la cause de l'injuste répartition. L'argent, cette clef des échanges, permet à ses détenteurs le rançonnement de tous ceux qui en ont besoin pour produire, pour acheter, et même pour vendre (car, pour vendre, encore faut-il trouver des gens en mesure de payer, et l'escompte a pour origine le besoin de vendre à des acheteurs qui ne peuvent dès à présent financer). Pourquoi ne se point passer de ce tyrannique intermédiaire ?

Et Robert Owen, déjà nommé, P.-J. Proudhon, Vidal, Hæck, rêvent, après bien d'autres, mais avec plus de contention, de mener les funérailles de l'argent.

Les Funérailles de l'Argent, il me souvient d'avoir lu, sous ce titre, un roman antisocialiste de M. Henri Pagat, qui, pour n'avoir pas fait le même bruit, n'en vaut pas moins, amplement, celui d'Eugène Richter, et où est mise en un relief surprenant cette idée que l'argent, même au regard de ceux qui n'en ont pas ou doivent peiner pour en avoir, est principe de liberté à un point dont nous ne pouvons nous faire idée qu'en nous représentant dans le détail et sous toutes ses formes, ce qui n'est pas si facile, la vie d'une société d'où l'argent serait banni. C'est de l'héroïsme, que de nous rappeler à la reconnaissance envers ce vieux serviteur, bouc émissaire des péchés de la civili-

sation, que les hommes n'ont cessé de dénigrer depuis qu'ils ont trouvé commode de s'en servir pour se faciliter l'existence. — Il est vrai que dans ce roman, d'où l'argent est banni, la propriété privée des moyens de production l'est aussi ; la société qu'il nous décrit est une société collectiviste ou, peut-être mieux, communiste. Et l'on pourrait objecter que la disparition de toute liberté vient de là, plus que des funérailles de l'argent. Nos réformateurs de l'échange, eux, soit par souci, justement, de la liberté individuelle, soit pour la sauvegarde de l'intensité et de la souplesse de la production, soit parce qu'ils croient vraiment que la *seule* cause des « vices » de la répartition est dans notre système d'échange, ne transforment que l'échange et entendent maintenir la propriété privée et la forme de production qui en découle.

Mais précisément M. Aucuy — et c'est là l'objet essentiel de son livre — nous montre quelle est leur illusion, et qu'en supprimant la monnaie-marchandise ils sont contraints, tant elle fait corps avec toute notre économie, d'aller jusqu'au socialisme de production, c'est-à-dire jusqu'au socialisme proprement dit, celui qui seul et vraiment « socialise ». C'est d'ailleurs ce que Marx répétait sur tous les tons aux réformateurs de l'échange. « En général, leur disait-il, la forme de l'échange des produits correspond à la forme de la production... Le partage des moyens de consommation

n'est qu'une conséquence du départ des conditions de la production elle-même. » Marx, en ceci du moins, voyait profondément juste. M. Aucuy nous le fait comprendre mieux que n'a fait Marx lui-même ; l'assertion marxiste, revenant aux bons moments comme un *leitmotiv*, donne en quelque sorte à son livre l'aspect d'un hommage au fondateur du socialisme scientifique.

Mais l'hommage, parfaitement mérité, ne va qu'à cette vue profonde de Marx. Il ne va pas au collectivisme qui en est dérivé. Et de ce que le socialisme d'échange est chimérique sans un socialisme de production, ne croyez pas que M. Aucuy juge qu'avec un socialisme de production toute difficulté s'éclipse. Il a très justement pensé qu'il devait examiner le système d'échange du collectivisme lui-même, celui que proposent, sinon Marx, qui estimait scientifique de ne s'en point expliquer, mais ceux des collectivistes qui ne trouvent pas, comme leur maître, saugrenu qu'on leur demande sur quelle base se feront les échanges en régime de production socialisée.

Aussitôt donc que, par l'analyse du premier essai de socialisme d'échange qu'il a rencontré, celui d'Owen, il nous a fait toucher du doigt la nécessité d'aller dans cette voie jusqu'au socialisme de production, M. Aucuy, supposant réalisées les conditions de ce dernier, prend son système d'échange et nous le montre se heurtant, bien qu'ici le terrain ait été préalablement déblayé de tout ce qui

rendait le pur socialisme d'échange impossible, à d'incroyables difficultés pratiques, et conduisant à des résultats d'autant moins acceptables qu'on est plus attaché à l'idéal collectiviste de la valeur-travail. En sorte que, si le simple socialisme d'échange est péremptoirement démontré irréalisable, le socialisme de production, auquel il est acculé, apparaît, lui, de par son système d'échange, parfaitement inadmissible et intolérable. Le socialisme d'échange ne se tient pas, faute d'un socialisme de production. Le collectivisme, socialisme de production, est ruiné par son système d'échange, pour peu qu'il tienne à paraître ne pas ruiner toute liberté.

C'est l'originalité de ce livre, d'avoir considéré le socialisme par le côté de l'échange, alors qu'on a coutume de l'aborder plutôt par le côté de la production. C'est d'ailleurs ce qui a permis à son auteur de grouper sous cette expression inusitée, mais dont on voit maintenant le sens, de *Systèmes socialistes d'échange,* et ces systèmes qui en eux-mêmes ne seraient pas socialistes puisqu'ils voudraient atteindre le but en ne touchant qu'à l'échange, et le système d'échange du collectivisme.

M. Aucuy leur annexe le *Comptabilisme social* de M. Solvay, parce qu'après une analyse infiniment délicate et pénétrante, il croit pouvoir ramener à la conception proudhonnienne le « système de paiement » dont le grand industriel belge est l'inventeur et l'ardent champion. On verra que, par une

note substantielle et lumineuse adressée à l'auteur, — qui l'avait entretenu de son travail, — et que ce dernier nous fait connaître en toute loyauté, M. Solvay précise son but actuel de manière, semble-t-il, à se dégager de la parenté mutuelliste. Le lecteur, celui du moins qui sait que pour entendre vraiment il faut peiner un peu, prendra, j'en suis persuadé, le plus vif intérêt à ces pages sur le Comptabilisme social, tant celles où est exposée, avec une clarté grandement méritoire en un sujet si difficile, la conception de M. Solvay, que celles où cette conception est critiquée et « filiée » au proudhonnisme.

Des travaux du genre de celui-ci sont des travaux plutôt sévères.

Ils sont hautement utiles dans ce moment où, comme aux Années Quarante, tant de gens veulent, chacun à leur manière, refaire la société et puisque, quoi qu'il en puisse sembler, l'on n'est pas plus à l'abri de ces périlleuses rêveries dans l'atmosphère d'une maison de commerce (Proudhon) ou d'une grande fabrique (Owen, Hæck, M. Solvay), que dans « l'air méphitique des salles professorales et des séminaires d'étudiants »[1]. Une leçon, en effet, se dégage avec force de tout cet ouvrage si consciencieux et si solide, de ces analyses sobres, méthodiques et serrées, qui toutes

1. V. Paul Leroy-Beaulieu, *Traité théor. et prat. d'Econ. polit.*, « Préface » de la 1re édition, 1896.

nous ramènent à la constatation, dans le monde social, d'une « nature des choses » contre laquelle on ne va pas à volonté, du moins impunément. Cette leçon, c'est celle dont M. Jaurès se montrait sans joie pénétré à la suite de ses propres études sur l'*Organisation socialiste,* lorsqu'il écrivait : « Il est permis de sourire avec une certaine « mélancolie quand on traite les collectivistes de « révolutionnaires : ils le sont si peu !... Ils se « contenteront de modifier la surface sociale des « phénomènes ; ILS N'EN SAURAIENT MODIFIER LES « LOIS INTERNES ET PROFONDES : N'EST PAS RÉVOLU- « TIONNAIRE QUI VEUT[1]. »

Et si, sans doute, sous la plume d'un *leader* du socialisme, cela ne prouve guère qu'il soit de conséquence d'avoir eu l'intime et forte impression d'une « nature des choses » dans l'économie des sociétés, du moins le livre de M. Aucuy est-il pour ne laisser place à aucune illusion involontaire.

Aug. DESCHAMPS.

1. *Revue socialiste,* 1895, t. 22, p. 155.

LES SYSTÈMES SOCIALISTES D'ÉCHANGE



INTRODUCTION

VUE SYNTHÉTIQUE ET CRITIQUE DU MÉCANISME DE L'ÉCHANGE DANS LES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES

Cette étude est consacrée à l'analyse et à la critique des principaux systèmes *socialistes* d'échange[1].

Par son titre même, elle procède donc d'une opposition que nous croyons légitime d'établir sur le terrain de l'échange, comme elle existe sur celui de la production, entre les systèmes *socialistes* et le régime *individualiste* sous lequel nous vivons.

Cette opposition se justifie par les deux raisons suivantes :

1° En régime socialiste d'échange, la *monnaie* tire sa valeur uniquement de l'empreinte du pou-

1. Nous prenons le mot échange dans un sens large (échange au comptant et échange à crédit).



voir *social,* considéré comme pouvant créer de la valeur monétaire à volonté, tandis qu'en régime individualiste, la monnaie emprunte sa valeur à sa réalité de marchandise ;

2° Les systèmes d'échange que nous examinerons ont, en outre, un caractère *socialiste,* soit parce qu'ils sont déterminés dans leur forme nécessaire par une organisation *socialiste de la production,* soit parce qu'ils conduisent *inévitablement* à cette organisation socialiste de la production. L'objet même de cette étude est de le montrer.

La naissance de ces systèmes s'explique par l'existence des imperfections auxquelles ils prétendent remédier.

Aussi pour être en état de comparer l'organisation individualiste de la circulation et l'organisation socialiste, faut-il connaître les rouages essentiels du mécanisme de l'échange dans nos sociétés contemporaines.

Ce sont les raisons qui, à nos yeux, rendent indispensable cette introduction et en déterminent l'objet : elle est une vue synthétique et critique du régime actuel de l'échange.

*
* *

La *monnaie* est l'instrument essentiel de l'échange dans la société individualiste. Quelles fonctions remplit-elle ? Quelle est sa nature et son

rôle ? Autant de questions auxquelles peut seule répondre l'histoire de l'apparition et de l'évolution de la monnaie.

Nous vivons actuellement sous le régime de la division du travail et par suite de l'échange. Chacun de nous ne produit qu'un objet d'un genre déterminé qui peut ne correspondre à aucun de ses besoins personnels. Il compte donc vivre de l'échange de ses produits contre d'autres produits qui lui seront utiles.

A l'origine des sociétés cette division du travail, et cette spécialisation des fonctions, source d'une extrême productivité, étaient inconnues. L'économie était toute familiale. Chaque famille formait une unité économique suffisant elle-même à tous ses besoins : elle faisait son pain, elle tissait ses vêtements[1].

Lorsque par hasard l'échange intervenait entre deux familles, il se faisait directement, de ce que l'une avait en trop contre ce qui lui manquait. C'était le troc.

Ce fut la première forme de l'échange. Dès son apparition, se fit sentir la nécessité d'apprécier, d'estimer, de mesurer ce que l'on échangeait[2]. On

1. V. Spencer, *Principes de sociologie,* trad. E. Cazelles et J. Gerschel, F. Alcan, 1891, 4e éd., t. II, p. 58 à 130.

2. D'après Babelon, *Les Origines de la monnaie*, 1897. C'est en effet par besoin d'évaluer que l'on recourut d'abord à une marchandise tierce. Mais cette marchandise ne devint monnaie qu'en servant en fait d'intermédiaire pour l'échange. Pour qu'une marchandise soit une monnaie, il faut qu'elle réunisse les deux fonctions, et nous au-

songea immédiatement à évaluer les choses que l'on offrait à l'échange ou dont on voulait seulement connaître la valeur éventuelle d'échange, par équivalence avec une marchandise qui fut partout celle dont la consommation était la plus courante et l'usage le plus général.

Cette marchandise « évaluatrice », si l'on peut dire, servait au besoin d'intermédiaire des échanges. Il y avait en effet bien des difficultés inhérentes au troc. L'échange direct suppose que l'on trouve sur le marché: 1° le produit désiré, 2° le produit désireux de s'échanger contre le produit offert — et dans la quantité voulue. L'accord dans ces conditions pouvait être difficile. M. Maspero a pu reconstituer l'aspect d'un marché égyptien à l'époque du troc : il a indiqué par là les difficultés auxquelles on se heurtait[1]: « Les acheteurs, écrit-il, apportaient avec eux quelque produit de leur travail, un outil neuf, des souliers, une natte, des pots d'onguent ou de liqueur, souvent aussi des rangs de cauries et une petite boîte pleine d'anneaux en cuivre, en argent, même en or, du poids d'un tabnou qu'ils se proposaient de troquer contre ce dont ils avaient besoin. Quand il s'agissait d'un animal de forte taille ou d'objets d'une

rons l'occasion de voir qu'en particulier l'or et l'argent ne doivent leur rôle d'étalon qu'à ce fait, qu'ils sont intermédiaires des échanges, puisque c'est ce rôle qui contribue à assurer leur valeur.

1. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, 1895, t. I, p. 323-324.

valeur considérable, les débats duraient âpres et tumultueux : il fallait tomber d'accord non seulement sur la quotité, mais sur la composition du prix, et dresser, en guise de facture, un véritable inventaire, où des lits, des cannes, du miel, de l'huile, des pioches, des pièces d'habillement, figurent comme équivalents d'un taureau ou d'une ânesse[1]. » — Mais l'entente ne se fera pas toujours : « Un client veut acquérir du parfum contre une paire de sandales et vante son bien en conscience : « Voici, dit-il, une paire de souliers so-« lides. » Mais le marchand ne songe pas à se chausser en ce moment, et réclame un rang de cauries. »

On voit, par cette page d'une exactitude si animée, les imperfections du système. Voilà pourquoi

1. Le petit commerce de détail exigeait moins de calculs. Voici la suite de la citation : « Deux bourgeois se sont arrêtés en même temps devant un fellah qui expose des oignons ou du blé dans un panier. Le premier paraît ne posséder d'autre fonds de roulement que deux colliers en perles de verre ou de terre émaillée et multicolore ; le second brandit un éventail arrondi, à manche de bois, et un de ces ventilateurs triangulaires dont les cuisiniers se servent pour attiser le feu : « Voici un beau collier qui vous agréera, s'écrie l'un ; c'est « juste ce qu'il vous faut », et l'autre : « Voici un éventail et un « ventilateur. »

« Cependant le fellah ne se laissa nullement décontenancer par ce double assaut, et, procédant avec méthode, saisit un des colliers pour l'examiner à loisir : « Donne voir que je fasse le prix ». L'un demande trop, l'autre offre trop peu ; de concessions en concessions, ils finiront par s'accorder et par trouver le nombre d'oignons ou la mesure du grain qui répond exactement à la valeur du collier ou de l'éventail. »

le troc ne tarda pas à se scinder en deux opérations successives : avec ses sandales, le cordonnier cherchera à se procurer le rang de cauries, pour venir ensuite chercher son parfum. Un circuit devient nécessaire pour atteindre le but. L'échange direct de A contre B se transforme en une double opération : vente de la marchandise A contre la marchandise intermédiaire C. Achat avec la marchandise C de la marchandise B. La marchandise intermédiaire C sera celle dont le placement est le plus sûr et l'usage le plus répandu. Elle se confondra avec la marchandise évaluatrice. Elle sera la *monnaie* de l'époque, dont les deux fonctions essentielles sont toujours d'être :

1° un étalon des valeurs;

2° un intermédiaire des échanges.

La marchandise qui, à l'origine, remplissait ces deux fonctions fut essentiellement diverse, multiple, *locale*. Chaque peuple, chaque tribu adoptait la marchandise la plus généralement recherchée chez lui. Tout s'apprécia en bœufs chez les peuples pasteurs, en poissons chez les peuples pêcheurs, en céréales chez les agriculteurs[1].

Bientôt, et pour jouer le double rôle dont nous avons vu la monnaie historiquement investie, les métaux devinrent la denrée communément adoptée. Ils le furent par choix — parce qu'ils furent reconnus plus commodes, plus faciles à fragmenter ou à

1. De Foville, *La monnaie*, 1907, p. 13.

conserver ; — par nécessité aussi, parce que, les relations d'échange s'étant étendues dans l'espace, on devait choisir, comme intermédiaires, des produits dotés d'une utilité générale, également appréciés en des lieux différents, au lieu de produits dont la consommation pouvait n'être que toute locale. Les métaux qui furent choisis pour remplir le rôle de monnaie — fer, cuivre, argent, or — le furent sous des formes extrêmement variées : ici, en pépites, en poudre ou en lingots ; là, en ustensiles travaillés, en bijoux. Puis, la forme la plus fréquemment adoptée fut celle d'une tige recourbée, qui pouvait être rognée à chaque bout. Mais ce qu'il est essentiel de retenir, c'est que la détermination de valeur s'en faisait au poids.

Plus tard, des particuliers mirent en circulation des poids fixes, gradués, portant leur marque et auxquels on accordait, relativement à leur intégrité, la confiance que l'on avait pour ceux qui les émettaient. Ce sont ces particuliers qui ont créé le poinçonnement ou le coin et qui ont introduit la frappe.

Puis l'État s'est emparé de cette idée de marque[1]. Ce ne fut pas toujours pour garantir la parfaite

1. Karl Marx, *Crit. de l'écon. polit.*, 1859, trad. Léon Remy, 1899, p. 136 : « L'or devient de la monnaie. Pour que sa circulation ne soit pas retardée par des difficultés techniques, il est monnayé en argent de compte. Les monnaies sont des pièces d'or dont la forme et l'empreinte montrent qu'elles contiennent les poids d'or représentés dans les noms de compte. Simple monnaie ou monnaie de compte, l'argent reçoit un caractère politique et local, parle des langues différentes et porte un costume national variable. »

sincérité de la monnaie ; il crut parfois que son empreinte seule suffisait à conférer de la valeur. Il n'entre pas dans le cadre de ce rapide exposé d'examiner les entreprises de faux monnayage dont les rois du moyen âge se rendirent fréquemment coupables. Du moins leurs folles tentatives aboutirent-elles à fournir des éclaircissements sur la nature de la monnaie : elles prouvèrent qu'à réduire la quantité du métal précieux d'une pièce de monnaie, on ne lui conservait qu'en *apparence* son pouvoir d'acquisition. Ce pouvoir d'acquisition dérive en effet essentiellement de la valeur du métal, non de l'empreinte, qui n'est qu'un certificat officiel d'authenticité.

On eut pendant longtemps, dans le même pays, des métaux différents, de valeur inégale, pour servir à la fois d'étalon et d'intermédiaire : l'or et l'argent notamment. L'argent compensait sa moindre valeur par un poids plus élevé. Mais la fonction d'étalon ne pouvait être remplie par des métaux différents sans des remaniements successifs qu'exigeaient les modifications de leur valeur respective. De nos jours, elle n'est remplie, en fait ou en droit, que par un seul métal : l'or, dans les pays occidentaux[1].

1. L'argent n'est plus qu'une monnaie secondaire, comme le cuivre et le bronze. Pour ces monnaies, qui concourent au service de la circulation, la valeur nominale ne concorde pas avec la valeur métallique : elle est une valeur partiellement représentative, un reflet de la valeur des monnaies étalons. C'est une question de confiance qui les fait accepter pour leur valeur conventionnelle (cf. Arnauné, *De la*

De ces brèves indications, il ressort clairement que ce sont les nécessités pratiques de l'échange qui ont amené les peuples à choisir un étalon des valeurs et un intermédiaire des échanges. Le progrès des générations les a ensuite amenés à substituer à leur monnaie primitive, locale et innombrable, la monnaie métallique, mais cette transformation dans les formes n'en a pas changé le caractère de *marchandise dotée d'une valeur propre*. Sous sa forme moderne d'un disque d'or artistiquement gravé, portant l'estampille de l'État, la monnaie ne diffère nullement, *par nature,* des multiples denrées qui ont servi successivement, ou qui servent encore à faciliter les échanges et à évaluer les produits. Comme le bétail, le blé, les pelleteries, les armes et les trépieds, qui furent la monnaie de l'antiquité ; comme le poisson séché, le thé, le sucre et le tabac ; comme les tissus, le café, la gomme, le coton et l'ivoire, dont se servent encore les peuplades africaines ou asiatiques, la monnaie métallique est une marchandise qu'on achète pour sa valeur réelle.

S'il y a lieu d'insister sur ce point, c'est que la nature particulière de cette marchandise a donné lieu à une illusion qui, sans leur être exclusive, est commune à tous les socialistes. Chacune des marchandises qui viennent d'être énumérées se

monnaie du crédit et du change, 3e édit. Chap. Des causes de la valeur de la monnaie : « L'argent et le bronze ne sont que des billets métalliques. »)

consomme et peut être utilisée directement. La monnaie métallique ne se consomme pas. *Elle n'est qu'un pouvoir d'acquisition*[1]. Il semble qu'elle pourrait n'avoir que la valeur représentative des choses dont elle favorise la rencontre, qu'elle pourrait n'être *qu'un signe*.

Cette conception d'une monnaie, pur signe des valeurs échangées, est celle que *le socialisme* oppose à la réalité d'une monnaie marchandise. L'opposition nous est dès maintenant intelligible. Nous verrons s'il est possible que les échanges se constituent sur la base d'une monnaie dénuée par elle-même de toute valeur. Nous savons, dès le début de cet exposé, que la monnaie, telle qu'elle s'est *spontanément* développée, n'a le caractère d'être un pouvoir général d'acquisition que parce qu'elle n'est pas, selon le mot de J.-B. Say, une valeur absente.

*
* *

Nous avons dégagé les caractères historiques de la monnaie ; nous avons dégagé ses deux fonctions essentielles. Le choix spontané et universel qui a été fait de l'or et de l'argent pour remplir le rôle de monnaie prouve bien que les métaux précieux

1. Cette idée fut formulée pour la 1re fois par Boisguilbert, collect. Daire, vol. I, p. 210, p. 395. — Voir infra, historique abrégé de la théorie de la monnaie signe en dehors du socialisme.

se rapprochent, autant qu'il est possible, de l'étalon idéal et de l'intermédiaire parfait des échanges.

Quelles doivent être les qualités d'un étalon parfait des valeurs? Essentiellement, la fixité et l'immutabilité de la valeur; l'homogénéité et l'uniformité qualitatives[1].

Celles d'un bon intermédiaire des échanges? La densité économique, c'est-à-dire la capacité de renfermer une grande valeur sous un petit volume, ce qui assure la facilité du transport et la mobilité. C'est ensuite la durée, la propriété chimique de ne pas s'oxyder à l'air. Ce sont même certaines propriétés esthétiques : la couleur, l'éclat, la sonorité[2].

L'or et l'argent réunissent ces qualités, non pas absolument, mais à un plus haut degré que *toute autre marchandise* connue. La plupart des auteurs leur concèdent cette *supériorité*. Quelques-uns cependant l'ont contestée, en ce qui concerne la fixité de la valeur.

« Le travail, a dit Adam Smith [nous verrons plus tard en quel sens tout idéaliste], est la seule

1. Karl Marx, *Critique de l'économie politique*, 1859, trad. Léon Remy, 1899, p. 213 : « Si j'estime toutes les marchandises en bœufs, peaux, blé, il me faut les mesurer en bœuf moyen idéal, peau moyenne idéale, puisque *qualitativement* le bœuf est différent du bœuf, la peau de la peau. L'or et l'argent au contraire sont, à titre de corps simples, toujours égaux à eux-mêmes, et des quantités égales de ces métaux représentent des valeurs égales. »

2. Karl Marx, *op. cit.*, p. 216 : « L'or et l'argent sont de la lumière solidifiée que l'on a extraite du monde souterrain. »

mesure universelle, la seule exacte, le seul étalon par lequel nous puissions comparer les valeurs des différentes choses à toutes les époques et dans tous les lieux. » Mais est-il vrai que le travail de l'homme, même du même homme, ait à des époques différentes, pour la même durée, la même qualité, la même intensité, qu'il implique la même dépense musculaire ? Et pour des hommes différents, la dépense musculaire, dans le même temps, ne varie-t-elle pas avec l'âge, le climat, *la force* ?

En d'autres termes le travail a lui-même une valeur. Aussi bien n'est-ce point comme un étalon plus parfait de la valeur librement déterminée que le présenteront certains socialistes. S'ils en font parfois le fondement et la mesure de la valeur économique, c'est dans un régime de *détermination arbitraire* de la valeur, sous l'influence de préoccupations morales et non techniques.

Adam Smith proposait de substituer au travail comme étalon *pratique* des valeurs : le blé. De même avant lui, Quesnay ; après lui, J.-B. Say donnaient au blé ce rôle en quelque sorte symbolique [1]. Mais si le blé, que l'on peut aisément clas-

1. Sous la Révolution, la proposition fut faite d'adopter le quintal de blé « comme unité de prix », le projet fut même voté, paraît-il. V. Limousin, *Revue d'économie politique*, 1902, p. 874 : « Ce qui fit renoncer à ce projet, ce fut l'extrême variabilité de cette marchandise. Un fonctionnaire de l'État qui aurait reçu pour paiement d'un mois un bon de 15 quintaux de blé-type aurait été tantôt riche, tantôt pauvre. Tantôt, il aurait pu, avec un quintal, acheter un chapeau ou une paire de bottines, tantôt il aurait pu en acheter 2, tantôt il n'aurait pu en acheter que la 1/2. »

ser par types, a bien l'uniformité qualitative, est-il une marchandise dont la valeur, plus que celle du blé, oscille d'une année à l'autre (suivant les difficultés de la production, les sinistres survenus) ou d'un lieu à un autre suivant la différence de productivité des terres[1].

L'or et l'argent ont une valeur beaucoup moins aléatoire et beaucoup plus uniforme dans l'espace : le coût d'importation en est relativement faible, ce qui supprime en grande partie les différences de valeur tenant à l'inégal éloignement des centres de production. D'autre part, les fluctuations de cours d'une année à l'autre sont très peu sensibles. Cette stabilité relative est due, comme l'ex-

1. *Economiste français*, 1905, 2e semestre, p. 404.

M. de Foville a reproduit les calculs de Földes qui, après rectification approximative des variations de valeur propres à la monnaie, donnent pour le blé les variations suivantes pour divers pays :

Hongrie. .	Hausse du prix du blé de	121	p. 100 en	90 ans.
Russie. . .	—	84	—	—
Prusse. . .	—	53	—	—
Belgique. .	Baisse du prix du blé :	22,5	—	pendant les mêmes 90 ans.
France. . .	—	23	—	—
Angleterre.	—	52,5	—	—

La valeur de la monnaie est, à la même époque, la même par tout pays.

On ne peut donc dire de ces différences de prix du blé dans l'espace, qu'elles mesurent les différences de valeur de la monnaie, ainsi qu'on l'a prétendu pour les variations des prix constatées sur de *longs* intervalles de temps. [Cf. Relevé des oscillations du prix du blé depuis près de 600 ans par M. Levasseur, *Mémoires de la Société nationale d'agriculture*, 1893.] Plus lourd et plus coûteux à transporter que l'or et l'argent, il est naturel que le blé ait des valeurs localement multiples et diverses.

prime M. Babelon, « au privilège qu'ont les métaux précieux de ne pouvoir être répandus à profusion, d'arriver sur le marché en quantité modérée et suffisante, d'une manière uniforme et permanente, comme une source qui coule lentement sans tarir et sans déborder jamais. L'appoint de la production annuelle n'est jamais une cause de l'avilissement de la valeur. La surproduction même n'aura sur la valeur commerciale des métaux qu'un contre-coup affaibli, si, dans le même laps de temps, les sociétés civilisées ont développé leur mouvement commercial, etc... »

Que les métaux précieux remplissent mieux que toute autre *marchandise* connue le rôle d'étalons des valeurs et celui d'intermédiaire des échanges, c'est un fait que les socialistes eux-mêmes reconnaissent. Aussi ne proposent-ils point de choisir une autre *marchandise* pour lui attribuer les fonctions de la monnaie métallique, et, s'ils insistent sur les imperfections de la monnaie, c'est pour prouver qu'il faut lui enlever son caractère de marchandise.

*
* *

Il nous faut donc indiquer les imperfections de la monnaie marchandise au point de vue de chacune de ses fonctions : A) comme étalon des valeurs, B) comme intermédiaire des échanges.

A. — *La monnaie, étalon des valeurs.*

C'est d'une façon plutôt accessoire et secondaire que les socialistes critiquent la monnaie marchandise dans son rôle d'étalon des valeurs. Ils la critiquent surtout comme intermédiaire des échanges donnant naissance à un commerce d'exploitation. Cependant, Owen, sans grand développement, a insisté sur l'imperfection de l'étalon métallique. Proudhon et M. Solvay se préoccupent de rechercher un étalon invariable. Nos socialistes contemporains, notamment M. Hector Denis[1], M. Loria[2] n'ont pas laissé échapper l'occasion de faire cette critique de la monnaie marchandise. C'est pourquoi nous lui devons consacrer quelques développements.

C'est la monnaie qui mesure toutes les valeurs. Le rapport des choses avec l'or et l'argent constitue leur prix. Dès lors, la comparaison des prix de deux objets différents donne la comparaison de leurs valeurs respectives ; la comparaison des prix du même objet, dans l'espace et dans le temps, donne la mesure des différences et des variations de sa valeur.

On peut dire de l'intérêt que présente cette comparaison, qu'il est à la fois théorique et prati-

1. Hector Denis, Étude sur Kitson (extrait des *Annales de l'Institut des sciences sociales*), 1901.

2. Loria, Des méthodes proposées pour régulariser la valeur de la monnaie. *Revue d'écon. polit.*, janvier 1902.

que, et, qu'à ces deux points de vue, la comparaison n'est édifiante et sûre que si l'unité monétaire ne varie pas de valeur.

Il y a intérêt scientifique, en ce sens que l'on a le plus souvent recours à la comparaison des prix pour mesurer les progrès qui se sont accomplis dans une branche de production déterminée ou, d'une manière plus générale, pour mesurer la marche et les vicissitudes de la prospérité publique. N'est-il pas vrai que l'on croira avoir donné la mesure la plus évidente des progrès métallurgiques qui se sont réalisés à la fin du XIXe siècle, en donnant, à 50 ans de distance, les prix très différents de la tonne de fonte ou d'acier ? N'est-ce pas, d'autre part, la comparaison des salaires qui permettra de tracer la courbe synthétique du progrès dans la vie matérielle des ouvriers ?

Il y a également utilité pratique extrême à la fixité de l'étalon monétaire. La considération des prix est, en effet, ce qui, de nos jours, dirige la production dans ses voies et dans son volume. Les prix ont-ils haussé, c'est l'indication d'une insuffisance de production, un appel, une sollicitation. Ont-ils baissé, c'est signe de surabondance. Sont-ils, ici très hauts, là très bas, c'est l'indication d'un débouché vers lequel il faut diriger une partie du produit ailleurs en excès.

Là n'est pas encore tout l'intérêt de la question[1].

1. Voir aussi ce que dit Bastiat, *Maudit argent*, *Œuvres complètes*, édit. Guillaumin, 1854, t. V, p. 89.

Qu'on songe aux conséquences de l'insuffisance de fixité de l'étalon monétaire pour tous ceux qui se sont liés par des contrats à long terme. Quelle source d'aléa au fond de leurs engagements! Voici un fermier qui s'est engagé, pour 10 ans, à payer à son propriétaire un fermage de 1 000 francs par exemple. Si la valeur de l'argent vient à hausser de moitié, c'est toujours 1 000 francs qui resteront dus par lui, c'est-à-dire un pouvoir d'acquisition correspondant pour le propriétaire à 1 500 francs, c'est-à-dire pour lui un sacrifice imprévu de 500 francs. Il en est de même de tous les débiteurs qui voient grossir leur dette réelle, bien qu'elle reste, ou plutôt parce qu'elle reste nominalement invariable.

Pour les créanciers, pour les rentiers, pensionnés, pour toutes les personnes ayant un revenu fixe (fonctionnaires, employés), c'est une source égale d'insécurité qui peut résulter de la baisse de valeur de l'argent. Tous les effets heureux du progrès industriel et commercial peuvent être annihilés par des transformations de valeur de la monnaie.

Or l'étalon monétaire n'est pas fixe et ces inconvénients ne sont pas une pure hypothèse. Fixe, l'étalon monétaire ne saurait l'être, puisqu'il s'incorpore dans une certaine quantité d'une certaine marchandise, de valeur variable comme toutes les marchandises.

C'est donc à ce fait qu'elle est une marchandise qu'est attachée la somme des imperfections de la monnaie.

Il n'est pas possible d'exprimer exactement des valeurs en se servant d'un intermédiaire soumis lui-même à des influences indépendantes[1].

La valeur du métal monétaire, comme celle de toutes les marchandises, varie suivant le rapport de l'offre et de la demande. L'offre ne reste pas la même d'une année à l'autre, puisque le caractère inaltérable des métaux précieux en rend la déperdition pour ainsi dire nulle et que la production annuelle vient s'ajouter au stock dans des proportions variables. L'appoint de la production annuelle n'a pas toujours la régularité uniforme dont nous avons parlé. La production de l'or était annuellement de 1/2 milliard en 1883 ; elle est de 2 milliards aujourd'hui. La production totale de l'or et de l'argent est estimée à 73 milliards de 1493 à 1875. Or, les 30 années qui vont de 1850 à 1875 ont fourni 25 milliards de ce contingent[2].

1. V. Hector Denis, *Étude sur Kitson*, p. 59 : « Imaginez un thermomètre dont l'échelle serait faite d'une substance très dispendieuse, et placée de telle sorte qu'elle recevrait une chaleur artificielle à laquelle le réservoir ne serait pas exposé. Il est évident que de semblables conditions rendraient le thermomètre tout à fait sans valeur. »

V. aussi, p. 25 : « Imaginez un nombre de ballons se mouvant en avant et en montant, les mouvements de chacun étant irréguliers, si bien que leurs positions respectives changeront constamment. Si nous désirons tracer les mouvements respectifs de chacun, nous devons le faire d'un point fixe sur la surface terrestre... Si nous étions dans un de ces ballons, et si nous en faisions l'étalon de position, nous ferions pratiquement ce que fait maintenant le monde commercial en traitant la monnaie comme une marchandise particulière. Nous sommes incapables de déterminer si notre ballon a avancé ou si c'est un autre qui a reculé. »

2. De Foville, *La monnaie*, 1907.

La demande sans doute, le besoin de monnaie peut également s'accroître. Mais sera-ce dans les mêmes proportions ? Il faudrait, pour que la valeur des métaux précieux restât fixe, qu'ils devinssent ou plus rares ou plus abondants, suivant que le volume des transactions se restreint ou augmente. Encore n'aurait-on pas fait disparaître toutes les causes de variation de valeur. On se rendra compte des éléments complexes et multiples qui agissent sur la valeur de la monnaie, en examinant les divers procédés de rectification auxquels on a pensé pouvoir recourir pour lui constituer une stabilité[1].

1° On a proposé de rectifier les données fournies par la monnaie en faisant intervenir les différences de coût de production. C'est à cela que se ramène en effet l'un des procédés analysés par M. Loria, dans la *Revue d'économie politique* : La circulation monétaire d'un pays serait tout entière de monnaie de papier rigoureusement représentative. Le gage du papier serait une *valeur* métallique déterminée. Lorsqu'une variation se produirait dans le coût de production ou d'importation, on donnerait comme gage au papier la même valeur de métal, en réduisant le poids s'il y a augmentation de coût de production, en l'augmentant, au contraire, s'il y a diminution.

1. Sur le 1er procédé, Loria, *Des méthodes proposées pour régulariser la valeur de la monnaie. Revue d'écon. polit.*, janvier 1902.
Ch. Menger, *Revue d'écon. polit.*, 1892.

Le défaut évident de ce système est, d'après ce qui a déjà été dit, de ne pas tenir compte de la demande. Si l'on suppose une diminution du besoin de monnaie, le coût de production se fût-il accru, la valeur d'un même poids de métal *peut* baisser : Il suffit pour cela que la diminution du besoin soit plus grande que l'augmentation du coût.

Mais il y a, dès cet instant, de la monnaie en excédent dans la circulation ; il faudrait retirer du papier ; peut-on le faire sans remettre à la place le gage métallique qu'il représente ?

C'est une simplification du même genre que commettent les partisans de la théorie dite quantitative[1], en envisageant les deux éléments : monnaie et marchandise, sous le seul aspect de la *quantité*.

La théorie quantitative des prix se formule comme un théorème dont voici les deux propositions, d'après M. de Foville (cf. Ch. Limousin).

1° La « marchandise » existant dans un pays équivaut toujours à la « monnaie » existant dans le même pays, totalité contre totalité, fraction

1. V. sur la théorie quantitative :
De Foville, *Économ. français*, 11 avril, 2 mai, 16 mai 1896 ;
— *La monnaie* (1907), exposé très clair, p. 140 ;
Édouard Dolléans, *La monnaie et les prix* (1906) ;
Ch. Limousin, *La question sociale et la question de la monnaie* (*Revue d'écon. pol.*, 1902) ;
L. Duchesne, *Influence de la monnaie et du crédit sur les prix* (*Revue d'écon. pol.*, 1904, p. 720).



contre fraction — nonobstant les variations de quantité de la marchandise *et* de la monnaie.

2° La « marchandise » restant ce qu'elle est par hypothèse, les prix doivent monter ou descendre de 10, de 20, de 50 pour 100, quand la quantité de monnaie ambiante augmente ou diminue de 10, de 20, de 50 pour 100.

C'est-à-dire, en somme, en langage moins abstrait que, si la « marchandise » varie de quantité — et, par marchandise, il faut vraisemblablement entendre : le nombre des choses dont il est fait commerce, — si par exemple, elle augmente de 25 pour 100, concurremment à une augmentation du stock monétaire de 50 pour 100, c'est de 25 pour 100 seulement que s'augmenteront les prix.

La formule algébrique suivante peut dès lors être donnée des variations de valeur de la monnaie : Désignons par P, p, le niveau général des prix à deux moments donnés, par M, m, la quantité de monnaie à deux moments donnés, par C, c, le stock de marchandise à deux moments donnés. Nous aurons :

$$\frac{P}{p} = \frac{\frac{M}{C}}{\frac{m}{c}},$$

soit

$$\frac{P}{p} = \frac{M}{m} \times \frac{c}{C}.$$

Cette formule ne pourrait être utilisée qu'à deux

conditions : la 1re, c'est qu'elle fût exacte ; la 2e, c'est qu'on pût connaître les variations qui se produisent dans les quantités de monnaie et de marchandise.

Or, que la formule soit exacte, nul n'en sait rien, car sa vérification suppose précisément la connaissance des variations des quantités de la monnaie et des marchandises. Par là, ce qui la rend invérifiable, la rendrait de toute façon inutilisable et purement théorique.

On ne peut pas connaître le stock métallique ni ses variations : parce qu'on ne connaît pas le fonds du stock, qu'on ne connaît pas ce qui, suivant l'expression de M. Foville, « meurt incognito » chaque année ; qu'on ne connaît pas ce qui, dans la production annuelle, va à l'industrie.

On ne connaît pas davantage le stock des marchandises en circulation ; tout ce qui est produit ne circule pas ; et l'on est très imparfaitement renseigné sur ce qui est produit.

Invérifiable et inapplicable, cette théorie est de plus certainement fausse.

Elle est fausse, parce qu'elle ne tient pas compte de la vitesse de circulation :

1° De la monnaie qui, en circulant plus vite, peut subvenir à une masse de transactions plus grande sans être plus abondante.

2° De la marchandise qui, sans augmenter de quantité, peut, en circulant plus vite, exiger plus de monnaie.

D'autres facteurs : l'importance des succédanés de la monnaie (jeux d'écritures, virements, troc) — l'effort de thésaurisation plus ou moins développé, etc... viennent jeter le trouble dans la simplicité des relations mathématiques envisagées. Or ce sont des éléments dont l'importance est indéterminable [1].

Voilà deux modes de rectification qui eussent été en même temps une *explication interne* des variations de la valeur de la monnaie. Ils sont sans portée.

En voici d'autres, qui, sans être une explication, se flattent d'être une *constatation externe* de ces variations : ils envisagent directement et uniquement les prix ; ils ont à leur base cette idée commune que, lorsqu'une comparaison s'établit sur la valeur, à des époques différentes ou dans des lieux différents, *d'un nombre considérable de marchandises*, les variations de valeur propres à chacune d'elles se neutralisent et la comparaison des to-

1. Telle est l'opinion de M. Dolléans qui s'est livré à une étude approfondie de la théorie quantitative. Voici sa conclusion : « Lorsque nous avons cherché à mesurer, d'une part, les variations des stocks monétaires et de la vitesse de circulation de la monnaie — et d'autre part le volume des transactions et le besoin de numéraire, notre analyse quantitative s'est heurtée soit à des évaluations contradictoires (stock monétaire), soit à des évaluations arbitraires (masse brute et masse nette des transactions), soit même à des évaluations impossibles (vitesse de circulation).

(*La monnaie et les prix,* in fine. Questions monétaires contemporaines, 1906.)

taux donne précisément la mesure des variations du pouvoir commercial de la monnaie.

1° Dans cette catégorie, entre, selon nous, la méthode Nicholson dont parle M. Loria : On prétend tirer de la différence constatée des *salaires nominaux* l'indication d'une variation de valeur exclusivement monétaire ; c'est qu'on suppose que se compensent et se neutralisent les variations de valeur des marchandises diverses qui rentrent, à deux moments différents ou dans des lieux éloignés, dans l'alimentation de l'ouvrier. Son salaire n'étant jamais que de ce qui est destiné à subvenir à son alimentation, et la hausse du prix de certaines marchandises compensée par la baisse correspondante de certaines autres, ne pouvant être ce qui détermine le salaire à hausser, toute variation de salaire révèle, s'il s'agit d'une hausse, une diminution du pouvoir d'acquisition de la monnaie.

Il suffit, pour condamner cette méthode, de constater qu'il n'est plus admis par personne que le salaire de l'ouvrier soit strictement limité à ce qui est nécessaire à l'entretien de sa vie.

2° On a proposé également de comparer, en des temps et en des lieux divers, la valeur de *l'unité de jouissance moyenne* [1]. Pour l'obtenir, on commence par déterminer ce qu'avec 1 franc, on peut se procurer de chaque produit ; on a ainsi l'unité

1. Voir Loria, *op. cit.*

de jouissance de ce produit : 500 grammes de beurre, 1 hectolitre de charbon sont par exemple les unités de jouissance du beurre et du charbon. On additionnerait ensuite les unités de jouissance ainsi consommées dans une année. En divisant le total de ces unités de jouissance par le total des sommes d'argent qui ont été employées à les acquérir, on aurait la valeur en francs de l'unité de jouissance moyenne.

Et comme on suppose que se sont neutralisées les variations de valeur propres aux divers produits, on a, par comparaison faite de la valeur en francs de l'unité de jouissance moyenne d'une année à une autre, la mesure des variations de valeur de la monnaie.

Ce calcul, en pratique, est trop compliqué et trop peu sûr pour être utilisé.

D'ailleurs, il est inutile d'insister sur aucun de ces deux procédés, car nous retrouvons l'erreur théorique qui leur sert de base en examinant un troisième procédé : celui des *Index numbers*.

On sait comment les Index numbers sont dressés. On considère les prix, à un moment déterminé, d'un grand nombre de produits (toujours l'hypothèse des compensations). On additionne ces prix et on exprime le résultat par un chiffre conventionnel : 100 par ex. Même opération est faite sur les prix des mêmes marchandises 10 ans plus tard. On obtient un résultat dont la proportion au 1er s'exprime par exemple par le chiffre 75. On conclut en

disant qu'il y a hausse de la valeur de la monnaie de 25 pour 100.

Il a été fait diverses critiques à l'emploi des *Index numbers*. On les a volontiers opposés les uns aux autres pour montrer qu'ils ne coïncidaient pas les uns avec les autres. On a prétendu qu'ils ne pouvaient guère fournir que l'indication d'une tendance approximative et non les éléments précis d'un calcul de rectification. Ils portent en effet sur un nombre restreint de marchandises : la série Sauerbeck, pour l'Angleterre, porte sur 45 prix seulement ; les Soetber, pour l'Allemagne, sur 114 articles. Si même, comme dans les Index dressés par M. de Foville, il est fait état de toutes les marchandises importées et exportées, les calculs se faisant sur les évaluations annuelles de la douane, il reste le grief fondamental et commun, non plus seulement de forme, mais de fonds. Le procédé, ainsi que les deux précédents, repose sur cette prémisse non démontrée que le coût total d'une masse de marchandises ne peut jamais varier pour des raisons propres à l'ensemble de ces marchandises. Parce qu'il est un mouvement collectif, le mouvement de hausse ou de baisse des prix est attribuable à la monnaie. C'est une erreur de croire qu'il en soit ainsi, nécessairement : « Les variations du pouvoir d'achat des métaux précieux, écrit M. Arnauné, ne sont pas la seule cause des fluctuations du *niveau général* des prix. Il en est d'autres dont l'action s'exerce également sur l'*en-*

semble des cours. Certaines sont durables, telles les modifications dans les débouchés ou dans les frais de production (création et développement des chemins de fer, application des moteurs mécaniques, perfectionnement de l'organisation postale). D'autres sont accidentelles et temporaires : on citera l'accélération des affaires, leur expansion plus grande à l'apogée des périodes prospères, leur stagnation, leur rétrécissement, pendant la période de liquidation des crises commerciales. Une hausse ou une baisse de prix, même générale, n'est donc pas le signe infaillible d'une réduction ou d'un accroissement de la valeur du métal étalon[1] .»

Voilà démontrées, d'une part l'insuffisante fixité de l'étalon monétaire, — d'autre part, l'impossibilité de rectifier ses indications.

Ajoutons qu'à l'heure actuelle, les variations de valeur de l'étalon monétaire se sont accrues du fait de l'*appréciation* croissante de l'or. De 1870 à 1905, l'Allemagne, les États Scandinaves, l'Autriche-Hongrie, les États-Unis d'Amérique (Loi du 14 mars 1900), la Russie, le Japon (Loi du 8 mars 1897), le Pérou, le Siam, le Mexique, l'Inde sont passés en droit du régime de l'étalon d'argent au régime de l'étalon d'or. En fait, c'est uniquement l'étalon d'or qui fonctionne à l'intérieur de l'Union latine. L'or est devenu la seule monnaie reçue dans

1. Arnauné, *La monnaie, le crédit et le change*, 3e édit., p. 26 (Paris, F. Alcan).

les échanges internationaux. Il en résulte qu'elle subit avec une sensibilité plus grande les fluctuations de valeur qui peuvent affecter une nappe circulatoire rétrécie. Les crues ne passent plus en faisant seulement quelques rides, ce sont des vagues qu'elles déchaînent ; le niveau baisse dès que le volume de l'unique affluent diminue. La sécurité des rapports commerciaux en est d'autant plus compromise.

B. — *La monnaie, intermédiaire des échanges.*

Il faut voir maintenant quelles sont les imperfections de la monnaie comme intermédiaire des échanges.

A l'origine, nous l'avons vu, c'est sans circuit et directement que le producteur échangeait son produit contre celui dont il avait besoin. La puissance de consommer du producteur était exactement proportionnée à sa puissance productive. Aujourd'hui, il faut subir cette nécessité de transformer d'abord son produit en argent pour pouvoir ensuite acquérir le produit qui se consomme.

Pourquoi, disent les socialistes, cette première vente, qui doit être suivie d'un achat? Pourquoi cette nécessité d'une transformation en argent dans laquelle, comme dans tout contrat « d'*adhésion* », le producteur subit la loi du détenteur de l'unique moyen d'échange? Ne faudrait-il pas, en effet, pour que la monnaie fût un intermédiaire satisfaisant,

qu'elle fût à la disposition de tous ceux qui ont besoin de se procurer un produit? Pourquoi l'argent se fait-il payer pour apparaître? Pourquoi confère t-il un monopole à ses détenteurs? Quelques-uns le possèdent et tous en ont besoin; quelle cause profonde d'exploitation, d'agiotage et d'usure!

a) L'argent en a revêtu comme une nouvelle et troisième fonction : il est devenu un instrument de thésaurisation, de capitalisation, la forme sous laquelle la richesse aime le plus à se symboliser[1]. Il a servi à accumuler la valeur, au lieu de servir à la faire circuler. Il s'est immobilisé au lieu de se transporter. Il est devenu ainsi le capital *juridique*, auquel, plus qu'à tout autre, les socialistes contestent le caractère économique. Improductif par lui-même, il ne doit qu'à son appropriation juridique, de devenir *lucratif* pour celui qui le possède, en exerçant un droit de péage analogue à celui que prélevaient sur les routes, au moyen âge, les féodaux[2].

1. « L'or est un objet merveilleux; celui qui le possède est le maître de tout ce qu'il désire. Avec l'or, on peut même faire entrer des âmes dans le Paradis. »

(Chr. Colomb, 1503.)

2. V. Châtelain, *Revue d'écon. polit.*, 1905, p. 673;

Charles Gide, *Principes d'écon. polit.*, 10e édition, chap. Le capital, p. 116;

Aupetit, *Essai sur la théorie générale de la monnaie*, thèse, Paris, 1901;

Renard, *Régime socialiste*, p. 50. (Cf. Proudhon, « La force seule maintient l'intérêt », 7e lettre à Bastiat);

Assoc. cathol. du 15 septembre 1906, p. 269.

b) Ce qui condamne, aux yeux des socialistes, d'une façon absolue le système qui s'est *spontanément* constitué, c'est qu'il ne peut fonctionner sans une autre institution qui en fait ressortir, plus que le prêt, toute la perversité : C'est la monnaie en effet qui a engendré la *Banque* d'escompte et d'émission. C'est la nécessité de recourir à l'argent qui a fait naître le commerce de Banque...

*
* *

Les banques jouent un rôle important dans le mécanisme de l'*échange à crédit*. C'est sous cet aspect que nous les envisagerons, laissant de côté les opérations multiples et dérivées auxquelles elles peuvent se livrer et qui jettent comme un voile sur leur fonction essentielle : l'escompte des effets de commerce.

Les banques primitives avaient un caractère absolument privé. En Grèce, à Rome[1], aux foires du moyen âge il y eut des banquiers, il n'y eut pas de banques. Ces banquiers étaient des *changeurs* : ils faisaient cette opération, d'une utilité extrême à une époque d'extrême diversité des monnaies, qui consiste à transformer, en monnaie ayant cours dans la localité, celle qui était apportée des seigneuries voisines.

1. Sur l'histoire des banques athéniennes, romaines, voir Haristoy, *Virements en banques et chambres de compensation*, Rousseau, édit. 1906, p. 38 et suiv.

Les changeurs devinrent par une évolution naturelle *dépositaires* et gardiens. Le dépôt chez le banquier avait 3 avantages : 1° il mettait à l'abri des pertes et des vols ; 2° il assurait le propriétaire de monnaie contre le risque plus redoutable des altérations monétaires, car le banquier recevait la monnaie pour sa valeur au poids du métal fin, l'exprimait en unités de comptes conventionnelles[1], et restituait, sauf le prélèvement de sa commission, le même poids de métal fin ; 3° le dépôt permettait au banquier de solder les dettes réciproques de ses clients par des virements.

A raison du service rendu par lui, il était payé au banquier un droit de garde.

Le dépôt était constaté par un *récépissé* qui avait les caractères juridiques suivants : il représentait la totalité de la somme déposée et non pas une somme ronde ; il était nominatif, il était prescriptible, il nécessitait à présentation un calcul des frais de garde dont le montant réduisait celui du billet. Il devint assez vite transmissible par endossement.

Le récépissé fut transformé dans la suite, notamment par la banque de Stockolm fondée en 1656[2] : elle introduisit l'usage de délivrer, au lieu

1. Florin banco (Banque d'Amsterdam, fondée le 31 janvier 1609) ; Marc banco (Banque de Hambourg, fondée en 1619), en usage jusqu'en 1873.

2. V. de Greef, *Le crédit commercial et la banque nationale de Belgique* (1899), p. 76 et suiv.

d'un seul titre qui fût du montant même de la dette, des coupures uniformes représentant chacune une somme ronde. Le billet fut d'autre part imprescriptible, impersonnel, et ne fut soumis à aucune déduction. Dans ces conditions, il devenait une véritable monnaie : il avait son gage monétaire précis et sûr. Aussi circula-t-il dans toute la Suède comme argent comptant : il eut force acquisitive et libératoire.

Le billet de banque était trouvé.

Entre temps se développait dans les relations commerciales l'échange à crédit, c'est-à-dire l'échange d'une réalité contre une promesse. La constatation de cette promesse devint au XVII[e] siècle transmissible par endossement, c'est-à-dire qu'elle put être remise par son titulaire à ses propres créanciers. La réalisation de la promesse le libérait.

Mais le titre de crédit ainsi présenté pouvait trouver difficilement preneur; le signataire en était le plus souvent inconnu.

L'habitude s'introduisit d'aller chez le banquier, déposer son titre. Si celui-ci l'acceptait, il s'opérait entre lui et le client un véritable échange : il devenait le propriétaire du titre et le titulaire de la promesse. En échange il remettait de l'argent; il remettait moins qu'il ne lui était dû à l'échéance : il se faisait payer l'interusurium et les risques. Cet argent lui était en réalité laissé en dépôt, et il n'en délivrait qu'une reconnaissance, sous forme de billet de banque.

Titre de dépôt et non plus de crédit, le billet de banque payable à vue en espèces, émanant d'une banque connue, circulait plus facilement que la lettre de change ou le billet à ordre.

Au banquier, il faut donc nécessairement le montant en monnaie du chiffre total de ses billets; sinon, il est exposé à ne pouvoir satisfaire au payable à vue.

Mais avec quoi donc achète-t-il les titres de crédit? L'opération est pour lui fructueuse. S'il parvient à payer immédiatement un titre dont il retirera plus qu'il ne donne, il fait un bénéfice. Mais encore faut-il qu'il puisse acheter. Le fera-t-il avec son capital? Le plus souvent, ce serait insuffisant. Le fera-t-il avec ses dépôts? On le croirait, à le voir désormais solliciter à son tour, par l'octroi d'un petit intérêt, ces dépôts qui, jadis, lui payaient un droit de garde. Cependant, il ne peut les utiliser, semble-t-il, sans risquer de ne pouvoir les restituer à 1re demande.

En fait, le banquier escompte en billets; on ne lui demandera pas la garantie métallique que supposent ces billets. Il y a là une question dans laquelle la confiance joue un rôle essentiel. Il suffit que le banquier, d'une part débiteur de ses dépôts, d'autre part débiteur du montant de ses billets, puisse toujours faire face aux demandes de restitution qui lui sont faites, qu'il utilise à cet effet les dépôts ou les rentrées des effets de commerce échus.

Parmi les auteurs, les uns[1] font du dépôt le gage des billets de banque, et de l'escompte la seule opération productive qui soit conciliable avec la nécessité du remboursement à vue. Cette opinion n'est pas inexacte.

Mais ne l'est pas davantage cette autre opinion[2], d'après laquelle les billets de banque ont pour substratum les effets de commerce.

Dépositaire et escompteur, le banquier fait face à ses dettes comme il peut : soit avec les dépôts, soit avec les rentrées, bref avec l'argent qu'il a. La théorie du billet de banque n'en est pas le moins du monde compromise : il n'en reste pas moins que le billet de banque a le caractère d'un titre remboursable à vue. C'est la condition de sa bonne circulation. Et, sans doute, le banquier peut assurer ce remboursement sans avoir à tout moment, entre les mains, l'équivalent exact en monnaie de ses dépôts et de ses escomptes. Le délai qui sépare le moment où l'effet de commerce lui est présenté de celui où il est échu est assez court pour qu'en période normale, le banquier puisse affecter au paiement de ses billets des dépôts, au remboursement des dépôts les rentrées des effets escomptés.

L'*évolution* qui s'est faite dans l'histoire des banques, depuis que le billet de banque est entré

1. Gide, *Principes d'écon. pol.*, chapitre : Rôle des Banques.
2. Cauwès, *Cours d'écon. pol.*, 3e éd., t. II, p. 296 et suiv.

dans la circulation comme « *bon de monnaie*[1] », peut être esquissée en quelques lignes.

On constate d'une part une extension considérable des entreprises de banque devenues presque partout collectives.

On constate d'autre part une tendance croissante de la part de l'État à intervenir dans les affaire des Banques qui « *émettent* » des billets.

Au premier point de vue, la formation des sociétés par actions a permis aux banques de donner à leurs affaires une plus large extension. Ce n'est pas que leur capital soit effectivement employé à des opérations d'escompte : le plus souvent il ne constitue qu'une garantie supplémentaire — qu'il n'y a aucun inconvénient à faire considérable par ce qu'il n'est pas improductif — que l'on peut faire considérable, parce que la responsabilité de chacun se trouve limitée au chiffre de son action et qu'ainsi les adhésions abondent ; qui permet d'étendre les opérations, par suite d'abaisser le taux de l'escompte, par conséquent d'entamer une lutte victorieuse contre les petites banques et le plus souvent de les faire disparaître[2].

En même temps qu'il y avait là un avantage, il y avait aussi un danger : L'intérêt personnel du banquier, à ne pas dépasser dans ses émissions le montant des garanties qu'il possède, se trouvait

1. Arnauné, *op. cit.*, 3e éd., chap. v.

2. Voir sur la concentration des banques : France, Sauzel, thèse, Paris, 1902 ; Allemagne, Depitre. Paris, 1905.

réduit par la limitation du risque individuel : on pouvait craindre que ne s'étendissent démesurément les opérations productives d'escompte.

Les libéraux, hostiles à toute réglementation, le contestent, mais c'est en invoquant ce péril que l'on justifie souvent l'intervention de l'État.

Cette intervention s'est manifestée de plusieurs façons :

Elle s'est exercée notamment en matière d'*émission*, soit que l'État ait fixé un maximum d'émission comme en France, soit qu'il ait établi un rapport nécessaire entre l'encaisse et la circulation, comme en Angleterre, soit qu'il ait exigé de tous les billets qu'ils aient une garantie déterminée, comme aux États-Unis.

Elle a consisté encore à limiter la concurrence des Banques d'émission, à diriger l'administration de la Banque, voire même, comme en Suède et en Russie, à faire de la Banque d'émission l'un des organes de l'État.

La faculté de régler librement le taux de l'escompte n'a pas même été considérée comme un domaine réservé. Toutefois, l'intervention sur ce terrain reste assez discrète. C'est que les variations du taux de l'escompte constituent pour les Banques le moyen le plus efficace et le moins dangereux de protéger leur encaisse contre la simultanéité des demandes de remboursement et l'envahissement du mauvais papier.

Ces formes de l'intervention de l'État, critiquées

par l'école libérale, sont le plus souvent justifiées par ce fait que le droit d'émission est envisagé comme un droit régalien de battre monnaie. Elles sont acceptées par les Banques avec assez de facilité, parce que la responsabilité de l'État l'obligerait dans certaines circonstances à venir au secours de la Banque en substituant au cours légal (qui leur est déjà un service rendu) le cours forcé.

Mais elles sont critiquées comme insuffisantes pour tous les socialistes.

Ainsi, les socialistes critiquent les banques d'escompte et d'émission à deux points de vue et pour deux fins différentes. Ils critiquent d'abord leur existence même et la nécessité de recourir au crédit, comme une preuve de l'imperfection de la monnaie marchandise. Ils envisagent alors l'échange au comptant.

Ils critiquent ensuite le régime même des banques; ils critiquent les conditions de l'échange à crédit.

En d'autres termes, il y a deux socialismes de l'échange : un socialisme de l'échange au comptant, un socialisme de l'échange à crédit. Les deux questions, nous le verrons, ont été souvent confondues : l'échange à crédit a été donné comme pouvant supprimer totalement l'échange au comptant, et choisi comme moyen pratique d'élimination de la monnaie. La même erreur est d'ailleurs à la base des solutions, quelles qu'elles soient : adoption d'une monnaie signe.

Chaque fois que, d'une façon spéciale, se pose dans les circonstances de la vie nationale la question de l'organisation des Banques d'émission, les socialistes apportent les mêmes conclusions. Le dernier écho en France d'une chanson déjà monotone a été apporté en 1897, à la tribune de la Chambre des députés par M. Viviani[1] qui n'a eu qu'à refaire le discours de M. Millerand de 1892. Les mêmes arguments avaient été développés à la tribune du Reichstag, en 1890, par M. Bamberger. Ils furent repris en 1899, en Belgique, par M. Hector Denis à la tribune, par M. de Greef dans la littérature économique. M. de Greef[2] a consacré à la question un énorme volume de 500 pages.

Les critiques des socialistes peuvent se grouper sous deux chefs :

1. Viviani, séance du 25 mai 1897. Cf. Millerand, séance du 21 juin 1892. Et les réponses de M. Ribot, 31 mai 1897 ; Léon Say, 27 juin 1892. Sur cette question, consulter également le rapport Burdeau, *Journal officiel,* 1891, annexe n° 1649, p. 266, Chambre des députés, et son discours du 29 juin 1892. — Rapport Antonin Dubost. S. Annexes 1897, p. 555.

Des discours socialistes, il y a peu de chose à retenir ici. Celui de M. Viviani est d'une forme démagogique choquante. L'orateur s'attache à relever surtout le défaut de patriotisme dont la Banque de France est censé avoir fait preuve en 1870. On ne trouve guère qu'une indication intéressante à noter : M. Viviani est naturellement partisan de la nationalisation de la Banque de France. Mais alors se pose en pratique la question du rachat des actions. Ces actions valaient plus de 3 600 francs, mais on ne doit, d'après M. Viviani, les racheter qu'à leur valeur nominale qui est de 1 000 francs.

2. De Greef, *Le crédit commercial et la Banque nationale de Belgique,* 1899.

1° Ils critiquent la convertibilité du billet qui, selon eux, étant pratiquement impossible pour la totalité des billets, est absolument inutile : « Le public sait, écrit M. de Greef, que la convertibilité est une fiction. » Il n'en reçoit pas moins le billet de banque. Le principe théorique de la convertibilité n'est pas seulement inutile, il est nuisible : il immobilise dans les caisses des capitaux stériles ; il maintient à un taux élevé le prix de l'argent.

Dans leur démonstration de l'inutilité du principe de convertibilité, les socialistes se fondent sur ce fait qu'à aucun moment la Banque n'a dans sa caisse l'équivalent métallique des billets en circulation. C'est ainsi qu'au 1er février 1906, la Banque de France avait, pour 4 831 millions de billets, 3 903 millions d'espèces ; au 10 mars 1905, la Reichsbank avait, pour 1 222 millions de marks de billets, un gage métallique de 1 123 millions de marks d'or ; faible différence, mais qui, en septembre, était de 950 millions de marks[1]. M. Paul Brousse, qui déclare dans le même passage ne pas poser à l'*outrancier,* a comparé les opérations de la Banque de France à celles de Mme Humbert : « Le principe de l'opération est le même ; inégalité du gage et de la valeur fiduciaire[2]. » La conclusion

1. *Monde économique,* 10 mars 1906. Fin juin 1904 : pour 27 banques, l'encaisse était de 14 milliards (or), pour 19 milliards (billets). *Écon. fr.,* 1er octobre 1904.

2. *Petite République,* 16 février 1903. V. Sorel, *Introduction à l'économie moderne,* p. 358.

c'est qu'il faut socialiser le procédé. Il faut livrer à l'État cet atelier d'alchimie financière qu'est la Banque. De la sorte, une monnaie fictive ne sera pas l'occasion d'un prélèvement opéré par des particuliers sur la circulation.

2° Ce que les socialistes en effet critiquent en second lieu, c'est le gain que retirent des actionnaires d'une émission qui ne correspond à aucun sacrifice de leur part. Ils émettent des titres de crédit de même ordre que ceux qui leur sont présentés à l'escompte [1]. Puisque l'escompte n'implique la privation d'aucun capital, ni son immobilisation improductive, il doit être gratuit. Voilà pourquoi, si la Banque reste une banque privée, elle doit être astreinte à ne reconstituer dans l'escompte que ses frais généraux d'émission, car ses risques sont nuls. Elle peut, dans ces conditions, abaisser le taux de son escompte à 0 fr. 50 pour cent et même à moins [2] : « Au cours de son existence (de 1851 à 1898), écrit M. de Greef, les pertes de la Banque

1. Le public fait à la Banque un *crédit gratuit* quand il accepte ses billets. Donc, « elle-même doit faire gratuitement crédit au public, quand, par une opération analogue, elle reçoit ses effets de commerce ». De Greef, *op. cit.*, p. 8, p. 59. Cf. Viviani, séance du 25 mai 1897 : « Nous touchons à ce mensonge économique par lequel on essaie de nous faire croire que c'est la Banque qui fait crédit au commerce. C'est l'imposture la plus lourde qui puisse surcharger les brochures de l'économie politique ! Pour avoir la vérité, il faut retourner la formule : ce n'est pas la Banque qui fait crédit au commerce, mais le commerce qui fait crédit à la Banque. » Formules identiques dans le discours de M. Millerand.

2. De Greef, *op. cit.*, p. 459. Cf. p. 403.

nationale belge se sont élevées en tout et pour tout à 6 millions cent neuf mille 638 francs, sur un total de 59 970 763 876 francs d'effets escomptés, soit 0 fr. 012 pour 100. Voilà la part du risque ; ajoutez-y les frais généraux et reconnaissons que c'est être très large que d'évaluer à *0 fr. 10* pour 100 le prélèvement à opérer par une Banque d'État opérant au prix de revient. »

Si l'on objecte que les prélèvements de l'État vont croissant — et, en effet, en France la loi du 17 novembre 1897 a stipulé, outre une redevance éventuelle pour le cas d'une élévation anormale du taux de l'escompte :

1° Une redevance directe proportionnée au montant de la circulation productive et au taux de l'escompte [1].

2° Une redevance indirecte, résultant d'avances *sans intérêt* qui ont été constituées et augmentées en 1897 [2],

Si l'on objecte que, dans ces conditions, le dividende distribué aux 29 000 actionnaires, détenteurs de 182 500 actions de 1 000 francs (qui valent il est vrai, au 4 décembre 1906, 4 075 francs en

1. Art. 5 : A partir du 1er janvier 1897 et jusques et y compris l'année 1920, la Banque versera à l'État chaque année et par semestre une redevance égale au produit du huitième du taux de l'escompte par le chiffre de la circulation productive, sans qu'elle puisse jamais être inférieure à deux millions.

2. 60 millions à 3 % prêtés le 10 juin 1857 } Intérêt supprimé
80 millions à 3 % — 29 mai 1878 } en 1897
40 millions sans intérêts — (art. 6).

Bourse) a été, en 1905, de 3 770 000 francs (soit 130 francs à chaque actionnaire)[1], les socialistes répondent, avec de Greef notamment, que ces millions ne sont pas à dédaigner, mais surtout, qu'il doit résulter d'une socialisation directe sans bénéfice pour l'État un abaissement considérable du taux de l'escompte et, par suite, un abaissement général du taux de l'intérêt dans le pays[2].

*
* *

En même temps qu'elles suscitaient des critiques, les banques faisaient naître des illusions ; en même temps qu'elles apparaissaient comme des organes d'exploitation, elles laissaient apparaître en elles comme les germes d'une solution d'avenir. Le billet de banque n'est pas le seul substitut de la monnaie, le chèque en est un autre. Le chèque peut aboutir à un paiement, mais il peut aussi aboutir à un *virement*. Les banques centralisent en effet les créances et les dettes de leurs clients : rien de plus facile dès lors que d'éteindre par compensation ces créances et ces dettes quand elles naissent entre des clients d'une même banque. La banque de chèques ouvre une carrière illimitée aux rêves d'avenir, car on peut, semble-t-il, organiser la compensation, non seule

1. *Écon fr.*, 18 août 1906 et suivants.
2. De Greef, *op. cit.*, p. 59.

ment à l'intérieur d'une même banque, mais entre toutes les créances et toutes les dettes de toutes les banques fédéralisées, ou se communiquant leurs titres réciproques.

*
* *

Aucun de ces développements n'aura été inutile, croyons-nous, à nous faire bien saisir le fondement commun de toutes les organisations socialistes de l'échange. Soit qu'ils veuillent agir sur l'échange au comptant, soit qu'ils veuillent agir sur l'échange à crédit, les socialistes aboutissent à la création d'une monnaie artificielle, d'un pur signe, sans support et sans gage *métallique*.

Cette idée de monnaie-signe n'est pas une idée exclusivement socialiste. Il est intéressant d'en relever une des premières traces dans l'œuvre de saint Thomas d'Aquin. D'après le grand théologien, il faut distinguer dans la monnaie la valeur *formelle* ou légale de la valeur *matérielle* ou commerciale. Si la monnaie, d'après lui, mesure toutes les valeurs commerciales, ce n'est point qu'elle les mette en relation avec sa propre valeur intrinsèque, avec son utilité de métal précieux, c'est qu'elle établit, par *suite d'une convention expresse ou tacite entre les hommes*, un rapport de proportion entre les choses échangeables elles-mêmes. Elle est une mesure qui, comme telle, n'est point *mesurée par l'objet*; l'or et l'argent rendent les cho-

ses mesurées entre elles ; ils ne sont pas mesurés par elles.

Tel est, selon nous, le sens que comportent deux passages extraits de l'œuvre de saint Thomas d'Aquin[1] que nous citons en note.

Mais la théorie de la monnaie-signe n'a pas laissé de trace lointaine que dans l'histoire des doctrines. Elle en a laissé une dans l'histoire même de la vie nationale. C'est elle en effet qui a inspiré au XVIIIe siècle la double expérience de la banque de Law et des assignats.

Pour Law, comme tout à l'heure pour saint Thomas d'Aquin, il faut considérer dans la monnaie les deux éléments qui la constituent : le métal et l'empreinte. Sans empreinte, le lingot ne servirait pas d'intermédiaire. C'est l'empreinte qui le rend circulable et qui lui permet de représenter une valeur déterminée. Si l'on pouvait abstraire l'élément *empreinte* de l'élément marchandise, on pourrait augmenter indéfiniment la quantité de numéraire, puisque la création du premier dépend de la volonté humaine. Law con-

1. *Commentaires sur l'Ethique,* V., 1, 9 in fine : « Oportet esse unum aliquid quo hujus modi omnia mensurantur, quod quidem non mensurat ex sui natura sed *quia ita positum est inter homines.* »

Commentaires sur les sentences (D. XXXVII p. 1, a, b, c,) : Omnes aliae res ex se ipsis habent aliquam utilitatem, *pecunia autem non,* sed est mensura utilitatis aliarum rerum, [ut patet per philosophum (Aristote)] — Et *ideo pecuniæ usus non habet mensuram utilitatis ex ipsa pecunia,* sed ex rebus quæ per pecuniam mensurantur secundum differentiam ejus qui pecuniam ad res transmutat.

Cités par revue néo-scolastique : Année 1905, février.

clut à l'extension à volonté du numéraire ainsi compris, par le moyen d'une banque, et ce sont ces idées qu'il a essayé de mettre en œuvre, en donnant pour gage à du papier, à de pures empreintes le profit aléatoire d'expéditions coloniales[1].

Le système des assignats en 1789 procédait de la même théorie. Le pouvoir social était considéré comme pouvant attribuer une valeur monétaire déterminée et invariable, à des *bons* de papier auxquels il était donné pour gage des immeubles. Les faits démentirent avec une suffisante dureté cette opinion : 100 livres assignats, même à l'origine, ne s'échangeaient que contre 95 livres en monnaie métallique (décembre 1789). En 1790, ils s'échangeaient contre 92; en 1791, contre 77 ; en 1794, contre 20 livres ; en 1796, contre $0^{l},36$[2].

1. La Banque générale de Law (1716) transformée en Banque royale (1718) émit pour 2696 millions de billets.

2. Les socialistes (V. de Greef, Viviani) ont parfois fait du comte Mollien un autre théoricien de la monnaie signe. Celui-ci aurait, dans la note célèbre qu'il expédia du Havre à la Banque de France, le 29 mai 1810, formulé *nettement* la théorie d'après laquelle le billet de banque peut cesser d'être le signe d'uue valeur métallique pour être celui d'une valeur quelconque.

Cette interprétation comporte bien des réserves : Voici comment s'exprime le comte Mollien : « Le capital fourni par les actionnaires d'une banque n'étant, à proprement parler, qu'une espèce de cautionnement... de gage supplétif qu'ils donnent au public, on *pourrait presque* dire qu'une banque qui *serait* parvenue à se faire une réputation d'infaillibilité n'aurait pas même besoin de capital pour escompter les billets de change qui lui seraient apportés par le commerce avec des billets fabriqués par elle. »

A personne, il n'apparaîtra qu'il y ait dans ce passage des affirma-

Une théorie assez analogue par les conséquences pratiques qu'on en peut tirer vient d'être exposée, avec une originalité réelle, par le professeur de Strasbourg, Knapp[1]. Son ouvrage : *Staatliche Theorie des Geldes* soulève en Allemagne des discussions extrêmement vives[2] et mériterait, ailleurs qu'ici, une analyse très approfondie. L'auteur y oppose à la conception métalliste la conception « *nominaliste* » ou « *étatiste* » de la monnaie. Ce n'est plus l'empreinte seule qui constitue la monnaie, ce sont les institutions juridiques d'un État qui la créent, qui lui constituent sa valeur, qui lui permettent de remplir sa fonction (die Seele des Geldwesens liegt nicht im Stoffe der Platten, *Sondern in der Rechtsordnung welche den Gebrauch* regelt, § 1, p. 2). Primitivement, il a fallu se servir d'une matière que l'on pesait, puis

tions nettes. On n'y verra pas autre chose qu'une simple hypothèse de raisonnement.

D'ailleurs, la lettre se termine par cette phrase catégorique : « Il faut qu'une Banque se maintienne en état de se liquider à tout moment... Pour ne jamais finir, une Banque doit toujours être prête de finir. » (Lettre reproduite par de Greef, *op. cit.*, p. 133.)

1. *Staatliche Theorie des Geldes, von Georg Friedrich Knapp.* Duncker et Humblot. Leipzig, 1905.

2. Voir sur la théorie de Knapp, notamment :

1° *Kritische Blätter für die gesamten Staatswissenschaft,* 1906, n° 3, article de Voigt.

2° *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft,* 1906, n° 2, article de Voigt.

3° *Jahrbuch für Gesetzgebung, Volkswirtschaft,* 1906, n° 2, n° 3, n° 4 (article de Knapp lui-même et article de Bortkiewicz).

4° *Jahrbücher für Nationalöekonomie und Statistik,* octobre 1906.

l'État a créé des pièces dont il certifiait le poids (période du « morphisme »); mais par là se trouvait préparée la période actuelle où l'État, par proclamation, constitue à la monnaie une valeur nominale différente de la valeur réelle (p. 25: die Geltung durch Proklamation ist aber gar nicht an den Stoff gebunden). Il en est ainsi dans la constitution moderne de la monnaie (= *chartale* Zahlungsmittel). — L'unité de valeur d'autre part, que nous définissons comme un certain poids d'une certaine quantité de métal, n'est nécessaire à envisager d'une façon concrète que pour la formation des premiers jugements sur la valeur. Ce qui sert d'intermédiaire et d'étalon dans un État est l'objet d'une création artificielle purement juridique[1].

Qu'on n'objecte pas que la monnaie admise dans les rapports internationaux a un caractère tout différent. Si, en effet, ce qui circule à l'intérieur ne peut pas circuler internationalement, c'est la preuve indiscutable de ce fait que les institutions juridiques propres à un pays créent la monnaie, et qu'une monnaie « nominale » pourrait circuler

1. Cette création, redisons-le, n'est pas seulement le fait de l'empreinte attributive de valeur, mais de la loi qui fixe l'emploi et l'usage d'une certaine monnaie, qui détermine la façon dont se paieront les dettes, la nature des monnaies admises dans les caisses de l'État, etc... Il peut ainsi constituer une monnaie avec du papier. La monnaie de papier n'est pas, selon Knapp, une assignation sur les caisses de l'État qui ne ferait qu'ajourner la liquidation; elle est une monnaie dont la remise libère (V. p. 44).

internationalement si, sur ce point, l'accord des institutions juridiques se faisait.

Si elle n'est pas exclusivement socialiste, l'idée de la monnaie-signe n'en est pas moins le lien le plus général qui unisse entre eux les systèmes historiques auxquels nous demanderons de nous livrer le sens des traditions socialistes relatives à l'échange au comptant ou à crédit.

Certains socialistes vont d'ailleurs beaucoup plus loin et ne se bornent pas à adopter une monnaie par elle-même dénuée de toute valeur, d'en faire la représentation des produits eux-mêmes, ils veulent agir sur la détermination même de la valeur économique.

Il y a là un point qu'en terminant, il faut bien mettre en lumière. Ce n'est point pour substituer à un étalon imparfait des valeurs, un étalon-marchandise plus parfait[1] que certains socialistes proposent de donner comme fondement à la valeur des objets, la quantité de travail[2] contenue dans

1. Les socialistes donnent bien cette raison de l'imperfection de l'étalon, mais aucun d'eux n'insiste sur les qualités *techniques* de celui qu'ils proposent.

2. Nous trouvons chez les économistes *classiques* — sans les conclusions pratiques qu'en ont tirées les socialistes — comme des *aperçus théoriques* pouvant servir d'éclaircissement à cette notion de valeur déterminée par le travail.

1° Adam Smith. — Nous trouvons chez Adam Smith les trois expressions : prix réel, prix nominal, prix naturel. Il donne donc au mot *prix* un sens large et non seulement le sens de *valeur appréciée en argent.* Le sens étroit dans lequel on entend communément le mot prix est donné par l'expression *prix nominal* chez Adam Smith.

chaque objet : le travail est une marchandise ; comme tel, il est lui aussi un étalon imparfait des

Mais qu'entend-il *a*) par prix réel.
b) par prix naturel.

a). — Du prix réel, Adam Smith nous dit qu'il est constitué par la quantité de travail qu'a coûté l'effort de production ; le prix réel qu'un objet coûte à l'homme, c'est la peine individuelle et particulière qu'il a fallu se donner pour l'avoir. Et sans doute il y a là les éléments d'un étalon « *humain* » des valeurs, suivant l'expression de M. Deschamps, c'est-à-dire que la peine plus ou moins grande, causée par la production d'objets différents ou d'un même objet à des époques différentes, peut servir à celui qui l'a éprouvée à mesurer la valeur qu'ont *pour lui* les objets différents ou le même objet dans le temps. Mais cet étalon *individuel* n'a pas été envisagé par Adam Smith comme pouvant constituer un étalon *social* pratique.

b). — Par ailleurs, Ad. Smith a parlé du prix *naturel*. « Il est naturel, a-t-il écrit, qu'un castor qui a coûté deux fois plus de temps à tuer qu'un renard, vaille deux fois plus ». Mais la portée de ce texte résulte du contexte. Adam Smith se place dans l'hypothèse d'un état des sociétés où le travail fonctionne comme seul élément actif sur des capitaux qui ne sont pas appropriés.

(V. sur tous ces points la démonstration de M. Deschamps : cours de doctorat : 1905-1906).

2° Ricardo. — Avec Ricardo, la théorie est plus nette, mais n'est pas sans réserve encore. Tout d'abord, Ricardo déclare que l'utilité est la condition essentielle de la valeur. Entre choses utiles, la valeur se détermine par la quantité de travail qu'a coûté chacune d'elles ; mais Ricardo se place dans un état des sociétés où aucun obstacle ne vient entraver l'action du travail et la multiplication du produit, ce qui semble le rejeter comme Smith dans « l'hypothèse préadamique » (expression de Marx). *Cependant* il considère cette situation comme étant la règle normale.

Remarquons, d'autre part, qu'il donne une solution purement *verbale* de la difficulté qui se présente dès lors : le travail, en effet, n'existe pas à l'état abstrait ; il diffère de qualité avec les individus, d'intensité avec les moments. Comment lui donner les qualités d'homogénéité qualitative et quantitative qui lui sont indispensables. Ricardo se borne à déclarer que « les différences tenant à une plus

valeurs. Le dissentiment est entre deux écoles : l'une d'après laquelle la valeur a besoin pour s'exprimer de se comparer, d'après laquelle la notion même de valeur implique rapport; l'autre d'après laquelle elle est, comme le poids, la longueur, une qualité inhérente aux choses. L'une ne conçoit pas que l'on parle de la valeur d'un objet, ou du moins elle ne voit là qu'une façon elliptique de s'exprimer : la valeur d'un objet n'existe que par rapport à celle d'un autre. Pour établir l'échelle des valeurs il faut une unité de comparaison qui soit une mesure mesurée, donc variable.

L'autre n'envisage l'unité de mesure que comme une grandeur que chaque objet réalise et multiplie.

Cette question de mesure n'est d'ailleurs que la conséquence de vues essentiellement différentes sur l'essence même de la valeur.

Ceux qui envisagent la valeur comme n'existant que par relation considèrent que la valeur est constituée par une foule d'éléments complexes dont le plus indispensable est l'utilité, c'est-à-dire

grande application ou à un plus long apprentissage sont résolubles en travail simple. » — Il y a donc une valeur du travail lui-même, et on ne voit pas suivant quel principe en sera mesuré le degré.

On verra, avec Karl Marx, que la théorie socialiste est toute différente. Jusqu'à Karl Marx, les socialistes se sont appuyés sur les classiques pour considérer comme démontrée la théorie qui donne à la valeur pour cause et pour mesure le travail. De cette conception théorique, ils se bornaient à tirer les conséquences pratiques et la matière d'un droit nouveau. [Voir les prédécesseurs que Marx s'est donnés. *Critique de l'Économie politique*, trad. Rémy, p. 46 et suiv.].

un rapport avec les besoins de l'homme, dont un autre est la rareté. Il en résulte l'indéterminabilité des valeurs antérieurement, à l'accord des volontés sur une relation quantitative de deux objets.

Les socialistes font dépendre la valeur d'un élément unique, le travail : élément quantitatif, susceptible d'une mesure quantitative. Ils peuvent dès lors parler de la valeur d'*un* objet, considérant qu'elle est constituée par le travail mesurable qu'il a fallu pour l'accomplir ; et la monnaie, expression de cette quantité de travail, n'est pas un élément de comparaison nécessaire ; elle n'est pas un des termes du rapport par lequel se détermine la valeur ; elle est la notation de la valeur, un bon de valeur, un signe de valeur ; elle peut en être par elle-même dépourvue.

C'est par ces théories qui visent à une transformation totale du régime même de la valeur que nous commencerons cette étude avec Owen et avec le collectivisme. Le système d'Owen et celui des collectivistes diffèrent entre eux, en ce que le premier ne subordonne pas le fonctionnement du nouveau principe d'échange à la transformation préalable du mode de production, tandis que le second crée d'abord un milieu économique d'où toute concurrence se trouve bannie et où la production est socialisée.

Or, notre but est de montrer que cette organisation de la production est la condition indispensable de toute transformation de l'échange basée sur l'élimination

de la monnaie métallique. Il ne peut y avoir de socialisme de l'échange en dehors d'un socialisme de la production.

L'échec du système pratique d'Owen nous fournira à cet égard un premier élément de démonstration. Mais notre démonstration sortira plus complète de l'analyse des trois systèmes dont nous nous occuperons ensuite :

1° Le système de Proudhon, dont l'auteur ne voulut faire qu'un système de monnaie-signe, et qui dut être transformé, complété jusqu'à la constitution artificielle de la valeur, nous montrera qu'il n'est pas possible de *supprimer une seule des deux fonctions de la monnaie* sans rompre l'équilibre de la production et de la consommation et sans être conduit, pour le rétablir, à une organisation collectiviste de la production.

2° Les systèmes de Vidal et de Haeck fourniront le même témoignage, non par l'expression qu'ils reçurent de la part de leurs auteurs, mais au contraire parce que ceux-ci hésitèrent à formuler en systèmes pratiques les conséquences logiques de leurs théories monétaires. De leurs systèmes pratiques, qui ne sont que des systèmes d'organisation du crédit, mais qui par là restent des systèmes d'action indirecte sur les conditions de l'échange, nous retiendrons les erreurs essentielles qui, *en matière d'échange à crédit,* ont encore cours parmi les socialistes.

3° Enfin le comptabilisme social, tel qu'il a été

formulé en ces dernières années par M. Solvay, nous fournira la dernière preuve à laquelle nous voulions recourir de l'impossibilité de modifier le régime de l'échange sans modifier d'abord le régime de la production.

On donne souvent le comptabilisme social comme n'étant qu'un système d'application générale des créances à la liquidation des dettes ; mais on s'arrête alors à n'envisager qu'un mécanisme extérieur qui n'a rien d'original puisque Proudhon, Vidal, Haeck l'ont examiné. Ce qui est essentiel dans le comptabilisme social, c'est le contenu du compte, *c'est la monétisation générale de l'avoir,* appelé à circuler sans l'intermédiaire de la monnaie. De cette suppression de la monnaie métallique comme intermédiaire des échanges, résulte, de l'aveu de l'auteur, sa disparition comme étalon des valeurs. Le comptabilisme fournit une démonstration identique, dans tous ses termes, à celle que l'on peut tirer du système de Proudhon, avec lequel à nos yeux, il se confond absolument.

Si notre démonstration, poursuivie avec méthode par l'analyse de ces systèmes, est exacte, nous aurons ramené toute transformation socialiste de l'échange à ne pouvoir fonctionner qu'en régime collectiviste. De la condamnation du régime collectiviste *dépendra* donc la condamnation de tous les autres régimes.

Ainsi se trouve déterminé le plan de cette étude. Elle comprendra quatre chapitres :

Le 1er relatif au système d'Owen et au Collectivisme ;

Le 2e relatif au système de Proudhon ;

Le 3e relatif aux systèmes de Vidal et de Haeck ;

Le 4e relatif au comptabilisme social.

L'indication de ce plan définit notre méthode. Nous pouvions chercher, dans les ouvrages de chacun des socialistes, ce qu'il avait écrit de relatif à l'échange, dresser en quelque sorte le catalogue scrupuleux, mais confus, des opinions et des idées.

Nous pouvions choisir, dans l'histoire les systèmes, les plus significatifs, ceux qui peuvent être considérés comme des types représentatifs, les ramener ainsi à un petit nombre et dessiner de plus vives arêtes.

C'est cette dernière méthode que nous avons choisie. En le faisant, nous n'avons fait d'ailleurs que limiter les occasions de répéter les *mêmes* observations. Il n'y a en effet, en dehors du régime de l'échange basé sur la monnaie, que deux systèmes possibles : 1° l'échange direct qui n'éliminerait la monnaie, que comme intermédiaire et lui conserverait son rôle d'étalon (Owen en fait, Proudhon, Vidal et Haeck en théorie); 2° l'échange direct, qui éliminerait totalement la monnaie (Solvay) et déterminerait arbitrairement la valeur (Owen en théorie, le collectivisme). Notre but est de montrer que le premier système implique le second.

CHAPITRE PREMIER

OWENISME ET COLLECTIVISME[1]

> En général, la forme de l'échange des produits correspond à la forme de la production.
>
> KARL MARX, *Misère de la philosophie*, 1847.

> Le partage des moyens de consommation... n'est qu'une conséquence du départ des conditions de la production elle-même.
>
> KARL MARX, *Critique du programme de Gotha*, 1875.

I

OWEN ET SA BANQUE D'ÉCHANGE.

Le premier parmi les socialistes qui tentèrent une transformation du régime de l'échange fut Owen.

1. Nous n'avons pas la prétention de faire de ce 1er chapitre un chapitre original. M. Deschamps, dans le cours qu'il a professé à la Faculté de droit, en 1904-1905, sur l'individualisme et le socialisme ; M. Dolléans, dans son ouvrage sur Robert Owen (Félix Alcan, édit., 1907), ont, le premier en ce qui concerne le collectivisme, le second en ce qui concerne la Banque d'échange d'Owen, formulé les principes et les faits que nous nous bornons à *adapter* au cadre de cette étude.

La vie d'Owen fut une longue suite d'expériences sociales. De ces expériences, on peut faire deux catégories bien distinctes : les unes sont relatives à une meilleure organisation de la production, et comme telles, n'ont pas à être examinées ici ; les autres font d'Owen un socialiste de l'échange et ce sont celles dont nous devons parler.

En organisant l'échange, Owen se proposait de remédier aux vices de la société présente et à la pauvreté. Ce but est clairement exprimé dans le rapport qu'Owen adressait en 1820 au comté de Lanark et qui est ainsi intitulé : *Plan pour mettre un terme à la détresse publique, dissiper le mécontentement en donnant un emploi productif aux classes pauvres et laborieuses par des arrangements qui amélioreront essentiellement leurs conditions, diminueront les dépenses de production et de consommation et créeront un marché en développant la production*[1].

A. — Owen constate dans ce rapport d'une part l'extrême développement de la production et de la richesse générale, et d'autre part le dénuement croissant des classes laborieuses. Leur pouvoir de consommation, loin de se développer avec l'accroissement du nombre des objets consommables, a diminué au contraire. Il en résulte que le produit reste sans débouché, que des crises viennent à chaque instant témoigner de l'insuffisance de la consommation au regard de la production.

1. Cité par Hector Denis, *Étude sur Owen*, dans les Annales de l'Institut des sciences sociales 1895. (Voir au Musée social.)

Quelle est la cause de cette pauvreté, de cette insuffisance à acquérir de la classe ouvrière ? Elle réside tout entière dans l'existence d'un système artificiel d'*échange* : « La classe des travailleurs est rendue esclave d'un système artificiel de *rémunération,* plus cruel dans ses effets qu'aucune forme d'esclavage pratiquée dans les sociétés barbares ou civilisées[1].

La misère a pour cause l'usage de la monnaie métallique dans les échanges. De cet usage de la monnaie, Owen faisait deux critiques : 1° Le travailleur doit se procurer l'intermédiaire monétaire et, pour cette acquisition nécessaire, il est obligé de subir la loi spoliatrice du détenteur. De là, tous les inconvénients signalés : l'impossibilité de pouvoir, avec le métal reçu en paiement, racheter son produit, en sorte que la totalité de la consommation ne peut jamais absorber toute la production. Les crises résultent, non de la surproduction, mais peut-on dire de la sous-consommation des classes ouvrières ;

2° A cette critique de la monnaie métallique comme intermédiaire des échanges se joignait une critique de la monnaie métallique comme étalon

1. Id. *Ibid.* — On voit par cette citation, qu'Owen fait dépendre des conditions de l'échange, les conditions de la répartition. Il y a là une confusion dont nous verrons les effets. Elle s'explique par ce fait dont M. Mantoux nous a apporté le témoignage : V. *La Révolution industrielle en Angleterre au* XVIIIe *siècle*, 1906, que la cause première de la sujétion ouvrière fut dans la concentration commerciale aboutissant à une concentration de numéraire.

des valeurs. La monnaie métallique paraissait à Owen impropre à remplir ce rôle, puisque comme marchandise, elle a une valeur variable.

B. — Cependant, disait Owen, le travail est la mesure naturelle de la valeur. Pourquoi n'en pas faire sa mesure réelle, sa mesure unique ?

Le moyen de restituer à la classe ouvrière l'intégralité de son droit de consommation, c'est de la créditer de la somme de travail accomplie par elle, c'est d'évaluer de la même façon, c'est-à-dire en travail, sa production. En monétisant le travail incorporé dans le produit, on met chaque travailleur à même de se procurer directement ce dont il peut avoir besoin. On lui donne un instrument d'acquisition qui s'adapte exactement au mouvement de la production, qui suit avec une précise exactitude toutes les oscillations de la richesse créée, qui a comme elle le pouvoir de s'étendre ou de se rétrécir.

Ainsi se trouvait posé le principe de la transformation : *faire du travail l'unique mesure de la valeur*.

Les mêmes idées sont développées dans les numéros de la *Crisis* des 16 et 22 juin 1832[1]. Owen y constate à nouveau que le prix du travail en argent est tombé si bas que l'ouvrier ne peut, non seulement se procurer les commodités de la vie, mais même satisfaire ses besoins. « A me-

1. V. Ed. Dolléans, *op. cit.*, p. 271.

sure, déclare-t-il, que le machinisme se développera, la baisse de la valeur marchande du travail humain s'accentuera » et ses inconvénients s'aggraveront. Il semble à Owen que la monnaie sera en quantité de plus en plus insuffisante eu égard à l'accroissement prodigieux des produits à faire circuler, et que, par suite, elle vaudra à ses détenteurs un privilège de plus en plus exorbitant : « Chaque jour, écrit-il, des milliers d'individus dans les différentes industries se lèvent le matin sans savoir où ils pourront se procurer un emploi... Ils ne peuvent ordinairement se procurer le produit des autres qu'en transformant leurs marchandises en argent, en les livrant au capitaliste ou à l'intermédiaire... Mais, si la monnaie est rare, si l'intermédiaire n'est pas disposé à prendre le produit offert, le producteur doit faire un sacrifice considérable [1]. »

Ainsi, à cette époque d'introduction du machinisme, les maux dont souffre l'ouvrier paraissent être le résultat du mode d'échange et non du mode nouveau de production.

Le remède consiste à transformer le régime des échanges, en donnant à la valeur une détermination en travail. On mettra ainsi à la disposition de tous les travailleurs un pouvoir d'acquisition direct. Ce pouvoir s'accroîtra en proportion du travail, c'est-à-dire que toujours la production

1. Ed. Dolléans, *op. cit.*, p. 274.

fera naître un droit de consommation capable de l'absorber tout entière. Une quantité de travail donnée choisie comme unité est d'autre part une grandeur invariable.

Or, il convient, selon Owen, d'établir immédiatement, pour l'application de ces principes, des banques d'échange dans toutes les parties de l'Empire britannique. Par elles, se trouvera introduit, dans le milieu même de la concurrence libre, le principe de l'évaluation des marchandises en travail.

*
* *

Nous ferons, immédiatement après cette courte esquisse, ressortir les imprécisions de la théorie qui, en principe, devait servir de base à la constitution des banques d'échange.

Owen n'était pas parvenu à une détermination précise de l'unité de valeur. Ce devait être une certaine quantité constante de travail. Mais, à raison des différences qualitatives qu'elle revêt avec les individus, à raison des différences d'intensité dans le travail, une certaine quantité de travail ne peut être qu'*idéalement* conçue et ne peut devenir une grandeur homogène connue.

D'autre part, l'entreprise d'Owen était une entreprise privée, c'est-à-dire qu'elle devait, pour la sauvegarde et le triomphe de ses principes, vivre et lutter. Mais les exigences de la vie en con-

currence ne seraient-elles pas inconciliables avec le maintien des principes directeurs ?

L'application des principes exigeait que chaque travailleur fût rémunéré d'après le travail effectivement et personnellement fourni par lui, indépendamment de toute utilité du produit. Elle ne permettait de faire aucune différence entre les travaux dont les produits s'offraient à elle ; tout travail s'équivaut. La mesure du travail ne pouvant se faire directement en quantité, c'est sa mesure indirecte par la durée que la pratique devait nécessairement dégager. Mais la durée du travail peut-elle être prise seule en considération ? Mesure-t-elle l'intensité du travail, en mesure-t-elle la qualité ? Rien de plus aisé que de prolonger la durée du travail au détriment de la productivité. La mesure par la durée, telle qu'elle s'imposait, était donc bien imparfaite et ne paraissait pas pouvoir assurer le succès de la banque dans un régime de libre concurrence.

Il y avait au fonctionnement du système, outre ce vice d'imprécision dans la détermination de l'unité de valeur, un autre vice essentiel, absolu, rédhibitoire : chaque particulier, dégagé de la responsabilité des réalisations, peut apporter à la banque une manifestation quelconque d'un travail, même inutile, et se faire délivrer un bon de consommation qui ne s'exercera évidemment que sur les produits d'un travail utile.

Qu'importe l'absence ultérieure de débouché

à celui qui doit apporter seulement du *travail* pour pouvoir recueillir un droit de consommation. C'est alors que l'on a chance de voir sortir des mains des travailleurs les objets les plus hétéroclites, les plus fantaisistes, les plus inutiles. A découper minutieusement de petits morceaux de papier on pourra avoir fait preuve d'un travail considérable, mais combien inutile. N'importe, on aura son bon de produit.

Si la banque agit conformément aux principes simples qui ont été posés, elle doit donc : 1° accepter une manifestation quelconque du travail ; 2° tout évaluer d'après la durée du travail incorporé.

Si la banque accepte tout, même les inutilités, elle ne vendra que des objets utiles. Il y aura dès lors insuffisance de ceux-ci, par suite dépréciation des bons auxquels il ne peut être donné complète satisfaction. Si la banque se procurait, par acquisition dans le commerce, les produits consommables qui lui manquent et qui lui sont demandés, il y aurait pour elle une perte sans compensation, puisque ces produits peuvent être consommés par des déposants qui n'ont apporté aucune utilité. Si la banque essayait de récupérer cette perte par une élévation des prix de vente, ce ne serait pas seulement porter atteinte aux principes, ce serait ne pouvoir pas vendre ; la banque en effet ne peut triompher, dans un milieu de concurrence libre, que si elle offre des avantages aux consommateurs.

La banque, ainsi acculée à la faillite des principes ou à celle des actionnaires, cédera nécessaisement à la tentation d'écarter les inutilités. Comment le fera-t-elle ? En refusant de les accepter ou en en offrant une rémunération dérisoire. Dans les deux cas, elle sort des principes, puisqu'elle cesse de considérer les quantités de travail et que pour assurer l'adaptation de la production à la consommation, elle est amenée à faire jouer dans un certain sens le mécanisme des évaluations.

Le vice fondamental du système est en effet dans le défaut d'adaptation de la production à la consommation.

Ce défaut d'adaptation peut encore, en l'espèce, se trouver aggravé par les manœuvres de spéculation auxquelles le système ne manquera pas de donner lieu de la part des adversaires de l'entreprise et de la part des producteurs eux-mêmes. Le commerce concurrent n'aura-t-il pas contre la banque des armes efficaces : il lui suffit d'acheter aux producteurs déposants leurs bons en grande quantité et d'exercer sa demande, d'une façon uniforme et immédiate, sur le même genre de produits, pour mettre la banque dans l'impossibilité de satisfaire le besoin artificiel qui se manifeste soudainement à elle [1]. Ainsi se trouvera assurée la dépréciation du bon d'échange.

1. A supposer même, en effet, qu'il ne soit délivré de bons que contre l'apport de produits *utiles*, il ne suffit pas, pour éviter tout risque de crise, que les bons aient toujours leur contre-partie en mar-

Le producteur, d'autre part, qui cède si facilement à la tentation d'intensifier sa production pour réduire ses frais, s'abandonnera à son penchant, puisqu'il peut lui devenir indifférent de dépasser la mesure des besoins et qu'il n'a plus à calculer leurs manifestations.

Ainsi se trouvent sérieusement contestées les qualités que l'on prêtait au bon d'échange. Il devait ne jamais se déprécier. En effet, remis au producteur qui dépose le résultat d'un certain travail, il a un gage réel, il est véritablement l'attestation d'un travail produit. Mais gage réel, nous venons de voir qu'il n'est pas gage réalisable, qu' il peut être produit inutile, que par suite ce n'est pas sur lui que s'exercera le droit de consommation constaté par le bon, mais sur les produits utiles dès lors insuffisants à satisfaire la demande. L'élimination des produits inutiles n'exclut pas la dépréciation : pour qu'elle se produise, il suffit qu'à un moment donné la demande grossie par la spéculation ne puisse être satisfaite tout entière par l'offre. La banque peut, sans doute, par une nouvelle atteinte aux principes, diminuer la demande en élevant le prix du produit, en exigeant plus de bons d'heures de travail à la vente qu'elle n'en a délivré elle-même à l'achat. Mais s'il n'y a sous l'élargissement de la demande

chandises ; il faudrait encore que chaque producteur consommât l'espèce de marchandises qu'il produit, ce qui n'est évidemment pas le cas.

qu'une manœuvre de spéculation, cette mesure ne suffira pas à arrêter la dépréciation. Elle n'aura contribué qu'à l'aggraver : en effet la banque, ne monopolisant pas la production, ne peut imposer ses prix. Elle verra diminuer sa clientèle d'acheteurs, elle gardera ses produits.

*
* *

C'est en somme l'histoire du *Labour Exchange* constitué à Londres, le 3 septembre 1832, que nous aurions par avance abstraitement décrite, si le sentiment de ces difficultés insurmontables n'en avait fait une entreprise absolument différente des principes qui en avaient suggéré l'idée. En sorte qu'indépendamment de son échec, elle est, *par sa nature même*, la preuve de l'impossibilité pratique du système d'établissement de la valeur — travail dans un milieu de concurrence libre.

Une banque d'échange fut ouverte à Londres, le 3 septembre 1832. Elle fut constituée par une société d'actionnaires. L'action était de 20 livres sterling et il lui était attribué 40 heures de bons de travail. La banque se procurait ainsi les locaux dont elle avait besoin pour fonctionner. Elle faisait alors appel aux déposants et leur délivrait, en échange de leurs produits, des bons de papier représentant, en heures de travail, l'évaluation des marchandises et donnant droit à l'acquisition de celles dont le prix correspondait à la valeur du billet.





La banque, qui servait des intérêts à ses actionnaires et prévoyait même des profits, prélevait à la vente une légère somme.

Il faut bien voir comment se faisait l'évaluation. Nous savons que la détermination de l'étalon ne pouvait être d'une *quantité abstraite* de travail, qu'elle devait se faire par la durée du travail.

Or, il n'en est ainsi qu'en apparence. Il est en effet impossible, de considérer toute heure d'un travail quelconque comme s'équivalant. Aussi ne va-t-on que dans les mots conserver le principe de l'évaluation en travail. En effet, on donne à l'heure de travail une expression monétaire. Cette expression monétaire est fournie par le salaire moyen d'une heure de travail, calculé pour toute l'Angleterre et pour toutes les professions. On l'évalue à 6 pences.

Ainsi toute heure de travail sera payée 6 pences. On lui constitue une valeur *moyenne*. L'avantage, pour ceux dont le travail est moins rémunéré, peut les amener à faire des dépôts. Mais ceux qui gagnent plus n'offriront pas leurs produits à ce taux. Owen espère cependant le contraire et cette confiance optimiste révèle tout ce qu'il y a d'éternelle méconnaissance de la nature humaine et de ses mobiles d'activité dans toutes les constructions socialistes. Owen nous dit : « La difficulté est de savoir si ceux qui reçoivent des salaires plus élevés travailleront aux mêmes conditions que ceux qui reçoivent moins, mais s'ils consi-

dèrent que les services des ouvriers moins payés sont aussi nécessaires que les leurs pour former une union complète des métiers, un cercle entier d'occupations, ils ne feront point d'objections [1]. »

D'autre part les matières premières, utilisées pour le travail et que l'ouvrier s'est procurées dans le commerce, lui sont comptées à leur prix courant que l'on convertit en autant d'heures de travail qu'il contient de fois 6 pences.

On voit dès lors l'opération mentale qui s'imposait à l'esprit du garde magasin. Préoccupé du débouché, il s'efforçait d'exclure les inutilités, et, pour les utilités, il les évaluait comme le ferait un commerçant, d'après ce qu'il pensait pouvoir en retirer à la vente : *x* livres sterling. Ensuite, pour la sauvegarde apparente des principes, il transformait son évaluation en autant d'heures de travail qu'il y avait de fois 6 pences dans le chiffre d'évaluation. Owen répondait à un tailleur mécontent de l'attribution de valeur faite à un habit : « Ce qui régit notre réelle évaluation des articles est le plus bas prix courant. Chacun achète au meilleur marché, personne ne viendra à nous si nous ne sommes pas aussi bon marché que les autres et, si personne ne vient acheter les produits, il n'y aura plus aucun intérêt pour les déposants à nous les apporter [2]. » Dès lors, il ne reste plus rien des principes. Préoccupée de ne pas surcoter les pro-

1. V. Ed. Dolléans, *op. cit.*, p. 277.
2. Voir Id. *Ibid.*, p. 292.

duits, parce qu'elle ne pourrait les écouler sans perte, la banque ne pouvait les sous-coter sous peine d'être privée de ses dépôts. Elle cotait au plus bas prix courant. *La monnaie métallique conservait son rôle d'étalon des valeurs.*

Quelle pouvait bien être dès lors l'utilité de l'entreprise ? « Elle n'était qu'un peu mieux, dit Owen dans le numéro de *la Crisis* du 30 décembre 1832, qu'un établissement de prêt sur gage. » Elle procurait en effet aux producteurs qui ne trouvaient pas à vendre immédiatement, comme ils en avaient besoin, le placement d'un produit que la banque pensait pouvoir écouler un jour ou l'autre. D'autre part, elle constituait un établissement honnête, se contentant du prélèvement nécessaire pour lui permettre de fonctionner[1].

Dès le début, les dépôts s'accumulèrent. Il y avait à peine 15 jours que la banque était ouverte et l'on était obligé de fermer les portes, du mercredi soir au lundi, à cause de la multiplication excessive des objets apportés. Le 13 octobre, *la Crisis* annonce que, vu la quantité des dépôts, on ne recevra pas de produits d'une valeur réelle inférieure à 40 heures et d'une valeur nominale inférieure à 20 shillings.

Le 31 novembre 1832, *la Crisis* nous apprend que les dépôts s'élèvent en moyenne à 36 000

1. Ed. Dolléans, *op. cit.*, p. 289, sur les services que pouvait rendre la Banque.

heures par semaine. Une succursale est ouverte L'institution semble prospérer.

Mais elle renfermait en elle des germes pernicieux. Elle ne pouvait déjouer les tentatives de spéculation. Les commerçants, intéressés à la voir disparaître, y firent multiplier les dépôts d'objets, utiles certes, mais dont la consommation en quantité équivalente ne pouvait être immédiate, en sorte que la banque devait supporter les effets désastreux de la détérioration et de la moins-value. Si l'importance des dépôts dépassait parfois les besoins actuels, il arrivait aussi qu'ils n'y suffisaient pas. L'abondance des bons retirés par les commerçants constituait une monnaie momentanément surabondante, qui pouvait se déprécier aisément, et qui se dépréciait nécessairement lorsqu'elle s'exerçait tout entière sur des produits en quantité insuffisante à la banque. L'excès d'émission paraissait être impossible ; en fait, il ne l'est pas. Qu'on songe en effet au degré d'habileté, d'impartialité que suppose chez l'expertiseur l'évaluation du produit ; il peut se tromper sur son utilité, sur sa qualité : en fait, on reçut des produits défectueux, invendables sur le marché. *La Crisis* raconte notamment qu'un tailleur avait apporté un habit contenant 3 yards d'étoffe ; on le reçut bien qu'inutilisable, à prix réduit[1].

Ce sont les efforts des commerçants ligués,

1. Ed. Dolléans, *op. cit.*, p. 293.

c'est l'absence des qualités exceptionnelles exigées de l'expertiseur, c'est le vice interne d'une institution tiraillée par deux soucis contradictoires : celui de donner au travail un pouvoir d'acquisition directe, inconciliable avec les conditions de la vie en concurrence, qui amenèrent la faillite de la banque. Expulsée une première fois de son local primitif, elle eut une vie bientôt languissante et, le 7 juin 1834, moins de deux ans après sa formation, *la Crisis* annonça la fin de l'entreprise.

Elle sombrait *par impossibilité d'assurer une bonne adaptation de la production à la consommation,* et malgré les précautions prises à cet égard. Disons-le à la louange d'Owen : celui-ci s'était rendu partiellement compte de cette impossibilité.

On ne peut produire au juste cette adaptation, qu'en étant le seul producteur, et qu'en rationnant le consommateur. Le jeu de statistiques, même très compliquées, ne semble pas en effet permettre de prévoir avec exactitude la diversité ou l'intensité des besoins. On ne peut forcer la consommation à se contenter de ce qui est offert au prix fixé, qu'à la condition de gouverner toute la production, de la monopoliser.

Une organisation aussi autoritaire de la production et de la consommation, encore qu'elle n'eût point manqué de conformité avec le tempérament d'Owen, n'est pas celle à laquelle il avait songé. Il pensait appliquer son plan d'orga-

nisation de l'échange par l'intermédiaire des sociétés coopératives. C'est ce projet qu'il indique dans le numéro de *la Crisis* du 30 juin 1832. Le Royaume-Uni, dit-il, pourrait être divisé en districts dont chacun aurait un conseil d'administration avec lequel communiqueraient les différentes coopératives. Ces coopératives trouveraient dans la banque un débouché. Elles n'auraient plus à redouter les excédents, car ces excédents correspondent par ailleurs à des *déficits*. Les coopératives n'auront qu'à fournir au conseil de district l'état des produits en excédent et des articles qui manquent, pour que les informations centralisées à Londres leur permettent de savoir avec quelle coopérative voisine, elles peuvent échanger ce qu'elles ont en trop contre ce qu'elles ont en quantité insuffisante. Ainsi, Owen croyait pouvoir réaliser une certaine adaptation de la production à la consommation entre sociétés coopératives, dont les unes utilisaient comme matières premières, ce que produisaient les autres[1].

Mais cette organisation devait s'être imposée à l'esprit d'Owen surtout pour une autre raison. L'avis au public, par lequel Owen avait annoncé la fondation de sa banque d'échange, était ainsi conçu : « Les agriculteurs, jardiniers, manufac-

1. Il n'y avait alors que très peu de coopératives de consommation, et il semble que ce soit entre coopératives de production qu'Owen songeait à réaliser, par l'intermédiaire de sa banque, l'adaptation de la production à la consommation.

turiers, marchands de provisions, marchands en gros et en détail de toute catégorie, qui peuvent être portés à disposer de leurs divers articles de commerce et marchandises de la seule manière équitable dans laquelle les hommes peuvent disposer de leur propriété les uns à l'égard des autres, c'est-à-dire en donnant leur valeur égale en travail contre une égale valeur en travail, sont invités à transmettre leurs noms et leurs adresses[1], etc. »

Mais pour que les producteurs, sinon les marchands, pussent ainsi apporter leurs produits en dépôt, *il fallait qu'ils en fussent propriétaires.* Or comment pouvaient-ils l'être ? Les ouvriers travaillaient déjà dans des usines ou dans des fabriques, autour de la machine à laquelle ils sont subordonnés. Ils ont cessé, comme le dira Karl Marx, de se servir de leur outil pour servir la machine. C'est pourquoi, expropriés de leurs moyens de production, ils n'ont aucun droit de propriété sur le produit qui appartient tout entier au propriétaire de la machine.

Les ouvriers ne reçoivent qu'un salaire. Et si ce salaire ne permet pas de racheter le produit, c'est qu'il représente seulement la part du travail dans l'œuvre de production à laquelle collaborent capital et travail. Pour mettre l'ouvrier à même de déposer son produit, il fallait l'en rendre totale-

1. Cité par Hector Denis, *loc. cit.*

ment propriétaire, et pour cela le mettre à même de se passer des capitaux étrangers. Le moyen auquel avait pensé Owen pour supprimer l'intermédiaire capitaliste entre le travailleur et le consommateur, c'était l'appropriation coopérative de l'instrument de production.

On peut dire toutefois qu'Owen n'avait pas démêlé les véritables raisons d'être de la sujétion du travailleur. Il les fait dépendre du régime des échanges ; elles consistent essentiellement dans le régime nouveau de la production. C'est l'intervenvention du machinisme qui a supprimé l'autonomie ouvrière. Le sacrifice subi par l'ouvrier ne lui est pas imposé au cours de l'échange, il lui est imposé au moment où se détermine en valeur la part de sa collaboration dans l'œuvre de production. C'est le capital *fixe* qui accable le travailleur, et non cette forme particulière de capital sous laquelle s'incorporent les capitaux qui veulent circuler. Aussi la libération du producteur doit-elle venir, non de la transformation du régime de l'échange, mais de la transformation du régime de la production. C'est la critique fondamentale adressée par Karl Marx aux socialistes de l'échange.

II

Karl Marx et le collectivisme.

L'attitude de Karl Marx à l'égard des socialistes

de l'échange est particulièrement précieuse à relever. Elle est en effet de tout point favorable à la thèse que nous soutenons et n'a pas, à nos yeux, moins d'importance pour la détermination des caractères essentiels du collectivisme que n'en a l'analyse marxiste de la valeur.

La critique du socialisme de l'échange est faite par Marx dans l'un de ses premiers ouvrages, traduit en français sous le titre « la Misère de la philosophie ». Cet écrit de Marx est de 1847 : il est dirigé contre Proudhon. Mais on peut considérer que Karl Marx s'y adresse précisément au système d'Owen tel qu'il vient d'être décrit.

S'il ne prononce pas en effet le nom d'Owen, c'est qu'il commet une erreur certaine d'attribution. Il donne comme s'étant constitués sous l'influence de Bray les *Equitable-Labour Exchange Bazars de Londres, de Sheffield, de Leeds,* dont l'échec a été éclatant[1]. Il y a là une erreur dont témoigne *Sir Foxwell,* dans l'introduction qu'il a écrite pour la traduction anglaise du livre de M. A. Menger : *Le droit au produit intégral du travail.*

Sir Foxwell écrit en effet : « Dans sa référence à Bray, Marx attribue à son influence la fondation des banques de travail d'Owen. Mais celles-ci furent établies par Robert Owen en 1832, et préconisées par lui à partir de 1821. Je ne vois pas

1. Karl Marx, *Misère de la philo.* (1847), *éd.* 1896, p. 107.

que Bray ait mentionné ces banques du travail. *Son système est tout à fait différent*[1]. »

De ce système de Bray il nous faut dire quelques mots, puisqu'il doit résulter de sa différence avec celui d'Owen, qu'à travers Bray c'est précisément Owen que Marx a atteint.

John-Francis Bray fut un ouvrier imprimeur dont la vie est assez peu connue. Il publia à Leeds, en 1839, son ouvrage essentiel *Labour's Wrongs and Labour's Remedy* (Des maux dont souffre le travailleur et des remèdes à sa situation). A cette époque, dit Foxwell, les espérances ouvrières étaient toutes politiques. On attendait le salut de l'avènement des whigs au pouvoir. Le but de Bray fut de montrer que les transformations politiques étaient impuissantes à assurer les réformes sociales. Or, ce sont les réformes sociales qui seules doivent préoccuper les travailleurs.

« Remontant alors à la racine du mal, Bray, dit Foxwell, le trouve *dans le principe de l'inégalité des échanges*[2]. » Il semble par là ne point différer d'Owen. Mais on voit par la suite qu'il a beaucoup plus justement qu'Owen déterminé les véritables causes de la sujétion ouvrière : « L'ensemble des classes ouvrières, écrit-il, dépend du capitaliste ou employeur pour les moyens de travail et

1. Foxwell, *op. cit.*, p. 71.

2. Foxwell, p. 66. Cf. Bray, « Le système actuel de l'échange prive les travailleurs des trente-huit quarantièmes du produit de leur industrie. »

par conséquent pour les moyens de vivre. »... « Les capitalistes et les propriétaires ne font rien de plus que de donner au travailleur, pour son labeur d'une semaine, une part de la richesse qu'ils ont obtenu de lui la semaine précédente. » C'est la théorie même de la plus-value qu'au témoignage de Foxwell avait déjà élaborée Bray.

Comme remède *théorique* à cette situation, Bray propose logiquement une appropriation collective du sol et des moyens de production et une règle de répartition basée sur le travail : « Un travail égal, écrit-il, de quelque espèce qu'il soit, devrait être également rémunéré ; l'inégalité de la valeur sociale du travail n'est pas une raison suffisante de l'inégalité de rémunération. »

Bray, dont on fait un communiste, se rapproche à notre sens du collectivisme par deux traits : d'abord, parce qu'il se préoccupe d'une appropriation collective des capitaux ; ensuite, parce qu'il a une règle de répartition qui prend en considération le travail, la durée du travail, considéré d'ailleurs comme uniforme qualitativement[1].

1. On peut considérer que le collectivisme diffère du communisme par sa règle de répartition, uniquement. Le communisme comporte une répartition comme le collectivisme et il n'est pas exact de dire que les communistes mettent *tout* en commun. Il arrive nécessairement un moment où les biens de consommation, de communs deviennent individuels. Comme l'a dit M. Souchon, on ne porte pas les vêtements d'une façon communautaire. Mais les communistes adoptent comme règle de répartition nécessaire, au lieu de « à chacun selon son travail », la règle : « A chacun selon ses besoins ». La détermination des besoins se fait : 1° en communisme *autoritaire* (forme tradi-

Au point de vue pratique, Bray propose comme mesure transitoire un projet de coopération nationale (he proposes a Kind of *National Joint-Stock Scheme*). Que les 5 millions de producteurs adultes de l'empire britannique forment un certain nombre de coopératives de production contenant chacune de 100 à 1 000 travailleurs et affectées chacune à un genre déterminé de production. Que, par location ou par achat, *ils se procurent* la propriété du sol et des capitaux (they are to have in use, by hire or purchase, the land and fixed capital of the country) et chacun pourra recevoir des gages proportionnels à la quantité de travail fournie[1].

C'est pour acquérir ces capitaux fixes, le sol et autres moyens de production, que Bray propose de constituer des bons à valoir sur les produits, des billets de crédit qui seraient remis aux capitalistes. Ces billets reposant sur le crédit collectif ouvrier pourront être émis jusqu'à concurrence de 2 milliards de livres sterling. « Ainsi coexistera, dit Bray, la propriété individuelle des produits avec la propriété en commun des forces productrices. » Karl Marx cite précisément ce

tionnelle de communisme) par voie d'autorité ; 2° en communisme libertaire (forme contemporaine de communisme) par voie d'appréciation individuelle, la bonté naturelle de l'homme rendant sans danger cette « prise au tas » (cf. M. Souchon à son cours). On voit par ces caractères que le communisme n'entre pas dans le cadre de cette étude.

1. Foxwell, p. 68.

passage, où ne semble pas se manifester d'autre préoccupation que celle d'organiser la production. On ne comprend pas dès lors qu'il ait pu reprocher à Bray : d'une part, la faute théorique d'avoir voulu transformer l'échange sans toucher à la production ; d'autre part, la paternité des Labour Exchange et la responsabilité de leur échec.

Marx écrit : « Que nous a donné l'échange de quantités égales de travail ? Surproduction, dépréciation, excès de travail suivi de chômage...[1] » Si ces critiques ne s'adressaient pas à juste titre à Bray, elles s'appliquaient exactement au système d'Owen.

Karl Marx les reprit d'ailleurs dans *Zur Kritik der politischen Œconomie* (1859). Cette fois, il les adresse au système de *John Gray*. A travers Gray, comme à travers Bray, c'est Owen qu'en réalité critique Karl Marx[2].

John Gray fut, comme Fourier, un employé de commerce. Élevé à Repton, il entra de bonne heure comme commis, puis comme voyageur, dans une maison de gros de Londres. Il écrivit bientôt un premier ouvrage : *The National commercial system*, violent, puéril, inintelligible et inutilisable, dit J. Foxwell. On dissuada Gray de le publier. Il se mit alors à lire les ouvrages d'Owen et publia en 1831 : *The Social system*. Il donna encore en 1842 :

1. V. *Misère de la Philosophie*, p. 104.
2. V. *Critique de l'économie politique*, p. 96-101. Trad. L. Rémy.

An efficient Remedy for the distress of Nations; et en 1848 : *Lectures on Nature and use of Money*.

Foxwell déclare que Gray différait essentiellement d'Owen par son tempérament et par sa méthode. Gray d'ailleurs déclarait que « ni dans l'ensemble, ni dans le détail, il ne tenait ses idées de personne[1]. » Cependant son système présente des analogies incontestables avec celui d'Owen. La grande préoccupation de Gray fut d'éviter les crises industrielles. Il en attribuait la cause au système d'échange basé sur la monnaie (bullion based currency system). Aussi proposait-il un système différent qui supprimât à tout le moins l'intermédiaire de la monnaie (devoted the greater part of his life to the advocacy of a schema *of pape* currency almost as wild and impracticable as Owen's Labour Exchange[2]).

Karl Marx décrit ainsi ce système : « Une banque centrale nationale, à l'aide de ses succursales, certifie le temps de travail employé pour la production des différentes marchandises. En échange de sa marchandise, le producteur reçoit un certificat officiel de la valeur, c'est-à-dire un reçu du temps de travail contenu dans sa marchandise et ces bons d'une semaine de travail, d'un jour, d'une heure

1. Il se défendait notamment d'avoir copié Owen dans une lettre qu'il écrivait à ce dernier, vers 1831 ; il le faisait avec une chaleur qui montre assez qu'on le soupçonnait véhémentement du contraire.

2. Foxwell, p. 50.

représentent l'équivalent de ce qu'on peut recevoir de toutes les autres marchandises qui se trouvent dans les magasins de la banque. » Ainsi décrit, le système se confond avec le système théorique d'Owen que Karl Marx ne semble pas connaître[1].

Voici dès lors quelles sont ses critiques : « Il s'imagine, écrit Marx à propos de Gray, que les marchandises peuvent se comporter l'une à l'égard de l'autre autrement qu'elles ne le font. Les marchandises sont des produits immédiats de travaux individuels indépendants et isolés qui doivent s'affirmer comme *du travail social général*... » Karl Màrx ajoute : « Le dogme que la marchandise est de la monnaie directe ou que le travail particulier de l'individu contenu en elle est directement du travail social ne devient pas une vérité parce qu'une banque y croit et opère selon lui. La faillite se chargerait de la détromper. » Cette critique, un peu obscure, s'éclaire par le contexte. Elle revient à dire que la détermination de la valeur en travail est subordonnée à l'organisation de l'utilité sociale du travail, c'est-à-dire qu'elle suppose l'adaptation antérieure de la production à la consommation par organisation du travail.

C'est ce que Karl Marx, dans une formule très nette de la *Misère de la philosophie,* avait exprimé en ces termes : « En général, la forme de l'échange

1. Il attribue explicitement la priorité du système à Gray.

des produits correspond à la forme de la production[1]. »

Ainsi se trouve nettement déterminée la position de Karl Marx à l'égard des socialistes de l'échange. Il n'est pas de transformation possible dans le mode de détermination de la valeur, qui ne suppose une transformation préalable dans le mode de la production. Cette assertion est, nous l'avons vu, exacte à l'égard du système d'Owen. Nous montrerons qu'elle est exacte à l'égard de tous les systèmes socialistes d'échange, même de ceux qui réservent à la monnaie métallique sa fonction d'étalon. Aucun d'eux n'est concevable dans un régime de libre concurrence.

Dès lors le système collectiviste, auquel se ramèneront nécessairement tous les autres, doit être envisagé dans les transformations, non plus primitives mais dérivées, qu'il fait subir au régime des échanges. Le collectivisme, forme achevée et supérieure du socialisme, est-il, au point de vue de l'échange, un système supérieur au nôtre ? C'est la question que nous devons nous poser.

Karl Marx[2] part d'une analyse de la répartition pour affirmer la constitution en matière économique de deux classes ennemies, l'une toujours plus riche et toujours moins nombreuse, l'autre toujours plus nombreuse, toujours aussi pauvre et

1. Marx, *Misère de la philosophie*, p. 105.
2. Voir son ouvrage fondamental, *das Kapital* (dont le premier volume parut en 1863).

plus exaspérée. Le conflit inévitable entre ces deux classes doit déchaîner la *catastrophe* finale qui marquera la fin de l'ordre capitaliste.

Comment sera-t-il remplacé ? A la question ainsi posée Marx n'a jamais répondu ; son œuvre est tout entière *négative*. Cependant les lignes les plus nettes du plan collectiviste ressortent des idées critiques de Marx. Le remède doit venir de la remise de l'outil au travailleur, puisque c'est de leur séparation que naît le prélèvement capitaliste. Comme on ne peut songer à mettre chacun *personnellement* en possession de son outil, ainsi qu'il l'était sous le régime du métier, il faut l'y mettre *collectivement*, en donnant les capitaux à la masse des travailleurs, à l'État.

Une fois la socialisation des moyens de production opérée, le problème de la répartition — problème essentiel en vue duquel s'est organisée la production — se pose dans des conditions qui rendent la détermination des valeurs en travail désormais concevable. On peut considérer que, l'œil fixé sur l'idéal et non sur la réalité, Karl Marx a donné, au début de son ouvrage *Le Capital*, la règle de détermination de la valeur au régime collectiviste. La portée réaliste de cette dernière théorie est en effet nulle. Il suffit de l'énoncer pour le montrer.

On constate dans l'échange, dit Marx, *des rapports de quantité* : x kilogrammes de froment s'échangent contre a kilogrammes de fer. C'est le fait. Les rapports de quantité sous lesquels x kilo-

grammes de froment s'échangent avec l'ensemble des marchandises sont extrêmement divers. Cependant, quelle que soit la détermination qu'elle recevra dans l'échange, la valeur de x kilogrammes de froment est, sinon quelque chose de défini, du moins quelque chose d'*intrinsèque* : « elle a un contenu distinct de ses expressions diverses ». Quand un rapport d'égalité vient lui donner une de ses expressions, c'est que le même élément commun se retrouve égal dans le second terme de l'équation. Quel peut être cet élément commun[1] ?

« Pour mesurer et comparer, écrit Karl Marx, les surfaces de toutes les figures rectilignes, on les décompose en triangles. On ramène le triangle lui-même à une expression tout à fait différente de son aspect visible, au produit de sa base par sa hauteur. De même, les valeurs d'échange des marchandises doivent être ramenées à quelque chose qui leur est commun et dont elles représentent un plus et un moins[2] .»

Quel peut-être cet élément commun qui détermine les rapports d'échange de deux objets ? Nous serions tentés raisonnablement de dire que c'est leur degré égal d'utilité pour des personnes différentes. La réalité ne semble pas permettre d'indi-

1. On verra plus loin que le procédé de démonstration de Proudhon est absolument identique. Mais il a voulu démontrer non le *fait* de la détermination de la valeur du travail, mais le bien fondé, en justice et en logique, de ce mode de détermination.

2. *Le Capital*, t. I (trad. Roy, 1873), vol. I, chap. I.

cation plus précise. Karl Marx cependant élimine *l'utilité* spécifique, qui donne aux choses leur valeur d'usage non leur valeur d'échange, « car il est évident qu'on fait abstraction de la valeur d'usage des marchandises quand on les échange et que tout rapport d'échange est même déterminé par cette abstraction ».

En fait, chacun n'envisage évidemment pas l'utilité de la chose qu'il donne, mais celle de la chose qu'il reçoit; et c'est l'égale utilité qu'ont deux objets pour deux personnes différentes qui détermine le point où l'échange se fait. — Mais Karl Marx poursuit sa démonstration :

« Le quelque chose du commun ne peut être une propriété naturelle quelconque, géométrique, physique, chimique des marchandises. Ces qualités naturelles n'entrent en considération qu'autant qu'elles leur donnent une utilité qui en fait des valeurs d'usage » (dont on sait qu'il est fait abstraction).

Karl Marx conclut alors : « Il ne reste plus qu'une qualité commune, celle d'être des produits du travail. »

M. Deschamps a qualifié d'escamotage une pareille démonstration, et c'est bien le mot qui convient. En fait, il faut admettre que Karl Marx n'a employé cette méthode de démonstration que pour rendre douloureusement sensible aux travailleurs le prélèvement capitaliste.

C'est sur elle, en effet, que s'édifie toute la théo-

rie de la plus-value à laquelle Karl Marx, dans son analyse du procès de circulation [1], a donné l'expression suivante. Le procès naturel de la circulation des produits est qu'ils aillent du producteur au consommateur par l'intermédiaire de la monnaie, suivant la formule M. A. M. La marchandise achète l'argent, à quantité de travail égal incorporé dans le produit et dans le métal. L'argent achète ensuite la marchandise à consommer. — Mais en fait il n'en est pas ainsi; c'est l'argent qui achète la marchandise pour la convertir en argent. C'est l'argent qui devient le moyen et la fin. Dans le procès naturel où la marchandise M se sert de l'argent pour se procurer un produit, on ne se sert de A que comme d'un intermédiaire utile : mais lorsque l'argent est le point de départ et que sa recherche est poursuivie comme une fin (opération A. M. A.), on se sert de M non pour retrouver A tout pur, mais un A accru. Ce n'est pas A mais A′ que l'on retrouve. Cette figure est applicable à l'opération du patron qui avec de l'argent (représentant une certaine quantité de travail) achète la force de travail de ses ouvriers. Il l'achète ce qu'elle coûte sur le marché, à sa valeur d'échange. Cette valeur d'échange est donnée, conformément à la théorie que nous avons indiquée, par ce qu'il faut de travail pour entretenir cette force. Cette valeur d'échange ne

1. *Capital*, t. II, Paris 1900. Trad. J. Borchard et H. Vanderrylt.

varie pas ; elle est maintenue à son niveau le plus bas par la concurrence d'une armée de réserve de travailleurs qui offrent leurs services. Mais, de cette force de travail, le capitaliste tire, *grâce à ses machines,* comme du sol le propriétaire, un produit qui, dans sa transformation en argent, lui donne un A′ démesurément accru. Ainsi le travailleur ne profite nullement de l'accroissement de productivité qui résulte de la collaboration des machines. Il travaillait par exemple 15 heures au début du siècle, et mettait 14 heures à produire une valeur équivalente à son salaire. Le patron n'avait qu'un heure de bénéfice. Le même ouvrier continuant à travailler 15 heures peut, *grâce à la participation du capital approprié par son patron,* produire en 6 heures ce qui correspond à son salaire. Le patron a donc à son profit 8 heures d'un travail plus productif. Sa richesse va croissante, tandis que la misère de l'ouvrier demeure constante. C'est là ce qui prépare et rend légitime la confiscation future des moyens de production.

La théorie de la détermination de la valeur en travail est trop évidemment fausse quand elle se donne comme une expression de la réalité, pour que nous insistions. Il suffit de constater que nombre d'objets peuvent avoir une valeur d'échange sans coûter aucun travail. Mais cette théorie a inspiré, et elle devait inspirer, l'organisation du régime de l'échange dans un milieu collectiviste. Elle contient d'ailleurs, comme expres-

sion théorique de ce qui doit être, deux précisions :

1° Si Adam Smith [1] avait jadis considéré le travail comme pouvant être l'étalon *rêvé* des valeurs, il n'avait jamais pensé qu'on en pût faire un étalon pratique. C'est que le travail manque de la qualité indispensable à tout étalon : l'homogénéité et l'uniformité qualitative. Ricardo avait seulement indiqué que la supériorité du talent, l'intensité de l'effort étaient résolubles en quantité de travail, sans préciser davantage.

Karl Marx nous dit : « Avec les caractères utiles particuliers des produits du travail, disparaissent en même temps le caractère utile des travaux qui y sont contenus et les formes concrètes diverses qui distinguent une espèce de travail d'une autre espèce. Il ne reste donc plus que le caractère commun de ces travaux ; ils sont tous *ramenés à un même travail humain,* à une dépense de force humaine de travail sans égard à la forme particulière sous laquelle cette force à été dépensée, les produits du travail ont tous une réalité *fantômatique*, ils sont métamorphosés en sublimés identiques, échantillons du même travail indistinct... En tant que cristaux de cette substance sociale commune, ils sont réputés *valeurs*... » D'une façon plus claire Karl Marx ajoute : « *Le travail qui forme la substance de la valeur est* du travail égal et indistinct, *moyen*. »

1. Voir introduction, note, p. 48.

2° Comment se mesure la grandeur de la valeur ? C'est la deuxième précision. Elle se mesure par le quantum de la substance « créatrice de valeur » contenu dans l'objet, par le quantum de *travail moyen*. La quantité de travail elle-même a pour mesure *sa durée*. La « force sociale moyenne », « l'essence travail » se mesure par le temps de travail nécessaire *en moyenne*, pour produire un objet.

C'est sur ces bases que des disciples de Marx ont déterminé le mode d'échange en régime collectiviste [1].

Les instruments de production y sont devenus propriété commune, les produits appartiennent à la collectivité. Ils ne deviennent propriété individuelle que par l'acquisition.

Cette acquisition ne nécessite plus l'intermédiaire de la monnaie métallique : « Les produits, nous dit Schaeffle, vont être délivrés contre des bons que la comptabilité de l'administration du travail tirerait sur la comptabilité de l'administration des magasins [2]. »

Au travailleur, en échange de son travail, serait remis un bon lui permettant de retirer un produit d'égale valeur. On peut même envisager comme

1. V. notamment Schæffle : *Quintessence du socialisme* (1874), traduction Benoît Malon 1880, rééditée en 1904 par la bibliothèque socialiste. Schæffle n'est pas un socialiste, mais interprète avec beaucoup d'impartialité le marxisme. G. Renard : *Régime socialiste* (1898). J. Jaurès : *Revue socialiste* (1895). Kautsky : *Am Tage nach Revolution*, traduit dans le *Mouvement socialiste* de février et mars 1903.

2. Schaeffle, *op. cit.*, édit. 1904, p. 70.

possible la suppression du bon délivré à l'ouvrier: il suffit, en effet, que celui-ci soit crédité, sur les registres de l'administration du travail, d'une certaine valeur lui donnant un droit de consommation égal. Sa dette d'achat viendra éteindre sa créance par compensation. Les patrons ont longtemps procédé de cette façon quand ils payaient les salaires sous forme de jetons à échanger contre des produits au magasin adjoint à l'usine. Ainsi la créance de l'ouvrier disparaissait par l'effet de sa dette. C'est seulement le résidu de leur compensation que, le cas échéant, versait à l'ouvrier le patron. Il est possible, on le voit, dans les relations de l'État, seul producteur et seul vendeur, avec les particuliers, de faire disparaître l'usage de la monnaie comme intermédiaire [1].

En ce qui concerne la fonction d'étalon, l'usage de la monnaie disparaît également : le produit est évalué en temps de travail.

L'ouvrier, crédité en temps de travail, peut retirer un produit également coté en temps de travail. Le temps de travail qui sert d'unité d'évaluation c'est l'heure de travail social, conformément à la théorie de Marx, c'est-à-dire l'heure de travail qui se dégage des différences de temps employé par différents ouvriers à la production

1. V. Renard : *Régime socialiste* (1898), p. 180 : « Chaque travailleur a son carnet, son compte courant, pour ainsi dire, où sont marqués, d'une part, ce qu'il a droit de réclamer, et, d'autre part, ce qu'il demande au fur et à mesure de ses besoins. »

d'un même objet et qui correspond à l'heure de travail d'un ouvrier moyen.

Il faut insister sur cette détermination.

L'administration du travail, dans la société collectiviste, dirige le travail de tous les individus qui, dans les ateliers sociaux, exercent leur activité sur des capitaux socialisés. Envisageons la production sociale du fer : on connaît la production par jour, par heure, par an, dans les divers ateliers qui se trouvent en divers points du pays ; on connaît le nombre d'ouvriers employés, la durée totale du travail. Dès lors, la valeur (v) de la tonne de fer sera donnée par le rapport qui existe entre le nombre de tonnes de fer obtenues et le temps de travail qu'il a fallu employer pour les obtenir : $v = \frac{x \text{ tonnes}}{y \text{ heures de travail}} = z$ heures de travail [1]. Il est évident qu'il s'agit au résultat d'heures de travail moyen ou social, disent les socialistes [2]. Cette heure de travail abstraite, qui

1 Cf. Renard, *op. cit.*, p. 164 : « Un calcul élémentaire suffit à déterminer la valeur. On totalise les heures de travail que coûte la production de toutes les choses *semblables* ; on divise ensuite le nombre des heures par le nombre des choses produites. »

2. A notre sens, il s'agit d'heures de travail *moyen* mais non social. La valeur de l'heure de travail *social* s'établirait comme l'indique Schæffle (*op. cit.*, p. 73), en divisant le stock général de la production par le nombre total des heures de travail. Mais c'est une opération qui, comme nous allons le dire plus loin, est arithmétiquement impossible. On ne peut connaître le premier terme de l'opération, parce qu'on ne peut pas additionner des tonnes de houille avec des mètres de ruban.

sert d'unité évaluatrice, est établie pour des objets de même nature et c'est seulement dans la production d'objets de même nature que s'éliminent les différences de qualité ou d'intensité qui existent entre les travaux des hommes. Au producteur d'une tonne de houille, on donnera (sauf le prélèvement dont nous parlons plus loin) le nombre d'heures de travail qui correspond à la cote en valeur de la tonne de houille : z heures de travail, indépendamment du temps plus ou moins long, z' ou z'', qu'il a pu mettre individuellement à produire cette tonne.

Quand il s'agit de travaux s'appliquant à la production d'objets différents, on ne saurait dégager par un calcul du même genre l'unité de valeur en travail *proprement social.* Elle s'obtiendrait en divisant le nombre d'heures totales employées à l'ensemble de la production par l'ensemble impossible à totaliser de cette production (x tonnes de houilles + y stères de bois + z kilogrammes de vendange, etc., etc...). *L'unité ne peut se déterminer que pour chaque espèce de produit.*

Quel est dès lors le caractère de cette unité ? M. Bourguin nous dit d'elle, qu'elle est une *abstraction.* « Peut-être même ne correspond-elle jamais à l'heure de travail effectif, dans aucun des cas individuels où elle sert à mesurer la valeur... Personne ne peut se représenter par une image saisissable la grandeur de l'unité abstraite de la *valeur-travail* ; mais au moins, l'unité de valeur qui

doit permettre à l'autorité publique de taxer les travaux et les produits est construite *suivant des règles de calcul qui se basent sur des données concrètes*[1]. »

Trois avantages semblent résulter de cette organisation collectiviste de l'échange : 1° Le bon de travail dont on peut se servir comme intermédiaire est sans doute par lui-même dénué de toute valeur propre, autre que celle de son papier qui est nulle. Il est un morceau de papier ou un jeton quelconque sur lequel, au guichet de l'administration du travail, on a inscrit le nombre d'heures de travail social en lesquelles s'évaluent les heures de travail réel. Le chiffre ainsi inscrit, prélèvement opéré de la part contributive à l'entretien du mécanisme social, constitue le crédit de l'ouvrier sur la société. Ce crédit s'épuise par la consommation d'un produit dont le prix est égal au chiffre inscrit sur le papier plus ce qui est affecté, comme part contri-

1. Bourguin, *Systèmes socialistes*, 1re éd., p. 83.

« Très probablement, ces règles seraient impraticables à cause de la complexité du calcul des moyennes. Le calcul n'en est pas moins théoriquement possible parce qu'il opère sur deux éléments matériels : l'heure, division du temps et les travaux individuels. Si l'on divise, en effet, la somme des travaux individuels d'un *certain genre* par la somme des heures de travail consacrées à leur production, on obtient le produit-type d'une heure de travail. L'autorité chargée de la taxation peut donc suivre la règle de calcul qui lui est prescrite et fixer la valeur des travaux individuels et de leurs produits par comparaison avec le type concret qui sert d'étalon ; de leur côté, les travailleurs savent exactement ce qu'ils doivent recevoir, et les consommateurs ce qu'ils doivent payer. »

butive, à l'entretien et au renouvellement du mécanisme social, de l'outillage. On voit que, s'il est dénué par lui-même de valeur, le bon représente une valeur certaine, réelle, préalable ; il n'est jamais émis qu'en quantité proportionnelle à l'étendue de la production ; il n'y a pas à craindre de surémission ; par suite, on peut dire du bon d'échange qu'il est, par représentation, une valeur certaine. La dépréciation par suite n'est pas à redouter : les besoins recevront certainement satisfaction. En régime collectiviste, en effet, l'adaptation de la production à la consommation se fait théoriquement d'une façon certaine. L'État producteur connaît *par hypothèse* tous les besoins ; il a mesuré exactement leur étendue, leur diversité ; seul maître de la production, il la dirige de façon à satisfaire toutes les demandes prévues par lui dans toutes les catégories de produits. Il détermine dès lors la tâche à laquelle chacun collaborera et le volume de la production individuelle. Dans le système d'Owen il fallait compter avec la concurrence ; ici toute concurrence a disparu.

L'État impose donc ses consommations, ses prix et, à chacun de nous, la nature, l'intensité de nos travaux.

Ainsi le premier avantage est le caractère indépréciable du bon de produit.

2° Autre avantage prétendu : aucun prélèvement n'est opéré pour constituer le profit d'un capita-

liste. On ne rémunère plus le capital ; on se borne à l'entretenir et à le développer. Le travail reçoit ainsi « sa juste et complète rémunération » car ce qu'on prélève pour l'organisation des services publics sur cette rémunération est employé d'une façon utile pour tous. « Ainsi, indirectement, dit Schæffle, on aurait un revenu social relativement égalisé et mesuré uniquement sur le travail de chacun et une propriété privée fondée uniquement sur le travail individuel. Il en résulterait en outre une parfaite proportionnalité de l'impôt[1]. »

3° Un troisième avantage de ce système, c'est qu'on ne verra point se reconstituer les monopoles et les profits réalisés sur la circulation. Chacun est propriétaire de son bon et devient propriétaire, par l'acquisition, du produit qu'on lui remet en échange : il est libre de consommer ce produit, d'utiliser ce bon, comme il est libre aussi de conserver l'un ou l'autre. Ce qu'il ne peut pas faire, c'est se constituer un *revenu* par le prêt. La propriété privée des moyens de consommation est possible, par suite leur transmission héréditaire. Schæffle insiste beaucoup sur ce fait ; il le fait par souci d'impartialité, car il reconnaît qu'on transmettra très peu ; on n'aura en effet aucun intérêt à épargner durant sa vie, puisqu'il n'est possible de retirer de son épargne aucun profit. Le profit disparaîtra parce qu'il dépend de

1. Schæffle : *Quintessence du socialisme*, trad. 1904, p. 75.

chacun d'échapper, en travaillant, à la nécessité d'emprunter et que, si quelqu'un voulait transformer en forces productives ce qu'il a amassé ou ce qu'il a emprunté, les moyens de consommation transformés en moyens de production seraient socialisés immédiatement : « Le transfèrement privé de l'usage du capital (d'où découle l'intérêt comme prix de l'usage du capital concédé) n'aurait plus de raison ni de possibilité d'être [1].»

En fin de compte, le pouvoir de consommation de l'ouvrier, donné comme sensiblement égal à son travail de production, s'accroît avec lui, suit la même ligne ascendante ou descendante. Il n'y aurait plus, semble-t-il, à redouter de crise de surproduction, puisque la consommation est à même d'absorber toute la production. Qu'on ne dise pas en effet que ce qui est prélevé sur le travail du producteur pour satisfaire aux besoins sociaux doit laisser en dehors de la consommation une part de la production. La part prélevée sert à entretenir le mécanisme ; elle est elle-même une consommation. Elle représente ce qu'il faut consommer pour produire.

Tels sont les avantages prétendus du régime collectiviste de l'échange.

*
* *

Quand, au lieu de se payer de mots, on pénè-

1. Schæffle, *op. cit.*, p. 93.

tre un peu dans l'analyse de ce régime, on voit tous ces avantages faire place à d'intolérables inconvénients.

Il y a au *collectivisme,* deux ordres de critiques à faire : 1° Une critique d'ordre général à laquelle nous ne devons pas nous attarder ici ; 2° Une critique d'*ordre spécial,* relative à son régime d'échange, que nous devons au contraire développer.

I. — Le collectivisme a la prétention de libérer le producteur salarié et d'améliorer son sort. A supposer qu'il dût, en effet, introduire plus d'équité dans la répartition, le collectivisme, à nos yeux, mériterait d'être condamné par le seul fait des conditions auxquelles se trouverait subordonné ce résultat.

Il suppose en effet la suppression absolue de la liberté individuelle puisqu'il assigne à chacun sa tâche, qu'il surveille et dirige tous ses actes.

Par là même il supprime le ressort de la production ; il paralyse le jeu de l'intérêt personnel, il crée les infériorités inhérentes à toute entreprise trop vaste, mal surveillée, mal dirigée. Ces inconvénients sont tels que, même en régime de plus parfaite égalité, la part de chacun doit se trouver diminuée [1].

1. Voir pour le développement de ces arguments généraux : principalement *Cours de* M. Deschamps sur *l'individualisme.* — Cf. Bourguin : *Systèmes socialistes,* chap. III et IV.

On prétend quelquefois qu'il n'y a aucune différence entre le fonc-

Mais si ces inconvénients, à nos yeux fondamentaux, ne suffisaient pas à nous détourner du collectivisme, il est facile de prouver que le régime de l'échange est loin d'aboutir au résultat d'équité qu'on en attend.

II. — Il y a, du point de vue où nous nous plaçons maintenant, plusieurs critiques à faire du collectivisme ; il semble qu'on puisse les ramener à cinq d'importance inégale.

a) Remarquons d'abord qu'un prélèvement s'opère sur le travail individuel et que ce prélèvement est vivement ressenti quand il s'exerce d'une

tionnaire de l'État et le salarié d'une grande compagnie et que l'intérêt personnel agit seulement sur le producteur autonome. Mais en régime collectiviste, il n'existe plus de producteur autonome, et par la façon dont seront choisis les organes de direction (élection par la généralité), la production doit se faire moins bien que sous le régime des grandes sociétés elles-mêmes (élection par les actionnaires).

V. Dolléans. *Robert Owen*. — Introduction : « Le principe interne du socialisme est l'automatisme social et l'organisation de l'action réflexe ; celui de l'individualisme, la spontanéité sociale et l'organisation de l'initiative individuelle. Tandis que les doctrines socialistes sont autoritaires, les doctrines individualistes sont libertaires, parce qu'elles croient qu'une organisation autoritaire de la production paralyserait la productivité sociale surexcitée par le heurt comme par l'association des intérêts individuels ; elles sont libertaires aussi, parce qu'elles pensent qu'une organisation autoritaire de l'éducation étoufferait la personnalité, source de toute énergie productive. »

Cf. aussi Émile Faguet : *Le socialisme en 1907*, chapitre VIII. M. Faguet y montre que le collectivisme est : 1° un système d'esclavage ; 2° un système de léthargie nationale et de coma ; 3° un système de routine ; 4° un système d'indigence permanente ; 5° un système de désarmement économique. Il conclut en disant : « La seule forme du socialisme qui soit rationnelle, à savoir le collectivisme, a contre elle qu'elle est irréelle. »

façon aussi directe qu'en régime collectiviste. Si, pour 8 heures de travail, l'ouvrier ne reçoit que 6 heures ou même 7, on aura beau essayer de lui montrer que le reste lui revient sous forme d'utilité commune, que ce prélèvement s'opère dans son intérêt : il ne se plaindra pas moins que de nos jours, quand il subit le même prélèvement pour l'entretien et le renouvellement des capitaux individuels.

Il doutera qu'il doive en retirer personnellement l'avantage correspondant au sacrifice qu'on lui impose ; il en contestera l'emploi ; il sera réfractaire à toute innovation progressive pouvant se traduire pour lui par une augmentation de charge. De tout temps on a ressenti le besoin de recourir surtout à l'impôt indirect pour subvenir aux besoins de l'État[1]. Ne sera-t-il pas mauvais que le prélève-

1. Il est piquant de relever, sur ce point, l'opinion qu'Engels a émise, en 1884, à propos de Rodbertus. Rodbertus, comme Owen, comme Gray, comme Proudhon, a été partisan d'une détermination *juridique* de la valeur par le travail et a proposé la constitution d'une banque d'échange évaluant en travail les produits et émettant des bons de travail : « Les bons de travail de Rodbertus, écrit Engels, mentent absolument, et il faut être propriétaire de Poméranie pour se figurer qu'il y aurait une classe ouvrière à qui il conviendrait de travailler douze heures pour obtenir un bon de travail de quatre heures.... Chaque bon donné au travailleur serait une provocation directe à la rébellion... » V. *Misère de la philosophie*, trad. française. Préface de Engels.

Kautsky, dans sa brochure : *Am Tage nach der Revolution*, déclare que la confiscation du capital n'amènera presque aucune augmentation de salaires, « car les fonctions aujourd'hui remplies par le capital devront être remplies par l'État ». Ce qui est très juste.

ment social s'opère avec une netteté aussi accusée. On remarque qu'il s'atténuera par l'égalité. Ce n'est pas absolument certain et il reste que par ce procédé on attache l'ouvrier à tous les modes de production surannés et qu'on l'amène à se prononcer contre les innovations fécondes dont il ne doit profiter que très partiellement ou de façon différée.

Mais l'ouvrier subit un prélèvement d'une autre nature qui peut lui être plus sensible encore et qui est plus injuste, il tient au caractère de l'unité de valeur.

b) L'unité de valeur est en effet particulièrement imparfaite en régime collectiviste. On l'établit, à supposer qu'on puisse le faire avec exactitude, par des calculs portant sur des éléments concrets. Mais remarquons d'abord qu'elle est une unité de temps et que c'est une première imperfection de l'unité de travail que de ne pas mesurer l'intensité du travail.

Le temps de travail choisi comme unité est celui qui se dégage, comme une moyenne, des temps de travail employés par des ouvriers plus ou moins actifs, plus ou moins expérimentés, à réaliser des produits de même nature. Le recours à cette moyenne s'impose, sous peine de primer la paresse et d'encourager la lenteur. Mais de ce chef, les bons ouvriers ne subissent pas moins un prélèvement que leur imposent les mauvais, et l'activité se trouve totalement découragée.

D'autre part, et nous touchons ici à une des imperfections essentielles de la détermination des valeurs en régime collectiviste, la *moindre* productivité peut ne pas tenir à une *moindre* somme d'efforts. Cette critique est fondamentale et l'on verra clairement en quoi elle consiste par la démonstration suivante, dont le fonds est emprunté à l'enseignement de M. Deschamps.

Le travail a des collaborateurs dans l'ordre de la production. Or, parmi les agents sur lesquels il s'exerce pour produire des objets de même nature, il en est qui répondent plus ou moins facilement à ses sollicitations. Leurs différences de qualité font aboutir la même quantité de travail à des résultats bien différents. Si nous envisageons par exemple la production du blé, le même nombre d'hectolitres ne s'obtient pas par les mêmes quantités de travail, suivant que la culture en est faite dans la Beauce, en Sologne ou dans les Cévennes. Nous pouvons, pour rendre le fait sensible, employer des chiffres purement symboliques et raisonner sur l'hypothèse conventionnelle suivante :

En Beauce, il faut pour produire 1 hectolitre de blé 7 jours de travail ou 70 heures.

En Sologne, il faut pour produire 1 hectolitre de blé 11 jours de travail ou 110 heures.

Dans les Cévennes, il faut pour produire 1 hectolitre de blé 15 jours de travail ou 150 heures.

L'hectolitre de blé sera coté en prix, d'une façon

nécessairement uniforme, à $\frac{7+11+15}{3} = 11$ jours ou 110 heures.

Nous disons de la cote en prix du blé qu'elle est nécessairement uniforme. En effet, si le blé de Beauce se vendait à son coût de production c'est-à-dire 7 jours, tout le monde demanderait du blé de Beauce. Sur un marché où sont mis en vente des produits de même nature, la loi d'indifférence exige expressément que leur prix soit identique. Mais la cote en prix se confond, dans les constructions collectivistes, avec la cote en crédit délivrée au producteur. Au producteur d'un hectolitre de blé sera délivré, d'une façon uniforme (et sauf le prélèvement social dont nous parlions précédemment) un bon de *11* jours. Il se produit dès lors une reconstitution évidente de la rente au profit du producteur de la Beauce qui a mis 7 jours à produire un hectolitre de blé et qui reçoit un bon de 11 jours de produit. Au contraire le producteur des Cévennes a peiné durant 15 jours et il ne reçoit que la valeur de 11 ; seul, celui de Sologne a peiné 11 jours et reçoit 11 [1].

1. Une rente, plus arbitraire encore que celle dont nous parlons, semble devoir naître de ce fait que, pour des produits de même nature, il n'est établi, par le procédé que nous savons, qu'une cote en prix. « A qui, dès lors, écrit M. Bourguin, les bouteilles de Chambertin si, à égalité de travail, elle sont cotées au même taux que le cru d'Argenteuil ? A qui l'appartement situé au centre de la ville ?... etc. » (*Systèmes socialistes*, 1re édit., p. 56). A qui de même attribuera-t-on la parcelle de terre plus fertile ? Attribuera-t-on au pre-



Remarquons que l'injustice serait *inverse,* mais réelle, si l'on faisait une détermination locale des cotes en crédit, si l'on donnait un bon de 7 jours au producteur de Beauce, un bon de 11 jours à celui de Sologne, un bon de 15 jours à celui des Cévennes. En effet le prix de vente, étant nécessairement uniforme, est par suite de 11 jours, et il résulte de la séparation des cotes en crédit et des cotes en prix que le producteur de Beauce ne peut plus, avec son bon de crédit, racheter son produit, au contraire le producteur des Cévennes peut racheter plus que son produit. Il jouit, si l'on peut dire, d'une *contre-rente*[1].

On voit quel caractère d'injustice criante peut avoir la détermination de la valeur en régime collectiviste. Les moins productifs peuvent être victimes de la mauvaise qualité d'un instrument de production qu'ils n'ont pas choisi mais qui leur est attribué. Dans le domaine industriel, il est plus facile de donner à tous des instruments de production équivalents. Mais l'activité dans le travail, le zèle, l'intelligence, y sont encore découragés, puisque ceux qui travaillent davantage et mieux supportent les conséquences de la moindre productivité des autres.

mier qui se présentera le produit de qualité supérieure ? Procèdera-t-on par tirage au sort ?... (V. Cours de M. Deschamps, cité). On le voit, l'unique considération du temps de travail aboutit à une détermination de la valeur extrêmement défectueuse.

1. Expression de M. Souchon, à propos de la crise agricole

c) On nous donne l'intermédiaire des échanges comme un instrument indépréciable. Il ne peut manquer, nous dit-on, d'y avoir une exacte correspondance entre le total des crédits alloués en bons de travail et le total des produits. Le billet de papier qui est un bon de produit, dénué par lui-même de toute valeur, n'en a que par les réalités qu'il représente. Mais la réalisation est certaine.

Elle l'est moins qu'on ne dit. Elle suppose des conditions d'infaillibilité qui nous semblent être au-dessus des facultés humaines. Elle suppose que l'on a calculé très exactement les besoins les plus divers et qu'on y proportionne très exactement la production. Mais qu'une erreur de calcul ait été faite, que les provisions n'aient pas été exactement réparties dans toutes les localités, qu'il n'y ait pas de quoi satisfaire certaines demandes, et les propriétaires de bons restent, avec du papier dans leur poche, dans l'impossibilité d'en tirer profit. D'où dépréciation des bons dont on est disposé à se débarrasser, à n'importe quelles conditions, pour obtenir ce dont on a besoin. Y a-t-il au contraire, non plus insuffisance de production, mais exagération de production (et les deux peuvent aller de pair si l'on envisage divers genres de produits) il y a une émission de billets qui dépasse les besoins; des billets restent en suspens et se déprécient.

Ce sont là deux causes très réelles de déprécia-

tion : insuffisance et surabondance de production.

La dépréciation ne peut être évitée que par des procédés qui suppriment *même la liberté de consommation,* dont les socialistes se flattaient d'assurer le maintien parmi la ruine de toutes les autres libertés. Pour éviter la dépréciation des billets par insuffisance des produits ou par surabondance, on devra ne produire que ce qui est destiné à satisfaire les besoins essentiels, les seuls dont on puisse déterminer avec assez d'exactitude l'étendue, par la statistique. On retranchera de la vie tout ce qui paraît une superfluité, ce qui correspond à un caprice, à une mode. Ce sera au détriment de la productivité générale ; car les besoins essentiels sont limités et si le travail de tous n'est destiné qu'à les satisfaire, une quantité énorme de travail se trouvera inemployée.

Les loisirs croîtront peut-être, mais ils seront sans joie puisqu'ils ne seront conciliables avec aucune consommation de jouissance.

Même en ce qui concerne les besoins essentiels, les inconvénients énormes d'une erreur de calcul amèneront vraisemblablement l'administration à pratiquer le *rationnement.* On imposera à chacun la nature et l'étendue de sa consommation. Quelle philosophie progressive! dira Proudhon du communisme. N'en pourrait-on pas dire autant du collectivisme? Il n'y a pas la moindre exagération dans ces hypothèses. Comment connaître la con-

sommation si on ne la détermine, si on ne la fixe ! Il n'est d'adaptation possible de la production à la consommation en régime collectiviste que par le *rationnement*.

On nous assure que chacun, en s'abstenant de consommer ses acquisitions ou d'échanger ses bons, pourra constituer une épargne. Mais, outre que cette épargne constituerait un effort méritoire, qu'elle serait même absolument condamnable puisqu'elle s'exercerait sur la satisfaction légitime des besoins essentiels et indispensables, personne ne serait tenté d'épargner puisqu'il n'en peut résulter aucun profit. Le prêt ne pourrait être que clandestin, mais il est bien certain que si le prêt subsistait ce ne serait qu'avec sa condition, l'intérêt.

En somme, nous voyons que l'application du principe de détermination de la valeur économique en travail est injuste puisqu'elle reconstitue la rente — stérilisante, puisqu'elle supprime l'initiative, et décourage l'effort — régressive, puisqu'elle fait disparaître toutes les libertés.

d) A ces critiques, peut en être ajoutée une, d'ordre technique, qui implique aussi la dépréciation du bon de travail. Le bon de travail n'est pas indispensable en régime collectiviste puisqu'on peut procéder par comptabilité. Mais si, pour supprimer les complications extrêmes du compte individuel, on préfère, comme il est fait généralement, recourir au bon de travail, on con-

stitue par là un intermédiaire monétaire dénué de valeur intrinsèque, un pur signe. Or, l'absence de valeur intrinsèque dans un signe monétaire est quelque chose de souverainement critiquable. C'est là une observation que nous pourrions reproduire à chacun des chapitres de cette étude.

Une monnaie de papier, un simple bon sur lequel aura été inscrit un chiffre, ne peut pas inspirer le même degré de confiance à celui qui le reçoit que ne ferait une monnaie portant avec soi son gage, et présentant, de par ses qualités physiques et chimiques, des garanties de solidité, de durée, de sûreté. Une monnaie est bonne quand, appropriée à l'imperfection humaine, elle met autant qu'il est possible la fraude dans l'impossibilité de s'exercer.

Sans doute, en régime collectiviste, l'État émettra seul des bons et, l'échange entre particuliers devant peu se produire, on ne sera exposé à recevoir de bons que de la main des fonctionnaires de l'État. Il y a là peut-être un moyen de maintenir la confiance. Cependant les fonctionnaires collectivistes peuvent ne pas présenter toutes les garanties voulues de probité et de délicatesse. Tout le monde sera fonctionnaire! Mais c'est d'une façon plus profonde qu'il faut critiquer le signe d'échange, dépourvu de valeur intrinsèque. Nos billets de banque ne sont-ils pas fréquemment contrefaits, malgré les précautions prises pour rendre la fraude impossible. Ils sont

devenus des vignettes extrêmement coûteuses et « l'entretien d'un milliard en billets, écrit M. de Foville, arrive à être plus onéreux que l'entretien d'un milliard en pièces de 20 francs »[1]. Or les billets de banque ne sont émis, relativement à l'émission de bons d'échange auxquels donnerait lieu le régime collectiviste, qu'en très petite quantité. Ils n'existent pas en coupures inférieures à 50 francs, et dans ces conditions, au 25 janvier 1906, la circulation des billets n'était que d'une valeur de 4 721 millions.

Par sa multiplicité, la monnaie collectiviste rendrait les précautions contre la fraude impossibles et extrêmement onéreuses. Il faut condamner le principe théorique, artificiel de la monnaie signe et sa substitution à la réalité historique d'une monnaie « qui répond aux exigences de la mentalité humaine » (de Foville).

e) Mais l'observation essentielle qu'en terminant nous voulons adresser au collectivisme, c'est que la notion de valeur se trouve par ce système transformée, comme le dit M. Bourguin, dans son *essence même*.

Il ne s'agit pas de considérer la théorie marxiste comme une théorie réaliste de la valeur. Personne ne maintient plus cette théorie comme

1. V. de Foville, *La monnaie*, p. 204 et suiv.
Cf. p. 104 ; la pièce de 20 fr. qu'il faut refaire environ au bout de 75 ans, coûte 0 fr. 30 à remettre en bon état.

une interprétation scientifique des faits[1]. Mais elle est du moins le tableau figuré de l'avenir, elle reste l'*idéal* des transformations futures[2], essentiellement orientées vers la répartition. Or comme telle, nous la considérons comme une violation absolue et *arbitraire* de la nature des choses. Elle est une détermination *objective* de la

1. Elle ne rend plus de service qu'en période électorale quand elle permet à M. Guesde d'écrire : « Marx a démontré que le capital était du travail non payé et que le travailleur était par suite l'éternel volé. » En fait, les disciples de Karl Marx ont abandonné cette théorie et interprètent dans un sens particulier la portée que lui donnait le maître. Pour Bernstein, elle est « un simple moyen d'analyse et de mise en évidence, c'est une clef, une image idéologique qui sert à expliquer les phénomènes économiques comme la considération de l'atome sert à expliquer des phénomènes chimiques. C'est un moyen d'analyse et d'investigation ». Pour *G. Sorel*, disciple plus ferme de Marx : « Il n'y a pas dans Marx, de véritable théorie de la valeur au sens que l'on attache communément à ce terme, mais une théorie de l'équilibre économique réduit au cas d'une société prodigieusement simplifiée... » C'est-à-dire que Karl Marx raisonnait comme Smith sur l'hypothèse ancienne d'un état de choses dans lequel le travail seul intervenait pour la répartition, les capitaux n'étant pas appropriés. Mais il a dès lors commis la faute de présenter l'application de cette théorie aux phénomènes de la réalité actuelle. Il en a tiré de mauvaise foi toute la théorie de la plus-value. Karl Marx, lui-même, dans le 3e tome du *Capital* indique que le prix de production équivaut au prix de revient, augmenté du profit moyen et que « le profit moyen passe dans la formation des prix, de telle sorte que les marchandises sont échangées, en réalité, non proportionnellement à la quantité de travail socialement nécessaire qui y est contenu, *mais en raison des capitaux nécessaires à leur production*. » Cf. Alfred de Tarde, *l'Idée du juste prix*,, 1906, p. 225 et suivantes.

2. C'est le point de vue de Proudhon qui l'emporte : la conception *rationaliste ou de justice* qu'au nom du fatalisme économique Marx a déclaré non scientifique.

valeur, phénomène par essence subjectif. Elle est une fixation de la valeur, phénomène essentiellement variable.

On est généralement d'accord aujourd'hui pour reconnaître, d'abord que la valeur est un phénomène subjectif, une appréciation ; ensuite pour reconnaître qu'elle est rapport.

Elle est un phénomène subjectif, c'est-à-dire une appréciation dans laquelle entrent comme éléments la considération des besoins ou des désirs et celle des « obstacles » (Pareto).

Elle est un rapport, c'est-à-dire que la notion même de valeur, et non seulement son expression, suppose une comparaison, deux termes entre lesquels notre appréciation établit une égalité ou des différences. Il n'est point besoin de recourir aux détails de la démonstration fournie sur ce point par les économistes de l'école autrichienne[1].

Ils ont tenté de déterminer le point où se fixe sur le marché la valeur d'un produit, et, dans la mesure où ils ont essayé de préciser, ils ont donné parfois trop de rigueur mathématique à leur théorie. L'idée générale nous suffit ; nous avons le sentiment que la valeur d'un objet n'est pas quelque chose qui puisse se faire, se déterminer en

1. V. Karl Menger en 1871 (*Grundsätze der volkwirthschaftslehre*), Stanley Jevons en 1874 (*Theory of political economy*), Walras (*Éléments d'économie politique*, 1874), et d'une façon plus nette, Böhm Bawerk et W. Smart.

dehors de nous, de nos appréciations. Nous sentons qu'elle doit rester en relation avec nos besoins, nos désirs, qu'elle dépend de leur degré d'intensité *relative* et des obstacles subjectivement appréciés que nous trouvons à leur donner satisfaction.

Nous définirons la valeur économique, ainsi que le fait le professeur Schmoller : « la connaissance par *comparaison* et estimation de l'importance plus ou moins grande qu'a un bien particulier ou un service particulier, par suite de la facilité qu'il y a à se le procurer et de son application à la réalisation des buts économiques de l'homme [1]. »

L'analyse réaliste de la valeur nous permet de rejeter délibérément l'application, dans le domaine de l'art économique, d'une théorie fondée sur la méconnaissance absolue de la nature humaine.

Le collectivisme, régime d'oppression individuelle, d'automatisme et de paralysie économique est, au point de vue de son organisation de l'échange, un régime de faillite financière, endémique et permanente ; il ne parvient pas, malgré l'intolérable gêne dont il enserre toutes les relations sociales, à assurer l'équilibre de la production et de la consommation; il rente les fainéants au dépens des courageux et laisse subsister

1. Schmoller, *Principes d'économie politique*, traduction Platon, 1906, t. III, p. 249.

l'inégale répartition qui provient de l'inégale fécondité des instruments de travail.

Le collectivisme est inacceptable. Or c'est à lui que se ramènent fatalement toutes les organisations socialistes de l'échange. Nous l'avons montré une 1re fois en analysant le système d'Owen qui, théoriquement, était un système d'élimination de la monnaie métallique à la fois comme intermédiaire des échanges et comme étalon des valeurs ; qui, pratiquement fut un système d'organisation de la monnaie signe. La tentative théorique comme la tentative pratique présupposaient une organisation collectiviste de la production. C'est la même conclusion qui doit résulter, avec une netteté infiniment plus grande, de l'analyse des systèmes de Proudhon, comme elle se dégagera de l'analyse des systèmes théoriques de Vidal et de Haeck, comme elle se dégagera enfin de l'analyse du comptabilisme social.

En condamnant le collectivisme[1], c'est donc tous ces systèmes qui se trouvent condamnés.

1. Nous faisons de la valeur-travail l'idéal moral du marxisme. C'est là, croyons-nous, un point de vue qui reste exact, même dans une toute autre interprétation du marxisme que celle que nous avons donnée. Engels, dans l'avant-propos de la *Misère de la philosophie*, déclare que jamais Marx n'a basé sur cette théorie ses idées communistes « mais sur l'inéluctable écoulement de la production capitaliste à laquelle nous assistons.» Mais nous n'avions pas à nous demander *comment* s'opérerait la révolution économique (et les théories déterministes de Marx ne visent que cette question) ; nous avons supposé cette révolution économique réalisée, et nous ne voyons pas qu'en dehors des diversités de tactique les socialistes diffèrent sur le

but à atteindre. Sur la question de tactique, il est trois interprétations qui s'appuient avec plus ou moins de titres, sur l'autorité de Marx. La première est négative de toute action : elle attend de la pression même des faits la réalisation de l'idéal social. Mais c'est là un point de vue auquel ne s'attardent pas les socialistes depuis que les statistiques ont cruellement démenti les prévisions de Marx. La deuxième est la tactique *parlementaire* ou *réformiste* pratiquée par les *partis socialistes* depuis qu'ils existent ; elle appuie sa collaboration à l'œuvre législative sur l'autorité de certains textes marxistes (notamment sur certaines phrases de la critique du programme de Gotha (1875) comme celle où Marx dénonce l'erreur de Lassalle, d'après qui, vis-à-vis de la masse prolétarienne, tous les partis socialistes seraient une même masse réactionnaire). On donne parfois comme le premier théoricien de cette tactique réformiste, Bernstein (*Socialisme théorique et social-démocratie pratique*, 1898, trad. 1900) qui soumit le marxisme à une « *revision* » retentissante. (Ce point de vue comporterait bien des réserves.)

La troisième tactique est celle des *syndicalistes*. Elle est proprement révolutionnaire. Le grand effort de ses théoriciens est de montrer qu'elle est aussi proprement marxiste. Pour le démontrer, ils s'appuient: 1° sur ce fait que la tactique parlementaire a eu besoin pour se justifier de soumettre à une revision les théories de Marx ; 2° sur les écrits politiques de Marx (le 18 brumaire, la Commune de Paris); 3° sur ce fait aussi, attesté par la critique même du programme de Gotha, que la fusion opérée en 1895 au congrès de Gotha entre les Lassaliens, d'une part, Bebel et Liebknecht, de l'autre, et d'où sortit la social-démocratie allemande, ne se fit pas sur un programme marxiste. (La critique de Marx, en fait, ne fut pas connue lors du congrès de Gotha ; elle avait été envoyée de Londres par Marx sous forme de lettre à son ami Bracke ; elle ne fut publiée qu'à la veille du congrès d'Erfurt en 1891.) Les syndicalistes considèrent que Marx a toujours fait de *la force* le moteur fondamental de la Révolution. Pour Marx, toutes les réalisations sont subordonnées à l'effort propre de la classe ouvrière. C'est le mouvement de cette classe, repliée sur elle-même, qui pourra faire naître toute une efflorescence d'institutions socialistes [Voir Hubert Lagardelle, *Mouvement socialiste*, novembre 1906]. Seul, le mouvement crée la vie, une vie riche et complexe dont on ne peut prévoir les formes. Dès lors, il faut s'abstenir de toute *prophétie !* [Voir Georges Sorel, *Introduction à l'Économie moderne*, préface, p. 3 ; l'ouvrage tout entier plein de vues si jus-

tes, notamment sur le développement du système de l'échange, est écrit dans un esprit marxiste d'interprétation objective].

Quelle que soit la valeur de ces interprétations, nous prétendons qu'elles ne sont relatives qu'aux *moyens* d'atteindre le but. Le but est fondamentalement unique chez tous. Par quelque moyen qu'il soit réalisé : coopératives, bourses du travail, fédérations, c'est à quelque chose d'analogue au collectivisme que l'on doit aboutir, à une fédération corporative unitaire qui aura tous les défauts du collectivisme. Les syndicalistes veulent « vider l'État de toutes ses fonctions utiles pour les transporter dans le monde ouvrier » mais c'est là jouer sur les mots, de la même façon qu'en opposant l'État, administration des choses, à l'État, gouvernement des personnes (Voir Émile Faguet, le *Socialisme en 1907*, p. 200) ; les syndicalistes ne nous paraissent donc point échapper, malgré l'absence chez eux de systèmes positifs, aux critiques que nous venons de faire du collectivisme, forme supérieure du socialisme, à laquelle se ramènent toutes les formes *du socialisme* de l'échange.

CHAPITRE II

PROUDHON

« Il faut détruire la royauté de l'or en faisant de chaque produit du travail une monnaie courante. »

PROUDHON, *Organisation du Crédit et de la Circulation*, 1848. Œuvres complètes (Edit. Lacroix), t. VI, p. 112.

En général, la forme de l'échange correspond à la forme de la production.

KARL MARX, *loc. cit.* (1847).

Pour tirer du système de Proudhon relatif à l'organisation du crédit tout l'enseignement qu'il comporte et l'appui singulier qu'il apporte à notre thèse, il faut :

1° Connaître les idées premières de Proudhon sur la valeur ;

2° Connaître les circonstances historiques qui conditionnèrent le développement ultérieur de la pensée de Proudhon, et par suite desquelles, en 1848, Proudhon cessa d'agiter la question de la valeur pour poser le seul problème de l'élimination de la monnaie comme intermédiaire des échanges.

Nous pourrons alors mesurer, avec l'influence des causes qui éloignaient Proudhon de ses idées premières, l'importance de l'évolution logique qui devait, en 1855, le ramener à elles.

Les idées de Proudhon sur la circulation forment un cycle parfait : en décrire les trois étapes, c'est décrire l'échec particulièrement net d'une tentative d'organisation amétalliste de l'échange, sans organisation corrélative de la production; c'est prouver, par l'aveu qu'en fit lui-même l'auteur, qu'on ne peut retirer à la monnaie métallique sa fonction d'intermédiaire des échanges en lui conservant sa fonction d'étalon, et que l'usage de la monnaie-signe n'est concevable qu'en régime collectiviste de détermination de la valeur et de la production.

I

Première étape : Théories primitives de Proudhon.

Les théories primitives de Proudhon sur la valeur, à la ressemblance des idées d'Owen et de Marx, éliminent la monnaie métallique à la fois comme intermédiaire des échanges et comme étalon des valeurs.

Elles sont exposées, en particulier, dans son ouvrage de 1846 : *Les Contradictions économiques*[1].

1. Voir *Contradictions économiques* (Lacroix, de la Librairie internationale, t. I, p. 59 et suiv. Cf. *Qu'est-ce que la propriété ?* (1840) même édit., p. 110 et suiv.

L'analyse qu'y donne Proudhon de la valeur est un exemple frappant de la méthode qu'il affectionne et qu'il a empruntée à la dialectique de Hégel.

Il insiste tout d'abord sur « l'antinomie », « le contraste étonnant » qui existe et qu'ont constaté tous les économistes entre la valeur d'usage ou si l'on veut l'*utilité individuelle*, et la valeur d'échange ou si l'on veut l'utilité *sociale*.

Il suffit de regarder autour de soi pour constater qu'en effet les objets dont l'usage est constant et l'utilité la plus considérable, sont aussi ceux qu'on se procure au meilleur compte, qui exigent de notre part dans l'échange le moindre sacrifice. Au contraire les objets dont l'utilité est la plus restreinte ne s'acquièrent que par des sacrifices considérables. Partant de ce fait d'observation, les économistes concluent simplement que la valeur des choses n'est pas seulement en raison de leur utilité, mais qu'elle dépend aussi de leur rareté ; par là ils se contentent d'interpréter les données de l'observation sans essayer d'agir sur elles ; ils ne songent pas à rectifier les évaluations qui proviennent de nous-mêmes appréciant nos besoins ou nos désirs.

Avec Proudhon, il n'en est pas ainsi : il assigne pour but à l'économie politique de réaliser la *Justice*.

Elle doit donc fournir la solution de ce conflit immoral entre la valeur d'utilité et la valeur d'échange ; elle doit nous fournir le moyen de donner

à la valeur une détermination différente de celle que l'on obtient par le jeu de l'offre et de la demande, « de l'arbitraire » dit Proudhon. Le libre-arbitre en la matière, l'appréciation *individuelle* de la valeur, voilà ce qu'il faut supprimer et remplacer par la « constitution *sociale* » de la valeur.

Il *faut* donc fixer la valeur des objets, c'est-à-dire l'ensemble des rapports sous lesquels ils doivent s'échanger entre eux. On fera cette détermination à l'aide de l'élément qui leur est commun : le travail.

Les objets, dit Proudhon, entrent dans l'ensemble de ce qui est destiné à la consommation dans un certain rapport de proportionnalité qu'on peut déterminer par des statistiques ; on peut le mesurer à l'aide du facteur essentiel de cette proportionnalité, la quantité de travail. Les choses apparaissent *incommensurables entre elles,* dès qu'elles ne sont pas mesurées à l'aide de cet élément qui leur est commun : le travail. C'est d'après le *degré* de travail qu'ils contiennent que doit se constituer leur valeur proportionnelle et relative.

On obtiendra ainsi une *mesure* exacte et équitable.

De là deux conséquences : 1° Tout produit du travail, et non seulement l'or et l'argent, pourra servir de mesure de la valeur ; 2° Les produits pourront s'échanger les uns contre les autres sans passer par l'intermédiaire de l'argent.

L'or et l'argent ne doivent leur privilège de jouer

seuls leur rôle d'étalon et celui d'intermédiaire des échanges qu'à ce fait que leur valeur s'est dès l'abord fixée *socialement,* par l'intervention du prince, l'apposition de son sceau et l'inscription d'un chiffre.

Ajoutons que pour Proudhon le travail, dont la quantité relative détermine la valeur *relative* des objets est *un*, c'est-à-dire homogène et qu'il ne doit être fait aucune différence qualitative entre les travaux. Il y a pour lui « égalité naturelle des aptitudes et équivalence des fonctions ».

On voit par ces brèves indications que Proudhon, comme Owen (et Marx, nous l'avons vu, ne faisait pas au fond autre chose), donnait à la valeur une détermination en travail *au nom de la Justice*. Une telle détermination impliquait, nous le savons, une socialisation de la production. C'est ce que Proudhon n'indiquait pas nettement. Aussi Karl Marx lui reprochait-il violemment cette erreur[1]. Aux yeux de Karl Marx, l'application pratique des théories de Proudhon devait être une reproduction des systèmes de banque anglaise dont l'expérience d'Owen avait été le prototype. Les mêmes obstacles vouaient dès lors la même entreprise au même échec. Proudhon ne pouvait assurer l'adaptation de la production à la consommation, en l'absence de libre détermination de la valeur, qu'en donnant

1. *Misère de la philosophie,* chap. I. Cf. chapitre précédent. On appelle communément la *Misère de la philosophie,* l'*Antiproudhon*

à l'État le monopole de la production et le droit de rationner le consommateur.

Cette condition nécessaire, Proudhon ne devait pas l'accepter sans lutte. Il n'était pas homme à sacrifier délibérément la liberté à la justice elle-même. Il ne voulait pas de l'État unique patron, unique producteur, de l'État omnipotent, arbitre des désirs et des besoins[1]. Or l'État seul pouvait, dans un régime de monopole direct et absolu, fixer la valeur selon les vues de Proudhon comme il fixe aujourd'hui, de façon aussi arbitraire qu'il lui plaît, le prix des allumettes ou celui du tabac.

Mais Proudhon fut détourné de chercher une solution à ce problème d'une détermination artificielle de la valeur, par celui que posèrent, en 1848, les circonstances. M. Arthur Desjardins[2] raconte que, le 26 février 1848, 4 hommes armés envahirent la chambre de Proudhon et lui demandèrent quand il comptait sortir du paradoxe et du dilet-

1. Voir *Contradictions économiques* : Sa critique du communisme, t. II, chap. XII.

Sur Proudhon individualiste, voir Sudre, *Histoire du communisme*, 1856. Faguet, *Revue de Paris*, mai 1896.

Dolléans, introduction à son étude sur *Robert Owen*.

Proudhon lui-même : « Le communisme, pour subsister, supprime tant de mots, tant d'idées, tant de faits, que les sujets formés par ses soins n'auront plus le besoin de parler, de penser ni d'agir : ce seront des huîtres attachées côte à côte, sans activité ni sentiment sur le rocher... de la fraternité ! Quelle philosophie intelligente et progressive que le communisme ! » *Contradictions économiques*, édit. Lacroix des Œuvres complètes, t. II, p. 361.

2. Arthur Desjardins, *Proudhon* 2 vol. (1896), I, p. 89.

tantisme, en donnant « la résolution synthétique » des contradictions économiques, annoncée depuis 1846. Voyons donc, par l'examen des événements, à quelle préoccupation on lui demandait de satisfaire. C'est le seul moyen de déterminer nettement l'objet de ses recherches.

II

Deuxième étape : Les projets de 1848.

A. — *La crise financière et banquière de 1848.*

Les années 1846, 1847 avaient été le point de départ d'une crise commerciale et financière qu'aggrava, en 1848, la crise politique. L'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, la Belgique, l'Inde furent les premières atteintes. Bientôt le mal s'étendit à la Hollande et à l'Autriche. Les causes de cette crise étaient multiples. En France, on en peut trouver *trois* d'ordre général, et *une* d'ordre particulier.

Causes générales de la crise. — 1° Plusieurs récoltes déficitaires, par suite d'inondations et d'intempéries, nous avaient obligés à acheter des céréales à l'étranger. De là une importante exportation d'or et une hausse considérable du prix du blé, qui atteint en mars 1847, dans certaines régions, le chiffre de 49 fr. 70 l'hectolitre.

2° Une autre cause vint diminuer le stock d'or français et lui donna une affectation particulière.

Le gouvernement de Louis-Philippe mit en adjudication l'exploitation des voies ferrées qui devaient être construites en même temps sur *tous* les points du territoire. Des actionnaires étrangers surgirent en grand nombre dans l'unique dessein de revendre au plus tôt, à gros bénéfice, les actions souscrites par eux. C'est ainsi, dit H. Say[1], que l'argent anglais notamment souscrivait chez nous des actions au pair, moyennant un premier versement de 125 francs et se retirait accru d'une prime importante. Mais surtout, une entreprise aussi gigantesque déterminait un appel de capitaux considérables ; un emprunt de 1 500 millions (dont 600 versés fin de 1846), drainait et immobilisait tout le disponible. L'excitation à l'agiotage, la spéculation sur les actions attirait tous les capitaux à la Bourse des grandes villes, au détriment de l'agriculture, si profondément éprouvée.

Ces sorties et ces placements de numéraire se faisaient au détriment de l'encaisse des banques, obligées de restituer les dépôts.

3° En troisième lieu, l'augmentation des dépenses de l'État, qui avait fait monter le budget de 1 179 millions en 1840 à 1 606 millions en 1846, avait réduit les ressources financières des particuliers et fait naître la défiance.

Telles étaient les causes générales du malaise.

Causes directes de la crise. — Mais c'est aux

1. Horace Say : *Journal des Économistes*, année 1848 (v. mars, avril, juillet.

habitudes vicieuses des banques qu'il dut de s'accentuer jusqu'à la crise la plus aiguë. La Banque de France, issue le 18 janvier 1800, d'une fusion avec la Caisse des Comptes Courants, avait reçu, par la loi du 24 germinal an IX, *le privilège d'émission des billets* à cours légal. Elle était alors seule à l'exercer; elle était la grande dispensatrice du crédit : elle escomptait non seulement les effets sur Paris, mais aussi sur les villes dans lesquelles elle avait un comptoir[1] : ces effets devaient être revêtus de trois signatures et ne pouvaient excéder 90 jours d'échéance.

Mais, entre la Banque de France et le commerce, des banques intermédiaires s'introduisaient nécessairement pour l'escompte sur deux signatures. La Restauration accorda le privilège d'émettre des billets aux banques qui se constitueraient dans les départements. Il s'en forma une dizaine, notamment à Rouen, Lille, le Havre, Toulon, Lyon, Orléans, Marseille, Nantes, Bordeaux. Ces banques étaient extrêmement gênées dans leur action par les règlements. Elles n'avaient point, elles-mêmes, le droit de faire l'escompte des effets à deux signatures, celui d'avoir des succursales, ni de faire des opérations hors de la ville où elles étaient situées, d'émettre des billets de petite coupure, etc., etc...[2].

1. La Banque de France n'avait, en 1848, que 15 succursales en province.

2. V. d'Esterno : *Des banques départementales en France* (1838).

Mais aucune limite n'était établie à l'émission des billets, et la proportion entre les billets et l'encaisse n'était nullement surveillée. Aussi ces banques faisaient-elles circuler en 1848: 120 millions de billets avec un capital qui ne s'élevait qu'à 23 300 000 francs.

D'une façon générale, les banquiers prenaient des effets à longue échéance, et, quand ils n'avaient point le droit d'émettre des billets de banque, remettaient aux dépositaires des reconnaissances réalisables à quelques jours de vue. Or ces dépôts qui constituaient une dette immédiatement exigible, servaient en fait à l'escompte d'effets réalisables à échéance lointaine[1].

Une *dette flottante,* par billets de banque ou reconnaissances analogues, se développait donc dans toutes les banques départementales ou autres. Elle croissait pendant les périodes de prospérité.

En cas de crise, elle obligeait les banques, pour ne pas l'étendre, à cesser tout escompte et elle rendait d'autre part le remboursement immédiat des billets impossible.

C'est ce qui se produisit en 1848. L'argent avait été retiré des banques pour être livré aux entreprises de travaux publics et de chemins de fer. Il ne restait dès lors pour répondre de la circulation des billets qu'un capital métallique tout à fait in-

1. Cf. Les caisses d'épargne avaient elles aussi 289 millions immobilisés sur 355. Les caisses furent assiégées par la foule.

suffisant. On ne pouvait continuer à escompter en billets, et le refus de l'escompte allait provoquer la panique et les demandes de remboursement.

Au lendemain de la Révolution politique de février 1848, durant laquelle toutes les affaires avaient été suspendues, la Bourse fermée, plusieurs banques annoncèrent qu'elles suspendaient leurs escomptes : ce furent notamment la Caisse du commerce et de l'industrie (ancienne maison J. Laffite), les maisons Ganneron et Beaudon.

Mesures sollicitées. — C'était la faillite pour tous ceux qui comptaient sur l'escompte de leurs effets de commerce pour satisfaire à leurs propres échéances. Aussi l'épouvante fut-elle extrême. Les banquiers, les industriels, les commerçants se concertèrent. Le 8 mars, un cortège de 3 000 personnes se dirigea sur l'hôtel de ville, dans un tumulte d'émeute[1]. Garnier-Pagès venait de succéder au ministère des Finances au banquier Goudchaux. On lui demanda la suspension de toutes les échéances à 3 mois. La demande était appuyée par les membres du Tribunal de commerce de la Seine.

Une pareille mesure eût été la perte de la Banque de France et des banques départementales dont les rentrées se fussent trouvées suspendues sans que leurs billets eussent cessé d'être payables à vue.

1. V. la description de la scène du 8 mars dans Garnier-Pagès. *Histoire de la Révolution de 1848* (1866), t. IV, p. 6. — Cf. Stern, *Histoire de la Révolution de 1848* (1878), II p. 83.

Elle eût causé également la ruine du Trésor.

La prorogation fut refusée au delà des 10 jours accordés par les décrets des 26, 28 février et 3 mars.

Cependant d'autres mesures étaient instamment réclamées partout. Le 4 mars, la Banque de Marseille publiait l'avis qu'elle ne pourrait rembourser ses billets qu'à raison de un par présentation [1].

A Nantes, le commissaire général réclame au début de mars 700 000 francs; le 10, il écrit : « le défaut de numéraire dans la ville de Nantes et probablement dans les autres villes de France cause de vives inquiétudes et menace de faire suspendre les travaux. Peut-on recevoir du numéraire de Paris » ?

De Rouen on écrit au ministre : « Nos industriels n'ont de matières premières que pour quelques jours, ils ne peuvent vendre leurs produits et n'ont pas d'argent pour acheter des matières premières ; ils vont être obligés de cesser le travail. »

« Le manque de numéraire, écrit-on du Nord, rend impossibles les transactions. »

Toulouse fait appel au Gouvernement, les banques de Lille, du Havre suspendent leurs escomptes.

De toute part, ou demande de l'argent : maisons de banque, usines, chemins de fer, exploitations des mines, fournisseurs de l'État.

1. Garnier-Pagès, *op. cit.*, IV., p. 19 et suiv.



Dispositions prises. — Quelles mesures prendre en face d'une pareille situation ?

Deux ordres de mesures furent prises par le Gouvernement :

α) Il tenta de créer partout des organes de crédit pour l'escompte des effets refusés par les banques.

β) Il donna aux billets de la Banque de France cours forcé.

Organes constitués pour l'escompte des effets de commerce et pour le crédit.

Pour organiser le crédit, le Gouvernement provisoire créa successivement :

1° Les comptoirs d'escompte (7 mars 1848) ;

2° Les magasins généraux (21-22 mars 1848) ;

3° Les sous-comptoirs de garantie (24-26 mars 1848).

1. — Le décret du 7 mars 1848 est ainsi motivé :

« Attendu que, par suite des événements, un trouble considérable existe aujourd'hui dans les moyens du crédit privé, et que ce trouble affecte particulièrement soit la fabrique, soit le commerce de détail...

« Que, dans de telles circonstances, il importe de donner l'exemple d'une de ces associations fécondes qui, en unissant les forces, assurent à tous le bienfait du crédit et la garantie du travail... »

Ce décret créa « dans toutes les villes industrielles et commerciales un comptoir national

d'escompte destiné à répandre le crédit, et à l'étendre à toutes les branches de la production ».

Le capital en est constitué dans les conditions suivantes : « un tiers en argent, par les associés souscripteurs ; un tiers en obligations par les villes ; un tiers en bons du Trésor, par l'État. »

Les comptoirs étaient surveillés étroitement par la Banque de France et n'avaient pas le droit d'émettre des billets à vue.

2. — L'institution des comptoirs d'escompte fut complétée le 25 mars par celle des *sous-comptoirs de garantie* : « Le gouvernement provisoire, considérant que le décret du 8 mars 1848, relatif aux comptoirs nationaux d'escompte, ne permet à ces établissements de faire l'escompte que des valeurs revêtues de deux signatures au moins ; que le plus grand nombre des petits commerçants, des industriels et des agriculteurs ne peuvent avoir cette seconde signature ; qu'ils se trouvent ainsi privés des ressources du comptoir...

« Décrète :

« 1° Dans les villes où un comptoir d'escompte existera, il pourra être établi, soit par localité, soit par agrégation d'industries, des sous-comptoirs de garantie, destinés à faciliter et accroître le crédit en servant d'intermédiaires entre l'industrie, l'agriculture et le commerce d'une part, et les comptoirs nationaux d'escompte de l'autre. »

Ces sous-comptoirs auront pour mission de procurer aux commerçants, industriels et agriculteurs

« soit par engagement direct, soit par aval, soit par endossement — l'escompte de leurs titres et effets de commerce, auprès du comptoir principal, moyennant des sûretés données aux sous-comptoirs par voie de nantissement sur marchandises, récépissé des magasins de dépôt, titres et autres valeurs ».

Le directeur en est nommé par le ministre des Finances.

Ils se constituent sous la forme de sociétés par actions (actions de 100 francs).

« Ils sont autorisés à fonctionner quel que soit le nombre des actions souscrites. »

3. — Les magasins de dépôt qu'impliquait ce régime avaient été organisés par décret des 21-22 mars 1848 qui dispose :

« Dans le but de mettre les chefs d'industrie en mesure de disposer dès aujourd'hui du prix de leurs marchandises, il sera établi, à Paris et dans les autres villes où le besoin s'en fera sentir, des magasins généraux où les négociants et les industriels pourront déposer les matières premières, les marchandises, les objets fabriqués dont ils seront propriétaires.

« Il sera délivré aux déposants des récépissés, indiquant la valeur vénale de la marchandise, estimée à dire d'experts, et transférant la propriété des objets déposés par voie d'endossement.

« Les porteurs des récépissés seront admis à les déposer *en garantie* au comptoir d'escompte de leur circonscription. Un pareil gage dispense de

la troisième signature s'il s'agit d'un comptoir national d'escompte, de la deuxième s'il s'agit d'un sous-comptoir. Cette dernière disposition fut décrétée les 26-27 mars 1848.

Telles furent les premières mesures prises par le gouvernement provisoire : elles visent, on le voit, à susciter des escompteurs et à faire des marchandises non vendues un élément d'actif, une valeur de circulation. Le gouvernement provisoire ne considérait point ces mesures comme des expédients accidentels, nés des nécessités du moment, mais comme les pièces d'un outillage normal et définitif.

Cours forcé du billet de banque.

Il n'en est pas de même du second ordre de dispositions qui instituèrent le cours forcé du billet de banque.

La Banque de France avait tout d'abord escompté largement et remboursé dans la mesure même des demandes, « voulant, dit Garnier-Pagès, maîtriser la déroute par l'audace de la confiance ».

Du 26 février au 15 mars, elle escompte à Paris 110 millions.

Par suite de ses remboursements, d'autre part, son encaisse descend dans le même temps de 140 à 70 millions.

Le 17 mars, en un seul jour, elle rembourse 10 800 000 francs.

Il ne lui reste que 59 millions en caisse.

Sur ces 59 millions, 45 appartiennent au Trésor. Le solde (14 millions), ajouté aux 63 millions qui forment l'encaisse de ses comptoirs, soit 77 milions est destiné à faire face à une circulation de billets de 260 millions et à 85 millions de dépôts[1].

M. d'Argout se précipite chez le ministre des Finances, lui décrit les impatiences de la foule, l'insuffisance de ses ressources et conclut en disant : « Nous sommes perdus. »

C'est alors que Garnier-Pagès proposa de décréter les billets « monnaie légale », et le Gouvernement vota la proposition. Il s'agissait en réalité d'une mesure qui dépassait par sa portée l'expression dont on se servait, puisque la Banque était dispensée du remboursement en espèces. C'est de cours forcé et non de cours légal qu'il s'agit.

Le même privilège fut étendu aux banques départementales, mais le décret des 27 avril-2 mai 1848 devait faire disparaître celles-ci et donner à la Banque de France le *monopole de l'émission*.

B. — *Idée générale du système de Proudhon.*
Sa critique.

Voilà quelles mesures les événements suggérèrent au gouvernement provisoire. Mais il fallait plus : il fallait reconstituer les finances publiques, il fallait s'assurer, pour les institutions mêmes que l'on

1. Garnier-Pagès, *op. cit.*, IV., p. 27.

fondait, des capitaux, il fallait leur faire prendre vie autrement que dans des décrets et sur le papier. Aussi les questions de finances et de crédit ne cessaient-elles pas d'être à l'ordre du jour et d'être ardemment discutées dans la presse et dans les clubs. « Les plans, les projets, les inventions, les perfectionnements arrivaient chaque matin par centaines au ministère, » écrit Garnier-Pagès. Les uns proposaient de confisquer et de vendre les biens de la famille d'Orléans, les autres de recourir au papier-monnaie, ou à l'emprunt forcé, Louis Blanc[1], le 15 mars, avait proposé la création d'une banque d'État, etc., etc. C'est dans cette atmosphère de recherches que Proudhon prépara lui aussi un projet, présenta une solution[2].

1. Garnier-Pagès, *op. cit.*, IV, p. 40. « Louis Blanc, dit Garnier-Pagès, proposa, dans le conseil du 16, de laisser tomber la Banque de France et d'élever sur ses débris une banque d'État. » Cette banque d'État serait, d'après ce que déclare Louis Blanc, en termes assez vagues et remplis, semble-t-il, de graves sous-entendus, « douée d'une puissance d'expansion incomparable et capable de fournir à tous les besoins du crédit public et du crédit privé. » On peut se demander avec quoi. Il y a sous ces phrases ambiguës comme une vague menace de papier monnaie. Louis Blanc invoquait, d'ailleurs, certaines maximes de Law qui éclairent sur ses intentions.

Garnier-Pagès fait remarquer à juste titre qu'au moment où les bons du Trésor perdent 40 o/o « substituer aux billets de la Banque de France les billets d'une banque d'État, serait donner à ces nouveaux venus l'apparence et la réalité du papier-monnaie et tuer pour longtemps l'usage du billet de banque. En l'absence du crédit, vouloir créer un établissement de crédit, c'est vouloir construire sur le vide et créer la vie avec la mort ! »

2. Proudhon exprima ses idées relatives à l'organisation de la Banque d'*échange* et de la *Banque du Peuple* dans le *Représentant du Peu-*

C'est là le premier caractère de l'œuvre de Proudhon relative à l'organisation du crédit : elle a été inspirée par les circonstances.

Mais après l'avoir expliquée dans son origine par le milieu historique qui la vit naître il faut immédiatement indiquer qu'elle dépassait, dans la pensée de son auteur, la portée d'un remède provisoire et partiel : « Ce que nous proposons aujourd'hui, écrit Proudhon, devra servir pour l'éternité [1]. » Au problème posé, il donne une so-

ple, puis dans le *Peuple*. Le 22 mars 1848, un premier recueil d'articles paraissait sous le titre : *Organisation du crédit et de la circulation et solution du problème social.* — Le *Représentant du Peuple* du 26 avril 1848 contient le plan de la *Banque d'échange*. La *Banque du Peuple* fut constituée le 31 janvier 1849.

Nous citerons le plus souvent, d'après le VI[e] volume des *Œuvres complètes* de Proudhon qui réunit les divers projets et articles sur cette question. Les *Œuvres complètes* de Proudhon ont fait l'objet de deux éditions : l'une de la Librairie internationale (1868) d'après laquelle nous citons, sauf indication contraire ; l'autre, chez Flammarion.

A consulter également la *Voix du Peuple*, de 1849 : la polémique entre Bastiat et Proudhon réunie, d'une façon plus complète, dans le tome V des *Œuvres complètes* de Bastiat.

Cf. *Idée générale de la Révolution* au XIX[e] siècle, 5[e] édit. Le *Projet d'exposition perpétuelle* (1855) est en appendice à l'ouvrage posthume : *Théorie de la propriété*.

1. T. VI p. 90. — Proudhon proposa bien quelques mesures provisoires : comme la prorogation des échéances, l'arrêt de la valeur. L'exposé n'en est pas lié à celui de son système d'échange.

Il demanda comme journaliste sous forme de pétition (*Représentant du Peuple* du 8 juillet), puis proposa, comme député, que tous les propriétaires fissent sur le montant des loyers, des fermages, des créances une remise d'un tiers pendant trois ans, « pour remonter l'horloge sociale. » Moitié devait en revenir à l'État, moitié aux industriels. C'est cette proposition qui amena la suppression du journal de Proudhon et qui, dans la séance du 31 juillet, valut à son auteur tant d'anathèmes.

lution qu'il considère comme radicale et définitive. Il semble en effet qu'elle lui permette de concilier enfin ses deux passions : sa passion de liberté et sa passion de justice.

Sa passion de liberté paraît satisfaite, parce qu'il peut se passer de faire appel à l'intervention de l'État, à la contrainte, et qu'il lui suffit de mettre en œuvre l'intérêt des particuliers. C'est une première supériorité qu'il aime à se donner sur la plupart des réformateurs socialistes de son époque. Les disciples de Saint-Simon font de l'État, par l'unité d'association, le seul producteur et le dispensateur de toute la vie économique. Louis Blanc a besoin aussi « d'une autorité dictatoriale pour faire le bien ». Le fouriériste Considérant attend, comme son maître, les capitaux qui lui permettront d'organiser la commune, le phalanstère. Tous « font appel au gouvernement » ou « refusent d'opérer sur le monde actuel ». « Au lieu de pourchasser le pouvoir, Proudhon le prie de ne se mêler de rien ; il apprend au peuple à faire lui-même, sans le secours du pouvoir, de la richesse et de l'ordre [1]. »

Et c'est aussi la passion de Proudhon pour la justice qui se trouve *intégralement* satisfaite, parce qu'il voit dans la transformation des conditions de l'échange toute LA révolution sociale.

Le problème social tout entier, le problème de

1. V. *Confessions d'un révolutionnaire* (1851).

l'amélioration du sort des travailleurs, lui apparut, à raison des circonstances, comme un problème d'organisation de la circulation.

« Le crédit est tombé, écrit-il, *par suite* le travail a été suspendu. » C'était, nous le savons, la vérité. Les patrons congédiaient les ouvriers parce qu'ils ne pouvaient ni vendre ni payer, que leurs créances ne pouvaient être réalisées. C'est ce que Proudhon fut le seul à voir nettement. D'autres, constatant le chômage, proposaient d'employer les ouvriers à des travaux stériles et improductifs ; ils créaient des ateliers nationaux. Le remède n'est pas là. « Le problème posé par la Révolution de février, écrit Proudhon, est avant tout un problème de justice commutative, un problème de circulation, de crédit, d'échange, non un problème d'organisation de l'atelier... Au lieu de prendre la société par la tête, comme faisait Louis Blanc ou par la base, comme fait la propriété (*sic*), il faut l'attaquer par son milieu, agir directement, non point sur l'atelier, le travail, ce qui est agir sur la liberté, *la chose du monde qui souffre le moins qu'on y touche,* mais sur la circulation et les rapports d'échange, de manière à atteindre indirectement et par voie d'influence le travail et l'atelier... C'est ce que nous avons appelé par opposition à l'organisation du travail, organisation du crédit et de la circulation[1]. »

1. *Banque d'échange*, t. VI, *Œuvres complètes*, édit. de la Librairie internationale, p. 172.

Proudhon d'ailleurs présentait cette solution comme le « revers positif de ses négations antérieures ». Il avait débuté par une négation de la propriété individuelle, mais son ouvrage sur les *Contradictions économiques* [1] avait montré qu'il n'avait point par là adhéré à la propriété commune. Il indique maintenant le moyen de supprimer la propriété dans ses abus et dans ses conséquences, sans la socialiser.

Qu'est-ce, de nos jours, que la propriété ? La propriété n'est plus qu'un privilège sur la circulation des produits. C'est en autrui que l'on est propriétaire. *Le propriétaire* est un *créancier* ; il n'est plus le consommateur de ses produits, il n'exploite plus lui-même.

« Le propriétaire aujourd'hui est un homme qui a des bons du trésor, des rentes sur l'État, de l'argent à la caisse d'épargne, chez le banquier ou le notaire, des créances hypothécaires, des actions industrielles, des marchandises en magasin, des maisons qu'il loue, des terres qu'il afferme. Quand la circulation est régulière et pleine, la propriété comme privilège vaut au propriétaire ; si la circulation est suspendue, le privilège perd son effet [2]. »

Devenue un pur privilège juridique, la propriété se manifeste par « *le veto* » mis sur la circulation. « Pour faire lever ce veto et obtenir

1. V. *Contradictions économiques* : Critique du communisme. — Cf. Confessions d'un révolutionnaire.

2. *Banque d'échange,* Œuvres complètes, t. VI, p. 151.

passage, le consommateur producteur paie à la propriété un droit qui, suivant la circonstance et l'objet, prend tour à tour les noms de rente, fermage, loyer, intérêt de l'argent, bénéfice, agio, escompte, commission, privilège, monôpole », etc. (t. VI, page 174).

Par une évidente subtilité, Proudhon fait de l'argent « le signe de tous les abus de la propriété » (page 179), « de tous les crimes que provoque le système de ses extorsions[1] ».

Nous avons indiqué que les circonstances avaient révélé à Proudhon un mal auquel son esprit absolu apportait avec confiance une solution révolutionnaire, considérée par lui comme l'affirmation correspondant à ses négations antérieures.

Nous devons déterminer maintenant quelle est l'idée la plus générale dont Proudhon fait le point de départ de ses nouvelles recherches.

Les mesures prises par le gouvernement provisoire allaient-elles lui servir de modèle à cet égard? Non, certes, et Proudhon ne leur ménage pas les critiques.

Il écrit dans le *Représentant du peuple* du 2 avril 1848 : « Le gouvernement provisoire fait pour la banque comme pour le travail. L'argent manque, il fait des caisses pour le recevoir, des bureaux

1. Nous croyons qu'il y a une subtilité de la part de Proudhon à passer immédiatement de la condamnation de la propriété en général à la seule condamnation de l'argent, comme s'il n'était de capital économique que l'argent.

pour le compter. C'est ce qu'il appelle organiser le crédit. » Ailleurs, il dit en parlant de ce même gouvernement : « On lui demandait du crédit, il décrète des assignats » (t. VI, p. 20). Et encore : « Vous provoquez la dépréciation de toutes les valeurs financières... vous tarissez la source de tous les revenus, vous glacez le sang dans les veines au commerce et à l'industrie et puis vous conjurez le numéraire de circuler ! vous suppliez les riches épouvantés de ne pas le retirer ! »

Que sera donc l'objet de la recherche de Proudhon ? Le suivant : Les capitaux se cachent, l'argent fait défaut, *il faut se passer d'argent.*

On présente communément le système de Proudhon comme un système de gratuité du crédit. *Mais la gratuité du crédit n'est qu'une* conséquence. *Se passer de l'intermédiaire monétaire pour échanger, voilà l'idée centrale qui détermine la recherche des moyens appropriés :* « Frappez le tyran, s'écrie Proudhon, et le système de la tyrannie est à bas ! Quel est le despote de la circulation, le tyran du commerce, le chef de la féodalité mercantile, le pivot du privilège, le symbole matériel de la propriété ? C'est le numéraire, c'est l'argent ! » (page 179)[1].

1. Cf. p. 123, p. 112... « Il faut détruire cette *royauté* de l'or, il faut *républicaniser* le numéraire ». Proudhon a tout un chapitre où il rattache la Révolution économique à la Révolution politique : « nous avons chassé le dernier de nos rois ; nous avons crié : A bas la monarchie ! Vive la République ! Mais vous pouvez m'en croire, si déjà ce doute ne vous est venu, il n'y a en France, il n'y a dans toute

Quels sont les méfaits de l'or et de l'argent? Ils sont l'origine d'un prélèvement capitaliste, imposé par leurs détenteurs, et qui met le travailleur dans l'impossibilité de racheter son produit. De là l'insuffisance du débouché, l'impuissance de la consommation à absorber la production, l'engorgement, le défaut d'équilibre, les *crises*[1].

Le but de Proudhon est de supprimer le monopole monétaire de l'or et l'argent, de « républicaniser le numéraire en faisant de chaque produit du travail une monnaie courante. » Il n'est pas question de modifier le régime de la valeur.

Le but de Proudhon ainsi déterminé, indiquons le *moyen* original[2], qu'il emploie pour atteindre le résultat cherché.

l'Europe que quelques princes de moins : la royauté est toujours debout. La royauté subsistera tant que nous ne l'aurons pas abolie dans son expression à la fois la plus matérielle et la plus abstraite, la royauté de l'or ». — P. 123 : « l'or est à l'échange ce que Napoléon était à la liberté... C'est une sentinelle placée à l'entrée du débouché et dont la consigne est : « On ne passe pas ! »

1. Proudhon donne donc aux crises la même cause qu'Owen. Sa démonstration est, par la forme qu'il lui donne, assez peu satisfaisante. La classe des travailleurs, dit-il, reçoit un salaire total qui contribue à la détermination de valeur de l'ensemble des produits, 10 000 francs par exemple. — Mais le *prix* des produits s'accroît de la part que prélève le capitaliste et qui est destinée à constituer son profit. En sorte, que les produits payés 10 000 francs sont vendus 11 000. Il reste 1/10 de non vendu. Cette démonstration ne prouve qu'une chose : si le patron ne trouve pas à vendre pour plus des 10 000 fr. qu'il a payés, il n'a pas de profit, il ne peut que consommer à lui seul le 1/10 non vendu.

2. M. Menger, *Droit au produit intégral du travail*, indique des institutions du même genre fondées à Marseille par Bonnard, par Ma-

Supprimer la monnaie ne peut qu'aboutir à donner à tous les produits un pouvoir direct d'acquisition. Mais pouvait-on songer au milieu du XIX[e] siècle, à nous ramener au régime condamné du troc ? Non, sans doute.

Aussi Proudhon propose-t-il de ne mettre en présence sur le marché que l'expression en valeur des divers produits. Il aboutit à l'échange direct de la manière suivante : *en généralisant l'emploi de la lettre de change* d'une part ; d'autre part en lui faisant subir *deux transformations.*

La transformation du mécanisme de l'échange. — On sait que les règlements entre commerçants se font le plus souvent par l'émission d'une lettre de change, c'est-à-dire, qu'en échange d'un produit livré, la *somme d'argent* en laquelle il s'évalue est seulement promise, à une échéance déterminée.

zel. De Greef indique une tentative plus ancienne : la banque Farcot, sous le premier empire. Nous verrons, en ce qui concerne la première, que l'entreprise était différente dans ses procédés et dans ses résultats. Sur la banque Mazel, il existe très peu de renseignements. Courcelle Seneuil, dans son *Traité des opérations de banque,* dit qu'elle fut constituée à Paris en 1829. De Mazel, on lit seulement dans le « Code social », ouvrage d'ailleurs insipide (Biblioth. nat. inventaire R. 43 437/38), imprimé à Marseille en 1843 : « Il y a 15 ans, j'ai ouvert la marche des expériences pratiques par l'organisation d'une vaste compagnie d'échange qui a compté plus de 40 000 associés commanditaires, qui a opéré en France, en Belgique, en Suisse, sous ma direction pendant 10 ans, dans un plus ou moins grand nombre de localités, plusieurs millions de transactions par échange. Plusieurs agents de ce corps existent encore et opèrent à Marseille même, où les opérations par échange n'ont jamais discontinué (p. 59). »

C'est un règlement qui ne vaut pas par lui-même et qui doit donner lieu à la réalisation de son montant. Mais quand la solvabilité du débiteur ou *tiré* est pour tous certaine, il n'y a pas de difficulté pour le créancier ou *tireur* à faire circuler le titre comme l'argent même. Sa propre garantie s'ajoute alors subsidiairement à celle du tiré. Si un obstacle s'oppose à la transmission de la lettre de change, si cette promesse, qui ne vaut que par la confiance qu'elle inspire, ne force pas la confiance, le tireur peut transformer sa créance sur un particulier en une créance sur une banque universellement connue; elle sera dès lors acceptée par tous.

De cette lettre de change il faut, selon Proudhon, tout d'abord faire l'instrument *général de tous les règlements,* et du crédit, que se feront par suite *réciproquement* tous les hommes, le mode universel d'extinction des créances et des dettes.

La lettre de change, généralisée dans son emploi, doit subir ensuite deux transformations.

La première est relative à sa formule même. Elle cesse d'être une promesse de numéraire pour devenir une *promesse de produit.* Le produit promis constitue la contre-valeur du produit reçu. La lettre de change se trouve modifiée de la façon suivante : « Veuillez payer, *en marchandises de votre production,* pour la date du..., à X..., la somme de... »

A la lettre de change généralisée, transformée

en promesse de *produit*, il faut faire subir une deuxième transformation. Elle en subit une de nos jours quand, présentée à la Banque de France, elle y est échangée contre de l'argent ou contre un titre de créance sur la banque, de même valeur qu'elle-même, mais présentant cette supériorité, entre quelques autres, d'être tiré sur un établissement connu de tous. Dans cette transformation, la lettre de change perd son caractère de créance payable à terme pour devenir un titre payable à vue ; elle perd aussi son caractère *nominatif*, elle est transmissible dorénavant de la main à la main. Elle devient en un mot une monnaie dont la remise libère, parce qu'elle est *un bon de monnaie*.

Proudhon propose une transformation du même genre à la suite de laquelle la lettre de change, bon individuel d'un certain produit, deviendra entre les mains de son titulaire, non consommateur de ce produit, un bon général sur l'ensemble des produits consommables, pour sa valeur appréciée en argent.

Cette transformation en un titre social, payable à vue, transmissible de la main à la main se fera par l'intermédiaire d'une agence centrale des producteurs-consommateurs, chargée de vérifier et de constater la solvabilité du signataire de l'effet de commerce, de délivrer à *chacun de ses membres* « des billets représentatifs de bonnes valeurs de commerce, c'est-à-dire de *produits* » (t. VI, page 119).

Le mécanisme, aussi simplifié que possible, est

le suivant : A livre à B un *produit,* dont le paiement doit se faire en *produits* de même valeur par B. Une promesse signée de B est délivrée à A. A, qui ne désire pas ce produit pour sa consommation, mais qui en désire d'autres, se présente à la banque, devenue une association de gens qui produisent et qui consomment des objets différents. Il peut donc y trouver l'échange de sa créance-produit contre une autre créance du même genre qu'il puisse utiliser. L'inconvénient du troc disparaît par ce procédé : c'est seulement la promesse et non la marchandise qui circule, une représentation en valeur du produit, un titre facile à conserver, incorruptible comme l'or. L'office central opérera cet échange pour le compte de ses membres ; après avoir constaté le crédit, et contrôlé sa certitude, il en délivre, sous forme de *billets,* l'attestation « dépouillée des qualités circonstancielles de lieu, de date, de personne, *d'échéance,* et d'objet » [1]. C'est-à-dire qu'il met chacun à même de se procurer, chez tout adhérent, ce dont il a besoin en échange de son titre.

La banque pouvait faire l'office d'un courtier, conserver aux titres leur caractère individuel, et par la centralisation des offres et des demandes favoriser la rencontre des titres de *même* valeur, de *même* échéance mais représentant des produits différents qui désirent s'échanger.

1. Proudhon : *Organisation du crédit.* Œuvres complètes, t. VI, p. 116.

Mais on n'eût, à raison même des conditions dont nous venons de parler, échappé que partiellement aux inconvénients du troc : le défaut de correspondance des valeurs eût pu être notamment un inconvénient sérieux. Aussi la banque trouve-t-elle plus simple de faire masse des valeurs de crédit désindividualisées et de délivrer, comme des jetons de produits, à des coupures de 20, 50 et 100 francs, le papier social constitué par elle.

Quelles vont être les *qualités* de ce papier ?

Le papier social ne peut être émis que jusqu'à concurrence de la valeur totale du papier individuel. Il représente donc le total des valeurs indépréciables qui se sont *constituées* par l'accord des parties, par l'échange, « le total des *produits vendus et acceptés,* des valeurs « *faites* », dit Proudhon.

Ainsi chaque coupure de la banque est *gagée* par un produit. Celui qui la reçoit, reçoit donc à coup sûr un bon de produit. Chacun est responsable de l'exécution de la promesse sociale : chacun concourt à constituer au détenteur la garantie de son exécution.

Promesse sûre pour celui qui reçoit le billet d'échange, promesse réalisable à vue en produits de son choix, elle ne peut, pour la banque, organe central des adhérents, occasionner aucun risque : celle-ci ayant pour gage le produit promis a en effet pour garantie accessoire, l'ensemble du patrimoine du débiteur.

Le papier social est donc *indépréciable* pour

deux raisons : 1° parce qu'il ne peut être émis en excès ; 2° parce qu'il a un gage sûr.

Quelles seront les conséquences d'une pareille transformation ?

La conséquence essentielle, celle qui en constitue la portée sociale, c'est la *gratuité du crédit*, c'est la gratuité de l'échange et pour mieux dire la libération du *producteur*.

En effet, dans la transformation opérée par l'agence centrale des producteurs adhérents, aucun prélèvement, aucun escompte ne sera opéré. Le pouvoir général de consommation sera délivré gratuitement au titulaire d'une promesse particulière. Il en sera ainsi pour deux raisons faciles à saisir : la première, c'est que la banque dont il s'agit ne sera point une association d'intermédiaires capitalistes poursuivant un intérêt personnel ; la deuxième, c'est qu'elle opérera sans capitaux, n'ayant point à se servir d'une réserve d'or et d'argent. L'absence de risques étant d'autre part absolue, aucun prélèvement ne pourra s'opérer de ce chef. Il ne reste dès lors qu'à subvenir aux frais d'établissement et de fonctionnement de l'organe central, ce qu'une légère contribution permettra d'obtenir.

Crédit gratuit ! Mesure-t-on toute la portée de cette réforme. L'or et l'argent déchus de leur privilège historique, tous les capitalistes, bien plus, tous les propriétaires cessent de pouvoir opérer leurs prélèvements, exercer leurs tyrannies, leurs

oppressions et leurs contraintes. En effet la seule promesse de livrer des marchandises de sa production libérera le locataire de son loyer, le fermier de son fermage, le débiteur de sa dette ; personne même ne paiera de loyer d'aucune sorte, ni n'affermera, ni n'empruntera, puisque tout le monde peut s'acheter une maison, une terre, se procurer un capital en le payant d'une promesse de production —, promesse suffisante parce qu'entre les mains de celui qui la reçoit elle devient un pouvoir d'intervention direct et immédiat dans la consommation. C'est Proudhon lui-même qui nous ouvre ce magnifique horizon : « Les opérations connues sous le nom de prêt, loyer, fermage, etc... se convertiraient en opérations de change et le mouvement des capitaux s'identifierait avec la circulation des produits. [1] »

Proudhon se flattait d'avoir atteint ces résultats en faisant appel aux principes les plus certains de l'économie politique, enfin pratiquement réalisés.

1° Par l'élimination de la monnaie comme

1. Proudhon. *Voix du Peuple*, 9 janvier 1850. Cf. Anton Menger, *op. cit.*, p. 107 : « Cette gratuité du crédit aurait pour conséquence nécessaire de faire disparaître la rente foncière et le profit du capital. En effet, qui paiera ces impôts aux propriétaires fonciers et aux capitalistes, si la gratuité du crédit lui donne la possibilité de se procurer, quand il lui plaît, au moyen d'un prêt sans intérêt, des terrains, des maisons, des fabriques. En d'autres termes, dès que la gratuité du crédit est réalisée, par n'importe quelle combinaison, tout le revenu sans travail disparaît, et de cette manière la *question sociale est résolue*, tout en conservant la propriété privée et l'économie individuelle. » — Cf. W. Pareto, *Systèmes socialistes*, t. II, sur Proudhon.

intermédiaire des échanges, il reconstituait le pouvoir d'acquisition directe qui doit appartenir au produit, il réalisait *l'échange direct des produits contre les produits*, et par là, il supprimait les crises, il étendait à l'infini le débouché. La consommation ne connaissait pas d'autre limite que la production.

2° Par la gratuité du crédit, il mettait l'avenir sur le même plan que le présent et pouvait formuler cet aphorisme : « Créditer, c'est échanger. » Toute promesse, en effet, de produire quelque chose était dotée d'un pouvoir d'acquisition *actuel*. Le crédit cessait d'être l'échange d'un produit actuel contre un produit futur, l'échange d'une réalité contre une promesse. La promesse reçue par le créancier a une valeur actuelle et lui donne le droit de se procurer immédiatement ce dont il peut avoir besoin.

Dès lors on ne se préoccupera plus d'épargner. A quoi bon épargner ? On ne se préoccupera que de produire. Et l'épargne n'aura d'utilité qu'en prévision du moment où l'on ne pourra plus produire. Tant qu'il peut produire « chacun a chez soi un hôtel des monnaies ». Il lui suffit de produire pour pouvoir consommer. Dans l'échange, plus de privilège oppresseur ; par suite, dit Proudhon, « échanger c'est capitaliser », « consommer, c'est commanditer ». C'est la consommation qui encourage, développe la production, étend le débouché. Plus la production est intense, et plus le prix de revient et de vente est faible. En même temps que

commanditer, « consommer, c'est donc économiser ».

*
* *

Il nous faut malheureusement contester tous les avantages prétendus du système, en nous en tenant au principe même de la transformation, qu'il convient de rappeler une fois de plus.

Il ne s'agit plus, comme Proudhon l'avait voulu faire en 1846, de modifier la libre détermination de la valeur pour lui donner une constitution artificielle.

Le but de Proudhon est seulement de supprimer l'usage du métal dans les échanges et non dans les évaluations.

Le peut-on ? La séparation des deux fonctions de la monnaie donne-t-elle des résultats acceptables ? Une première fois, l'échec de la tentative d'Owen nous a permis de nous prononcer sur la question, car Owen comme Proudhon n'avait, *en fait*, poursuivi que la suppression de la monnaie comme intermédiaire des échanges. Mais, par les procédés employés, le système de Proudhon diffère du système d'Owen. Celui-ci n'avait pu assurer l'adaptation de la production à la consommation parce qu'il dégageait des produits une valeur que ne venait pas confirmer la vente. Au contraire Proudhon, semble-t-il, échappe à ce danger. N'accepte-t-il pas à l'escompte seulement ce qu'il ap-

pelle « des valeurs *faites*[1] » c'est-à-dire des prix faits, constitués par un accord libre et préalable.

Dans ce but, il utilise la lettre de change. Voyons si le système est sans inconvénient.

Nous avons dit que la lettre de change est une promesse de payer une somme d'argent à une échéance déterminée, en pratique, le plus souvent, à 90 jours de sa date. Elle ne perd pas son caractère d'être payable à échéance en changeant de main, en passant par exemple entre les mains du banquier, qui peut remettre, il est vrai, en échange, un billet payable à vue sur lui-même, mais qui est précisément astreint par là à des précautions spéciales, notamment à avoir une *provision* de métal suffisante. Il se fait payer le temps durant lequel il est exposé à se trouver privé de son argent, puisqu'il lui faut attendre pour recouvrer le montant de son titre.

Qu'est, en regard de ce système pratique, le système de Proudhon ? Nous en pouvons examiner

1. Il faut bien s'entendre sur le sens du mot « *valeur faite* ». Voici la définition que donne Proudhon d'une valeur faite : « On appelle *valeur faite* dans le commerce une lettre de change ayant une cause réelle, revêtue des formes légales, émanée d'une source connue et solvable, acceptée et au besoin endossée par des personnes également solvables et connues, offrant ainsi triple, quadruple garantie, et susceptible par le nombre et la solidité des cautions de circuler comme numéraire. » Cette définition se trouve dans la réponse à la sixième lettre de Bastiat. Valeur faite ne signifie donc pas produit réalisé. Dans le système, le tiré a reçu un produit, le tireur une valeur faite, c'est-à-dire une promesse, qui peut être d'un produit non encore réalisé.

deux interprétations, l'une et l'autre criticables. Mais, à notre avis, la première, qui est la plus défavorable, est en même temps la seule exacte.

1re *interprétation.* — La lettre de change est, comme d'ordinaire, tirée payable à terme ; elle est un bon de produit déterminé, mais elle devient, à la suite d'une transformation gratuite à la Banque, un bon de consommation immédiate et générale.

Ainsi la promesse d'un produit *futur, peut-être inexistant encore,* la promesse d'une barrique de vin, 2 mois par exemple avant la vendange, donne lieu à l'émission, au profit de son titulaire, d'un bon de consommation immédiate. Quiconque est doté d'un bien futur peut consommer dans le présent.

Mais dans ces conditions, *aucune réserve n'existant à la banque, qui n'est pas un magasin* et qui se borne à vérifier la solvabilité individuelle du tiré, le papier social peut, croyons-nous, être légitimement protesté, donner lieu à un refus de payer. Que le bon de produit soit présenté au vigneron dont nous avons parlé, et celui-ci, par la force des choses, sera, sans avoir manqué à sa promesse, dans l'impossibilité de donner satisfaction au porteur du bon de produit.

En d'autres termes, il y aurait dans cette transformation d'un titre à échéance en un titre à vue, *quand aucune réserve n'est d'autre part destinée à faire face aux demandes,* un danger certain, une cause de dépréciation inévitable.

C'est là une critique essentielle, par elle-même

suffisante. Elle ruine entièrement le système. Pour que le papier de la banque fût indépréciable, il faudrait que la banque s'assurât l'équivalent en produits de tous ordres. Il faudrait qu'elle eût une réserve. Mais dès lors, elle ne pourrait fonctionner gratuitement : 1° parce que les produits coûtent à emmagasiner, à conserver, beaucoup plus même que l'or et l'argent ; 2° parce que la banque ne peut qu'opérer au hasard dans l'appréciation des demandes à satisfaire et par suite dans le choix de ses approvisionnements.

On la verrait dès lors, pour amener un écoulement des produits en excès ou pour éviter qu'on ne lui demande des produits absents, faire jouer le taux de son escompte et s'en servir comme d'un moyen de défense. C'est ce que font les banques d'émission, et c'est la conséquence nécessaire de la nécessité d'une réserve.

Mais la réserve fait ici défaut. La dépréciation du papier est dès lors certaine, et nous disons que les bons d'échange ne seront reçus qu'avec défiance, et même ne seront pas reçus du tout, si l'on ne compte que sur l'adhésion libre des membres du pays.

2e *interprétation*[1]. — C'est dès l'origine et dans

1. Nous croyons que la première interprétation, la plus défavorable, est seule exacte et nous ne formulons la seconde que comme plausible. Les textes essentiels en la matière se trouvent dans *Organisation du crédit et de la circulation* (V. *Œuvres complètes,* édit. Lacroix, t. VI, p. 112 et suiv.).

1) « La lettre de change, écrit Proudhon d'après le Code com.,

les relations primitives entre particuliers que la lettre de change est stipulée payable à vue, et la

est tirée d'un lieu sur un autre. — Elle est datée. — Elle énonce : la somme à payer, le nom de celui qui doit payer, l'*époque* et le lieu où le paiement doit s'effectuer, la valeur fournie en espèces, en marchandises, en compte ou de toute autre manière.

« Or, tout le problème de la circulation consiste à généraliser la lettre de change, c'est-à-dire à en faire un titre anonyme, échangeable à perpétuité et remboursable à vue, mais seulement contre des marchandises et des services. »

Il est bien évident que la lettre de change n'est pas, dès le début, anonyme ; dès lors, toutes les transformations qu'elle subit semblent être le fait de la banque.

Voici qui tend à le confirmer : « ... Quant à la date d'émission ou d'*échéance*, à la désignation des lieux, des personnes, de l'objet, ce sont des circonstances particulières qui ne touchent point à l'essence du titre, mais qui lui donnent seulement une actualité déterminée, personnelle et locale.

« Or qu'est-ce que le *papier de banque* que je propose de créer, c'est la lettre de change dépouillée des qualités circonstancielles de lieu, de date, de personne, d'*échéance* et d'objet et réduite à ses qualités essentielles, le change, l'acceptation et la provision. »

2) Sans doute la lettre de change peut être tirée à vue, mais quand elle prend cette forme, elle répond à une utilité spéciale qui n'a rien à voir avec le crédit. Elle porte même un nom particulier ; elle est un chèque. Proudhon ne prononce pas ce mot. Sa banque opérant sur de véritables chèques n'eût été qu'un Clearing-house ou une chambre de compensation (cf. M. Solvay). Or il compare essentiellement le rôle de cette banque à celui de la Banque de France et son bon d'échange au billet de banque. En proposant d'ailleurs, comme nous le verrons, de faire fonctionner la Banque de France sans encaisse métallique, ne commettait-il pas une erreur qui est celle que nous lui reprochons dans notre première interprétation ?

3) Quand Bastiat légitimait l'intérêt comme étant le prix du temps, n'interprétait-il pas la pensée de Proudhon comme nous le faisons ? Et quand Proudhon prétendait que la considération du temps disparaissait grâce à son système, ne voulait-il pas dire qu'il mettait « LE FUTUR sur le plan du présent ? »

banque se contente de transformer en un bon général de consommation un bon de produit particulier.

Cette monétisation d'une promesse de produit laisse subsister un risque. Le produit peut, à la présentation, ne pas exister entre les mains de celui qui a promis et qui a consommé grâce à cette promesse. La consommation, de la sorte, non seulement anticiperait sur la production comme dans l'hypothèse précédente, mais pourrait se trouver sans répondant réel dans l'ordre de la production. L'équilibre de la production et de la consommation serait dans les deux cas fort mal assuré et les crises n'auraient point disparu, loin de là !

Que la fraude soit possible, on n'en saurait douter. Seul le tireur a livré un produit. Le tiré n'a livré qu'une promesse. Que vaut cette promesse ? Le tireur peut s'en désintéresser, puisqu'il n'a évidemment pas l'intention de consommer le produit promis, sinon il se le serait fait livrer directement. Sans doute la banque centrale fera une enquête. Cette enquête sera-t-elle antérieure à l'acceptation à l'escompte ? Ce serait supprimer l'indifférence du tireur à l'égard de la réalité du produit promis ; mais ce serait retarder, et gêner la transformation du titre individuel. Sur quoi d'ailleurs pourrait porter l'enquête ? Sur la réalité du produit ? Qui peut reconnaître qu'une promesse de production soit, dès l'origine, frauduleuse ? Qui peut reconnaître que le produit ne verra pas le

jour ? L'enquête portera dès lors sur la solvabilité du débiteur ; mais cette solvabilité peut : 1° disparaître ; 2° n'avoir jamais existé. La banque, en effet, est en mauvaise situation pour faire une enquête sérieuse : *elle est beaucoup trop loin du débiteur,* car elle est envisagée par Proudhon comme l'association unique d'un grand nombre d'adhérents, comme l'association de tous les membres d'un pays. Une appréciation de solvabilité qui ne peut être qu'une appréciation de solvabilité morale est un danger, non seulement parce qu'elle est incertaine nécessairement, mais encore parce qu'elle est aisément arbitraire.

Dans l'une et l'autre des deux interprétations que nous avons données, la dépréciation du bon d'échange, qui est une monnaie signe, peut encore se produire pour deux autres raisons :

1° Proudhon se flatte d'échapper au risque (dont la banque d'Owen avait éprouvé les effets) non plus d'inexistence du produit, mais d'inutilité du produit et de manque de débouché. Nous ne croyons pas que ce risque ait totalement disparu. Certes il n'existe pas à l'égard des marchandises du tireur. Celui-ci a en effet trouvé un débouché pour son produit et c'est parce qu'il a trouvé ce débouché qu'il reçoit, de la part du tiré, la promesse d'en verser *le prix* en marchandises. Peut-on dire aussi que ces marchandises aient trouvé leur placement ? Qu'elles aient une utilité certifiée en quelque sorte par l'accord intervenu ?

Évidemment non. Elles ne sont pas destinées en fait à servir de paiement (sinon l'échange se serait effectué directement et n'aurait pas donné lieu à l'émission d'un titre destiné à circuler). Sur la présentation de ce titre, le tireur pense se procurer, par l'intermédiaire de la Banque les consommations d'utilité qu'il désire. Il peut dès lors se désintéresser de l'*utilité* réelle des produits promis comme contre-partie de la valeur des siens, et le débiteur se désintéresser de donner satisfaction à des besoins réels. Il en peut résulter pour certains tireurs l'impossibilité de convertir leurs bons en objets dont ils ont besoin.

Ensuite la fraude, que nous envisagions précédemment comme pouvant être le fait d'un débiteur de mauvaise foi, peut prendre un caractère plus redoutable encore, par suite d'une complicité possible entre le tireur et le tiré. Le premier pourra ne rien livrer du tout et se montrer dès lors d'autant plus accommodant sur la valeur, la nature et la qualité de ce qui lui est promis. Il aura cependant, sur cette promesse, consommé des choses utiles. Il en résultera une nouvelle cause de déséquilibre entre la production et la consommation.

2° Il y aura enfin dépréciation constante et régulière du bon de crédit, par suite de l'*inflation* monétaire, qui, dans la première interprétation, *résulte de la monétisation de l'avenir* et dans la seconde de la monétisation en fraude de promesses

sans surface, ou de promesses de produits inconsommables. Nous verrons se développer dans le détail ce vice d'inflation qui apparait déjà, avec toute sa netteté, dans l'hypothèse d'une monétisation de l'avenir [1]. L'évaluation dépend de la masse monétaire en circulation. Or, dès que l'émission de cette masse monétaire n'est plus limitée par la condition d'une valeur propre à chaque unité de circulation, mais peut s'étendre à la représentation de valeurs futures de plus en plus nombreuses, l'évaluation des biens est à chaque instant modifiée. Une pareille extension du nombre des unités de circulation n'est nullement proportionnée à l'extension du besoin et, dans ces conditions, la théorie quantitative des prix devient exacte. Dès lors, entre le moment où s'évalue le produit que le tireur A livre au tiré B, et celui où le titre de crédit social, délivré sur cette évaluation, est présenté par A à un producteur C, en acquisition d'une marchandise, il s'est fait un changement dans les conditions de l'évaluation. Par suite A ne se présente qu'avec un pouvoir de consommation *diminué* dans une mesure qu'il ne pouvait exactement prévoir. Et c'est là une cause de défiance nouvelle à l'égard du papier d'échange.

Les risques courus par celui qui, en recevant un bon d'échange, ne reçoit aucune valeur intrin-

1. Cette critique sera peut-être plus intelligible, si l'on veut bien se reporter à l'exposé du vice d'inflation dans le système comptabiliste (*infra*).



sèque et n'est sûr ni de la réalisation du bon, ni de sa véritable valeur, sont indiscutables.

Les conséquences du système sont par suite totalement compromises. Proudhon, nous l'avons vu, les élargissait à l'infini : personne ne subira plus la sujétion du capital parce que tout le monde pourra s'en constituer un.

Tout le monde ? Les ouvriers le pourront-ils donc ? Comment pourraient-ils promettre des produits qui ne leur appartiennent pas et faire usage du papier de la Banque. Ainsi, ceux pour qui le système serait le plus utile ne peuvent pas l'utiliser.

D'autre part la sujétion du capital va-t-elle donc disparaître ? Personne ne paiera de loyer, disait Proudhon, pour la jouissance d'une maison, parce que tout le monde pourra s'acheter une maison.

Mais il nous semble, pour nous en tenir à cet exemple, facile à généraliser, que, pour pouvoir payer une maison en produits, il faudra ou bien reculer les limites ordinaires des échéances, ou bien être doué d'une prodigieuse activité. En réalité, il faudra *emprunter* à d'autres leurs bons de produits. Le capital retrouvera son rôle utile. Mais c'est un rôle qu'il ne remplira pas gratuitement.

Heureusement ! Il est, à nos yeux, une considération bien simple qui justifie le prélèvement capitaliste. Nous le déclarerions légitime, en dehors de toute autre considération, uniquement parce que l'*intérêt* est la *condition de la formation du capi-*

tal. Qui accumulerait, qui épargnerait sinon pour en tirer profit ? C'est la loi même de toute activité humaine de n'être pas *désintéressée.* Si le système de Proudhon supprimait l'intérêt du capital, il supprimerait le capital lui-même. Or le capital est un élément qui *multiplie* la production, qui donne au travail des forces incalculables. Supprimer l'intérêt capitaliste n'est pas rendre l'ouvrier plus heureux, puisque c'est le condamner à produire infiniment moins.

Ce ne sont pas là des mots. L'affirmation de la productivité du travail appliqué au capital, donc de la productivité du capital, ne peut pas être sérieusement contestée et l'on se demande comment Proudhon a pu énoncer cette proposition: « Travailler c'est produire de rien. »

Bastiat, dont la polémique avec Proudhon est restée célèbre, n'a peut-être pas su voir les vices fondamentaux du système de son adversaire. Il a trop refusé de le *connaître*. Mais du moins, en s'en tenant aux objections de principe, il a bien mis en relief les bienfaits du capital, qu'il a proclamé à juste titre « la puissance démocratique et égalitaire par excellence[1] ».

« Voilà un homme, écrit-il, qui veut faire des planches. Je lui prête une scie et un rabot, deux instruments qui sont le fruit de mon travail, et dont je ne pourrais tirer parti par moi-même. Au

1. Bastiat, *Œuvres complètes,* édition Guillaumin (1854), t. V, p. 119.

lieu d'*une* planche, il en fait *cent* et m'en donnera cinq. Je l'ai donc mis à même, en me privant de ma chose d'avoir quatre-vingt-quinze planches au lieu d'une et vous venez dire que je l'opprime et le vole. »

Qu'importe après cela que Proudhon vienne nous dire que le capitaliste *prêteur* ne se *prive* de rien ; que, par suite, l'intérêt est illégitime. Le propriétaire ne se prive pas, sous prétexte qu'il a. Mais il n'a, que parce qu'il s'est plus ou moins privé. Et s'il faut un appât à la constitution du capital, accordons-le lui, à raison des immenses bienfaits qui résultent de l'existence de ce capital.

Bastiat indiquait encore avec raison que le capitaliste aurait toujours le droit de refuser son capital, sa maison, son champ, contre des bons de produits. Alors que resterait-il des conséquences énumérées par Proudhon ? Forcerait-on le capitaliste à s'exécuter ? On ne pourrait, dès lors, l'empêcher de *calculer ses risques* et de faire payer un intérêt, sous forme de prix d'achat.

Tous les inconvénients que nous avons énumérés (incertitude de réalisation du bon d'échange, soit que l'objet promis n'existe pas, soit qu'il ait un caractère inconsommable ; incertitude de valeur du bon, étant donné le nombre croissant des unités de circulation) résultent de l'adoption d'une *monnaie-signe*. Une monnaie-signe ne pourrait donner de sécurité *relative* qu'à la condition d'être émise en réprésentation de produits

déposés. Mais le système généralisé n'est conciliable qu'avec un régime dans lequel, pour assurer l'utilité du produit déposé, l'adaptation se fait entre la production et la consommation par voie d'autorité et de réglementation.

Le pouvoir d'acquisition des bons, d'autre part, ne peut être livré à l'influence dépréciatrice des émissions successives ; il faut fixer leur valeur et on ne peut le faire que dans un régime où la valeur est déterminée artificiellement, et où elle devient un principe de *répartition*. Cette détermination suppose également l'organisation de la production et est impliquée par elle.

De ces observations il résulte que l'évaluation est incertaine dès que le métal-étalon n'est pas à l'intérieur de chaque intermédiaire des échanges, parce qu'on peut multiplier les intermédiaires.

Mais d'autre part, le métal peut-il, dépourvu de son rôle d'intermédiaire des échanges, continuer à jouer celui d'étalon des valeurs, comme Proudhon l'y destine? Nous ne le croyons pas. Les deux fonctions de la monnaie métallique sont historiquement et logiquement liées. C'est son utilité comme intermédiaire d'échange, c'est son emploi comme tel qui lui permet de jouer son rôle d'étalon des valeurs.

Lui enlever la première de ces deux fonctions c'est ne laisser au métal que son utilité industrielle et c'est livrer sa valeur à toutes les influences des variations de la production. Mais de

plus, on ne comprend pas une évaluation de toutes choses en fonction d'une marchandise absente, que l'on n'utilise pas spécialement pour l'échange, qui a besoin elle-même, pour que sa valeur soit connue, d'avoir son *prix* en monnaie. Toute monnaie doit présenter ce caractère spécial d'être une valeur parce qu'elle circule et de circuler parce qu'elle est une valeur.

Mieux que par ces critiques théoriques, nous sera démontré le vice du système de Proudhon *par l'abandon qu'il en fera lui-même*. Chacun des divers systèmes pratiques de Proudhon marque le développement d'une évolution que nous nous attacherons à suivre. Elle aboutit en 1855 à un projet dans lequel, ainsi que l'imposait la logique impitoyable des faits, pour enlever à la monnaie son rôle d'intermédiaire des échanges, Proudhon organise la production et crée un principe de répartition en heures de travail. Le retour de Proudhon à ses idées premières, malgré les réticences dont il est enveloppé, est certain et d'autant plus significatif.

Dans l'exposé rapide qu'il nous faut faire maintenant des systèmes pratiques de Proudhon, nous nous attacherons soit à relever de nouvelles erreurs, soit à constater des marques d'inquiétude, propres à nous expliquer et à nous faire pressentir les caractères du projet de 1855.

C. — *Analyse des projets de la période 1848-1849.*

1. — Le projet de la *Banque d'Échange* parut dans le *Représentant du Peuple* du 8 mai 1848. C'était un projet théorique encore, mais formulé en articles précis, et susceptible de servir de statut fondamental à une société se constituant sur ses bases.

2. — L'acte constitutif de la *Banque du Peuple* fut passé devant notaire, le 31 janvier 1849. Destiné à devenir pratique, les circonstances le firent rester à l'état de projet. Proudhon, gérant et directeur de l'entreprise, fut en effet condamné à l'emprisonnement le 12 avril 1849.

Avant d'examiner ces deux projets, il en est un qui les esquisse, précis par sa simplicité, qu'il faut indiquer d'un mot parce qu'il servait à Proudhon à la fois de procédé critique justificatif et de projet d'amélioration partielle.

Proudhon proposait de faire fonctionner la Banque de France *sans capital*, de ne donner par suite aux effets de commerce d'autre garantie que celle d'une réalisation en argent à l'échéance, les besoins étant satisfaits dans l'intervalle par l'émission de billets à cours forcé.

L'idée est celle que reprennent sur la question des banques d'émission tous les socialistes depuis Proudhon. Nous la retrouverons exposée par

Vidal. Elle l'a été plus récemment[1] en France par M. Millerand en 1892, par M. Viviani en 1897; en Belgique, par MM. Hector Denis et de Greef en 1899-1900.

On doit supprimer l'encaisse métallique qui n'a aucune espèce d'utilité. Les billets circuleront comme maintenant et il n'est pas besoin que l'État intervienne pour imposer le cours forcé, personne ne fera rembourser ses billets. Mais de la suppression d'une encaisse immobile, résultera la réduction du taux de l'escompte, à 1 pour 100 dira Proudhon[2], à 1/2 pour 100 dira M. de Greef.

1. Voir notre introduction.

2. En 1849 (neuvième lettre à Bastiat, Bastiat, *Œuvres complètes*, éd. Guillaumin, 1854, t. V, p. 205), Proudhon écrit : « Les intérêts dus par la Banque à ses actionnaires étant de 4 pour 100 sur un capital de 90 millions, les frais d'administration, risques compris de 1/2 pour 100..., je dis que la Banque de France *peut*, que si elle peut, elle doit, à peine de concussion et de vol, réduire le taux de ses escomptes à 1 pour 100 et organiser le crédit foncier en même temps que le crédit commercial. »

Cf. *Voix du Peuple*, 9 janvier 1850 : Dans un système qui confiait l'administration des banques aux Chambres de commerce, Proudhon proposait d'établir le taux de l'escompte de 0 fr. 25 à 1 franc.

Cf. *Idée générale de la Révolution au* XIXe *siècle* (1851), 5e étude : « La Banque de France a été fondée avec privilège du gouvernement par une Compagnie d'actionnaires au capital de 90 millions. Le numéraire actuellement enfoui dans ses caves s'élève à 600 millions environ. Or ce numéraire qui s'est accumulé dans les caves de la Banque, par suite de la substitution du papier au métal dans la circulation générale, est pour les 5/6 la propriété des citoyens. » D'où la Banque doit être gérée comme une coopérative et l'intérêt profiter aux vértables prêteurs qui sont les dépositaires à la Banque.

Nous retrouverons ces idées avec Vidal et Haeck. Ce qui leur donnait alors une force particulière, c'était l'apparence d'un antagonisme

La réforme que nous venons d'indiquer avait un autre intérêt. Elle dessinait par avance le fonds même du projet de Banque d'échange ainsi que Proudhon le reconnaît lui-même. Un négociant, G. Madol, dont la lettre à Proudhon[1] est importante à bien d'autres égards, lui écrivait : « Le billet de banque affranchi de la condition du remboursement en espèces est parfaitement analogue à votre billet de crédit ». Proudhon répondait : « Il ne s'agit en effet que de cela : affranchir le billet de banque de la condition du remboursement en espèces » (t. VI, p. 248).

1° Banque d'échange.

La Banque d'échange a le même caractère autonome que la Banque de France ; plus indépendante encore, elle fonctionne en dehors de tout contrôle d'État ; elle est administrée, surveillée par des représentants de ses membres qui sont tous ses clients. Elle est constituée par adhésion aux statuts, par libre contrat.

Ainsi constituée par convention, formée sans capital (art. 4), la Banque reçoit de ses membres, entre autre mission, celle qui est fondamentale et caractéristique : *la mission d'escompter.*

Proudhon nous dit qu'elle ouvre le *compte* de

absolu entre l'intérêt de la Banque et l'intérêt général. L'année 1847, année de pleine crise industrielle, commerciale, agricole, avait, par élévation du taux de l'escompte, procuré des bénéfices exceptionnels aux actionnaires. Le dividende distribué avait été de 17 pour 100.

1. Proudhon, *Œuvres complètes,* t. VI, p. 243.

chacun par la catégorie des *traites et remises* (p. 216). A prendre ces mots dans leur expression absolue, on pourrait croire que la Banque dresse le compte de ses clients sur ses registres. L'actif individuel, lorsqu'il consiste en produits (*ou en promesses*) dont la valeur est *faite* par un accord précis, puisqu'elle constitue la contre-valeur *acceptée* d'un produit livré, figurerait au compte. La *consommation* donnerait ensuite lieu sur les registres de la Banque à l'inscription d'un passif auquel correspondrait une incription d'actif au compte du fournisseur. Les échanges se régleraient ainsi par *virement d'écritures*.

Nous nous sommes cru autorisé à formuler cette vue, parce qu'elle laisse entrevoir quelques-uns des rapprochements que nous aurons à faire entre le système de Proudhon et le comptabilisme social. Elle est d'ailleurs en son fonds conforme à la réalité du mécanisme adopté par la Banque d'échange. En effet, quand la Banque escompte, elle remet un bon d'échange qui correspond à l'inscription d'actif. Ce bon passe à un nouveau titulaire en échange d'un produit, c'est-à-dire que le compte de crédit *se vire de lui-même* par simple remise du titre. C'est là ce qu'exprime Proudhon dans sa réponse à Madol. Madol lui écrivait : » L'idée de se passer du numéraire n'est pas aussi nouvelle que vous semblez le penser... Pour ma part, je conçois une société où tout se réglerait par des virements de compte. » Proudhon répond :

« Et nous aussi nous concevons cela. Mais, réflexion faite, il nous semble que ce serait trop d'écritures, et qu'il est infiniment plus simple, dans l'immense majorité des cas, d'employer le billet d'échange, qui offre, comme la monnaie, l'avantage d'être un compte tout viré[1]. »

L'escompte à la Banque d'échange se fait au tarif de 1 pour 100 (art. 23) représentant simplement les frais de fonctionnement.

Il n'est prélevé aucune prime de risques comme mesure de précaution contre la fraude, l'article 25 stipule : « Elle escompte à *2* signatures ». Mais voilà qui nécessite l'intervention préalable d'un banquier ou d'une caution ; en effet, il n'est pas prévu d'établissement de même nature que la Banque elle-même, mais *plus rapproché* de celui qui s'engage et pouvant lui accorder une signature, comme les sous-comptoirs le faisaient alors à l'égard des comptoirs. L'intervention indispensable du banquier ne se fera pas gratuitement et il y a par là, dans le système, une fissure par où disparaissent tous les prétendus avantages énumérés. L'avantage n'est que pour le banquier qui réescomptera gratuitement ce qu'il aura escompté cher[2].

1. Proudhon, *Œuvres complètes*, t. VI, p. 247.

2. V. l'art. 53 : La Banque d'échange a *à Paris* son principal établissement.

Elle a dans chaque arrondissement une succursale et dans chaque percepteur un correspondant.

La succursale escompte, comme la Banque elle-même, *sur 2 signatures*.

Elle n'est pas un établissement de garantie indépendant.

D'après ce qui vient d'être dit, et conformément aux principes posés, la Banque monétiserait les *produits* seulement, et seulement les *produits* vendus, ou du moins *promis* et acceptés à un prix déterminé. Mais l'organisation spéciale de l'échange se compliquait en fait d'une organisation du *Crédit* proprement dit. *En réalité* la Banque d'échange fait *trois* autres opérations de monétisation :

1° Sur les produits non vendus, comme dans le système d'Owen ;

2° Sur les immeubles ;

3° Sur garantie personnelle.

C'est ce qu'il nous faut démontrer en y insistant, car ce point est généralement laissé de côté et cependant il est, comme nous l'établirons plus tard, la preuve de l'identité presque complète qui existe à nos yeux entre le système de Proudhon et le comptabilisme social. Proudhon, comme le fera M. Solvay, *monétise* en fait tout l'*avoir* individuel.

1° Il monétise les *produits non vendus*, par suite, de valeur incertaine, d'utilité contestable. C'est bien en effet d'une *monétisation* qu'il s'agit à l'article 31, d'une monétisation *partielle* il est vrai : « La banque *achète* à moitié, à deux tiers, à trois quarts, ou à quatre cinquièmes du *prix de revient*, selon les circonstances et la nature, les marchandises des sociétaires et les leur consigne par un acte de dépôt privilégié (Art. 1932 du C. C.) ».

Pour se couvrir contre les risques éventuels de baisse de leur valeur, la banque ne prend à son compte, n'*achète* les produits que pour une portion de leur valeur.

Elle s'interdit par ailleurs des bénéfices sur la valeur ultérieure de ces produits consignés. L'article 34 stipule en effet : L'excédent de prix obtenu par la vente sur le prix fixé par la consignation, appartiendra au propriétaire de la marchandise, sous déduction d'une commission au profit de la banque, de 5 pour 100 sur ledit excédent.

Par cette opération, la banque d'échange se rattache étroitement à la banque d'Owen[1], et malgré les précautions prises ici, il est à redouter qu'elle n'encoure des risques graves, incertitude de placement et de la vente, baisse possible, etc..., etc...

2° La banque monétise les *immeubles,* comme les objets mobiliers, et de la même façon : pour une partie de leur valeur.

L'opération est dite : *Crédits sur hypothèques.*

1. Hector Denis : « L'expérience du Labour Exchange diffère essentiellement de l'entreprise de Proudhon, car la Banque d'échange de Proudhon avait pour principe de ne socialiser par l'escompte que les *valeurs faites*, c'est-à-dire de n'attribuer le pouvoir acquisitif général et illimité qu'aux valeurs constituées par l'échange même, opéré entre les individus. » Si dans cette citation, on souligne les mots : *pour principe* et pouvoir acquisitif général et *illimité,* l'affirmation est exacte, mais elle ne doit pas être produite sans les restrictions que nous faisons ici.

Mais il ne s'agit pas en réalité de crédit ou tout au moins il s'agit de crédit gratuit[1].

L'article 44 détermine la nature de l'opération : « La banque *achète à terme* la propriété aux trois quarts de sa valeur et la consigne au propriétaire qui en devient gérant et administrateur responsable, bien qu'il fasse tous les fruits siens. »

Que doit-il arriver à l'échéance du terme ? Ou bien le propriétaire remboursera le montant des bons d'échange qu'il a reçus, et son titre de propriété lui sera restitué. Ou bien il ne remboursera pas. Que fera la banque dès lors ? Devra-t-elle vendre ? Opération qui ne peut lui fournir l'occasion d'aucun bénéfice, puisqu'elle restituerait l'excédent du prix de vente sur l'avance consentie par elle, mais qui peut lui réserver des déconvenues, au cas de baisse.

L'article 45 apporte à cette dernière question une solution différente, peut-être plus défavorable encore, il décide que la banque prendra livraison de la propriété et pourvoira à son exploitation.

3° La banque fait des avances sur garantie personnelle. Par là, nous entendons les opérations

1. Le caractère de l'opération se trouve encore accentué par la critique qu'a faite Proudhon d'une proposition de banque hypothécaire. La proposition avait été faite à l'assemblée nationale par M. Turk et Proudhon en disait : « Pour prix de la faculté de battre monnaie avec un immeuble, le propriétaire paie à l'État pendant toute la durée du prêt et nonobstant le remboursement qui y met fin un intérêt de 3, 4, 5 pour 100... La Banque d'échange crédite sur hypothèque, sans intérêt et moyennant annuités. » Proudhon, VI, 221.

énumérées sous la rubrique : Crédits à découvert sur caution. On y pourrait comprendre aussi celles qui figurent au titre de la commandite.

Les articles 37 et 38 donnent à la banque l'autorisation « d'ouvrir des crédits à découvert » (37) en exigeant « pour unique garantie la présentation de deux *ou plusieurs* cautions, suivant que la banque le juge prudent et utile ». Les cautions sont solidaires, mais la banque s'interdit de traiter avec elles autrement qu'à l'amiable (art. 41) au cas de non-paiement de la part du sociétaire crédité.

Au titre de la commandite, Proudhon donne pour mission à la banque de « provoquer, susciter... commanditer, de son influence, ... de ses lumières, de *ses avances*, *toute* entreprise... » qu'elle aura jugée conforme à certains principes (art. 49-52).

Telles sont les attributions de la banque d'échange.

Par l'analyse que nous venons d'en faire, nous voyons que *s'aggravent* toutes les critiques que nous avons adressées au principe du système :

1° Il y a aggravation du défaut d'équilibre entre la production et la consommation, parce que des valeurs incertaines, inutiles peut-être, peuvent conférer à leurs détenteurs un pouvoir réel de consommation.

2° Il y a aggravation du vice d'*inflation*, puisque, sans en être détourné par la nécessité de payer un

intérêt, chacun peut mobiliser son avoir, par là augmenter d'une façon énorme et indéfinie la masse des bons d'acquisition qui, dans ce régime, jouent le rôle de monnaie.

Il doit en résulter une hausse considérable des prix de toutes les marchandises. La théorie quantitative des prix devient vraie, dans le cas d'une pareille augmentation du stock monétaire.

Il y a là par suite aggravation du risque de dépréciation.

3° Mais ce risque de dépréciation s'accroîtra encore de toute l'incertitude du gage, non plus incertitude de réalité du gage, mais incertitude de valeur et perte possible à la réalisation.

Les erreurs d'évaluation sont probables pour trois raisons :

La première c'est qu'on ne dispose pas des éléments d'information nécessaires et que la Banque est trop éloignée du crédité pour se rassurer sur son compte avec exactitude ;

La deuxième c'est que l'évaluation suppose des compétences diverses et que Proudhon charge le même établissement d'organiser à la fois, par une *confusion* dangereuse, le crédit mobilier, le crédit immobilier, le crédit personnel ;

La troisième raison c'est l'absence d'intérêt personnel bien sérieusement et directement ressenti dans une entreprise aussi vaste, dont les pertes retombent bien sur tous, mais de façon assez lointaine.

On pourrait ajouter une quatrième raison : l'absence de prélèvement et d'escompte. Nous avons dit de l'intérêt qu'il était indispensable à la formation du capital. Il est également indispensable au fonctionnement d'une banque, et cela à deux égards :

a) D'abord parce qu'il sert à défendre la réserve, l'encaisse, et que la réserve est indispensable à une banque pour faire face, avant l'échéance de ses rentrées, aux demandes de remboursement de billets qui peuvent se produire.

b) Ensuite parce qu'il est un instrument de défense contre l'accroissement trop considérable des capitaux circulants et contre l'envahissement des mauvaises valeurs. Il est une garantie de sécurité, comme le jeu de l'intérêt personnel dans l'évaluation.

2° Banque du peuple.

La banque du peuple est dans l'ensemble un projet de même nature et qui n'envisage l'élimination des métaux précieux que comme intermédiaire des échanges.

Signalons cependant qu'elle se constituait, par suite des exigences de la loi, avec un capital monétaire. Ce capital devait être de 5 millions de francs et était divisé en un million d'actions *de 5 francs*.

Pour les mêmes raisons d'ordre légal[1], la banque se constituait sous la forme d'une société en commandite, dont Proudhon personnellement était le directeur commandité.

La banque du peuple émettait des bons de circulation représentant à l'origine les espèces en caisse, puis elle étendait son émission, comme précédemment, à la représentation des effets de commerce, des produits non vendus, des immeubles, etc.

Nous ne retiendrons de ce projet que deux dispositions : l'une qui révèle et accentue une inquiétude déjà apparente dans le projet précédent ; l'autre qui prévoit un organisme particulier à côté de la banque.

1. — En ce qui concerne le papier individuel admis à l'escompte, il *doit*, dans tous les cas, comporter deux signatures, mais cette condition n'est pas par elle-même et à elle seule suffisante, si l'on en juge par les articles 31 et 32 qui n'accordent à la Banque la faculté d'escompte que sur « *bonnes valeurs* » et « *sous les précautions ordinairement prises* par les banquiers ». Nous disions précédemment que seuls les banquiers profiteraient de l'institution du crédit gratuit. Voilà qui se trouve

1. Rappelons qu'à cette date de législation rigoureuse contre les sociétés anonymes par actions, la formation des sociétés en comman dite par actions était libre. Ce n'est que la loi du 24 juillet 1867 qui établit un certain minimum pour le montant des actions ; le minimum a été abaissé à 25 francs par la loi du 1er août 1893, lorsque le capital n'excède pas 200 000 francs.



confirmé. Ce sont aussi les riches, ceux dont la solvabilité est incontestable. Pour les autres, on refusera leur papier, par nécessité de ne courir aucun risque. Comme le fait remarquer M. A. Menger, ce sont seulement les classes possédantes qui verront par là leur puissance économique accrue [1].

Pour les autres, il n'y aura rien de changé, et la banque du Peuple ne « sera fermée qu'au peuple ».

2. — Nous avons déjà dit que la banque Proudhonienne serait impuissante à assurer une adaptation suffisante de la production à la consommation. Par le jeu de ses principes, elle donne des droits de consommation qui faussent à chaque instant le mécanisme des prix, et les indications qui en résultent ; elle sert de débouché à ce qui peut être invendable, à ce qui peut cesser d'avoir une utilité.

D'autre part, elle libère insuffisamment l'ouvrier ; elle ne le libère qu'à la condition qu'il soit maître du produit, et dégagé du joug du capital. La Banque semblait permettre à chacun de se constituer le capital nécessaire et l'outil de sa production. Nous avons dit qu'il n'en pouvait être ainsi, car il est des capitaux dont la valeur dépasse les facultés d'acquisition du travail de l'ouvrier. La disparition de l'atelier indépendant le prouve suffisamment, et les nécessités de la production,

1. A. Menger, *Droit au produit intégral du travail,* trad. Alfred Bonnet, 1900, p. 111.

son étendue, sa masse ne peuvent s'accommoder d'un retour à l'état d'indépendance.

C'est pour les deux raisons que nous venons d'indiquer que Proudhon, comme l'avait fait Owen, prévoit l'organisation de la production et celle de la consommation, à côté de l'organisation de l'échange.

Cette organisation doit se faire, d'après Proudhon, par le moyen de *syndicats* librement constitués.

Chacun de ces syndicats reçoit en théorie la forme d'une *association centrale*.

« Sous ce nom de syndicats, Proudhon a conçu deux grandes sociétés chargées de centraliser les fonctions de la production et de la consommation, de telle sorte que toutes les diverses opérations de détail qui venaient à la Banque du Peuple comme au grand agent de la circulation eussent à passer préalablement par une de ces deux sociétés, indépendantes de la banque... [1].»

L'organisation de ces syndicats est très imprécise. Il est seulement dit du syndicat de production qu'il est composé des délégués *naturels* des diverses branches de la production, proposition peu explicite, et il n'est rien dit de la composition du syndicat de consommation.

1. V. Rapport de la Commission des délégués du Luxembourg. Proudhon, *Œuvres complètes*, t. VI, p. 295. Un certain nombre d'ouvriers délégués avaient été appelés à se prononcer sur le projet de Banque du Peuple.

Nous ne passerons pas en revue leurs attributions, elles sont illimitées et incohérentes. A travers le vague du projet, on entrevoit le désir de constituer un mécanisme dans lequel la consommation commanderait la production, en déterminerait l'étendue et la variété — d'autre part lui fournirait ses instruments de travail et ses matières premières, les lui avancerait, en se créditant sur le produit.

Mais une question préalable se posait qui n'a été ni envisagée ni tranchée. Comment le syndicat de consommation se procurerait-il ces instruments de la production ? En offrant, par l'intermédiaire de la banque, des bons d'échange aux capitalistes. Mais il y a là une question de rachat qui, vraisemblablement, devra prendre le caractère d'une expropriation forcée. On n'aborda pas le problème.

Cette tentative en fait n'a d'autre importance que celle d'un aveu ; elle démontre l'impuissance où l'on se sentait enfin de concilier avec le maintien de la production en concurrence, un régime où, du fait seul de la disparition de la monnaie comme intermédiaire des échanges, le mécanisme des prix serait corrompu et brisé, impuissant à assurer l'adaptation de la production à la consommation. Il fallait en outre une organisation de la production qui mît aux mains des ouvriers leurs instruments de travail et leur assurât la propriété du produit à échanger. Proudhon le reconnaît.

Pensait-il sauver la liberté parce qu'il faisait appel à des organismes librement constitués? Tout d'abord il y avait dans l'organisation libre qu'il rêvait une erreur évidente de processus; son organisation de production, il la détermine d'en haut et d'un bloc, il établit l'autorité d'une association unique à la place de celle de l'État. En sera-t-elle différente? Non.

Mais cette erreur est un enseignement utile à recueillir. Par là, Proudhon a pris à rebours le problème que s'efforcent à résoudre aujourd'hui les coopérateurs, organisant par en bas, échelon par échelon, des coopératives libres, destinées à se fondre plus tard dans une fédération unitaire, où la consommation dirigerait tout le mécanisme de la production. Du moins, il aura contribué à montrer que, l'idéal atteint, la constitution entièrement coopératiste de la société se confond avec la constitution collectiviste elle-même. La liberté ne subsiste, en régime d'organisation coopérative que tant que l'organisation ne sera pas généralisée, constituée. Elle n'existe que dans le moyen choisi pour aboutir. Mais à sa limite de réalisation, le choix de la profession devra cesser d'être libre, de même l'étendue de la production individuelle; la consommation, enfin, aura le même caractère limité dans sa variété qu'en régime collectiviste.

Il restait à Proudhon un pas à franchir pour se confondre avec le collectivisme. La monnaie mé-

tallique, dépouillée de celle de ses fonctions qui assure la stabilité relative de sa valeur, ne constituait plus qu'une sorte d'étalon idéal. Mais l'étalon idéal, nous le verrons plus spécialement à propos du comptabilisme social, ne se conçoit pas. Aussi la monnaie disparaît-elle complètement, avec la production libre, dans le dernier effort que fit Proudhon pour organiser l'échange.

III

Troisième étape : Le projet d'Exposition perpétuelle de 1855.

Les circonstances qui donnèrent lieu à l'élaboration de ce projet en expliquent certains caractères.

Il fut écrit pendant l'Exposition universelle de Paris, et adressé par Proudhon à l'empereur Napoléon. Celui-ci désirait donner une affectation utile au Palais de l'Industrie qui venait de servir de lieu d'exposition passagère aux commerçants.

Proudhon demande que la même affectation soit conservée, d'une façon permanente et définitive, au Palais de l'Industrie. Il demande pour tous les commerçants, constitués en société, la faculté d'y établir un comptoir général d'échantillons de tous leurs produits. Les produits eux-mêmes pourraient être réunis et déposés dans les magasins communs, docks, halles.

Le Palais des échantillons deviendrait ainsi le lieu de rendez-vous des producteurs et des consommateurs. Ceux-ci y feraient leurs choix et leurs commandes ; sans changer de place, ils pourraient se procurer les objets les plus divers.

A cet avantage, auquel les grands magasins doivent une partie de leur succès, s'en joindrait un autre : celui du bon marché. Les frais du commerce se trouveraient en effet notablement diminués grâce à l'organisation en commun d'une sorte de Boutique centrale. Proûdhon indique que par là les commerçants se trouveraient dispensés d'avoir leur propre boutique, dispensés d'habiter sur la rue et pourraient même abandonner la ville pour la campagne. Mieux que cela, les commerçants deviendraient inutiles, et la circulation des produits serait assurée par les *producteurs* eux-mêmes.

Ils auraient alors dans leur *comptoir de vente* un établissement de commission qui ferait disparaître les prélèvements de 25 ou 30 pour 100 opérés par les *commissionnaires.* Ainsi disparaîtrait l'armée des intermédiaires parasites.

De cette économie dans les frais de circulation, qu'accentuerait une économie de personnel, de frais généraux et notamment de réclame, il résulterait inévitablement une réduction de prix au profit du consommateur.

Il n'y a pas lieu d'insister ici sur cette réforme qui ne soulève aucune critique. On peut souscrire de

tout point au principe de cette tentative, d'ailleurs reprise par les coopératistes, réalisée par certaines corporations[1] et qui trouve, bien loin du camp socialiste ou coopérateur, des adeptes convaincus, comme M. Domergue par exemple, le directeur de la Réforme économique[2].

Le premier caractère de la Société d'exposition perpétuelle formée entre producteurs était donc de servir de commissionnaire général et de constituer un comptoir de vente.

Mais l'établissement central, recevant dans l'espèce les produits à vendre, intermédiaire désintéressé entre producteurs et consommateurs, servant de comptoir aux producteurs les plus divers, eux-mêmes consommateurs de ce qu'ils ne produisent pas, pouvait organiser en même temps

1. Les ébénistes, à Munich et à Vienne, se sont ainsi constitués un comptoir central, où un service de voitures conduit les clients auxquels il n'a pu être donné satisfaction dans l'étroite boutique de chaque adhérent. Le cartell est quelque chose d'un peu différent. Il n'a pas pour but de vendre directement au consommateur, mais simplement de maintenir les prix de vente, fût-ce au commerce, à un certain niveau.

2. V. J. Domergue, *Comment et pourquoi les affaires vont mal en France* (1906), notamment p. 44, 53, 60. M. Domergue analyse les causes du mal dont souffre la production. Il élimine comme cause la surproduction. Et il considère que la mauvaise organisation de la vente, la sujétion à l'égard du grand magasin est la cause essentielle. D'où le remède : organisation de la vente en commun. Il propose notamment le procédé de l'exposition, utilisé dans l'industrie automobile ou dans les arts, pratiqué à certains jours par les grands magasins : exposition qui devrait être non pas permanente, mais bi-annuelle. Il est vrai que M. Domergue se propose surtout de favoriser la lutte contre les grands magasins et non de les englober dans une organisation générale de la vente sur le principe coopératif.

l'échange direct, sans intermédiaire monétaire. Proudhon reprit en effet ses anciens projets en proposant de faire de l'établissement, en même temps qu'une maison de commission :

1° Une banque d'échange ;

2° Une banque de crédit.

1. — Sur produits déposés, de valeur déterminée par expertise d'une part ; sur valeurs faites, c'est-à-dire sur produits promis, non déposés mais vendus, la Société délivrait des bons d'échange à valoir pour leur valeur sur les produits déposés ou sur ceux qui se trouvaient chez les adhérents.

La banque fait aussi l'escompte des effets de commerce en argent, mais, constituée sans *capital monétaire suffisant*, il lui faut alors pouvoir réescompter immédiatement à la Banque de France. Elle prélève dès lors un intérêt de 4 pour 100, tandis qu'elle n'en prélève aucun, ou ne prélève que 1/2 pour 100, quand elle escompte en bons d'échange. C'est intéresser tous les producteurs et consommateurs à adhérer aux statuts de la Société et à en faire partie.

Remarquons que les billets d'échange sont ici stipulés payables à un *ou plusieurs jours de vue*.

2. — Sous forme d'émission de billets ou d'avances de produits, la Société fait également et, dans les mêmes conditions que les établissements précédents, des opérations de crédit gratuit sur gage immobilier, mobilier ou sur cautions personnelles.

Qu'arrive-t-il dans ces conditions ? Proudhon nous dit que la Société d'Exposition perpétuelle ne gardera pas longtemps le caractère d'un établissement de commission, n'opérant pas pour son compte et par suite ne courant aucun risque. Bientôt, elle achètera ferme ; elle *assurera* la production contre tout risque de baisse. Cet achat se fera à des prix débattus entre producteurs et expertiseurs.

Voilà la Société propriétaire du produit et le vendant à ses risques et périls comme faisait la Banque d'Owen.

L'évaluation du produit qui résulte de l'expertise et qui donne lieu à l'émission d'un bon d'échange énonciatif de sa valeur représente, dit Proudhon, le *pair* du change. La valeur du produit varie autour de ce point fixe qu'est le pair ; il n'est pas directement question de la fixer. Elle dérive d'un rapport d'offre et de demande et ce sont les variations de ce rapport qui déterminent les variations du change. Cependant Proudhon nous dit que la Société prendra en main la direction de ces variations. Le cours du change sera par elle modifié de façon : 1° à suivre constamment les variations du rapport de l'offre et de la demande ; 2° à compenser les pertes que la Société est exposée à faire par les gains qu'elle réalisera.

Il y a, de ce chef, une première critique à adresser au système : la compensation des pertes paraît être à Proudhon de tout point conciliable avec la

détermination du change d'après les variations du rapport de l'offre et de la demande.

De deux choses l'une cependant : ou la Société suivra d'une façon absolue ces variations, et alors elle s'exposera à ne voir nullement les gains compenser les pertes, car il peut y avoir des causes de baisse qui s'exercent à la fois sur tous les produits (exemple : perfectionnements techniques généraux dans les modes de production et, plus sûrement, dans un court intervalle de temps, la diminution générale de la demande telle qu'elle peut se produire à la suite d'une crise).

Ou bien (seconde alternative) la Société s'efforcera avant tout de compenser les pertes par les gains, c'est-à dire qu'elle pourra être obligée de hausser démesurément le change de certains produits, ce qui l'expose au risque de les garder pour compte.

En fait, aucun risque ne peut, selon Proudhon, exposer la Société à de mauvaises affaires. Elle suit les indications du rapport de l'offre et de la demande parce qu'elle est un établissement modèle et désintéressé ; elle pourrait tout aussi bien ne pas les suivre. *Elle est maîtresse des cours.* Elle les dirige, elle ne les subit pas. Elle exerce « la haute police sur toutes les valeurs ».

Cette direction des valeurs suppose l'exercice d'un monopole ou d'un quasi-monopole. La société d'échange direct agit en vertu de sa masse comme un cartell géant, elle domine tout le marché,

elle fait des conditions, elle n'en subit pas. Elle pourrait imposer des cours exagérés, mais elle n'a pas adopté le rôle d'une sorte de coopérative se conformant aux conditions générales de la vente, et distribuant, par voie de ristourne à ses membres, les bénéfices réalisés sur eux. La Société englobe par hypothèse la généralité des producteurs et consommateurs ; *il n'existe plus de concurrence.* Dès lors, la Société doit se contenter de ne pas faire de pertes, les pertes étant destinées à retomber sur tous.

Ainsi Proudhon croit pouvoir concilier le monopole avec la liberté : 1° parce que la Société est constituée par de libres adhésions ; 2° parce que la détermination des valeurs sera conforme à ce qu'elle serait dans le régime actuel. Dernier refuge et dernières illusions auxquelles, sans y croire, Proudhon tenait encore.

Nous connaissons une première raison pour laquelle l'évaluation ne sera pas conforme à ce qu'elle serait dans la réalité de sa détermination libre : c'est la préoccupation de ne pas perdre. Cette préoccupation se subordonne toutes les autres.

Mais il y a deux autres raisons du même fait : la première, c'est qu'il n'est pas certain que les variations de valeur soient dans un rapport de *proportionnalité absolue* avec les variations du rapport de l'offre et de la demande.

La deuxième raison, c'est qu'il est impossible en pratique de connaître les variations de ce rap-

port ; cela suppose en effet qu'on le connaît exactement lors de l'évaluation primitive et qu'on ne cesse pas un instant d'en pouvoir mesurer les deux termes.

Or cette mesure ne peut pas se faire à priori. Ce n'est que lorsque la demande s'est exercée qu'on en peut mesurer l'étendue. D'ailleurs la demande dépend essentiellement des conditions de l'offre. On ne voit pas comment une détermination des cours pourrait se faire sur des données qui n'existent pas au moment de cette détermination. On ne le conçoit que si ces variations étaient à la fois déterminées : dans l'offre, par une organisation de la production ; dans la demande, par une organisation de la consommation.

C'est-à-dire qu'on échapperait au grief de l'immobilisation de la valeur en la faisant varier dans des termes de convention, en disciplinant rigoureusement les conditions qui la déterminent, en exerçant la « haute police » sur la production et sur la consommation.

Mais c'est là tout le collectivisme enfin atteint, imposé par l'organisation que Proudhon souhaitait ne donner qu'à l'échange !

A un autre point de vue encore, une réglementation générale s'impose.

Le projet d'Exposition perpétuelle fait en effet disparaître le rôle qui restait dans les projets précédents aux métaux précieux : celui d'étalon des valeurs.

Il y a ici, pour chaque produit, une valeur au pair qui est la valeur d'estimation, valeur variable nous savons dans quelles conditions. A l'évaluation du produit reçu il est délivré au producteur un nombre correspondant d'unités d'échange.

Pour l'acquisition ultérieure du produit, selon les variations de sa valeur, il est exigé plus ou moins de ces unités d'échange. Le tarif du change correspond à ce que nous appelons le prix, mais il n'est pas le prix.

La notion de prix disparaît, et nous parlons « d'unités d'échange » parce que Proudhon élimine le franc métallique comme unité d'évaluation.

« Le franc de la Convention, écrit Proudhon, n'est pas le franc véritable, c'est une fausse mesure, une fausse monnaie. » Il nous parle ensuite « *d'unité idéale* dont on est forcé d'admettre que toute valeur échangeable se compose », unité qu'on dégage par le bon d'échange, « unité fixe, idéale, absolue ». Par là Proudhon nous montre qu'il considère la valeur comme une qualité intrinsèque des choses. La valeur n'est pas considérée comme une relation, elle est une quantité.

C'est la seule clarté que l'on puisse dégager de l'obscure logomachie à laquelle, sur ce point, Proudhon s'est livré [1].

Le bon général de la Société mesure le nombre d'unités de valeur qui se trouvent intrinsèquement en chaque objet : une unité, deux unités de valeur,

1. *Théorie de la Propriété*. Édit. Flammarion, p. 274 et suiv.

telle est, semble-t-il, la suscription qu'il portera. Mais encore faut-il que l'on se représente exactement l'unité de valeur, indépendamment des objets matériels qui la reproduisent et la multiplient.

M. Solvay nous dira que nous en avons la notion psychologique et mentale, que cette unité n'a pas besoin de se réaliser matériellement, qu'elle résulte des pesées psychologiques par lesquelles, constamment, nous mesurons la valeur des choses.

Est-ce aussi d'une unité idéale, d'un étalon psychologique des valeurs que veut parler Proudhon ? On ne sait. Dans un passage d'une désespérante imprécision, il *déclare* que cette unité correspond à la journée moyenne de travail, qu'elle lui correspond *naturellement* : « Le franc exprimé par le billet de la Société n'est plus le franc de la Convention, soit 5 grammes d'argent à 9/10[e] de fin, ou une quantité proportionnelle d'or : c'est le franc de la nature et de l'humanité, le franc de la science que Adam Smith avait entrevu dans la journée de travail. *En effet*, puisque le bon général d'échange est représentatif de toutes les valeurs produites ; *que ces valeurs ont toutes pour origine et détermination primordiale la quantité de travail qu'elles ont coûté* (rien de tel n'a été dit par Proudhon antérieurement) ; que, comparées entre elles, elles supposent une moyenne autour de laquelle chacune oscille et pivote, il s'ensuit que le bon d'échange, valeur type ou étalon de la Société,

n'est autre chose que l'expression de cette unité, ou d'un multiple de cette unité que nous avons appelée la journée moyenne de travail[1] ».

Son imprécision rend cette conception incompréhensible. Le bon d'échange est tout d'abord donné comme l'expression d'une unité *idéale*, ensuite cette unité est donnée comme correspondant à la journée moyenne de travail. Par unité idéale « fixe, absolue », il ne peut être entendu une unité *abstraite*, telle que la détermination en pourrait être faite par les calculs dont nous avons parlé au chapitre précédent, que l'on dégagerait de la considération des temps individuellement employés à la production d'objets de même nature. On ne voit pas comment une unité fixe pourrait correspondre à la journée de travail moyen qui n'est pas une grandeur indéfectible puisqu'elle sort de la réalité des travaux et des temps individuels et concrets.

Si c'est en fin de compte d'une évaluation en temps de travail que Proudhon a voulu parler — et tel nous semble être le fonds de sa pensée — comment, ainsi qu'il le maintenait jusque-là, les variations du rapport de l'offre et de la demande pouvaient-elles se mesurer en travail, et que resterait-il d'une détermination de la valeur, respectueuse des réalités ?

On sort donc finalement des conditions de la

1. *Théorie de la propriété*, édition Flammarion, p. 280.

vie en concurrence pour entrer dans le monopole, dans la réglementation, dans le mécanisme. La valeur prend un caractère artificiel, comme en régime collectiviste. C'est pourquoi le système de Proudhon trouvait sa place après le régime collectiviste, avec lequel le but de cette étude était de l'identifier, pour la démonstration de cette idée, clairement mise en lumière par Marx, à savoir : que l'on ne peut pas commencer par réformer l'échange, ou que, du moins, on ne peut le faire sans agir en même temps sur les conditions de la production.

Nous croyons avoir fait cette démonstration, en respectant toute la pensée de Proudhon.

IV

Expériences pratiques d'échange direct.

La critique théorique que nous avons faite du système développé par Proudhon, en 1848-49, et qu'a confirmée, selon nous, le projet de 1855, tirera une force particulière de l'examen de deux expériences pratiques : l'une est, en son fonds, différente de celle de Proudhon, mais elle met en lumière les dangers du système ; l'autre est directement inspirée de l'œuvre de Proudhon.

A. — *La Banque Bonnard.*

La première est la *Banque Bonnard* qui fonc-

tionne encore de nos jours sous le nom de *Comptoir central du Crédit* et dont le siège est à Paris, 31, rue de Mogador. Son directeur, M. J. Naud, est le petit-fils de Bonnard.

La Banque Bonnard fut fondée à Marseille le 10 janvier 1849 avec un capital de 7 825 francs. Elle n'avait d'une banque que le nom. Elle était l'entreprise d'un *courtier*. Bonnard s'adressait aux commerçants chez eux. Il allait trouver par exemple un boulanger et lui tenait le langage suivant : « Vous avez besoin, me dites-vous, de souliers et vous n'avez pas d'argent pour en acheter. Mes *recherches* m'ont fait connaître un cordonnier qui a précisément besoin de pain. Je vais vous mettre en rapport l'un avec l'autre, mais je vous procure un service en favorisant le débouché de vos produits, vous me devez donc une rémunération. »

Ce qu'il y avait dans ce système de commun avec le système de Proudhon : c'était l'idée d'éliminer la monnaie.

Mais il y avait dès l'abord cette différence que l'intermédiaire favorisant l'échange direct des produits était un intermédiaire intéressé[1].

1. Proudhon, en 1855, parlait de Bonnard dans les termes suivants : « Le sieur Bonnard, dont le comptoir établi à Paris a acquis en quelques mois une vogue extraordinaire, si toutefois on doit s'en rapporter aux jactances d'un homme connu par ses hâbleries autant que par son ignorance et ses plagiats, Bonnard, disons-nous, prend jusqu'à 33 et 50 pour 100 de commission... Sa maxime est que, même en faisant vendre le produit au prix de revient, il rend service et que

Le procédé *technique* auquel recourait Bonnard pour favoriser l'échange des produits était de même nature que celui de Proudhon : de sa visite chez le boulanger, Bonnard rapportait un billet ainsi conçu : « A vue, je paierai au porteur la somme de 20 francs, en pain de ma fabrication, au cours. » C'était là le contenu essentiel du billet qui avait d'autres caractères sur lesquels nous reviendrons. Bonnard laissait au boulanger une promesse de même nature du cordonnier, à lui délivrée précédemment au cours de ses recherches et qui donnait au boulanger le droit d'aller se fournir de souliers chez le cordonnier.

Nous pouvons supposer que celui-ci n'a pas besoin de pain, pour introduire un élément nouveau dans le problème. La dette en marchandises du boulanger reste donc dans la circulation. Il faut lui trouver un placement. C'est l'office de Bonnard de la placer en échange d'une promesse de même nature.

Bonnard, non seulement tire du service qu'il rend une rémunération, mais il ne court aucun risque.

Le billet de crédit que nous avons eu sous les yeux est de 1855 ; il est ainsi conçu dans son intégralité :

toute commission si élevée qu'elle soit est légitime. » *Théorie de la Propriété*, p. 266. V. sur la Banque Bonnard, *Journal des Économistes*, avril 1853 ; mais la plupart des indications que nous donnons proviennent d'une enquête personnelle auprès de M. J. Naud.

Comptoir central V. C. Bonnard et C[ie]

Billet de crédit

Paris, le 21 août 1855.

B.P.F. 15.

A vue, je paierai au porteur la somme de quinze francs,
en pains de toute sorte de ma fabrication, au cours,
valeur reçue en marchandise de MM. V. C. Bonnard et C[ie], lesquels *en aucun cas ne seront garants du présent titre*. Je m'oblige à payer en espèces, si je n'étais en mesure de remplir mon engagement.

Ayant pris connaissance des conditions stipulées d'autre part, j'y adhère sans restriction [1].

Moreau.
(50, Faubourg Saint-Denis.)

A cette analogie dans les procédés techniques avec les premiers systèmes de Proudhon s'en joignait une, du moins à l'origine, avec le projet d'exposition perpétuelle. Au début, les commer-

1. Ces conditions, inscrites au dos, sont relatives : au paiement de la commission qui, primitivement payable en nature, est en 1855 stipulée payable en argent. Elles portent également qu'il ne pourra être demandé d'intérêt pour le temps où le billet restera en portefeuille; que le billet doit être satisfait à toute demande et à vue, puisqu'il est la constatation d'une dette, que le billet ne peut être donné en paiement ou en compensation pour une affaire antérieure à sa souscription, etc...

çants qui délivraient un billet de crédit consignaient le produit même dans un vaste bazar que dirigeait Bonnard. Les objets les plus divers s'y trouvaient réunis. Mais l'entrepositaire ne prenait pas en charge les produits ; il se bornait au rôle de commissionnaire. A défaut d'écoulement de son produit, le crédité devenait débiteur de la somme en argent qu'énonçait le billet.

Dans ces conditions, la banque prospéra. En 1853, le capital ayant été élevé à 98 400 francs, la banque donnait le bénéfice énorme de 115 025 francs[1].

L'entreprise avait en effet le caractère d'un établissement capitaliste, dirigé dans sa recherche du débouché par le souci de l'intérêt personnel, opérant d'ailleurs sans risque, choisissant ses producteurs et le genre de produits le plus facile à écouler.

Or malgré ces caractères favorables à son succès, la banque Bonnard se heurta, après la disparition de la crise monétaire, à des difficultés dont nous pouvons trouver la preuve dans les trans-

1. On peut se demander quelle était dans ce système l'utilité d'un capital argent, puisque l'intermédiaire se bornait à mettre en présence des producteurs. Mais quand pour la première fois Bonnard alla trouver un commerçant, il n'avait pas de billet de crédit signé par un autre et qu'il pût échanger. Il avait donc acheté lui-même des produits divers dont l'écoulement lui paraissait facile. Les vendeurs s'étaient engagés à livrer en produits, au fur et à mesure des placements, l'équivalent des sommes d'argent qu'ils avaient reçues. Il en fut ainsi par la suite pour les extensions à donner à l'entreprise.

formations qu'elle a subies et qu'on peut, semble-t-il, ramener à trois. C'est là qu'est l'enseignement.

1° *Disparition des succursales* : la maison de Marseille avait eu trois succursales : l'une à Rouen, l'autre à Paris, la troisième à Strasbourg. La succursale de Paris, fondée en 1853, prit bientôt une extension considérable. Bonnard la dirigea personnellement et dès lors disparurent les deux autres maisons et la maison-mère elle-même, « parce qu'en cessant d'être sous l'œil et sous la direction du maître, elles avaient cessé de faire de bonnes affaires » (expression de M. J. Naud) ;

2° *Disparition de l'entrepôt*. « Il avait des inconvénients multiples » (J. Naud) et nécessitait une importante installation. Actuellement la banque, devenue société d'actionnaires, a son gérant, ses courtiers qui vont chez les commerçants, dressent la liste des adhérents, la publient, centralisent les demandes de produits, mettent ces demandes en rapport avec les offres constituées par billets signés. *Un seul risque est encouru* : la solvabilité du signataire du billet n'est pas garantie, mais le banquier s'expose cependant à voir les billets lui rester pour compte : 1° s'il n'en trouve pas l'écoulement ; 2° et si, se retournant contre le signataire pour lui demander de payer en argent, celui-ci est devenu insolvable ;

3° C'est *sur constatation* de ce risque *réel* qu'il a fallu prendre deux sortes de mesures :

a) On a d'abord introduit dans le billet souscrit

par le commerçant *l'indication d'un délai* au bout duquel, le produit n'étant pas écoulé, le montant du billet est recouvrable en argent. Voici comment se complète la nouvelle formule du billet :

A partir du mil neuf cent , le présent billet cessera d'être exigible et payable en travaux ou marchandises, et je m'oblige à en payer au porteur le montant en espèces, sans intérêt à quatre-vingt-dix jours de vue.

b) C'est de plus en plus sur *des immeubles* et sur des *terrains* que la Société opère. Elle achète des maisons dans Paris, des terrains dans la banlieue parisienne : à Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Maisons-Laffite, Viroflay, Saint-Germain-en-Laye. Elle vend ensuite ces terrains, ou les billets de crédit délivrés par leurs anciens propriétaires, à des commerçants qui paient, partie en espèces, partie en billets de crédit à valoir sur leurs produits. Ainsi la banque retrouvera toujours son fonds si le billet ne peut être écoulé ; elle s'est assuré le privilège du vendeur d'immeubles.

Mais de plus, elle opère là sur une matière indépréciable : la terre de banlieue parisienne ; elle est certaine d'avance de trouver preneur.

Telles sont aujourd'hui les conditions dans lesquelles fonctionne la banque J. Naud et Cie sous le nom de Comptoir central de crédit. Ses actions sont cotées à la Bourse sous la rubrique des sociétés immobilières, ce qui définit le caractère de

ses principales opérations. Elle publie un catalogue des adhérents entre lesquels les affaires se soldent par billets de crédit. Son catalogue de 1906 en énumère environ 1 200. Il contient, en outre, des feuilles de réclame pour chaque adhérant et c'est ce catalogue que remettent partout les courtiers, en sollicitant les adhésions. « En adhérent, dit le catalogue, les industriels et les commerçants peuvent s'assurer une vente certaine de marchandises, un accroissement d'affaires, une augmentation de clientèle et une publicité utile. »

Au 1er janvier 1905, le portefeuille des billets de crédit était de 1 398 055 fr. 58. Les entrées de billets de crédit ont été durant l'année 1905 de 888 564 fr. 40. Au bilan de l'année, il en restait en portefeuille pour une valeur de 1 315 992 fr. 61. On voit par là que l'écoulement n'en est pas extrêmement rapide.

Ces détails n'auront pas été, croyons-nous, sans intérêt. Ils montrent qu'une entreprise conduite dans des conditions infiniment supérieures aux conditions de l'entreprise de Proudhon : localisation de l'entreprise, jeu de l'intérêt personnel, prélèvement d'escompte, risque extrêmement réduit, a dû, pour pouvoir vivre, et non pas triompher avec éclat[1], s'assurer de nouvelles garanties et limiter de plus en plus ses entreprises de placement aux terrains de la banlieue parisienne.

1. En 1906, elle a délivré à ses actionnaires un dividende de 7 fr. 50 par action (sous déduction d'impôt).

Il n'est pas de preuve plus démonstrative de la *réalité* des dangers infiniment plus graves qui eussent voué l'entreprise de Proudhon à la ruine

B. — *La Warenbank de Harxheim Zell.*

On aurait cependant tort de croire que les idées de Proudhon relativement à l'organisation du crédit et les principes directeurs qu'il en avait tracés fussent dépourvus de tout intérêt actuel et pratique. Certains socialistes contemporains, historiens mal avisés, négligent cette partie de l'œuvre de Proudhon et l'ont depuis longtemps déclarée sans portée. C'est au contraire la partie essentiellement vivante de l'œuvre de Proudhon, d'abord, parce qu'à côté des erreurs de théorie certaines, ont été formulées par lui bien des vérités incidentes ; ensuite, parce qu'on peut considérer comme dérivant de lui tout l'effort de mutualité dans l'organisation du crédit qui a trouvé en Haeck un si admirable théoricien et qui a donné de véritables résultats. L'école de Proudhon n'est pas morte : elle revit tout entière avec l'écrivain allemand Michel Flürscheim, originaire de Bade, qui a fondé en 1894 à Harxheim Zell (Palatinat rhénan) une banque d'échange proudhonienne, et, quelques années plus tard, est allé en fonder une autre en Nouvelle-Zélande. Les ouvrages de Flürscheim posent en outre le problème d'une adaptation de banque d'échange à l'organisme, parfaitement constitué de

nos jours, des sociétés coopératives de consommation et de production[1].

Nous ne savons quelle a été la destinée de la Mutual Exchange Bank de Nouvelle-Zélande; mais on peut juger de ses destinées probables, sinon accomplies, par celles de la Warenbank constituée en 1894 à Harxheim Zell.

1. Les ouvrages de Michel Flürscheim ont été analysés dans une étude très intéressante de M. Hector Denis, parue dans les *Annales de l'Institut des sc. sociales* et en brochure sous le titre : *La coopération comme fondement de la réforme monétaire* (1900).

Michel Flürscheim est l'auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, notamment de *Währung und Weltkrise ein Versuch zur beseitigung des Geldmonopols,* de *The real history of Money Island* (1897).

Ce dernier ouvrage qui est l'histoire d'une île imaginaire présente un intérêt particulier. Flürscheim y rattache les Banques d'échange (dont ailleurs il s'est fait le propagateur) aux sociétés coopératives de consommation. Il fonctionne dans l'île, comme en Angleterre, des sociétés d'achat en gros ou *Wholesale Societies* qui approvisionnent des coopératives. Ces sociétés, achetant aux seuls producteurs qui acceptent des bons de consommation sur l'ensemble des produits qu'elles emmagasinent, finissent par généraliser le système d'échange direct de produits déposés contre consommations prélevées. Elles agissent comme des Clearing-house.

On ne peut pas dire qu'il y ait à cette utopie nouvelle une base réaliste intéressante : *a*) Au point de vue pratique, on a invoqué la tendance des sociétés anglaises d'achat en gros à diriger la production. Elles centralisent les demandes de produits, ce qui fait qu'elles connaissent les besoins, par là même elles y proportionnent l'offre ; elles ont parfois leurs ateliers de production et semblent réaliser le rêve dont M. Gide est l'éloquent défenseur ; mais il ne semble pas que le système ait encore donné des résultats importants, *b*) Au point de vue théorique, la généralisation du système nous conduirait à l'équivalent d'un régime collectiviste, à un organisme unitaire et bureaucratique, à une limitation de la consommation, à la seule satisfaction des besoins communs généraux.

Cette banque fut fondée d'une façon directe, dans une petite localité de 4000 habitants environ, par Jacob Schmitt, ancien meunier, puis fabricant d'engrais qui n'avait réussi dans aucune entreprise. Il fut encouragé moralement par l'écrivain Michel Flürscheim, qui rédigea les statuts de la banque et promit au besoin son concours pécuniaire.

Le but de la Société était ainsi défini par l'article 2 des statuts : « la Société se propose de remplacer l'étalon métallique (?) qui domine aujourd'hui la production entière, par l'étalon marchandise dans une aussi large mesure que possible. »

L'article 3 énonce le principe général du procédé : « elle veut atteindre ce but en donnant l'occasion aux fournisseurs de retirer l'équivalent d'une partie de leurs marchandises en les payant non en argent mais en bons émanant d'eux qui ne sont plus convertibles en monnaie mais en marchandises... »[1].

On reconnaît par le simple énoncé de ces deux articles l'identité du système avec celui de Proudhon.

La banque se constituait avec un capital de

1. Cette traduction, assez pénible comme on le voit, est de M. Hector Denis. Les statuts allemands sont introuvables ; il semble même que la forme sous laquelle ils ont été communiqués à M. Hector Denis n'ait été que l'expression scientifique d'une tentative pour laquelle l'accord entre quelques adhérents s'était fait verbalement, ou tout au moins avec le minimum de conventions écrites.

250 000 marks (art. 5). Elle eut beaucoup de peine à en rassembler une partie.

Dans ces conditions, elle avait pour réussir deux avantages qui manquaient à la banque proudhonienne :

1° La première c'est qu'elle était constituée dans une petite ville, qu'elle avait un nombre restreint d'adhérents pouvant dès lors surveiller leur réciproque solvabilité ;

2° La deuxième, c'est que la Waren Bank semble n'avoir voulu fonctionner que pour le placement et l'échange de certains produits d'un genre déterminé (von Producten der Landwirtschafte, des Hausbedarfs) (communication du bourgmestre de Harxheim Zell).

Cependant la Waren Bank n'eut qu'une vie languissante durant quatre ans. Elle avait cessé d'exister en 1898, quand M. Hector Denis en révélait l'existence.

*
* *

Les brèves conclusions que nous tirerons de l'analyse du système de Proudhon sont de deux ordres.

1. — En premier lieu, il nous suffira de rappeler que Proudhon, en cherchant à éliminer la monnaie comme intermédiaire des échanges : 1° n'aboutissait pas au résultat qu'il espérait ; 2° se heurtait à trois ordres de difficultés.

Il n'atteignait pas son but qui était de libérer le travailleur. C'est de la séparation du capital et du travail, c'est-à-dire du mode de production, que dérive la sujétion du travailleur, si elle existe ; c'est le mode de production qui détermine le mode de répartition. Les modes d'organisation de l'échange ne peuvent pas améliorer la situation de l'ouvrier. L'échangiste ne peut échanger que ce qui est sa propriété. Or le travailleur n'est pas propriétaire de son produit.

D'autre part l'élimination de la monnaie comme intermédiaire des échanges soulève trois difficultés, qui ne disparaissent partiellement que dans un milieu où la production et la valeur sont arbitrairement déterminées. Ces difficultés sont les suivantes : 1° l'insuffisance de garantie inhérente à tout régime de monnaie-signe ; 2° le défaut d'adaptation de la production à la consommation ; 3° l'impossibilité de conserver à la monnaie son rôle d'étalon.

Nous ne faisons que rassembler ici des résultats acquis par l'analyse et confirmés par l'évolution même des idées de Proudhon.

2. — Nous pouvons tirer d'autre part de l'examen critique, auquel nous nous sommes livrés, des conclusions relatives à l'organisation du crédit. Proudhon avait identifié l'échange à crédit avec l'échange au comptant, puisque l'échange effectué à crédit dans les rapports individuels pouvait se transformer en échange au comptant, dans

les rapports sociaux, et que cette transformation se faisait sans prélèvement d'aucune sorte.

Nous avons écarté cette chimère. Le crédit consiste essentiellement dans l'octroi d'un bien actuel contre un bien futur. Il est l'échange d'une réalité contre une promesse. Par là même l'octroi de crédit nécessite certaines mesures de précaution, parmi lesquelles nous pouvons citer : l'inégalité plus ou moins grande du prêt à la valeur du gage, l'appréciation et la surveillance de la solvabilité du crédité.

De ces deux mesures de précaution indiquées parmi tant d'autres, il résulte que, pour être effectives, elles nécessitent : 1° une forme d'organisation du crédit dans laquelle *a*) le créditeur se trouve aussi rapproché que possible du crédité *b*) l'intérêt personnel du créditeur entre en jeu ; 2° des conditions spéciales d'octroi du crédit suivant qu'il s'agit du gage immobilier, mobilier ou de crédit personnel.

Nous ajoutons que l'escompte est, comme prime de risques, un élément accessoire de garantie, et, comme prix de l'abandon d'un capital sans immédiate contre-partie, absolument légitime.

L'organisation du crédit reste d'ailleurs un mode d'action indirecte sur les conditions de l'échange. Dans la mesure où le crédit se ferait sur garanties personnelles, il peut *même* améliorer le sort des ouvriers qui, n'étant pas propriétaires du produit de leur travail, ne peuvent disposer de ce produit

pour se faire octroyer du crédit non plus que pour l'échanger directement. Ce serait là le seul moyen pratique d'agir sur l'échange sans toucher au mode de production. Mais nous verrons quel rôle réduit le crédit personnel est appelé à jouer, et que de précautions il suppose.

Avec Vidal et Haeck, nous pourrons envisager l'organisation du crédit sous ses formes diverses. Leurs systèmes ne sont plus totalement chimériques comme celui de Proudhon ; mais ils participent de la même erreur : celle qui consiste à croire qu'en organisant le crédit (et sauf la réserve ci-dessus) on améliore les conditions du travailleur ; de plus, ils sont enveloppés de confusions, d'erreurs théoriques ou pratiques sur la nature de l'instrument de crédit, qui sont d'origine proudhonienne.

Du système de Vidal nous pouvons, en outre, dire qu'il reflète encore très exactement toutes les aspirations socialistes en la matière. C'est ce qui en fait l'intérêt.

CHAPITRE III

VIDAL ET HAECK

I. — Les socialistes ne veulent dépouiller personne ; ils aspirent à faire baisser le taux de l'intérêt par le développement du crédit, puis à se passer des capitaux des prêteurs d'argent... Et le moyen qu'ils comptent employer, c'est la réforme du crédit.

VIDAL, *Organisation du crédit personnel et réel, mobilier et immobilier* (1851), p. 210.

II. — Le crédit a pour but définitif de mettre chaque citoyen en état de pourvoir... directement ou indirectement par son travail à tous besoins légitimes... ; pour objet spécial, la commandite, *par le travail passé*, du travail présent et du travail futur ; pour moyen, la monétisation et la capitalisation des valeurs existantes.

HAECK (d'après Vidal), *Organisation du crédit industriel, commercial, agricole et foncier en Belgique* (1857), p. 27.

III. — En général, la forme de l'échange correspond à la forme de la production.

KARL MARX, *loc. cit.* (1847).

Du système d'échange de Proudhon résulte un enseignement essentiel ; nous l'avons tiré de l'évolution même de sa pensée ; de l'effort inutile qu'il fit pour sauvegarder la liberté de produire

et de l'aveu d'impuissance que constitue à nos yeux le projet de 1855.

Vidal et Haeck, dont nous examinons maintenant les systèmes, issus comme celui de Proudhon de la crise de 1848, fournissent un enseignement du même genre. Nous le tirerons de la séparation très accentuée qui existe dans leurs ouvrages entre les idées théoriques et les conceptions pratiques.

Au point de vue théorique, Vidal et Haeck (ce dernier plus encore que le précédent) ont été des partisans extrêmement nets de la monnaie signe, envisagée et défendue en elle-même.

Mais ce n'est pas seulement à leurs idées théoriques qu'ils doivent de prendre place dans cette étude ; *leurs systèmes pratiques,* sans être l'application de leurs théories, ont un intérêt historique considérable. Les deux auteurs n'ont pris du problème de l'organisation de l'échange que les questions relatives à son amélioration par le crédit. C'est aux banques que, d'une façon directe, ils se sont attaqués, mais ils n'ont pas vu en elles, comme Proudhon, l'instrument d'une transformation générale du mode de l'échange.

Le problème de l'organisation du crédit a été envisagé par eux dans ses limites précises.

Unis par la communauté du but, Vidal et Haeck diffèrent par les moyens de l'atteindre : l'un donne à la question de l'amélioration des conditions de l'échange par le crédit une solution étatiste, l'autre une solution mutualiste.

C'est, par suite, à deux titres également légitimes, que Vidal et Haeck entrent dans cette étude : ils y entrent, d'abord, parce qu'ils présentent l'exemple de théoriciens de la monnaie signe ayant reculé devant l'application pratique de leurs idées; ils y entrent, ensuite, parce que leurs systèmes pratiques sont le point de départ le plus net des traditions socialistes et des traditions mutualistes en matière de crédit.

I

VIDAL[1].

Dans l'ouvrage de Vidal que nous analyserons plus spécialement et qui est intitulé : *Organisation*

1. François Vidal. Né à Coutras en 1814, mort en 1872.

Se pénétra de bonne heure des doctrines de Saint-Simon et de Fourier. Fut en 1841 employé à la préfecture de la Seine, puis devint rédacteur de *La démocratie pacifique*, de la *Revue indépendante*, de la *Presse*, journaux dans lesquels il défendit les idées d'intervention de l'État entre patrons et ouvriers.

Fut après la Révolution de 1848 attaché par Louis Blanc, en qualité de secrétaire, à la commission d'organisation du travail qui siégea au Luxembourg.

En 1850 (élections partielles du 10 mars), fut élu membre de l'assemblée législative, à la fois à Paris et dans le Bas-Rhin.

Dut quitter Paris après le coup d'État.

SES OUVRAGES

Les Caisses d'épargne, 1835 ;

Les Caisses d'épargne transformées en institutions de crédit, 1835 ;

La création d'ateliers de travail, 1835 ;

De la répartition des richesses ou de la justice distributive en économie

du Crédit personnel et réel mobilier et immobilier, nous distinguerons, ainsi que nous l'avons indiqué :

1° Les conceptions théoriques;

2° Les réformes pratiques.

Celles-ci ne sont données, il est vrai, que comme un palliatif provisoire. Vidal déclare à maintes reprises que, préoccupé d'aboutir à un résultat, il a éliminé de ses projets tout ce qui ne lui paraissait pas susceptible d'adaptation *immédiate* aux mœurs et aux coutumes de son temps. C'est par ses idées théoriques que Vidal se rattache le plus étroitement à notre sujet. Elles laissent entrevoir une transformation organique alors que c'est une simple réforme qu'il propose. Le fait qu'ainsi, dans son système positif, Vidal soit resté bien en deçà de ses audaces théoriques,

sociale, 1846, son ouvrage le plus important, où il se révèle économiste très au fait des théories classiques et socialistes.

Vivre en travaillant, projets, vues et moyens de réforme sociale, 1848 (Bibl. nat. *R. 53504*) ;

Organisation du crédit personnel et réel, mobilier et immobilier, 1851 (Bibl. nat. *R. 53496*) ;

Théologie de la religion naturelle, 1854.

L'ouvrage de Vidal sur l'*Organisation du crédit* comprend :

1° Une introduction où il a étudié « le but, l'objet, la définition et la puissance du crédit; son influence sur la production, la répartition et la circulation des richesses » ;

2° La 1re partie est consacrée à l'exposé sous forme de projets de loi de son système d'organisation du crédit ;

3e La 2e est la justification des principes qui s'y trouvent impliqués; c'est la partie théorique de l'ouvrage, et l'auteur y dépasse souvent ses propres conclusions pratiques.

démontre par avance l'erreur des conceptions absolues qui lui étaient communes avec Proudhon. Dans les justifications qu'il fournit, il semble dire à chaque instant : « Nous pourrions aller beaucoup plus loin. » Qu'il n'y soit pas allé, c'est un indice grave d'incertitude et de défiance de soi. Aussi pouvons-nous considérer cette attitude comme fournissant à elle seule un enseignement. Elle justifie en tous cas l'examen séparé que nous nous proposons de faire des théories et des propositions pratiques.

A. — *Les Conceptions théoriques de Vidal.*

Les théories de Vidal sont des *théories* monétaires.

Vidal nous livre le principe de ses aspirations réformatrices dans le texte suivant, où, jusque dans la forme, semble se reconnaître l'influence de Proudhon : « Les possesseurs et les marchands d'écus, écrit Vidal[1], adversaires systématiques de la monnaie de *papier* sont des marchands d'air artificiel qui veulent nous contraindre à payer fort cher leurs produits inutiles, sous prétexte que l'air naturel n'est pas respirable, est dangereux pour la santé. Il y a bien assez longtemps que nous sommes dupes des charlatans. »

Vidal donne donc la préférence à la monnaie de

1. *Organ. du crédit,* p. 228.

papier sur la monnaie de métal. Il justifie cette préférence par une analyse du rôle de la monnaie.

Ce qui rend indispensable l'usage de la monnaie, c'est l'*échange* des produits. Ce n'est jamais pour acquérir de la monnaie que l'on échange, mais pour acquérir, à l'aide de la monnaie, des produits consommables; la monnaie n'est pas une fin, elle n'est qu'un moyen : « L'échange n'est pas un but, mais seulement un moyen et la monnaie n'est elle-même que l'*agent intermédiaire* dont se servent les producteurs différents pour échanger à valeur égale produits contre produits, services contre services... La monnaie est la marchandise PAR laquelle et non pas *pour* laquelle toutes les autres sont échangées. On ne peut en tirer partie qu'à la condition de s'en dessaisir. »

De cette analyse du rôle de la monnaie, Vidal tirait cette conclusion qu'il y aurait tout avantage à substituer à la monnaie métallique, coûteuse à se procurer, une assignation générale sur les produits, qui n'aurait aucune valeur par elle-même et dont la puissance d'acquisition serait déterminée par le pouvoir social. Cette force d'acquisition n'en sera pas moins certaine, il suffira, pour qu'il en soit ainsi, que la monnaie, dénuée par elle-même de valeur[1], soit toujours émise en représen-

1. Nous prenons ici le mot valeur dans le sens de pouvoir d'acquisition. Économiquement, on ne peut parler de la valeur d'une chose, mais de son *degré* de valeur, ce qui suppose 2 termes.

tation d'une valeur certaine. Elle aura, au lieu d'une valeur *intrinsèque,* comme la monnaie métallique qui est en même temps une marchandise, une *valeur,* non purement conventionnelle, mais *extrinsèque*; c'est une façon aussi d'avoir une valeur certaine, « une valeur, dit Vidal, en quelque sorte *idéale* et *immatérielle* », « dont la dépréciation devient impossible pourvu que la monnaie de papier ne soit jamais émise que sur provision préalable ».

N'existe-t-il pas déjà, ainsi émise sur provision préalable, une monnaie de papier dont la valeur est supérieure même, à la valeur nominale ? La reconnaissance du Mont-de-Piété n'est-elle pas une monnaie de ce genre ? Délivrée en échange d'un objet déposé, elle ne le représente nominalement que pour une valeur inférieure à la réalité ; aussi trouve-t-elle acquéreur à un prix supérieur à sa valeur nominale. « S'il existait, écrit Vidal, une espèce de banque de dépôt qui prêtât sur consignation de marchandises à six mois ou un an de terme, je ne dis pas la totalité, mais une partie seulement : la moitié ou le tiers si l'on veut, de la valeur expertisée des produits consignés... Si cette banque, au lieu de prêter des écus, émettait un papier spécial, donnait par exemple au déposant un billet égal au montant du prêt... Si ce billet transmissible par la seule tradition et sans endossement donnait droit au profit du porteur à la remise immédiate du gage... je dis qu'un semblable billet serait positivement supérieur à sa valeur

nominale, supérieur de toute la différence qui pourrait exister entre la valeur réelle du produit déposé d'une part et la somme des frais à débourser de l'autre pour arriver à dégager ce produit. »

C'est aussi une monnaie et une monnaie dont la valeur ne peut tomber au-dessous de la *valeur courante* des choses qu'elle représente que celle qui est émise « dans les ports de grande Bretagne, par les magasins publics appelés docks, sous forme de récépissés ou warrants constatant la quantité, la qualité de la marchandise et le lieu de provenance, récépissés transmissibles par endossement, comme un billet à ordre ou une lettre de change »... « La denrée est au warrant ce que la matière première ou le métal est à la pièce d'or ou d'argent, un contrôle et une garantie de valeur. »

Voilà qui prouve qu'une monnaie de papier peut être une valeur.

Mais il faut, pour l'usage courant, qu'elle ait une valeur précisément égale à sa valeur nominale, et qu'elle ait le caractère *abstrait* d'un *bon* général d'acquisition.

Nous avons un bon de ce genre ; c'est le billet de banque.

Mais si, dit-on, le billet de banque circule pour sa valeur nominale, c'est qu'il est remboursable au pair, en espèces et à vue, c'est qu'il est un bon d'une marchandise spéciale, de valeur stable, un bon de monnaie métallique. Il ne remplace pas la

monnaie métallique, il la suppose; il lui est lié comme l'ombre au corps.

Erreur ! répond Vidal. On est, en défendant une pareille théorie, dans l'équivoque et dans le mensonge. Ce n'est qu'en apparence et dans les mots qu'un billet de banque représente des espèces. En fait, il n'en est pas ainsi. Si tous les billets de banque étaient présentés à la fois au remboursement, les porteurs ne recevraient pas tous satisfaction. En effet, le capital fourni par les actionnaires étant pour la grande part immobilisé, le véritable gage des billets ce sont les *effets* acceptés à l'escompte, dont le recouvrement se fera sans doute dans un délai assez court, mais ne peut se faire avant l'échéance.

Dès lors, il est impossible que la Banque puisse rembourser chaque billet : « Le remboursement obligatoire, en rendant la totalité du passif de la Banque exigible à la fois, et à tout moment donné exigible en espèces, tandis que son actif se compose nécessairement de valeurs à échéances diverses la met exactement dans la position d'un commerçant dont toutes les dettes seraient toujours échues et dont les créances seraient réalisables à terme seulement. »

Vidal mettait en ces termes admirablement en lumière la considération qui rend indispensable, aux yeux des véritables financiers, une encaisse métallique importante. Mais, selon lui, il devait au contraire être franchement déclaré que les bil-

lets ne seront jamais remboursables puisque, malgré l'encaisse, les banques sont contraintes de suspendre le remboursement quand le paiement en espèces serait indispensable pour soutenir le crédit de leur papier.

Déclarés par avance non remboursables, ils n'en auraient pas moins toute leur valeur. La dépréciation des billets, en temps de crise, ne vient que d'une fausse direction des espérances qui sont alors déçues.

La fallacieuse promesse du remboursement en monnaie métallique maintient de plus la banque dans des angoisses continuelles : elle est la *cause des variations du taux de l'escompte,* de sa hausse dans les périodes où l'action du crédit est le plus indispensable ; elle ne permet pas à la banque de prêter à long terme, de faire des avances à l'agriculture et à l'industrie.

Il faut donc *supprimer le remboursement.* Il faut instituer une monnaie de papier, sans correspondant métallique.

Dès 1848, dans son ouvrage « Vivre en travaillant », où se trouve en germe toute l'organisation du crédit qu'il développe en 1851, Vidal écrivait : « Les métaux précieux sont les intermédiaires obligés des échanges dans les sociétés basées sur la méfiance et sur l'antagonisme. Quand on ne croit pas à la parole d'un homme, on exige des garanties positives... Mais précisément parce qu'il a une valeur intrinsèque, parce qu'il est gage et

marchandise, parce qu'il est la monnaie nécessaire des *sociétés anormales,* le métal est une monnaie socialement imparfaite, une monnaie trop coûteuse et trop limitée, une monnaie qui ne peut jamais être qu'à la disposition des riches et qui, dès lors, confère à ceux qui en sont détenteurs d'énormes privilèges... Le papier est la véritable monnaie de crédit, la monnaie des sociétés basées sur la confiance[1]. »

La monnaie dont Vidal propose de confier l'émission à une banque, ne doit pas être confondue avec le papier-monnaie, « titre qui n'a même pas de valeur extrinsèque, qui ne représente rien, qui n'est et ne peut être réalisable ». Il y a de sérieuses différences à signaler, d'après Vidal, « aux myopes et aux aveugles » entre le papier-monnaie et le billet non remboursable. La banque fait des avances en billets, mais reçoit en retour des garanties qui assurent plus que la rentrée des avances faites. « L'État, au contraire, qui émet du papier-monnaie dépense toujours et le plus souvent d'avance les sommes qu'il se procure par la négociation de son papier, si bien que, pour désintéresser les porteurs, il ne reste rien. Le billet de banque est toujours garanti par une valeur égale, sinon supé-

1. *Vivre en travaillant,* p. 82-83 ; cf. p. 76 : « Le papier-monnaie est destiné à rendre possible la régénération de la France. Il importe donc d'accréditer partout l'usage du papier. »

P. 83 : « Un temps viendra où les promesses vaudront les réalités, où le papier sera la monnaie universelle. »

rieure. Le billet d'État n'est que le reçu de valeurs englouties, la reconnaissance d'une dette... ».

Par l'intermédiaire de la banque, on pouvait même arriver à n'utiliser aucune espèce de monnaie d'aucune sorte. Le moyen, connu et rejeté par Proudhon et que le Comptabilisme mettra en œuvre, n'est ici qu'indiqué dans les termes suivants : « La banque tend de plus en plus à devenir le receveur et le payeur universels, le caissier chargé de toucher et de solder le prix de toutes les marchandises. Si tous les commerçants, tous les industriels, tous les producteurs, tous les consommateurs avaient compte courant ou crédit à la banque, tous pourraient lui confier l'encaissement des effets qui représentent des produits vendus, tous pourraient également payer leurs acquisitions en mandats tirés sur elle. La banque serait le centre où viendraient aboutir toutes les opérations. Dans cette hypothèse, la banque payant et recevant pour tous, remplacerait les garçons de recettes par des teneurs de livres qui n'auraient qu'à passer des écritures ; le livre de caisse, les règlements de compte et les virements de partie suffiraient à tout ; les billets deviendraient même parfaitement inutiles... » « Il y a longtemps déjà que les espèces ne jouent qu'un rôle tout à fait secondaire dans le commerce extérieur, qu'elles ont été remplacées par le papier ; il y a déjà longtemps que toutes les relations internationales se règlent par des virements de partie entre les différentes

places de l'univers. On ne se sert même pas de monnaie pour les appoints ou différences ; on les solde en produits ou en marchandises[1] » (l'argent lui-même n'étant considéré que comme une marchandise).

En ce qui concerne l'étalon lui-même, Vidal s'était posé, sans la résoudre, la question suivante : « Ne pourrait-on inventer une monnaie qui fût à l'abri des oscillations, une monnaie dont la valeur au lieu d'être basée sur l'abondance ou la rareté accidentelle d'une seule marchandise (les métaux précieux) se basât sur le prix moyen d'un grand nombre de produits ? une monnaie qui n'eût point de valeur intrinsèque comme marchandise, mais qui possédât une valeur extrinsèque parfaitement garantie ? une monnaie qui fût à la fois un signe et un gage et qui restât toujours au moins équivalente aux choses représentées, lesquelles dans l'hypothèse que nous venons de faire n'ont point changé de valeur réelle les unes par rapport aux autres, au milieu de la dépréciation des espèces métalliques. »

Telle est, rassemblée dans ses éléments épars, la théorie de Vidal relative à la monnaie.

Elle semblait devoir le conduire, dans la pratique, au principe proudhonien de l'échange

1. *Organ. du crédit*, p. 195. Cf. *Vivre en travaillant*, p. 90 : « Dans le régime futur de l'association complète, on se passera même des billets ; tout se bornera à un balancement de compte — les teneurs de livres remplaceront les garçons de recettes. »

direct des produits contre les produits. Elle devait l'amener, pour n'attribuer à la monnaie que le caractère d'une valeur *extrinsèque*, à en faire la représentation de valeurs réelles, actuelles et même futures.

Dès lors devait s'imposer la transformation des banques en maisons chargées de vérifier la réalité, l'authenticité des produits, et de délivrer aux déposants des bons à valoir sur la généralité de la production. Vidal indique lui-même qu'il est partisan « de la capitalisation, de la monétisation de toutes les valeurs ».

Ainsi la monnaie sera toujours exactement proportionnée aux besoins des échangistes. « La question sociale sera résolue », déclare Vidal comme Proudhon.

Nous n'insisterons pas sur l'erreur de ces théories déjà critiquées, dans leurs conséquences inévitables, au chapitre précédent. Elles dérivent d'une idée fausse, commune à *tous* les socialistes, que nous retrouverons plus accentuée que jamais au chapitre suivant : l'idée de l'égalité de tous les biens, même immobiliers, de toutes les valeurs même engagées, devant les fonctions commerciales. Elles aboutissent en pratique à l'inflationnisme monétaire, à l'incertitude sur la valeur du papier, à l'impossibilité d'adapter la production à la consommation.

Nous avons marqué chez Proudhon le point de départ d'une erreur, en apparence plus limitée,

et qui se retrouve ici. C'est l'affirmation que le cours forcé du billet de banque est conciliable avec sa bonne circulation, l'affirmation qu'une réserve métallique est inutile aux banques. Les billets de la Banque de France ne s'étaient pas dépréciés au régime du cours forcé pendant la Révolution de 1848. De là l'illusion. On érigeait en situation normale ce qui n'avait été que la conséquence des fautes commises par les banques. Celles-ci s'étaient mises dans l'impossibilité de rembourser à vue les billets qu'elles avaient émis. La crise en était résultée. Quand, pour l'empêcher de propager ses effets, on suspendit, par une sorte de banqueroute légale, l'obligation contractuelle du remboursement, on n'apporta qu'un remède provisoire et momentané à une situation qu'avaient créée les banques. Les billets circulèrent parce que la confiance subsistait de les voir redevenir un jour remboursables à vue. Affirmer qu'ils eussent circulé en perdant juridiquement et définitivement leur caractère représentatif, c'est entrer dans le domaine de l'imagination pure. Les billets de banque ne sont reçus, en échange de certaines valeurs, que comme représentants commodes d'une somme d'argent liquide déposée dans les caves de la banque.

Si tous les porteurs des billets se présentaient à la fois, ils ne pourraient être tous satisfaits, déclare Vidal. Ils ne pouvaient l'être à une époque où les chiffres que nous avons indiqués témoi-

gnent d'une disproportion si grande entre l'encaisse et l'émission. Vidal n'en pouvait conclure qu'à la nécessité de renforcer l'encaisse jusqu'à la faire correspondre dans son total au montant même de l'émission. En réalité, c'est là un parti qui n'a jamais été pris. Les billets ne perdent pas pour cela leur caractère représentatif. Il est permis de les rembourser : 1° grâce à l'encaisse ; 2° grâce aux rentrées des effets de commerce à l'échéance. L'encaisse ne remplit qu'un rôle intérimaire ; elle doit pourvoir aux demandes de remboursement qui se manifesteront dans l'intervalle relativement court qui sépare l'admission à l'escompte des effets de commerce de leur échéance.

Dans ces conditions, il suffit pour que ces demandes ne se produisent même pas, pour qu'aucune panique ne vienne ébranler la confiance, que l'encaisse par sa masse offre de suffisantes garanties. Conformément à ces saines doctrines, les banques tendent de plus en plus à renforcer leur encaisse. On a calculé que pour 27 banques, à une émission de 19 milliards correspondait, à la fin du mois de juin 1904, une encaisse en *or* de 14 milliards,[1] plus l'encaisse en argent. Le rapport entre l'encaisse totale et l'émission est passé de 67, 68 pour 100 en 1885, à 87,02 en 1903. En Angleterre[2], en décembre 1904 l'encaisse a été de 106

1. *Écon. français,* 1er décembre 1904.

2. En Angleterre, il y a une proportion légale entre l'encaisse et émission : elle a été fixée par l'Act de Robert Peel (1844) à 17 775000

pour 100 par rapport à l'émission. Encore certains auteurs croient-ils qu'il reste une disproportion trop grande dans certains pays et notamment chez nous, entre l'encaisse et l'émission : Au 1er octobre 1906, la Banque de France a une encaisse or de 2 836 millions
et une encaisse argent de 1 044 (au pair)
soit 3 880 millions

Son émission peut légalement s'élever, depuis la loi du 9 février 1906 à 5 800 millions[1]. En fait, la situation de la Banque de France paraît tout à fait inébranlable

B. — *Les conceptions pratiques.*

Il est inutile d'insister davantage sur les erreurs théoriques de Vidal. Dans la pratique, il va beaucoup moins loin. On peut même dire, qu'en ne se conformant pas à ses principes, il a posé quel-

livres sterling. Une proportion est également imposée à la Reichsbank : 1° d'une façon directe (l'encaisse doit être des deux tiers) ; 2° d'une façon indirecte en ce sens que si l'émission, quoique dépassant de moins d'un tiers l'encaisse, dépasse un certain chiffre, l'excédent doit payer un impôt de 5 pour 100.

1. Il n'existe de maximum d'émission en France que depuis la loi du 12 août 1870. Il était alors fixé à 1 800 millions.

Voir sur « l'exagération de la circulation fiduciaire de la Banque de France », P.-L. Beaulieu, *Écon. français,* 27 janvier 1906, p. 113. D'autres auteurs considèrent au contraire la situation de la Banque de France comme si forte qu'à leur avis son encaisse constitue seulement un trésor de guerre, c'est-à-dire ne trouverait de réelle utilité qu'en cas de crise.

ques-uns de ceux qui ont servi depuis à organiser le crédit foncier et le crédit agricole réel et personnel.

Nous serons à même d'en juger quand nous aurons décrit :

1° Le cadre général de son organisation du crédit ;

2° Les fonctions de chaque organe.

1° Principes et cadre général de son organisation du crédit.

L'organe essentiel de la distribution du crédit dans le système de Vidal, c'est une Banque *centrale* qui doit être substituée à la Banque de France : « La banque centrale de circulation est pour nous le grand ressort de l'organisation du crédit. *Toutes les autres institutions ne sont que des rouages secondaires.* »

Cette banque sera une banque d'État. Ici apparaît la différence de tempérament qui sépare Vidal de Proudhon. Vidal, au point de vue réformateur, est saint-simonien. Il fait de l'État une *Providence*. Il l'écrivait en propres termes en 1848 : « L'État désormais doit être la Providence de tous les travailleurs[1]. »

Il écrivait aussi : « Le premier acte d'un gouvernement démocratique doit être de concentrer sous sa dépendance toutes les institutions de crédit...

1. *Vivre en travaillant*, p. 53.

Les compagnies particulières cherchent, avant tout, à réaliser des bénéfices, afin de distribuer à leurs actionnaires de gros dividendes ; mais l'État n'est point intéressé à lever tribut sur le travail ; *il ne demande qu'à rendre des services*[1]. »

Cette confiance dans l'État se retrouve dans son ouvrage de 1851 : « Organisation du Crédit... ». Elle y semble cependant contredite par certains passages comme celui-ci : « Ce sont toujours les gouvernements qui ont perdu les banques, depuis la banque de Law jusqu'à la banque d'Angleterre, en les forçant à faire de la fausse monnaie pour subvenir à de scandaleuses prodigalités... Quand une banque a le gouvernement comme complice elle manque à ses engagements sans pudeur[2]. »

Après avoir écrit ces lignes où se révèle une si grande perspicacité, comment Vidal pouvait-il confier à l'État la mission de faire lui-même le crédit. Une pareille extension de son rôle n'est

1. *Vivre en travaillant*, p. 79. — Cf. d'une manière plus précise p. 47 : « Il n'y a que l'intervention de l'État qui puisse sauver l'industrie et empêcher la suspension des travaux. Aux industriels qui sont dans la gêne et qui demandent secours, l'*État*, au moyen des Banques organisées, peut offrir : 1° des avances sur consignation de marchandises dans les entrepôts publics ; 2° un débouché facile par la création de bazars ; 3° des capitaux à titre de prêt jusqu'à concurrence de un tiers ou de la moitié de la valeur des usines, moyennant hypothèques ou garanties réelles ; 4° des avances sur dépôts de valeurs. » L'ouvrage *Vivre en travaillant* développait ensuite cette organisation où l'on peut reconnaître celle qui fut précisée par l'ouvrage de 1851.

2. *Organ. du crédit*, p. 216.

conforme ni à son intérêt, ni à celui des particuliers : c'est à l'État que seront reprochées toutes les fautes de sa banque, et les particuliers auront à redouter, dans l'appel qu'ils adresseront au crédit de la banque, l'intervention de considérations politiques et l'insuffisance d'impartialité. La confusion ne sera pas seulement impopulaire, elle sera dangereuse : elle aboutit en effet à la confusion de caisse. Il en résulte la tendance irrésistible à se servir de la banque pour parer aux déceptions financières, ou pour créer de la fiscalité.

Ces dangers fussent-ils écartés, une pareille institution centrale, beaucoup trop éloignée du créditable, n'opérerait qu'à l'aveugle, n'offrirait aucune réelle garantie de bonne évaluation des gages, ne pourrait juger de la solvabilité réelle de ses clients.

Aussi bien, Vidal, qu'il se fût ou non posé ces objections, prenait-il trois sortes de mesures, propres selon lui à assurer l'indépendance de la banque et la bonne distribution du crédit :

a) Vidal s'efforçait d'abord de donner à la banque une certaine indépendance, de la soustraire à l'action du pouvoir exécutif et de la mettre à l'abri des haines de parti. On serait tenté à première vue de sourire du moyen qu'il propose. Il est indiqué dans la distinction suivante : « La banque de circulation est une banque *nationale* et non pas *gouvernementale,* ce qui est bien différent. » En fait, Vidal parvenait à donner des garanties certaines

de libre initiative ; nous les indiquerons plus loin, en examinant en détail une organisation dont nous ne traçons en ce moment que le cadre général.

Nationaliser le crédit présentait dès lors l'avantage de socialiser le profit des banques particulières dont Vidal fait ressortir combien elles sont onéreuses pour le public : « La Banque de Paris retire 5 pour 100 de son capital de fondation, tout entier placé en rentes sur l'État. Elle retire en outre 4 pour 100 de chacun de ses billets dont le nombre peut être triple non seulement du capital versé par les actionnaires mais de l'encaisse que ses créanciers laissent entre ses mains, et cet escompte, elle le perçoit toujours d'avance, ce qui lui assure les bénéfices de l'intérêt composé[1]. » Dans le même ordre d'idée, Vidal décidait que sa banque *nationale,* essentiellement soumise à la volonté nationale, et soustraite à l'action du pouvoir exécutif, ne prêterait pas à l'État « à moins d'avoir reçu par anticipation une couverture positive », un gage supérieur aux billets prêtés.

b) En second lieu, Vidal introduisait un correctif à l'insuffisance des moyens de renseignements dont dispose un organe central. Il introduisait toute une série d'organes secondaires, complètement indépendants de la banque centrale, mais qui, de proche en proche, venaient au plus près possible de l'emprunteur vérifier la solidité des garanties

1. *Organ. du crédit*, p. 231.

qu'il présentait. C'était l'organe local qui escomptait et qui prêtait ; lui seul courait des risques. L'établissement central ne faisait que réescompter, sur cautionnement en quelque sorte de l'établissement local. L'intérêt de celui-ci répondait de son zèle et de sa clairvoyance.

Ce rôle accessoire de garants était rempli : 1° par les banques immobilières départementales, 2° par les comptoirs nationaux d'escompte et leurs sous-comptoirs dont l'institution pouvait se faire jusque dans les communes, 3° par les magasins publics de dépôts..., etc. C'est-à-dire que, sur un plan déjà esquissé par le gouvernement provisoire en 1848, avec les deux différences : 1° d'une banque d'État au sommet, 2° d'une plus grande spécialisation dans les fonctions, Vidal cherchait à pourvoir, par une série d'établissements particuliers, aux nécessités du crédit foncier, industriel, mobilier, personnel et moral.

Cet ensemble devait concourir à un but commun : constituer des garanties auxiliaires pour la banque centrale : « Les divers établissements de crédit accomplissent des opérations parfaitement distinctes et néanmoins doivent être reliés entre eux et combinés de façon à se compléter réciproquement et à se prêter un mutuel concours. »

c) Mais ce n'était pas assez de rendre ainsi le crédit plus sûr en le donnant à celui qui en aurait plus particulièrement besoin à travers une série d'institutions dont chacune s'approchait de lui et

envisageait une des formes particulières de son patrimoine, mobilier ou immobilier, industriel ou agricole[1], Vidal voulut faire intervenir dans l'appréciation des facultés de chacun le *mobile de l'intérêt personnel direct*.

Sans doute, constitués en succursales pures et simples d'un établissement d'État, les établissements secondaires eussent, par leurs fausses opérations, grevé d'autant le budget général et, par suite, leurs administrateurs-fonctionnaires eussent comme contribuables ressenti les effets de cette augmentation de charges. Mais combien indirects et affaiblis par leur diffusion eussent été ces effets supportés également par ceux qui n'avaient commis aucune erreur. C'est pourquoi Vidal introduisit dans les organes secondaires un élément nouveau : l'*actionnaire*.

Remarquons-le bien, c'était au prix d'une déviation de principes qu'il s'assurait ainsi des garanties sérieuses, et la mesure ainsi prise a toute l'importance, toute la gravité d'un aveu d'impuissance. Il socialisait la Banque de France, en partie pour soustraire le créditable à l'exploitation d'une compagnie d'actionnaires, et voilà qu'à la racine même du crédit, il considérait comme indispensable de réintroduire l'actionnaire et son prélèvement. Par

1. Remarquer la différence des titres de l'ouvrage de Vidal (*Organisation du crédit personnel et réel, mobilier et immobilier*) et de la brochure de Proudhon : *Organisation du crédit et de la circulation*. La complexité du premier révèle la complexité de l'organisation.

là pouvait disparaître tout l'avantage espéré. En effet, que la banque centrale nationalisée cessât de faire des bénéfices et abaissât le taux de son escompte, il n'en devait pas résulter nécessairement que les établissements secondaires, renonçant au surcroît de bénéfices qu'ils pourraient ainsi réaliser, réduiraient proportionnellement leur propre taux d'escompte.

A la vérité cet inconvénient est partiellement supprimé par le concours que prêtent aux actionnaires, notamment dans les comptoirs nationaux d'escompte, l'État et la Commune [1] ; il l'est aussi par la surveillance qu'exerce sur tous les établissements l'État représenté dans chacun d'eux.

En résumé, le principe, inconscient peut-être, de l'organisation nouvelle est le suivant : Le *crédit vient d'en haut*. Mais l'*application* d'un pareil principe suscite une foule d'organisations, de règlements qui sont comme les étais nécessaires d'un trop vaste édifice. Rien ne reste du rapprochement qui, au point de vue théorique, s'imposait entre Vidal et Proudhon. L'étatisme de l'un est inconciliable avec l'anarchisme de l'autre. L'actionnaire renaît, et les capitaux de garantie, et le fonds de roulement, instruments délaissés dédaigneusement par Proudhon. Le rôle du papier s'est-il accru ? A-t-il pris le caractère représentatif non plus d'espèces, mais de produits? C'est ce

1. Cf. L'organisation du crédit par le gouvernement provisoire de 1848.

que nous verrons en examinant la constitution interne de chaque organe, son fonctionnement et son rôle.

Mais dès maintenant, il ressort des développements qui précèdent qu'il ne sera nullement question de monnayer des produits. Il n'est question que *d'avances* faites sur des produits dans des conditions qui contribuent à faire disparaître l'aléa et le danger de ces opérations. L'organisation décrite par Vidal ne vise, en fin de compte, qu'à assurer, et à *meilleur marché*, l'escompte des effets de commerce ; elle se complète par des institutions spéciales de crédit foncier, mobilier et même moral qui faisaient défaut en 1851 et qui se sont introduites depuis. C'est assez dire qu'elle améliore médiocrement le sort de l'ouvrier.

2° Rôle et fonctionnement des organes de distribution du crédit.

a) La Banque nationale de circulation est l'établissement fondamental. Son caractère national en fait un rouage administratif. Mais Vidal nous déclare que la nouvelle banque est complètement indépendante du pouvoir exécutif et ne relève que de l'Assemblée nationale. Son caractère *national* s'affirme par les deux traits suivants :

1° Les directeurs et administrateurs en sont nommés par l'Assemblée nationale ; 2° Les bénéfices réalisés profitent à tout le monde, ils tombent dans le trésor public.

Elle fonctionne avec un capital de garantie de un milliard fourni par l'État en rentes.

Ses opérations sont essentiellement de 2 sortes :

1° Elle a seule le droit d'émettre des billets qui sont la monnaie de papier du nouveau système. Ces billets sont émis à chaque opération d'escompte et leur valeur correspond à celle de l'effet présenté. Ils ont pour garantie essentielle, outre le capital de garantie fourni par l'État, la valeur même de ces effets dont l'encaissement se fera à l'échéance. Il suffit, pour que la valeur des billets soit ainsi bien assise, qu'ils ne puissent être présentés au remboursement (car il y a un remboursement), que quand les effets de commerce qu'ils représentent sont eux-mêmes entrés dans la caisse. On ne nous donne en définitive le billet de banque que comme représentant une somme d'argent ; on pense seulement que la confiance qui lui permet de circuler ne se démentira pas du fait que l'on recule seulement la faculté de réalisation. Le délai d'un mois est le délai durant lequel le billet a ainsi *cours forcé*. On considère en effet que le mois est, en moyenne, le laps de temps qui sépare de leur échéance les effets présentés à la banque. Il n'y a pas de surémission à redouter : primitivement la banque ne fonctionne qu'avec le nombre de billets correspondant strictement à son capital de garantie (il est vrai immobilisé) ; ce n'est qu'au fur et à mesure de la présentation d'effets de commerce qui sont des

valeurs sûres qu'elle étend son émission. Chaque billet émis a ainsi sa garantie sinon immédiatement réalisable, du moins certaine. Il peut donc circuler.

2° Le principe de la non-remboursabilité à vue permet d'étendre les opérations de *prêt*. On pourra, contre garanties immobilières, délivrer des billets mais seulement jusqu'à concurrence de 100 millions. Par là tous les billets émis ne pourraient être remboursés à un mois de vue, mais la confiance, pense-t-on, ne se démentira pas, étant donnée la solidité des garanties.

Voilà pour les opérations de la banque. Elle en accomplit d'autres qui n'ont rien de caractéristique : comptes courants, encaissements, etc., etc...

Quelle va être son utilité ? « L'utilité d'une banque, écrit Vidal, est en raison inverse des bénéfices qu'elle réalise, en raison directe des services qu'elle rend et du bas prix de ces services. » Or la banque nationale assurera le bon marché du crédit pour les trois raisons suivantes :

1° La banque ne prête pas à découvert, elle n'a donc pas besoin de prélever une sorte de prime d'assurance. C'est là une raison que Proudhon invoquait déjà pour prétendre que la Banque de France telle qu'elle fonctionne devait réduire le taux de réescompte à 1/2 pour 100.

2° Elle ne prête pas un billet remboursable à vue; elle n'a donc pas besoin d'immobiliser un capital pour lequel elle paierait un intérêt.

3° Elle n'est pas une compagnie privée ; elle n'est pas dominée, dans l'accomplissement de sa fonction, par la préoccupation de ses actionnaires. Ses bénéfices, si élevés fussent-ils, ne seraient profitables qu'à la collectivité et par suite légitimes. Mais il est plus simple d'en faire profiter exclusivement ceux qui ont eu besoin de crédit et pour cela d'abaisser au minimum le taux de l'escompte.

La banque centrale est ainsi constituée avantageusement ; elle crée des succursales dans la mesure des besoins.

Elle n'accomplit d'ailleurs avec sûreté sa tâche que grâce à des organisations spéciales, distinctes d'elle, indépendantes, établies parfois sur des principes différents, destinées toutefois à offrir certains avantages sur les banques privées et à les remplacer.

b) Examinons les *Banques immobilières*. Leur constitution est administrative et locale. Le caractère administratif de leur constitution s'affirme par le décret nécessaire à leur fondation, par l'approbation des statuts, la nomination des directeurs, la formation du capital de garantie :

Les banques immobilières peuvent être constituées dans chaque département et avoir des correspondants dans les chefs-lieux de cantons.

Le directeur est nommé par le ministre des Finances. Le conseil de surveillance se compose

de 15 membres élus par le conseil général du département.

Le capital de garantie varie de 300 000 francs à un million. Il est fourni par l'État en titres de rentes.

Les opérations consistent essentiellement en prêts à long terme, sur première hypothèque, ne pouvant dépasser la moitié ou le tiers de la valeur *officielle* des immeubles. L'obligation de se libérer par annuités entraîne le paiement annuel d'une somme qui comprend l'intérêt de l'argent prêté, la commission de la banque, la prime de libération. Les prêts se font en argent ou en billets retirés de la banque centrale contre dépôt d'argent.

Les capitaux prêtés sont obtenus de la façon suivante : il n'est pas fait usage du capital de garantie ; on recourt à l'*emprunt.* Aux emprunteurs est remise une obligation qui a pour garantie, outre le capital immobilisé, l'hypothèque sur le bien de l'emprunteur. Une pareille banque n'est en d'autres termes qu'un intermédiaire entre emprunteurs et prêteurs[1]. Mais, par l'élimination de l'élément actionnaire, elle assure, sans être au sens strict une mutuelle, le prêt au prix coûtant sauf prélèvement d'une légère commission nécessaire au fonctionnement de la banque. Elle prête

1. C'est le plan même de l'organisation du « *Crédit foncier* » (déc. du 6 juillet 1854), sauf cette différence essentielle : le Crédit Foncier de France est constitué par une Compagnie d'actionnaires.

presque au taux d'emprunt. La prime de risque tombe, si elle est supérieure aux besoins, dans le Trésor de l'État.

Entre les mains du prêteur, l'obligation est, nous le savons, négociable à la banque centrale jusqu'à concurrence de la somme de 100 millions.

La banque immobilière, avec le concours de la banque centrale, procure donc du crédit au meilleur compte à tous ceux qui possèdent des immeubles. Elle délivre le travail agricole de l'usure. Elle libère nombre de ceux auxquels les capitalistes imposent aujourd'hui leur loi.

c) En troisième lieu, nous trouvons deux organes, complémentaires l'un de l'autre, constitués par le comptoir national d'escompte et par le sous-comptoir. Ils ont pour office d'assurer le crédit industriel et commercial. Il devra exister au moins un comptoir national d'escompte par département, et il pourra même y en avoir dans chaque arrondissement et dans chaque canton. Il y aura autant de sous-comptoirs de garantie que de cantons.

Le caractère essentiel des comptoirs est le concours que prennent à leur formation l'État, la ville dans laquelle ils se trouvent et les actionnaires. Ces trois facteurs fournissent, à raison d'un tiers chacun, le capital de garantie nécessaire. Ainsi se trouve assurée dans une certaine mesure la direction de l'État (le ministre des Finances nomme le directeur), heureusement contrebalancée par l'existence d'un conseil de 10 à 14 mem-

bres qui prend toutes les décisions et dont la majorité est nommée par les actionnaires.

La société se forme comme une société anonyme. Elle assure un intérêt fixe de 5 pour 100 aux actionnaires seuls ; les 5 pour 100 sont garantis par un fonds de réserve constitué sur les bénéfices. Quand le fonds de réserve atteint le cinquième « du capital réalisé » (expression obscure qui fait vraisemblablement allusion au fonds constitué par la participation de l'État, de la ville et des actionnaires), il est fait trois parts égales de l'excédent et chacune va à chacun des participants.

C'est par l'emprunt que le comptoir se procure les capitaux nécessaires à l'escompte. Les opérations d'escompte sont limitées à des effets d'une échéance prochaine (105 jours) et portant deux signatures ; c'est-à-dire que le recours au comptoir suppose un premier recours au sous-comptoir. Or le *sous-comptoir est exclusivement établi par des actionnaires* ; les bénéfices appartiennent exclusivement aux actionnaires ; les décisions sont prises par eux. Cependant, comme contrepoids, le ministre nomme le directeur. Au plus près possible de l'emprunteur, les sous-comptoirs apprécient, avec un soin qu'éveille l'intérêt personnel, l'ensemble des garanties présentées par l'emprunteur ; ils acceptent, lorsqu'elles sont jugées suffisantes, l'endossement des effets de commerce à une signature. Par là, les effets deviennent escomptables au comptoir national qui, lui-même, peut,

par réescompte, se procurer des billets à la banque centrale.

d) Il est proposé, comme organe du crédit mobilier, l'établissement de magasins publics, par arrêté ministériel, sur la demande, aux frais, et au profit des chambres de commerce ou des municipalités. Le directeur en sera, comme pour tous les autres établissements, nommé par le ministre des Finances. Contre produits reçus en dépôt, consignés, emmagasinés, étiquetés, il sera délivré des récépissés, comme « par les docks et warrants anglais » ; le récépissé aura la valeur courante du produit qu'il représente. Il pourra être échangé contre un billet de la banque centrale par l'intermédiaire des sous-comptoirs et des comptoirs.

e) Enfin, en dernier lieu, les *bénéfices* de la banque centrale *pourront,* au lieu de tomber dans le Trésor public, servir à alimenter des institutions spéciales de *crédit personnel,* sur simples garanties morales, qui cautionneront l'emprunteur et ainsi lui ouvriront l'accès du crédit au comptoir national d'escompte.

Ainsi, on le voit, la banque centrale délivre des billets par l'intermédiaire des comptoirs et autres institutions qui l'assurent contre tout risque de perte. L'initiative des établissements secondaires de *crédit industriel et commercial* (plus dangereux que le crédit foncier ou même que le crédit mobilier, car il se fait sur des appréciations de solvabilité et sans autre gage que le papier de com-

merce) est assurée par la présence des *actionnaires*. La toute puissance des actionnaires, avec ses inconvénients, semble atténuée par la présence, dans chaque établissement, d'un directeur nommé par le ministre des Finances.

Avantages.

Vidal considère cette organisation comme devant présenter sur les banques particulières l'avantage du bon marché : par la réduction des risques courus, par l'économie que peuvent réaliser les établissements secondaires en recourant pour leurs mouvements de fonds aux agents du Trésor (c'est même là la seule raison donnée par Vidal de l'unité de direction accordée au ministère des Finances).

Le bon marché du crédit n'est pas le seul avantage du système ; l'invariabilité de son taux en est un second. La cause qui rend le taux du crédit variable disparaîtra avec la nécessité de protéger l'encaisse des banques. Par suite se trouvera assurée la fixité générale de l'intérêt dans le pays, car le taux de l'intérêt se règle sur celui de l'escompte. Grâce à ce bon marché général des capitaux, il sera permis d'utiliser des forces encore improductives et d'en tirer le meilleur rendement possible.

*
* *

En réalité, nous croyons que, dans son ensemble, cette organisation du crédit devait manquer son but.

Ce n'est pas le but qui soit critiquable : à aucun moment, dans le système en définitive proposé, Vidal n'a l'intention d'atteindre la monnaie en lui supprimant l'une ou l'autre de ses deux fonctions. Il conserve en effet au billet de banque un caractère représentatif de monnaie métallique : il suspend seulement, durant un mois à dater de la remise qui en est faite, la faculté de réalisation.

L'effort de Vidal se borne à vouloir assurer le bon marché du crédit, à essayer de soustraire les emprunteurs à l'exploitation des banques privées et des compagnies d'actionnaires. Il n'y a là rien de criticable, au contraire. Il n'est pas besoin d'être socialiste pour reconnaître et pour condamner les abus commis par la haute banque[1].

Ce n'est donc point le but, limité à l'affaiblissement des banques d'actionnaires, que nous critiquerons, mais le *moyen* auquel recourt Vidal. Nous critiquerons essentiellement le *recours à l'État*.

1. V. Bourguin, *Systèmes soc.*, 1re édit , p. 163 : « La haute banque domine toute la grande industrie et tout le système économique ; par les appuis qu'elle sait se créer dans la presse et dans les pouvoirs publics, elle parvient même à exercer son influence sur le système politique dans le sens de ses intérêts en sorte que le capitalisme, à sa plus haute expression, devient un régime dans lequel quelques milliardaires commandent, par les trusts et autres organisations financières, un capital huit ou dix fois plus considérable que le leur, et détiennent une puissance économique qui semble jusqu'ici sans contrepoids. »

Quelques objections ont déjà été faites de ce point de vue au système de Vidal. Nous ajouterons ici que les précautions prises sont insuffisantes à les faire disparaître. Qui donc considérerait comme une garantie de voir la banque centrale sous la dépendance du pouvoir législatif au lieu d'être sous celle du pouvoir exécutif? Les chambres, en régime parlementaire, ont le gouvernement qu'elles se donnent. Il est leur pur reflet. Son intolérance, son sectarisme, sa partialité sont des fleurs corrompues qu'entretient et nourrit un sol approprié. Les députés des circonscriptions hétérodoxes auront-ils leur succursale de banque? C'est douteux[1]. Les chambres ne suivront-elles pas aussi le gouvernement quand il leur sera déclaré qu'il est nécessaire de recourir à la banque pour équilibrer le budget? L'escompte ne peut-il devenir un instrument de fiscalité[2], et comme l'impôt l'est devenu lui-même, le moyen de favoriser artificiellement telle ou telle conception économique. Non, il ne faut pas accepter cette confusion dangereuse entre le trésor public et la caisse de la banque, cette organisation parlementaire du crédit[3].

1. Nous n'insistons sur ces inconvénients, d'ordre plus ou moins subjectif, que parce que Vidal les a parfaitement vus, mais qu'il espérait y remédier.

2. Dans le système de M. Solvay, l'escompte deviendra le seul impôt.

3. Cf. Proudhon, *Idée générale de la Révolution*, p. 185 : « Mettez la Banque du Peuple aux mains du gouvernement et sous prétexte de

Ces inconvénients semblent disparaître en partie grâce au maintien des actionnaires dans les établissements de base. Mais d'abord les actionnaires ne sont maintenus que dans les organes de distribution du crédit industriel et commercial. Ensuite les actionnaires ne sont maintenus qu'au détriment du résultat cherché et dès lors complètement compromis. Le représentant du pouvoir central qui se trouve dans chaque établissement est-il un contrepoids suffisant aux entreprises intéressées des actionnaires ? On ne nous le donne que comme un agent d'exécution de leurs volontés.

Si même il peut s'opposer à certaines mesures intéressées, comment se résoudra le conflit ? Qui l'emportera ? Il n'en est rien dit. D'ailleurs, les complicités s'achètent.

De toute cette organisation qui n'offre aucune garantie sérieuse d'impartialité dans l'examen des

ménager à l'État les produits de l'escompte en compensation d'autres impôts, on créera à la charge du peuple de nouvelles sinécures, de gros traitements, des gaspillages inconnus, on favorisera de nouveau l'usure, le parasitisme et le privilège. *Non, non, je ne veux pas de l'État même pour serviteur* ; je repousse le gouvernement même direct, je ne vois dans toutes ces inventions que des prétextes au parasitisme et des retraites pour les fainéants. »

Ce sont là des observations qui sont loin d'avoir perdu de leur force. La *confusion* se ferait aussi entre les dettes de la Banque et les dettes de l'État, de sorte que, quand le crédit de l'État serait ébranlé, celui de la Banque d'État le serait également. En 1870, la rente sur l'État valait 40 francs, au contraire le billet de notre Banque de France faisait prime à l'étranger.

garanties offertes et dans l'octroi du crédit, il semble que l'État ne doive recueillir qu'une chose : toute l'impopularité qui va parfois aux banques privées.

Pour être logique, il fallait mettre l'État en souverain dans chaque établissement ou ne le mettre nulle part. C'est ce second parti qui a été pris par l'écrivain belge : Haeck, dont le système d'organisation du crédit mérite d'être mis en parallèle avec celui de Vidal.

II

François Haeck[1].

Dans l'œuvre de Haeck, il convient de signaler

1. François Haeck, belge. Ancien employé du ministère des Finances, puis ingénieur dans des distilleries, né à *Zoersel*, le 22 juillet 1818 (date de sa mort ignorée).

Ouvrages de Haeck (sauf le 1er, ces ouvrages se trouvent à la Bibliothèque royale de Bruxelles) :

1° *De l'organisation du crédit en Belgique et du caissier général de l'État*, Bruxelles, 1849 ;

2° *Organisation du crédit industriel, commercial, agricole et foncier en Belgique*, 1857. Biblioth. royale *31477* ;

3° *La question monétaire au point de vue pratique. Revue trimestrielle*, 1860, t. XXVI (cote 3604);

4° *De la nécessité du crédit des communes en Belgique et de la facilité de sa fondation* (*Progrès international*, 5, 19 février 1860) ;

5° *Observations sur le projet de loi organique d'une Caisse d'épargne* (*Progrès international*, 25 décembre 1859, 1, 8, 15 janvier 1860).

Le plan de son ouvrage essentiel : *Organisation du crédit, etc.*, est le suivant :

tout d'abord, comme pour Vidal, la séparation qui existe entre la pratique et la théorie.

Pour accuser plus nettement l'opposition qui existe entre le système de Haeck et celui de Vidal, il est nécessaire de renverser le plan suivi tout à l'heure. Nous examinerons d'abord le système pratique de Haeck. Nous examinerons ensuite ses théories monétaires, d'ailleurs développées par lui ultérieurement.

A. — *Le système pratique de Haeck.*

L'ouvrage de Haeck dans lequel son système pratique se trouve exposé est intitulé : « *Organisation du Crédit industriel, commercial, agricole et foncier* ». Il est de 1857 et totalement oublié aujourd'hui ainsi que son auteur. Il parut sous forme de rapport et ne fut imprimé que pour être soumis aux délibérations de la *Ligue du Crédit*

Dans une 1re partie, il expose, à l'aide de statistiques, les progrès incessants du paupérisme.

Dans une 2e, la nécessité d'aviser à des moyens positifs pour développer le travail et assurer le bien-être et, pour y parvenir, il expose ses vues sur l'organisation nationale du crédit agricole, commercial, industriel et foncier.

Dans la 3e partie, il justifie son projet par la critique des Banques modernes.

Son ouvrage, paru seulement sous forme de rapport, est à la fois un traité, un manifeste et un pamphlet. Les questions difficiles y sont exposées sous forme de dialogue entre l'auteur, le commerçant, le paysan, l'industriel. — Il débute par cet épigraphe : « Si vous ne détruisez pas le paupérisme, le paupérisme vous détruira. »

constituée sur l'initiative de Haeck. Il ne fut ainsi que très peu répandu[1]. Or l'intérêt de cet ouvrage est considérable; c'est pourquoi nous l'examinons en détail.

Haeck a subi l'influence certaine de Vidal qu'il cite à chaque instant; mais il s'appuie surtout sur des faits, sur des Institutions qu'avait fait naître la crise de 1848 et dont il faut dire quelques mots.

La crise financière de 1848 avait été générale; elle avait, en tous pays, engendré dans le monde industriel et commercial, de véritables désastres. Partout les banquiers s'étaient refusés à escompter et à prêter; les banques d'émission, alors multiples en chaque pays, n'avaient pu rembourser leurs billets à vue; toutes les valeurs fiduciaires s'étaient trouvées dépréciées et irréalisables. Cette lamentable situation avait fait naître une multitude de théories dont celles de Proudhon et de Vidal ne sont que les plus significatives. Heureusement, elle n'avait pas fait naître que des théories. Des hommes de pratique s'étaient, en luttant contre les événements et en dehors de toute théorie préconçue, attachés à enrayer le développement du mal. De leurs efforts sortirent des

1. Cet ouvrage de Haeck forme un volume de 178 pages, format du journal officiel français. Il est fait une courte allusion à cet ouvrage par M. Hector Denis dans son étude sur Kitson (*Extrait des Annales de l'Institut des sc. sociales*). M. de Greef lui consacre quelques pages (de Greef, *op. cit.*, p. 284).

institutions qui rendirent et rendent encore les plus grands services.

C'est ainsi qu'à Bruxelles se constitua, le 1er juin 1848, l'*Union du Crédit* sous l'action de L.-J. Doucet, échevin de Bruxelles, de Bischoffsheim, administrateur de la Banque de Belgique et de 2 négociants. Le caractère essentiel de cette union était d'être formée entre commerçants, industriels et cultivateurs qui se garantissaient *mutuellement* un crédit proportionné à leur solvabilité. Banque d'escompte, elle était fondée directement par ceux-là mêmes qui étaient intéressés à se procurer du crédit.

L'article 3, d'une manière précise, énonce que le but de la société est de procurer « au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, aux travailleurs enfin de toutes les classes, les capitaux qui leur sont nécessaires, dans la limite de leur solvabilité matérielle et morale ».

La solvabilité s'établit par l'admission comme membre de la Société. L'admission a lieu : 1° Sur notoriété publique ; 2° par affectation hypothécaire sur des immeubles ; 3° en fournissant caution personnelle ou engagement d'un codébiteur solidaire ; 4° sur dépôt de fonds publics d'État ; 5° sur cession ou gage de créance hypothécaire, versement en espèces ; 6° sur toute garantie réelle et réalisable.

On voit quelle supériorité une pareille institution avait sur le chimérique projet de Proudhon,

quelles garanties sérieuses étaient exigées de ceux à qui la banque ouvrait un crédit. Les pertes faites étaient, comme les gains, réparties entre les sociétaires, proportionnellement au crédit qui leur était fait. Aucun des membres n'était lié par le principe juridique de solidarité à payer pour les autres.

Elle empruntait directement aux capitalistes ce qui était nécessaire pour compléter le fonds de roulement que pouvaient constituer ses membres, et prêtait aux adhérents sans passer par le prélèvement d'une société d'actionnaires.

Les seuls frais auxquels dussent en principe concourir ses membres, du fait de son institution, étaient destinés à former un fonds de garantie : il était à cet effet prélevé, sur le montant de chaque bordereau d'escompte, une retenue, dont le maximum était du tiers de l'intérêt perçu.

Il y avait ainsi une association qui favorisait étrangement les rapports d'affaires entre ceux qui offrent les capitaux et ceux qui les demandent.

L'institution fut bientôt imitée à Berlin, Vienne, Amsterdam.

En Allemagne, et particulièrement en Prusse, s'étaient constitués des établissements analogues. On les appelait des banques d'avances (vorschuszbanken) ou encore banques du peuple (volksbanken)[1]. L'idée fondamentale, à la réalisation de laquelle on avait imaginé de les faire concourir,

1. J. E. Horn. *Les Banques d'avances en Prusse : La Presse*, 18, 20 Mars 1857.

était de rendre la *force de travail* de l'ouvrier créditable, d'en faire quelque chose sur quoi le prêteur pût se fonder pour espérer le remboursement des avances faites. C'est là une garantie qui n'inspire généralement aucune confiance : la force de travail en effet, pour une foule de raisons extérieures qui dépendent des circonstances (chômage, maladie), risque d'être inemployée et d'être par suite improductive. Elle n'est pas un gage de tout repos. On en fit une garantie, pour ainsi dire indéfectible, en groupant dans une association locale, topographiquement réduite, un grand nombre d'ouvriers présentant au prêteur cette même garantie, dont l'insuffisance dans l'isolement était certaine, mais qui devenait tout à coup, par l'association, un fond solide sur lequel pouvait s'édifier le crédit. Les forces ouvrières réunies méritèrent ainsi les avances qui leur étaient le plus souvent refusées individuellement ; les sociétaires n'eurent plus qu'à répartir équitablement entre eux les sommes obtenues.

Telle est l'idée générale qui avait inspiré l'établissement des banques d'avances. Ces institutions n'avaient du reste rien de la banque proprement dite. Elles ne faisaient pas l'escompte comme l'Union du Crédit ; elles n'émettaient ni bons ni billets. Elles n'étaient que des *associations* constituées pour offrir au crédit une certaine surface. Le crédit, elles le demandaient aux prêteurs et elles en payaient l'intérêt ; cet intérêt, elles le

recouvraient sur l'emprunteur. *Emprunter pour prêter*, tel était leur rôle. L'intérêt, souvent considérable, restait cependant, même augmenté de la contribution aux frais d'administration, inférieur à celui que devait payer l'ouvrier isolé, si par hasard il trouvait un prêteur.

D'ailleurs ces banques essayaient de se soustraire, au moins partiellement, à l'obligation d'emprunter au dehors, et pour cela elles exigeaient généralement de leurs membres un droit d'admission relativement élevé et des cotisations mensuelles qui constituaient, avec l'emprunt, les deux sources par où s'alimentait le fonds destiné au prêt.

La première banque de ce genre fut fondée à Eulenbûrg par le docteur Bernhardi et le tailleur Bürmann, le 1er octobre 1850, avec 180 membres. Les garanties qu'elle offrait aux prêteurs consistaient d'abord dans l'engagement collectif vis-à-vis des créanciers de la banque ; 2° dans la constitution d'un fonds de garantie, que contribuaient à former le droit de réception qui était de 5 silbergros[1] (62 centimes 1/2) et la cotisation mensuelle de 1 silbergros.

Dans ces conditions, elle fit, de 1851 à 1855, pour 350 528 fr. 90 d'avances, et perçut 20 114 francs d'intérêt ce qui mettait le taux de ses prêts à 5, 3/4 pour 100.

Les plus connues de ces banques sont celles

1. Silbergros = 12 centimes 1/2.

qui furent fondées sur le modèle de la Banque de Delitzch, dont un juriste, M. Schultze, avait pris l'initiative. Elle date de la seconde moitié de l'année 1852. Ce qui en fait l'intérêt, c'est que, beaucoup plus que la précédente, elle développe la prévoyance, l'économie. Elle se complète en effet par une sorte d'institution d'épargne. Les sociétaires payaient une contribution mensuelle de 2 silb. (0,25), destinée à alimenter le fonds de roulement de la caisse. De plus, pour la formation d'un fonds de réserve, ils payaient, à leur réception 15 silb. (1 fr. 87 1/2), et annuellement 2 silb. 1/2 (0 fr. 31 1/4).

Ces versements forment un boni auquel s'ajoute le dividende annuel. Quand, de la sorte, la somme de 16 thalers (60 francs) se trouve atteinte à l'actif du sociétaire, celui-ci devient actionnaire : on lui paie alors directement son dividende, et on ne lui demande plus de contribution annuelle ou mensuelle. Le dividende est relativement très élevé, car on exige de l'emprunteur un intérêt qui dépasse de beaucoup celui qui est payé au prêteur. L'intérêt est hebdomadaire et de 1 pfennig par thaler, ce qui fait par an 14 fr. 1/4 pour 100. Mais, quand est prélevée la part qui revient au prêteur et celle qui est destinée aux frais généraux, le reste alimente l'épargne individuelle et revient aux sociétaires sous forme de dividende.

Raiffeisen, vers la même époque, fonda dans son village de Hammersfeld une société de crédit agri-

cole mutuel : 60 paysans formèrent une association d'emprunteurs, solidairement responsables comme dans les précédentes, mais sans capital, c'est-à-dire sans versement des associés, — sinon de légers prélèvements pour la formation d'une réserve.

Le principe de solidarité des débiteurs est le principe qui différencie de l'Union du Crédit de Bruxelles ces deux sortes d'institutions de crédit[1].

1. Actuellement, la Fédération Schultze-Delitzch groupe environ 1 000 banques populaires et plus de 580 000 membres. Le capital qui se compose des actions, des dépôts et des emprunts dépasse 1 milliard de francs. Elle fait annuellement pour 3 milliards de prêts. Ses pertes sont en moyenne de 0 fr. 05 pour 100 francs. Les bénéfices sont partagés au prorata des actions.

D'après M. Blondel (*Études sur les populations rurales de l'Allemagne*, p. 290), les Sch.-D. ont parfois sombré, à la différence des Raiffeisen qui n'ont jamais fait éprouver de pertes. De 1875 à 1886, sur 1 000 banques Schultze-Delitzch, il y a eu 36 faillites et 174 liquidations (Cauwès, *op. cit.*, t. II, p. 449).

Les Raiffeisen ont pris un caractère confessionnel très marqué et l'on a parfois expliqué par là leur plus grand succès. Il est intéressant pour nous de relever l'opinion d'un socialiste comme M. Sorel qui attribue ce succès à une autre cause : les Raiffeisen, dit-il, ont plus constamment réussi parce qu'elles sont établies dans des milieux ruraux, où la *surveillance* et le contrôle des emprunteurs est infiniment plus facile que dans les milieux urbains où se forment généralement les Sch.-D. (Sorel, *Introd. à l'Écon. moderne*, p. 281 et suiv.). M. Sorel, très hostile à l'intervention de l'État en matière d'organisation de crédit, écrit (p. 284) : « Si l'on essayait de remplacer les caisses Raiffeisen par des corps politiques... le système fonctionnerait sans doute comme un moyen de développer la corruption et l'esprit de parti... » Cette appréciation peut s'appliquer au système de Vidal.

En 1904, les Raiffeisen (Fédération de Neuwied) étaient au nombre de 3 982 sociétés avec 288 000 membres et faisaient 600 millions de francs de prêts.

Mais les trois tentatives avaient pour but d'affranchir le travail industriel, commercial ou agricole du despotisme des intermédiaires.

C'est là l'idée que reprend Haeck. Ce sont ces faits, ces institutions, spontanément issues de l'effort des praticiens, qui lui inspirent son plan d'organisation du crédit.

Dès la préface, Haeck indique le but qu'il poursuit : « Si, dans l'ordre politique, écrit-il, le belge est son propre souverain ; dans l'ordre économique, comme fabricant, comme commerçant, comme cultivateur, en un mot comme travailleur, le belge est encore le sujet d'*autrui*.

« Cet autrui qui lui dicte la loi et la lui impose, ce n'est pas quelqu'un de supérieur par le talent, le savoir, par l'amplitude des connaissances, par une distinction personnelle quelconque, physique ou morale ou professionnelle, non, le dominateur, et jusqu'à un certain point, le despote du travailleur en Belgique, celui qui détient la puissance d'activer ou de paralyser, à sa volonté ou selon ses caprices, la fonction productive du pays, c'est tout simplement le *détenteur des instruments de circulation* : monnaie métallique et billets de banque. » Voilà une profession de foi qui, même par le ton, rappelle essentiellement Proudhon qui disait : « L'or qu'on se figure comme la clef du commerce, n'en est que le verrou. »

On aura une idée plus précise du but que poursuit Haeck en groupant ici les critiques qu'il adresse,

d'une part aux mesures prises en France par le gouvernement provisoire de 1848 et d'autre part à la Banque nationale belge, telle qu'elle a été constituée par la loi du 5 mai 1850, sur le modèle de la Banque de France et de la Banque d'Angleterre.

1° En ce qui concerne les mesures prises en 1848, Haeck critique vivement la suppression des banques départementales dont l'insuccès — d'ailleurs très contestable — tenait seulement à la rigueur de leur réglementation légale. Il attribue la substitution qui leur fut faite de comptoirs de la Banque de France à l'influence d'actionnaires de cette banque, membres du gouvernement et notamment à celle de M. Goudchaux, ministre des Finances et banquier à Paris[1]. La Banque de France lui paraît être en effet une institution extrêmement critiquable et voici en résumé les reproches qu'il lui adresse : 1° Elle abandonne le commerce et l'industrie des départements en restreignant ses relations à quelques villes (en 1852, elle n'avait que 30 comptoirs). 2° Elle est administrée (et c'est là la critique décisive) au profit exclusif de ses actionnaires. 3° Elle est la banque centrale des banquiers au lieu d'être la banque centrale du commerce et de l'industrie en France.

Mais cette critique, que Haeck emprunte notamment à Gustave de Puynode[2] et à Courcelle-Se-

1. C'est là une erreur de Haeck. Goudchaux n'était plus ministre quand furent constitués les comptoirs d'escompte.

2. *De la monnaie, du crédit et de l'impôt,* 1855.

neuil[1], devient beaucoup plus nette quand il la dirige contre la Banque nationale belge.

2° Il écrit[2] : « Faut-il rappeler la conduite de la Banque dite Nationale ? N'est-ce pas le pays qui fournit aux actionnaires de cette banque les moyens — l'encaisse métallique et les billets — avec lesquels ils opèrent et n'est-ce pas le pays aussi qui leur « en paie les intérêts. »

Idée déjà indiquée par Proudhon et par Vidal, mais qu'il précisa infiniment. Ceux qui apportent des fonds à la banque et qui sont les véritables prêteurs ne reçoivent aucun intérêt ; cependant, ceux à qui ils prêtent en paient un qui légitimement devrait revenir aux prêteurs. Mais il ne revient qu'aux actionnaires.

« C'est en se livrant à cette trop curieuse opération financière qui consiste à prêter aux uns, moyennant un intérêt de 3 et 4 pour 100, le crédit que les autres accordent gratuitement que les actionnaires de la banque ont reçu l'année dernière (1856) : 17 pour 100. Les quelques millions versés par eux ne sont qu'un simple cautionnement semblable à celui que versent tous les comptables de l'État. Encore ce cautionnement, immobilisé presque tout entier en fonds publics, porte-t-il intérêt au profit des actionnaires et il n'intervient que pour une bagatelle insignifiante dans le fonds roulant et les opérations d'escompte de la banque. »

1. *Les opérations de Banque*, édition de 1852.
2. *Organ. du crédit*, p. 60 et suiv.

On trouve par ailleurs l'illustration de ce passage : Les actionnaires, dit-il, ont donné 15 millions. La banque nationale a commencé ses opérations le 1er janvier 1851. Dès le deuxième mois, une partie des 15 millions a été placée en fonds publics d'État. A la fin de l'année, le placement, l'immobilisation s'élevait à 6 110 128 francs. D'autre part 794 000 francs étaient immobilisés dans les bâtiments et en frais de personnel. Il restait donc, comme part des actionnaires dans le fonds de roulement pouvant servir à l'escompte, 8 095 852 francs.

Or, le montant total des sommes prêtées et des lettres de change escomptées par les actionnaires pendant l'année 1851 s'élevait à 271 511 227 francs.

Il est vrai que la moyenne des effets de commerce présentés à la banque sont à échéance de 6 semaines et qu'ainsi les 8 095 852 francs des actionnaires, pouvant servir au moins 8 fois dans l'année, pouvaient escompter 64 millions mais non certes 271 millions.

C'est donc le peuple belge qui a fourni le reste et c'est bien, conclut Haeck, « notre propre argent que nous prêtent MM. les actionnaires de la Banque... A la fin de 1853, sur 100 francs prêtés, 98 étaient fournis par le travail national, 2 par les actionnaires. »

Cependant qui recueille les bénéfices ?

Le taux de l'intérêt prélevé par la banque varie de 2 et demi à 4 pour 100 ; mais l'exigence de 3

signatures oblige à recourir à un premier banquier qui lui, prélève de 6 à 12 pour 100 ; de sortequ'en fin de compte, le peuple belge paie de 6 à 12 pour 100 d'intérêt pour l'usage des billets et du numéraire qu'il procure pour rien aux actionnaires de la banque. C'est ainsi que, de 1851 à 1855, les actionnaires de la banque nationale se sont partagés, — déduction faite des frais : 9 848 889 francs, tandis qu'ils n'avaient payé sous forme d'intérêts aux prêteurs que 826 017 francs.

Ne résulte-t-il pas de cette démonstration que « l'élément perturbateur, ennemi de l'escompte à bon marché, adversaire de l'affranchissement du travail dans tout le pays et qui trouble et paralyse la circulation des valeurs, c'est l'*élément actionnaire*[1]. »

Invoquera-t-on les risques courus par les actionnaires ? Ils n'en courent aucun. Ils ont les banquiers comme répondants. Ce sont ceux-ci qui courent des risques. Or la banque nationale réescompte à 4 pour 100 et ceux-ci escomptent souvent à 6. La prime d'escompte dont le banquier se contente pour sa garantie est ainsi de 2 pour 100. C'est donc beaucoup moins que 2 pour 100 qui devraient suffire à la banque nationale. L'actionnaire, voilà la cause de tout le mal. Il n'est d'aucune utilité et coûte très cher. Haeck le compare à la mouche bruyante du coche :

Ça, Messieurs les chevaux, payez-moi de ma peine.

1. P. 61, 2e col.

L'actionnaire peut avoir son utilité dans les établissements industriels proprement dits, mais les institutions de crédit ne sont pas de même nature: « Faire du crédit et de la circulation une *industrie*, nous paraît une erreur économique des plus graves[1] ».

Mais comment éliminer les actionnaires ? puisque tel est le but. Est-ce par une mesure de socialisation ? comme Vidal. Non ! « *Nous ne désirons nullement, dit Haeck, voir trancher la question par voie d'autorité.* »

Nous sommes ainsi amenés à exposer le moyen d'éliminer les actionnaires, tel que l'a proposé Haeck. Nous distinguerons trois parties dans l'exposé qui en sera fait :

1° Cadre général de l'organisation,

2° Fonctions de chaque organe,

3° Avantages.

1° *Cadre général de l'organisation.* — Le problème est le suivant : Il y a, au point de vue du crédit, deux groupes d'individus : 1° ceux qui désisent emprunter, qui demandent crédit et, 2° ceux qui ont du disponible, qui désirent prêter, qui offrent le crédit. Chacun de ces deux groupes dont les éléments sont disséminés dans toutes les parties du territoire a un égal besoin de l'autre. Il faut que les uns et les autres puissent se rencontrer sans que leur rencontre soit favorisée par au-

1. P. 61, 2e col.

cun intermédiaire ; il faut que chacun des membres de chacun des 2 groupes puisse trouver dans l'autre groupe celui dont les conditions sont d'accord avec les siennes. Il suffit pour cela, semble-t-il, d'avoir un organe central des offres et des demandes. Mais il est une autre préoccupation à satisfaire. Il faut que le prêteur ait des garanties, il faut que l'emprunteur inspire confiance et si, du premier point de vue, un établissement de large relation s'impose, du second, c'est un établissement local qui convient. C'est en combinant les deux points de vue que Haeck aboutit à donner pour cadre à son organisation du crédit :

a) Un sous-comptoir placé au chef-lieu de canton.

b) Un comptoir au chef-lieu de l'arrondissement.

c) Une union ou banque provinciale au chef-lieu de la province.

d) Une banque d'émission, constituée par les 9 banques ou unions provinciales, à Bruxelles.

« Ce mécanisme déclarait Haeck, doit permettre à chaque industriel, à chaque commerçant, à chaque cultivateur, à chaque propriétaire de se procurer un compte courant en rapport avec sa solvabilité réelle. »

2° *Fonctions de chaque organe.* — L'organe *essentiel,* dont les autres ne sont que des organes complémentaires, est, dans le système de Haeck, — à la différence de ce qu'il est dans celui de Proudhon et dans celui de Vidal — le sous-comptoir placé au chef-lieu de canton.

Le sous-comptoir permet d'instituer le crédit sur une base extrêmement solide. Que faut-il pour que le crédit soit solide ? D'abord qu'il repose sur des garanties actuelles. Et voilà une nouvelle différence essentielle avec Proudhon. Nous avons critiqué chez Proudhon l'idée de monnayer l'avenir, de créditer le futur. Haeck ne tombe point dans cette erreur. Il cite ce mot de Cieszkowski (*Du crédit et de la circulation*) : « ce n'est pas seulement avec un plan d'avenir qu'il faut se présenter à une institution de crédit, mais avec un fonds présent. » Or l'appréciation des aptitudes présentes, des valeurs mobilières et immobilières, qui sont la garantie du prêteur, sera d'autant mieux faite qu'elle le sera par des voisins et par des intéressés. C'est en application de cette idée, que l'institution de crédit doit se trouver à proximité du domicile du client, de façon à savoir « si une demande de crédit repose sur des hypothèques ou sur des hypothèses, sur le passé, c'est-à-dire sur le travail accompli, ou *sur* l'avenir, c'est-à-dire sur un travail à l'état de promesse... Un établissement qui aurait son siège à Bruxelles serait-il à même de reconnaître si Pierre, commerçant dans la province de Namur, offre la solvabilité voulue pour jouir d'un compte courant de telle ou telle somme [1] ».

Voilà donc deux traits bien nets par où Haeck

1. *Organ. du crédit*, p. 49.

se sépare de Proudhon : 1° l'importance attribuée à l'organe local, que Vidal avait également méconnue; 2° la nature des opérations du comptoir qui ne sont que des opérations de crédit, et sur garanties actuelles.

Voici, en ce qui concerne la constitution du sous-comptoir, un caractère par où, au contraire, Haeck se rapproche de Proudhon et diffère essentiellement de Vidal. C'est en effet sur le modèle de l'Union du crédit fondée à Bruxelles, en 1848, qu'est organisé le sous-comptoir : il est constitué essentiellement par une *association d'emprunteurs* qui se mettent en contact direct avec les prêteurs. Il en résulte une bonne appréciation des solvabilités. Pour obtenir quelques garanties à cet égard, Vidal avait dû réintroduire l'actionnaire. Haeck, en limitant l'association au territoire d'un arrondissement, a résolu le problème d'intéresser suffisamment chacun des associés à la bonne et sûre attribution du crédit. La défaillance du débiteur entraîne en effet la responsabilité du comptoir, c'est-à-dire que *chacun* de ses membres participe à la perte. Le principe de solidarité fait défaut, l'exécution de la promesse ne peut être poursuivie intégralement sur l'un quelconque des adhérents ; mais la perte n'en est pas moins une perte qui peu répartie reste sensible. Aussi l'évitera-t-on avec soin.

L'office de canton recueille à son siège les demandes d'emprunt d'une part et les demandes de prêt de l'autre. Il applique les secondes à satis-

faire les premières. Parmi les propositions qui sont ainsi faites, par les uns de prêter, par les autres d'emprunter, il en est dont les conditions se conviennent immédiatement, à la fois au point de vue du taux de l'intérêt et au point de vue de la durée du prêt. Le sous-comptoir noue alors en quelque sorte les propositions. — Mais les propositions peuvent ne pas se convenir toutes.

C'est la seule considération qui rende utile le comptoir d'arrondissement. Celui-ci centralise celles des offres et des demandes qui, dans les divers cantons, n'ont pas pu se convenir, applique alors les unes à satisfaire les autres dans la mesure où les conditions s'harmonisent, et transmet le surplus, soit des offres, soit des demandes, à l'Union provinciale, où il se rencontre avec les excédents envoyés par les autres arrondissements. — C'est ce qu'explique Haeck. « Chaque jour ou tous les deux ou tous les trois jours, périodiquement enfin, chaque sous-comptoir cantonal totalise, par échéance et par taux d'intérêt, les offres et les demandes de capitaux qui lui ont été adressées par les habitants des communes de sa circonscription ; il considère comme conclu sur place un chiffre d'affaires égal au plus petit des totaux, et il transmet le restant disponible au comptoir de l'arrondissement, comme proposition à réaliser par ce dernier [1]. »

1. P. 59, 2e col.

Le comptoir d'arrondissement n'est donc en définitive qu'un « bureau de compensation [1] ». De même l'union provinciale. « Dans chaque province, les comptoirs adressent journellement à l'Union provinciale les soldes restés disponibles de l'offre et de la demande, pour les différentes catégories de capitaux que présente le marché des arrondissements : l'Union opère les compensations auxquelles la centralisation de ces soldes donne lieu, informe aussitôt chacun des comptoirs du résultat, et indique les virements de fonds nécessités par la conclusion de ces affaires [2]. »

On prévoit que, de même, la banque centrale sera le bureau le plus général d'application de l'offre à la demande ; ainsi, les capitaux des prêteurs, drainés de toute l'étendue du pays, affluant avec confiance, tomberont entre les mains de ceux qui précisément sont disposés à les acquérir aux conditions dans lesquelles ils s'offrent.

En résumé les comptoirs, les unions provinciales, la banque centrale sont les étages d'un édifice dont les sous-comptoirs forment la base. — Ce sont ceux-ci toujours qui ouvrent le compte courant, qui offrent le crédit dont ils ont eux-même reçu l'offre, soit directement, soit par l'intermédiaire des étages supérieurs qui s'étendent sur un plus large espace. Ce sont eux qui

1. Compensation n'est pas ici pris dans son sens juridique. Il est pris dans le sens « d'application » d'une offre à une demande.

2. *Organ. du crédit,* p. 63.

rassurent les prêteurs, d'abord par le soin qu'ils sont intéressés à apporter dans le contrôle et l'admission des emprunteurs, ensuite par leur responsabilité au cas de non paiement. Le prêteur ne connaît qu'un débiteur, le comptoir.

Ainsi, l'argent nécessaire est aisément trouvé.

Ainsi, l'argent va sans augmentation de prix à celui qui le désire. Pas un instant ne s'interpose entre le prêteur et l'emprunteur, l'intermédiaire inutile et onéreux qu'est le banquier, qu'est la société d'actionnaires. Les organes supérieurs, fondés par les sous-comptoirs, ne sont que les organes de leur volonté collective, ils n'ont qu'une fonction administrative. Les sous-comptoirs ou associations d'emprunteurs sont les véritables établissements de crédit.

3° *Avantages.* — L'avantage essentiel se résume dans cette formule : *suppression de l'intermédiaire.* Haeck à la fin de son livre, dans deux figures amusantes, a fait la comparaison entre le système actuel et son propre système. La première figure représente la situation actuelle : on y voit un produit A passer, pour devenir produit, et, une fois qu'il l'est devenu, pour trouver son consommateur, entre les mains d'industriels et de commerçants qui recourent le plus souvent pour solder son prix à un banquier.

Il en résulte que, depuis le premier travail qui le transforme jusqu'au terme de son procès de circulation, le produit paie plusieurs fois l'es-

compte au profit des banquiers et de la banque nationale.

Il en résulte aussi que, quand les banquiers et la banque nationale restreignent plus ou moins leurs opérations, le travail industriel et commercial est plus ou moins paralysé dans le pays.

Voilà pourquoi Haeck écrit, sous la première figure, cette légende : « Les banquiers et les actionnaires de la banque nationale, maîtres du crédit, c'est l'asservissement du travail ! »

Dans la deuxième figure les banquiers intermédiaires sont remplacés par des unions provinciales, la banque nationale par la banque centrale de l'Union. Dans ce système, 1° les commerçants, les industriels, les cultivateurs et les propriétaires de chaque région qui en sont les créateurs, sont assurés d'avoir un crédit exactement proportionné aux garanties qu'ils offrent et, 2° les prélèvements, à titre d'intérêt, d'escompte et de frais généraux seront réduits au strict nécessaire sans rien de plus.

« C'est le pays maître du crédit, c'est l'émancipation du travail[1] ! »

Là, se trouvent indiqués les deux avantages essentiels : *a*. Les organes de circulation réduits à

1. Nous verrons que le travail n'est en fait émancipé que dans une faible mesure, mais Haeck, rappelons-le, a indiqué les véritables conditions de son émancipation relative, dans un régime qui ne porterait pas atteinte au mode actuel de production.

leur véritable rôle de serviteurs du travail — *b.* Diminution du coût de l'argent.

Insistons un peu sur ce second avantage :

Que prélève une banque sous le nom d'escompte ? 1° l'intérêt de l'argent ; 2° la part afférente aux frais d'administration ; 3° une prime de risque ; 4° le bénéfice net de l'actionnaire.

1° Or ici, en ce qui concerne l'intérêt de l'argent, il est probable qu'il y aura une réduction : en effet, à raison des garanties et des avantages de tout genre offerts par les Unions cantonales, bien peu de gens garderont leur argent et il y aura, du fait aussi qu'ils échapperont eux-mêmes à l'exploitation de l'intermédiaire, et recevront le prix intégral du prêt, une augmentation de l'offre des capitaux, par suite une diminution de leur prix.

Le taux d'autre part sera extrêmement uniforme car le marché de l'offre et de la demande dans chaque canton se confondra avec le marché de l'offre ou de la demande des autres cantons, c'est-à-dire de tout le pays.

2° En ce qui concerne les frais d'administration, Haeck fait remarquer que le pourcentage des frais généraux décroît au fur et à mesure de l'élévation du chiffre des affaires. Or la clientèle des comptoirs sera beaucoup plus considérable que ne l'est actuellement la clientèle des banques. Tout le monde sera en relation avec l'Union.

3° Pour ce qui est des risques, ils seront aussi réduits que possible, et beaucoup plus qu'ils ne

le sont actuellement : par suite, d'abord, de la localisation des unions cantonales : « En matière de crédit ou de confiance, écrit Haeck, être toujours bien renseigné équivaut à courir peu ou point de risques du tout ; à prendre les choses au pire, les pertes possibles seront exclusivement petites, et il suffira certainement d'un prélèvement insignifiant pour y faire face. »

Ailleurs, Haeck indique que l'Union du crédit de Bruxelles n'a pas perdu, depuis sa formation, plus de 0 fr. 12 par 100 francs ; « or, dit-il, nos unions se trouveront placées pour l'appréciation des garanties offertes dans des conditions infiniment plus favorables que la société de l'Union du crédit établie au sein de la capitale. »

Autre cause de limitation des risques : ce n'est jamais que d'une fraction de son avoir réel que sera crédité chaque cultivateur, propriétaire, commerçant.

Enfin, il y aura exclusion totale et absolue de la spéculation.

La prime de risque, extrêmement réduite, sera, comme tout à l'heure le taux réduit de l'intérêt, uniforme et régulière, car les risques qui se produiront dans les conditions ci-dessus, seront, dans leur étendue, soumis à la loi mathématique des grands nombres [1].

1. Cette loi joue un grand rôle chez Haeck (cf. Solvay) notamment en ce qui concerne le nombre des prêts et des emprunts dont les conditions s'harmoniseront dans chaque canton.

4° Le bénéfice net de l'actionnaire sera totalement supprimé.

Il semble donc que ce soit avec raison que Haeck promette de meilleurs services à meilleur marché.

Il est un troisième avantage de son système qu'il entrevoit, qu'il indique seulement, mais qui semble déjà, comme précédemment chez Vidal, annoncer le comptabilisme[1]. Il relève qu'à Londres existe un local où les 24 principales maisons de banque de la ville viennent régler journellement leur comptes, échanger les mandats, les traites qu'elles ont les unes sur les autres et qui leur ont été remises par leurs clients : « Les dettes réciproques, écrit-il, sont à chaque séance, d'abord balancées de maison à maison, jusqu'à concurrence de la créance la plus faible, puis le solde pour la balance finale est payé en billets de la banque de Londres. Grâce à ce procédé expéditif et simple de régler les comptes, des paiements qui exigeraient pour chaque maison un mouvement de caisse et un numéraire considérables, se font la plupart du temps avec quelques milliers de livres. » Il ajoute ensuite : « Ce système de liquidation pour les créances réciproques sera la règle pour les divers rouages de notre organisation du crédit. Le comptoir placé au chef-lieu de l'arrondissement sera Clearing-House pour les unions cantonales qu'il centralise. »

1. V. *Organ. du crédit*, p. 99, 1re col.

*
* *

Résultats. — La tentative de Haeck ne donna pas de résultats importants sur le terrain où il l'avait placée. Cependant son influence se reconnaît manifestement dans une institution ultérieure : *la Société de crédit communal,* constituée par arrêté royal du 8 décembre 1860 et qui a son siège à Bruxelles, 13, rue de la Banque.

Des difficultés considérables empêchaient les petites communes belges de se procurer du crédit; on cherchait le moyen de leur assurer de bonnes conditions d'emprunt. Divers projets furent présentés : des sociétés se proposèrent comme intermédiaires entre maisons de banque et communes. Haeck combattit vivement cette proposition et présenta une nouvelle adaptation de son système de mutualité : il suffisait à toutes les communes belges de s'associer, de constituer, par l'émission d'actions dont elles seraient seules propriétaires, un fonds commun, pour qu'*entre elles* se répartissent les bénéfices pouvant provenir de la différence, dès lors sans inconvénient, entre le taux de prêt et le taux d'emprunt. Nul intermédiaire ne viendrait ainsi prélever à son profit une dîme sur le contribuable. « Au contraire, dans tous les projets présentés au ministre, écrit Haeck, le but réel sera le magnifique dividende annuel à distribuer aux administrateurs et aux actionnaires de la com-

pagnie et le moyen, l'exploitation du crédit communal. »

Son projet fut en somme adopté, avec quelques variantes[1] et un système d'union du crédit s'est constitué entre les 2 582 communes belges associées pour l'emprunt direct.

B. — *Les théories monétaires de Haeck.*

Nous en aurions fini avec Haeck si, pour compléter le parallèle que nous avons entrepris entre lui et Vidal, nous ne devions, après avoir montré par où ils diffèrent, montrer par où ils se rejoignent. C'est d'ailleurs par ses théories monétaires et par les conséquences qu'elles impliqueraient en pratique, que Haeck est plus spécifiquement socialiste.

Haeck exposa ses théories monétaires, non dans son ouvrage sur l'organisation du crédit, mais dans une série d'articles de la *Revue trimestrielle,* en 1860. Ces articles sont intitulés : *La question monétaire au point de vue pratique*[2].

La monnaie, selon Haeck, non seulement pourrait être mais *est,* dans la réalité un simple signe.

1. Ici, contrairement à son précédent système, Haeck propose de déclarer les communes solidaires. C'est la disposition qui fut écartée.

La Société du Crédit communal a, d'après le bilan de 1905, un capital actions de 12 489 900 francs. Ses emprunts sont à 3 pour 100. Elle prête à court terme, et quand elle prête à long terme, elle stipule le remboursement par annuités.

2. V. *Revue trimestrielle,* t. XXVI (cote *3604* Bibl. royale).

A la monnaie envisagée comme signe, il constitue une base non plus théorique mais expérimentale. Il le fait avec la clarté singulière et le relief dont il est coutumier :

Supposons, écrit Haeck, que deux personnes arrivent en même temps chez un négociant, la première avec cinq morceaux d'étoffe de 5 mètres chacun, la seconde avec cinq pièces de monnaie de 2 francs et voyons comment va se faire la réception de ces deux catégories de marchandises.

Pour l'étoffe, le négociant s'assure d'abord de sa conformité avec l'échantillon-type ; puis, il vérifie si chaque morceau a bien la longueur et la largeur prétendues. En fera-t-il autant pour l'argent ? Le mettra-t-il dans la balance ? Non, l'idée de le peser ne lui viendra même pas, et, eût-il la certitude que pas une seule des pièces de deux francs qu'on lui apporte n'a le poids légal, qu'il les accepterait tout de même.

D'où vient cela ? Haeck écrit alors : « Si, comme les économistes le prétendent, la monnaie métallique est une pure *marchandise* qui ne diffère en rien de toute autre marchandise, prise à volonté, le négociant n'est-il pas coupable de ne pas s'assurer dans les deux cas de l'exactitude de son compte. Et ne sommes-nous pas tous aussi inconséquents, en exigeant d'une part de nos fournisseurs la quantité rigoureuse en kilogrammes, mètres ou litres, des produits qu'ils nous apportent, pendant que, d'autre part, nous acceptons en

paiement des pièces de 5 francs, de 2 francs, de 1 franc et de un demi-franc qui ne sont pas droites de poids, tant s'en faut. »

Haeck, à l'appui de cette dernière assertion, a relevé l'expérience suivante :

Un sac de 3 000 francs en pièces de	5	francs
—	2	—
—	1	—
—	0 fr. 50,	

présente un déficit de poids qui varie, pour le premier sac (pièces de 5 francs), de 57 grammes à 126 grammes (suivant qu'il s'agit de pièces belges ou de pièces françaises plus utilisées) ;

pour le	2e	sac de	375	grammes à	417	grammes
—	3e	—	931	—	1 050	—
—	4e	—	1 439	—	1 500	—

C'est-à-dire que 3 000 francs peuvent à la rigueur se payer, se paient même en réalité :

Avec 2 974 fr. 80 (en pièces de 5 francs)
Avec 2 925 fr. (en pièces de 2 francs)
Avec 2 790 fr. (en pièces de 1 franc)
Avec 2 700 fr. (en pièces de 0,50 cent.).

La même constatation a été relevée pour les pièces de 20 francs. Si le paiement des 3 000 francs avait lieu en pièces d'or, il ne serait que de 2 977 fr. 50.

Cependant : « Essayez donc de dire à un créancier que son débiteur le vole en lui donnant, en

paiement, pour régler un compte de 5 francs, une pièce de 5 francs trop légère, et alléguez en même temps au débiteur que son obligation se trouve allégée, et vous verrez simultanément le créancier et le débiteur vous rire au nez. »

Conclusion : « Le numéraire argent, ayant conservé sa même valeur d'échange, nonobstant la diminution réelle de son poids, la théorie de la *monnaie-marchandise*, dans tous les cas, se trouve formellement démentie par les faits qui s'accomplissent sous nos yeux. »

Haeck écrivait en 1860 ; il eût vu, dans la suite, sa thèse se consolider en apparence d'un argument nouveau qui a été relevé, notamment par M. Solvay. C'est beaucoup moins encore que donne le débiteur quand il paie en argent. Non seulement cette monnaie perd sur son poids, par usure métallique, par frai, — mais elle est considérablement dépréciée et c'est moins de 2 fr. 50 que donne en réalité celui qui s'acquitte avec une pièce de 5 francs.

Souscrirons-nous cependant à l'opinion de Haeck, qu'il accentue encore de la façon suivante : « Pour les partisans de la théorie de la monnaie-marchandise, la société moderne doit sembler vivre au milieu d'une série ininterrompue de miracles. Pour eux, le fait permanent de la circulation au pair des pièces de 5 fr., de 2 fr., de 1 fr. et de 0,50 est un miracle, une chose surnaturelle, inexplicable, qui choque la raison ! La circulation au pair des billets de banque à cours forcé est pour

eux un autre miracle! La monnaie de billon au pair, miracle ! »

Tous ces miracles deviennent au contraire des faits simples, de l'ordre le plus naturel, si l'on considère que les négociants et les industriels d'un même pays regardent la monnaie de ce pays, « non comme l'objet, mais comme l'intermédiaire de leurs transactions, plutôt comme *signe d'échange* que comme *matière d'échange* ».

Il ajoute : « Pendant que j'écris ces lignes, je vois passer devant ma maison une procession de femmes de ménage se rendant au marché voisin pour les approvisionnements de la maison. Avec quoi ces femmes vont-elles payer leurs achats? Est-ce avec des pièces de 5 francs ou de 2 francs, qui n'ont pas le poids légal? Ce serait un marché de dupes. Qu'est-ce donc que ces femmes vont donner en échange des marchandises que les vendeurs leur délivrent? Ne sont-ce pas les services qui ont été rendus par leurs enfants, par leurs maris, par elles-mêmes, services dont le signe monétaire est une attestation authentique. »

Si, lorsqu'on achète et qu'on vend, on ne fait qu'échanger des services évalués contre des services évalués, on peut enlever à la monnaie toute valeur intrinsèque, et l'on peut admettre, ainsi que l'écrit Haeck dans une phrase où se trouve défini presque tout le comptabilisme, que « moyennant une organisation intelligente des institutions de crédit, une grande partie des comptes prove-

nant des transactions commerciales d'un pays pourraient être balancés par de simples écritures de comptabilité ».

Est-ce à cette conclusion pratique qu'aboutit le système de Haeck. Ne laisse-t-il à la monnaie que sa fonction d'étalon et lui enlève-t-il sa fonction d'intermédiaire des échanges ?

Haeck ne donne qu'une conclusion, et elle est assez inattendue. Il invite en effet la Belgique à adopter l'étalon d'or.

C'est que, de son propre aveu, la monnaie ne peut fonctionner à l'état de pur signe que dans un pays isolé, sans relation actuelle ou éventuelle avec les autres pays. Dès qu'on envisage les relations internationales, la monnaie n'est acceptée que comme marchandise et, quand il existe des conventions internationales qui identifient les régimes monétaires, il est encore tenu compte du frai[1].

Un théoricien anglais, Kitson[2], auteur d'un ou-

1. La convention du 23 décembre 1865, dite Union latine, entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, limite la tolérance de frai à 0,005 du poids de fabrication minimum. Sait-on combien on dépense, *matière et* FAÇON, pour rendre droite de poids une pièce de 20 francs frayée : un peu moins de 0 fr. 30. Il suffit donc qu'une pièce de 20 francs perde moins de 0 fr. 30 de sa valeur pour qu'elle soit refondue.

2. *A. Kitson,* auteur de : *A scientific solution of the money question* (une solution scientifique de la question de la monnaie). Boston, 1895. Dans cet ouvrage, M. A. Kitson déclare tout d'abord que la *détermination* de la valeur doit être dominée par des préoccupations morales. « Dans le système monétaire idéal, subordonné à la justice », la monnaie doit être débarrassée de toute association avec une mar-

vrage récent sur la monnaie, a tiré du jeu de la loi de Gresham un argument imprévu en faveur de la monnaie-signe. La formule bien connue de la loi de Gresham est la suivante : « La mauvaise monnaie chasse la bonne ». Qu'est-ce-à-dire, selon Kitson, sinon que la mauvaise monnaie est la seule qui circule à l'intérieur. *Elle est donc la bonne monnaie,* « car, deux espèces de pièces étant mises en circulation, si l'une circule librement tandis que l'autre ne le fait pas, nous sommes conduits à conclure inévitablement que celle qui circule est la meilleure monnaie ». Kitson, par suite, déclare « qu'une monnaie qui est enchaînée à une marchandise est une mauvaise monnaie ».

Cette conclusion est fausse, le procédé même de démonstration le prouve, quand il s'agit de régler des transactions entre peuples divers « soit qu'il s'agisse, disait Haeck, de solder ce qu'on est convenu d'appeler la balance du commerce, soit qu'il s'agisse de payer des achats chez les populations barbares ». Pour cela, il faut une monnaie métallique.

Mais dans l'intérieur du pays, la monnaie devait-elle perdre son rôle d'intermédiaire des échanges ? Devait-on recourir à un pur signe, l'or restant la matière évaluatrice ? Haeck n'a proposé aucun sys-

chandise déterminée comme l'or et l'argent. La monnaie actuelle « est un instrument d'oppression contre le peuple ». Il faut monétiser les marchandises sans l'intermédiaire métallique. V. Hector Denis, *Étude sur Kitson,* 1901.

tème de réalisation pratique en ce sens. S'il en eût proposé un, c'eût été quelque chose de nécessairement analogue aux projets de banques d'échange développés par Proudhon, en 1848, et dans lesquels leur auteur lui-même semblait avoir perdu confiance en 1855.

D'ailleurs, remarquons-le, en concluant que la monnaie, parce qu'elle n'a pas en fait toute sa valeur légale, peut n'en avoir aucune, Haeck dépassait de beaucoup les constatations faites. La monnaie métallique a une valeur, c'est indiscutable. Cette valeur peut être inférieure à la valeur légale, soit ! Mais peut-elle être nulle ? Rien ne le prouve.

La valeur nominale d'une monnaie d'argent est de nos jours particulièrement supérieure à la valeur réelle du lingot. Aussi bien l'argent ne circule-t-il plus que comme monnaie d'appoint. Il ne peut servir que dans certaines limites à liquider une dette. Pour l'or, c'est très exactement la valeur marchande du lingot qui détermine la valeur légale de la monnaie. Le frai, seul facteur de dépréciation d'une pièce d'or, est assez insignifiant pour qu'on n'en tienne pas compte. Et cependant il suffit qu'il soit de très peu d'importance pour qu'on refonde la pièce. L'inconvénient de ces refontes est si réel que, pour éviter l'usure des pièces, on a proposé (notamment pour les pièces de 10 francs, le plus sujettes à se frayer) de les faire racheter par la Banque de France et de les remplacer par des coupures de papier du même chiffre.

*
* *

En ce qui concerne l'organisation générale du crédit qui a été la préoccupation dominante de Haeck, comme de Vidal, il faut reprocher à nos deux auteurs une confusion très grave.

Le système de Haeck est un système théoriquement bon, si on ne l'envisage, comme il doit l'être, que comme un système d'organisation du crédit *à long terme*. Or ces banques mutualistes nous sont données par Haeck comme supprimant *toutes* les banques d'actionnaires, même les banques de circulation. Il y a là une confusion entre les conditions du crédit à long terme et celles du crédit à court terme. Haeck parle constamment de ces capitaux qui vont gratuitement aux banques et dont devraient profiter gratuitement les emprunteurs. Mais il méconnaît le véritable caractère de ces prêts faits aux banques : ce sont des *dépôts*. Les banques de circulation ne reçoivent que les capitaux qui refusent de se placer. Elles sont leur coffre-fort provisoire, une bourse générale dont on peut à chaque instant vider le contenu. Elles ne peuvent dès lors que sur prévision et calcul approximatif, disposer, pour un temps très court, d'une partie des sommes qui leur sont confiées. Elles le font en escomptant des effets de commerce. L'erreur de Haeck est d'avoir cru que les capitaux de placement s'offri-

raient aux mutualités dans les conditions où s'offrent aux banques les capitaux de roulement. En fait, les mutualités n'ont rendu de réels services qu'en pénétrant dans des milieux dont s'éloigne la grande banque de crédit parce qu'elle n'a pas en eux une confiance suffisante. A côté de l'organisation mutualiste, même généralisée, il semble qu'il devrait toujours rester place pour des banques de circulation, obligées par mesure de protection de prélever un escompte.

Vidal a commis une erreur inverse, mais où se révèle la même confusion entre les conditions particulières aux deux sortes de crédit. Il a voulu faire des banques d'émission des organismes de *crédit à long terme*. L'origine de l'erreur de Vidal est toute proudhonienne. Elle est dans la méconnaissance absolue du caractère du billet de banque considéré comme pouvant cesser d'être remboursable à vue.

Si nous laissons de côté cette erreur par suite de laquelle les deux auteurs trouvaient plus directement leur place légitime dans cette étude, nous voyons qu'en ce qui concerne l'organisation du crédit proprement dit (ou crédit à long terme), Vidal commettait deux erreurs de technique qui constituent encore de nos jours des dogmes socialistes essentiellement actifs. Il voulait que l'organe distributeur du crédit fût : 1° Un établissement central ; 2° Un établissement d'État.

De même M. Jaurès, en 1897[1], lors de la discussion relative à l'organisation du crédit agricole, proposait « d'instituer une *banque centrale* de crédit, chargée de faire dans l'intérêt du progrès et de la production agricole des opérations étendues ». Cette banque centrale devant être la Banque de France, préalablement transformée en banque d'État, on voit qu'il ne manquait à cette proposition, pas même la troisième erreur de Vidal : celle qui consiste à confier à une banque de circulation l'organisation du crédit à long terme qu'est par nécessité le crédit agricole.

Quelle est la thèse qui fut opposée à celle de M. Jaurès, par le président du conseil M. Méline[2] ? Celle de Haeck précisément : Le crédit vient d'en bas et doit être accordé par des organismes indé-

1. Séance du 17 juin.
2. Même séance du 17 juin 1897.

M. Jaurès a reproché à cette thèse d'être une thèse d'*école*. Le grief serait de peu de portée de la part d'un socialiste, mais nous avons eu précisément l'occasion de montrer, à la base des constructions théoriques de Haeck, toute une série d'expériences réalistes.

Comme M. Viviani l'avait fait dans la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France, M. Jaurès a fait valoir des arguments d'ordre politique pour semer la défiance à l'égard des mutualités locales. Elles sont, en Italie et en Allemagne notamment, « l'instrument exclusif du parti catholique ». M. Sorel a fait remarquer que, s'il en était ainsi, c'est que le sentiment religieux était le seul qui fût assez fort pour amener les capitalistes à accepter une légère rémunération pour le prêt de leurs capitaux. L'État, s'il se montrait, aux dépens des contribuables, aussi généreux, ne serait probablement pas moins partial.

pendants et distincts[1]. Il était, croyons-nous, piquant de relever que cette théorie mutualiste, considérée de nos jours comme l'antidote du socialisme, a été présentée, à un point de perfection absolue, par un homme qui se prévaut constamment de Vidal et de Proudhon et dont on peut dire qu'il a partagé toutes les haines du socialisme à l'égard de l'argent et des banques d'actionnaires.

1. C'est la thèse qui triompha. La loi du 3 novembre 1894 avait favorisé la constitution des caisses rurales de crédit agricole. La loi du 31 mars 1899 a créé des caisses régionales indépendantes et distinctes. Une dotation de 40 millions de francs a été imposée à la Banque de France, dont les caisses régionales sont d'ailleurs totalement indépendantes.

CHAPITRE IV

LE COMPTABILISME SOCIAL[1]

« A chacun selon sa productivité sociale. »

Solvay, *Lettre à Anseele*, 27 février 1900.

En général la forme de l'échange des produits correspond à la forme de la production.

Karl Marx, *loc. cit.*

I. — *Base théorique et expérimentale du comptabilisme.*

Le comptabilisme social se présente à nous comme le développement naturel et logique des institutions économiques actuelles. *Il est un sys-*

1. Le comptabilisme n'est pas une école. Il est la conception abstraite, logique et rigoureuse d'un esprit qui semble d'autant plus épris de logique mathématique et théorique qu'il a été, dans la vie pratique, un plus grand réalisateur. Cf. Owen, les disciples de Saint-Simon. M. Solvay, l'auteur de ce système, est un grand industriel belge. Fils d'un raffineur de sel, il fut employé à 20 ans dans une usine à gaz. Il étudia sans autre directeur que lui-même, inventa en 1861 un procédé de fabrication de la soude, dont l'exploitation, après des efforts infinis, lui a permis de réaliser une grande fortune.

C'est comme membre du Sénat belge, où il fut à la fin du XIX[e]

tème de substitution du crédit à la monnaie. Le crédit sert en effet non seulement à prolonger le délai de paiement d'une dette mais à supprimer la né-

siècle le chef du parti libéral, qu'il formula ses théories sur le productivisme et le comptabilisme, sous forme de discours, de lettres au parlement, d'articles de journaux. Il fonda, pour approfondir et élucider ses vues théoriques, un Institut des sciences sociales où il eut comme collaborateurs les socialistes de Greef, Hector Denis, Vandervelde. Nous avons indiqué au cours de cette étude les principales publications parues dans les *Annales de l'Institut*, de 1894 à 1900 (On les trouve au *Musée social*).

L'Institut cessa de fonctionner en 1900.

C'est alors que M. Solvay fit construire au parc Léopold, à Bruxelles, plusieurs laboratoires scientifiques qui sont des merveilles d'organisation, d'architecture et de confort : un museum d'histoire naturelle, un Institut de chimie, un Institut de physiologie et de médecine, une école de commerce, un Institut de sociologie. Il y a là toute une ruche intellectuelle en pleine activité. Le dernier institut est dirigé par un sociologue éminent, M. Waxweiler, auquel nous adressons nos meilleurs remerciements pour la bonne grâce de son accueil.

Nous remercions également M. Solvay qui a bien voulu lire notre manuscrit et y joindre quelques observations. Nous les ajouterons au texte sans le modifier, fournissant ainsi, à ceux qui nous liront, quelques éléments d'information et de jugement, qui n'ont pu nous faire changer d'avis sur le fonds de la question. Nous publierons également une note de plusieurs pages par laquelle M. Solvay a désiré préciser lui-même pour le lecteur « ce qui dans l'élaboration de son système l'a seulement préoccupé et en constitue le fonds ».

Ce document constitue donc le dernier état de la pensée de M. Solvay. On ne saurait en méconnaître l'intérêt.

Que M. Solvay veuille bien accepter l'hommage de notre vive gratitude, et croire que, s'il nous reste des préventions contre l'application pratique de son système, nous ne méconnaissons pas la qualité du but qui l'inspire, ni l'ardeur de foi qui le défend. M. Solvay écrivait dans une Préface récente aux *Principes d'orientation sociale* qu'a publiés son Institut : « Certes, je ne me dissimule aucunement combien je dérange ceux que satisfait pleinement l'état de choses actuel, les somnolents, les incrustés de bonne foi dans le passé... je pourrais

cessité de ce paiement. Il est à la base des deux modes d'extinction des créances et des dettes que sont la compensation et la confusion.

1. — Lorsque 2 personnes se doivent réciproquement des objets semblables, « des choses fongibles de la même espèce » dit l'art. 1291 al. 1 du C. C. il n'est pas nécessaire que chacune d'elles paie à l'autre ce qu'elle lui doit ; il est plus simple de les considérer comme libérées *toutes deux* jusqu'à concurrence de la plus faible des deux dettes, de sorte que l'excédent de la plus forte reste seul pour faire l'objet d'une exécution effective (art. 1289 C. C.) « La compensation est donc, dit M. Pla-

moi aussi m'arrêter en chemin en cherchant à me persuader que je suis satisfait comme eux, et que tout est pour le mieux autour de moi. Pourtant, ma conscience se révolte comme devant un crime, en pensant que je ferais taire ce que je crois pouvoir devenir la soulageante vérité du moment. » Ces paroles méritent d'attirer à M. Solvay de nouveaux lecteurs et nous souhaitons qu'elles lui vaillent de plus sûrs interprètes. Il ne saurait en trouver qui fassent de meilleure foi l'effort de le bien comprendre.

Nous citerons le plus souvent M. Solvay d'après le recueil de ses Notes intitulé *Notes sur le productivisme et le comptabilisme*, publié en 1900 chez Lamertin, 20, rue du Marché-au-Bois (Bruxelles). Le volume contient d'ailleurs des notes importantes qui ne se trouvent pas aux *Annales*.

Un résumé très bref (92 pages de petit format) a été publié par l'Institut de sociologie en 1904 sous le titre *Principes d'orientation sociale*. Mich et Thron (Bruxelles). Ne contient que quelques lignes sur le comptabilisme, mais fixe bien sa place dans l'ensemble des préoccupations de M. Solvay.

Une conférence de M. Solvay au *Ve Congrès international de chimie appliquée*, le 5 juin 1903, à Berlin (Monnom, 32, rue de l'Industrie, Bruxelles), fournirait aux biographes d'utiles renseignements sur les recherches et les découvertes de M. Solvay.

niol, un mode d'extinction spécial aux obligations réciproques qui dispense mutuellement les deux débiteurs de l'exécution effective. »

2. — La confusion se produit alors pour chacun de ceux dont les créances et les dettes s'opposent ainsi. Elle est en effet « la réunion sur la même tête des deux qualités de créancier et de débiteur» (art. 1300). La dette est réputée éteinte dans ces conditions.

Ainsi, lorsque deux commerçants par exemple sont en rapport constant d'affaires et que de l'échange alternatif de leurs produits sont nées des créances inverses, on conçoit que l'un et l'autre ne s'attardent pas, pour multiplier leurs frais, à solder leurs dettes au fur et à mesure qu'elles naissent ; ils attendent que, de leur réciprocité, surgisse le mode d'extinction des créances qu'on appelle compensation ; ils ne font le compte que de l'excédent et l'inscrivent au crédit de l'un d'entre eux ou le soldent immédiatement. Ainsi sont évitées les allées et venues, inutiles et onéreuses des capitaux de paiement.

Ce mode de règlement peut être largement employé par exemple par les compagnies de chemins de fer. Du fait de la commission de transport dont elles se chargent tour à tour, elles se trouvent en cet état de réciprocité nécessaire à l'extinction par compensation. Mais en général ces rapports réciproques sont assez accidentels : avec l'extension des marchés, avec la spécialité des

opérations de production substituée à l'universalité du commerce naissant, subsistent de moins en moins les anciennes relations de réciprocité.

Cependant, la compensation joue un rôle de plus en plus considérable. C'est qu'elle est favorisée par des institutions particulières, par les banques. L'usage s'est introduit, notamment chez les commerçants, de faire de la banque l'agent des encaissements et des acquittements, de *déléguer* le banquier dans toutes les opérations de recouvrement et de paiement. La banque centralise ainsi les créances et les dettes d'un nombre considérable de clients. Cette centralisation lui permet d'éteindre un grand nombre d'entre elles sans déplacement de fonds.

Supposons une banque qui fasse les affaires commerciales de 10 clients. Elle se substitue à eux dans toutes leurs opérations. Dès lors, une créance de l'un des clients de la banque, A par exemple, sur l'un quelconque des 9 autres, devient une créance de la banque sur elle-même. A est lui-même débiteur, sinon de celui dont il est créancier, du moins de l'un des 9 clients, mais sa dette est provisoirement une dette de la banque vis-à-vis d'elle-même. Elle peut donc éteindre la créance et la dette. Il y a là une centralisation des opérations financières qui permet de ne faire entre les clients de la banque qu'une liquidation finale.

La banque devient une caisse commune ; en elle s'accumulent les capitaux de roulement de tous

les commerçants. Elle pourrait en quelque sorte individualiser ces capitaux, et, si l'on imagine que les fonds de chacun soient déposés dans un tiroir particulier, on verra, d'une façon claire, qu'une créance de A sur B peut se liquider par le transport de 100 francs du tiroir de B dans celui de A; qu'une dette de A peut se traduire par un retranchement et qu'ainsi, en fin de compte, il se sera fait une répartition particulière et nouvelle des sommes primitives. Mais l'argent n'a pas besoin d'être individualisé : au lieu de ces modifications constantes du niveau des caisses individuelles, on conçoit qu'il soit aussi simple de ne pas distinguer matériellement dans la masse ce qui est la part de chacun et de tenir seulement par écrit le compte des opérations actives ou passives propres à chaque client. *Au virement de fonds,* il est plus simple de substituer le *virement d'écritures.* On obtiendra de la même façon un solde, un résidu qui sera porté à l'actif ou au passif de chacun. C'est de cette façon qu'en effet procèdent les banques. Elles reçoivent les fonds de leurs clients : elles ont alors *deux* moyens de régler avec eux leurs relations : 1° *ou bien* elles ouvrent un compte courant, c'est-à-dire qu'en face de l'actif qui se complète de tous les recouvrements ultérieurs, elles inscrivent les dettes passives et font la balance;

2° *Ou bien* elles délivrent un carnet de *chèques,* c'est-à-dire un carnet de mandats de paiements à chacun de leurs clients.

Le banquier reçoit-il l'ordre de verser une certaine somme à l'un des clients de sa banque, le chèque fait foi de l'élément passif introduit dans l'actif du débiteur. Il collabore à la constitution ultérieure d'un compte qui sera arrêté sur ces éléments. A vrai dire, le plus souvent l'usage du chèque n'est pas exclusif de la constitution d'un compte courant.

Nous allons voir en effet qu'il a son maximum d'utilité quand on envisage les rapports non plus des clients d'une même banque mais des clients de banques différentes, car il devient alors l'instrument du Clearing[1].

Nous avons jusqu'ici envisagé le travail de compensation à l'intérieur d'une banque unique, centralisant par hypothèse les opérations financières d'un grand nombre d'individus. Mais il n'en est pas ainsi dans la réalité. Dans une même ville, plusieurs banques se partagent la clientèle et, dans des villes différentes, ce ne sont pas les mêmes établissements qui opèrent. Les banques substituées aux individus dans leurs relations de créanciers ou de débiteurs deviennent donc, si on laisse de côté le travail de règlement intérieur qui s'en suivra, réciproquement créancières et débitrices les unes des autres.

Elles ont elles-mêmes deux moyens d'opérer dans une large mesure la compensation. 1° Ou bien

1. V. Diagramme de la fonction du Clearing. Jevons, *La monnaie*, ch. xx (Paris, F. Alcan), et *Revue d'écon. polit.*, 1899, p. 315.

les banquiers (surtout ceux d'une même ville) se rassemblent à certaines heures de la journée ; à la créance de chacun d'eux sur l'autre constatée par un ordre de paiement dont il est porteur (chèque) répond la dette qu'il a lui-même vis-à-vis de ce premier banquier. Et c'est seulement pour le résidu qu'il y a lieu à un versement effectif. 2° Ou bien les banquiers réalisent à un second degré cette centralisation qui, au premier, a déjà permis une foule de règlements par simple virement. Ils sont par exemple en compte courant avec une banque supérieure, unique et commune qui procède vis-à-vis des banquiers comme ils ont procédé vis-à-vis de leurs clients.

On voit donc *à quelles conditions* et *par quels moyens* se réalise la compensation à travers l'enchevêtrement infini des rapports individuels. Elle suppose :

1° Une centralisation des fonds ;

2° Une centralisation des créances et des dettes.

Les moyens dont elle use sont : 1° le compte courant ; 2° le chèque.

Insistons sur la première condition : le banquier n'ouvre à son client un compte courant, ne lui délivre un carnet de chèques que lorsque celui-ci a préalablement fait chez lui un dépôt d'argent. Un article fondamental des statuts de la Banque de France interdit la constitution d'un compte courant à découvert. Et il est bien évident que l'intérêt personnel du banquier l'empêchera d'accorder,

sans garantie préalable, un crédit quelconque à ses clients. La caisse de chacun est transportée à la banque. Sur la page où s'enregistre l'actif primitif viendront dans la suite, à l'état de chiffres abstraits, éléments d'additions et de soustractions, s'adjoindre les rentrées et les sorties opérées au compte du client. On obtient ainsi comme le plan figuratif de la situation de chacun à chaque moment ; à chaque moment, la balance peut être faite de l'actif et du passif; le banquier arrêtera le compte quand il y aura équivalence, à moins d'une absolue certitude de solvabilité.

Pour le chèque, deux raisons font qu'il doit être encore plus impérieusement garanti par une provision disponible : 1° l'insuffisance de sécurité qu'il procurerait à celui qui le reçoit, si le banquier pouvait en refuser le paiement. 2° Le caractère éphémère de cette monnaie qui doit être réalisée dans un intervalle de quelques jours. Aussi la loi française du 14 juin 1865 dispose-t-elle expressément, dans son article 2, que « le chèque ne peut être tiré que sur un tiers ayant provision préalable », et la loi du 19 février 1874 (art. 6 *in fine*) établit la sanction : « Celui qui émet un chèque sans provision préalable et disponible est passible de la même amende (6 pour 100 de la somme inscrite au chèque sans qu'elle puisse être inférieure à 100 francs), sans préjudice des peines correctionnelles, s'il y a lieu » (peines de l'abus de confiance).

Sur les caractères de la provision nécessaire, un

arrêt de la Chambre civile de la Cour de Cassation du 24 mars 1890 (S. 90. 1. 267) décide : « que la provision préalable, voulue par la loi de 1865, ne saurait résulter de l'inscription au compte courant existant entre le tireur et le tiré d'effets négociables, non encore échus, et remis au dernier moment sous la condition de leur encaissement à l'échéance. »

Bref, le chèque ne peut servir qu'à effectuer *un retrait*. En Angleterre, ces prescriptions et ces sanctions n'existent pas; aussi le chèque n'est-il pas pour son titulaire une valeur sûre car le banquier peut refuser le paiement pour absence de provision et c'est le seul cas où il puisse le faire.

On voit donc bien que dans toutes ces opérations où n'apparaît pas la circulation monétaire, la monnaie existe cependant à la base. M. Jones, à la conférence monétaire de 1892, disait[1] : « Chaque chèque, chaque traite exige une somme spécifique de numéraire ; c'est un ordre de payer un certain nombre de livres ou de dollars que le signataire du chèque ou de la traite a à son crédit. Les chèques et les traites de ceux qui n'ont pas de monnaie ne sont ni acceptés ni payés par les banques... Lord Overston, banquier lui-même, appelé à témoigner devant la commission parlementaire spéciale, en 1840, fut interrogé sur la question de la relation entre le volume de monnaie et le crédit : « Je

1. Cité par Dechesne, *Revue d'écon. polit.*, 1904, p. 714. Procès-verbaux de la Conférence internationale monétaire de 1892, p. 278.

considère, dit-il, que la monnaie d'un pays est la fondation et que les lettres de change sont l'édifice auquel elle sert de base. »

I. — Après ces quelques indications théoriques, il nous faut voir maintenant quelle est, dans les faits, la place qu'occupent ces deux modes de règlement : le virement et l'échange de chèques.

Tout d'abord, remarquons que rien n'est moins neuf que l'existence de ces modes d'extinction. Dès qu'il y eut des banquiers ils pratiquèrent le compte courant et l'on pense que c'est l'usage du *récépissé de dépôt,* circulant lui-même comme une monnaie, qui a donné l'idée du billet de banque représentatif. Les *bancherii de scripta* vénitiens du XII[e] siècle et la Banque publique instituée à Venise par le règlement du 28 décembre 1584, la première qui nous soit connue, avaient ce rôle d'intermédiaires entre créanciers et débiteurs et procédaient par virement de compte[1]. Au XIX[e] siècle se sont sans doute multipliées les institutions qui ont favorisé les modes d'extinction des créances et des dettes sans intervention de monnaie. Une sorte de hiérarchie s'est faite entre les banques ; la prééminence ordinaire de la banque d'émission (qui est le plus souvent unique) d'une part, et d'autre part, le phénomène de concentration par suite duquel les banques se présentent maintenant

1. V. de Greef. *Annales de l'Institut des sc. sociales,* 1896, et sources citées par Haristoy, *op. cit.*

avec la forte unité d'un tronc d'arbre étendant sa fine ramure sur tous les points du sol, semblent réaliser le plan même de M. Walras[1] : celui d'une banque centrale réglant finalement par virement celles des créances et des dettes qui auraient résisté à ce mode de liquidation dans le champ plus étroit des banques locales ou qui ne se seraient pas compensées dans les Clearings[2].

De plus, à l'imitation des premiers clearings de Londres, se sont multipliés un peu partout les « centres bruissants des échanges de chèques » qui *semblent* nous ramener, comme le dit M. Gide, à l'échange direct des produits : « Ces liasses monstrueuses de chèques, lettres de change, effets de commerce qui sont échangées et compensées chaque jour ne sont que les signes représentatifs de monceaux de caisses, de ballots, de barriques qui ont été échangés en nature[3]. »

Cependant on a pu soutenir que la proportion des liquidations effectuées sans monnaie avait peu varié : En 1866, M. Babbage[4] dans un mémoire lu devant la « Statistical Society de Londres » a montré que, dès 1839, la quantité de numéraire échangée dans les transactions quotidiennes était souvent inférieure à 4 pour 100. En 1865, sir

1. Walras, *Plan d'une banque de virement* (Revue d'Écon. pol. 1898).
2. Sur le rôle de la Banque de France à cet égard, voir *infra*.
3. Gide, *op. cit.*, 9e édit., p. 285.
4. Cité par Jones, *Conférence monétaire de 1892*. V. Dechesne, *Revue d'écon. polit.*, 1904, p. 713.

John Lubock a démontré que la monnaie, en y comprenant le numéraire et les billets de banque, ne représentait que 2,8 des transactions de la banque dont il était un des associés.

M. John Martin, banquier à Londres, a soumis à la même société de statistique des chiffres extraits des tableaux officiels d'où il résulte que, en 1880, les banquiers de Londres ont fait, en monnaie, absolument le même pour cent de leurs paiements qu'en 1864. Ces divers témoignages tendent à montrer que « la proportion des échanges effectués sans monnaie ne s'est pas notablement accrue » et *c'est une considération qu'il importe de ne pas perdre de vue,* parce que le chiffre croissant des liquidations qui se font sans monnaie semblerait indiquer que leur développement se fait *au détriment* des liquidations monétaires et qu'il y a tendance à l'élimination définitive de la monnaie.

Ces réserves faites sur l'utilité d'une proportion d'ailleurs difficile à établir, nous donnerons quelques chiffres pour faire sentir l'importance extrême de ce mode amétallique[1] de liquidation.

En Angleterre[2], il est favorisé par l'habitude qu'ont

1. Nous savons en quel sens il faut entendre cette expression. Le métal n'apparaît pas dans la circulation, mais il est à la base de la circulation, dans les caisses des banques.

2. En Angleterre, on paie 2 sous de lait par chèque, chaque jour, ou mensuellement sur livraisons de 30 tickets remis au jour le jour. — En Amérique, les États-Unis notamment utilisent le chèque aussi largement. Les clubs n'acceptent pas le paiement en espèces ; l'admi-

prise toutes les classes de la société de faire de la banque le centre de toutes leurs opérations. Pas un boutiquier, boucher, épicier, charpentier qui n'ait son cômpte de banque, c'est-à-dire que par tous, dans les transactions commerciales au cours desquelles on peut avoir à payer ou à percevoir, le chèque est utilisé. Le chèque anglais est toujours tiré sur un banquier. Il est le plus souvent stipulé payable à *un autre banquier* (représentant du créancier, son client), et peut par suite donner lieu au règlement en clearing. Il porte le nom du banquier créancier inscrit entre deux barres. De là vient son nom de *chèque barré* (crossed check). Le procédé le rend inutilisable entre les mains de tout autre que le banquier désigné.

De plus ces chèques ainsi réunis entre les mains des banquiers fournissent par leur réciprocité les éléments de compensations extrêmement actives dans les clearings. Voici comment M. Roche-Agussol décrit le mécanisme du Clearing house de Londres, à l'imitation duquel ont été

nistration y voit un gage de sécurité contre le vol de ses employés. Le paiement des fournisseurs, qui exige chez nous qu'on aille le faire soi-même ou qu'on en charge une personne de confiance, peut se faire par n'importe quel intermédiaire, grâce au crossed check. Les bouchers parisiens sont, paraît-il, couramment volés par leurs employés qui vont porter les fournitures et qui reçoivent les paiements à des dates imprécises. La crainte de mécontenter le client empêche le patron de se renseigner, et les contestations sont nombreuses. Les bouchers de Chicago et de New-York ne connaissent pas ces inconvénients.

organisés tous les autres[1] : Au Clearing house, chaque banque a un représentant sédentaire qui tient les comptes (*l'inclearer*) ; un autre qui distribue les traites aux débiteurs : *le runner*. Chaque client du clearing reçoit, par les runners successifs des autres clients, l'*état des dettes de la maison*. Après vérification, il en constitue son *inclearing* qui est de nouveau vérifié à la banque même, où l'on s'assure notamment de l'existence d'une *provision*. Les « returs » ou refus de traites sont notifiés à l'inclearer par écrit. A l'*inclearing* définitivement établi s'oppose l'*outclearing* (état des créances). De leur comparaison naît la balance définitive, abstraite et purement énonciatrice d'une somme à verser au clearing ou à inscrire à son actif — ou d'une somme à en recevoir.

Le Clearing est, on le voit, revêtu d'une sorte de personnalité symbolique, qui ne peut avoir qu'un actif ou un passif momentané, puisque toutes les opérations doivent en fin de compte s'équilibrer.

Ces opérations se renouvellent à Londres trois fois par jour. *Il y a là comme une institution permanente* d'une extrême activité, comme une caisse centrale, commune aux banques, qui, dans le cercle étroit d'une ville, éteint, au fur et à mesure qu'elles naissent, les dettes des banquiers par leurs créances. De la sorte, ont été compensées

1. Roche-Agussol, *Essai sur le Clearing system*, thèse, Montpellier, 1901, p. 74.

en Angleterre en 1905, créances et dettes pour 12 milliards 905 millions de livres sterling[1].

En Amérique, l'activité des Clearings est plus considérable encore : les compensations opérées en 1905 se sont élevées à 140 milliards 502 millions de dollars.

Relativement à ces chiffres, il se fait en France une compensation bien réduite[2]. En 1905, le chiffre en est de 10 milliards 276 millions de francs. La cause en est la défiance que manifestent à l'égard du chèque un grand nombre de commerçants et toutes les administrations publiques. Cette défiance tient à l'inexistence en France du chèque barré qui offre des garanties certaines contre le vol; d'une façon plus profonde, elle tient à une certaine hésitation à recourir à la banque pour en faire l'agent de ses encaissements et de ses paiements[3].

Il faut remarquer d'ailleurs que la plupart des banquiers ont un compte courant à la Banque de

1. *J. de statistique*, mai 1906; la livre sterling vaut 25 fr. 221; le dollar vaut 5 fr. 1813.

2. V. *Écon. fr.*, 27 janvier 1906.

3. La défiance est certaine à l'égard des banques privées qui existent encore dans les localités où n'ont pas pénétré les succursales des grandes banques.

Le nombre des chèques en France a cependant augmenté : il était

En 1899, de :	5 904 901	sur place ;
	1 751 600	de place en place ;
En 1902, de :	7 403 840	sur place ;
	1 897 705	de place en place.

Économiste européen, 1906.

France et qu'ainsi peut se substituer au procédé du clearing le procédé du virement, encore plus commode. La Banque de France remplit en effet l'office d'un vaste clearing house. Elle délivre à ses clients (qui sont surtout des banquiers) des bons de virement dits mandats rouges, à cause de leur couleur, et ainsi conçus : La Banque de France est priée de porter au crédit de M la somme de ... dont elle débitera le compte de M'.

Grâce à ces bons de virement, les situations respectives se modifient avec le mouvement même des créances et des dettes, sans déplacement alternatif de fonds. Voici ce qu'en dit M. Loubet[1] : « Un simple mandat adressé à la banque suffit en effet pour opérer un règlement sur la même place sans aucun frais. Pour les règlements à effectuer d'une place sur une autre où la banque possède une succursale ou une agence, les mêmes facilités sont accordées moyennant une très faible commission. L'augmentation des divers comptes courants qui, de 6 943 en 1860, passent successivement à 7 534 en 1870, 8 180 en 1880, 12 943 en 1890, 37 290 en 1899 suffit à expliquer l'importance des sommes compensées actuellement par la banque pour le compte de ses clients. » En 1899, le montant des sommes virées s'élevait à 102 mil-

1. V. Paul Loubet. *La Banque de France et l'escompte*. Paris, 1900, p. 56 et suiv.

liards ; en 1905 il a été de 171 227 727 200 francs[1].

Il faut signaler dans cet ordre d'idées une institution qui va beaucoup plus loin, puisqu'elle n'est rien moins qu'une tentative d'internationalisation du procédé : Les trois grandes banques de l'Union scandinave : Banque nationale à Copenhague, banque de Suède et banque de Norvège ont établi entre elles un système de compensation, qui leur permet des tirages réciproques réglés trimestriellement par un solde en espèces, billets de banque ou remises sur l'étranger.

Remarquons-le bien, la compensation joue déjà un rôle considérable dans les règlements internationaux, sans ces institutions qui peuvent aboutir au simple virement : que fait en effet le commerçant A..., domicilié à Paris, et débiteur de B..., domicilié à Londres, quand il achète à Paris du papier de créance sur Londres et qu'il se libère en l'expédiant en place de monnaie ? Il compense sa dette en se constituant créancier[2]. On entrevoit que les banquiers parisiens, ou pour mieux dire une banque centrale parisienne pourrait centraliser tous les ordres de payer sur Londres et les échanger contre les ordres de payer sur Paris que posséderait la

1. Haristoy, *op. cit.*, p. 226.

2. V. de Foville, *La monnaie*, p. 223 et suiv.

Cette façon de payer supprime les transports d'argent internationaux, elle ne supprime pas la nécessité d'acheter avec de la monnaie dans le pays les créances à expédier.

banque de Londres[1]. Et des échanges pourraient se faire sans remise effective par simple mandat télégraphique. Les transferts télégraphiques entre banquiers sont devenus courants : ils constituent de véritables chèques internationaux, utilisés surtout dans les opérations d'arbitrage qui sont des ordres d'achat pour lesquels la plus grande promptitude est indispensable. Ces ordres s'enchevêtrent si bien qu'il est possible de les régler pour la plus grande part par compensation. Le transfert télégraphique se fait, même à découvert, mais c'est une opération qui se restreint à des banques offrant une grande surface.

L'établissement d'un Clearing house international a donné lieu à des propositions précises et des calculs de M. Muhleman ont permis de déterminer « l'économie monétaire qui en résulterait ». Actuellement, les liquidations internationales nécessitent l'usage d'un dollar pour chaque 17 dollars d'échanges commerciaux : les clearings nationaux ont réduit cette proportion à 1 pour 30 ;

1. L'indemnité de guerre de 1870 (5 300 millions) fut payée de la façon suivante :

500 millions en espèces ;
298 — en billets de banque de France, Prusse, Belgique ;
325 — en compensation de l'indemnité due pour les chemins de fer de l'Est ;
4 177 — en lettres de change tirées sur les débiteurs étrangers de la France.

De Greef, p. 146. — Cf. de Foville, p. 220 (donne des chiffres un peu différents).

la même économie serait réalisée internationalement[1].

Voilà indiquée l'importance du mouvement ctuel des compensations. Rappelons qu'il n'en résulte point que la proportion des échanges effectués sans monnaie se soit accrue. Il en résulte seulement qu'elle est extrêmement considérable

II. — Mais il est des institutions sur lesquelles le comptabilisme s'appuie avec plus de complaisance encore, parce qu'elles constituent comme des expériences, et qu'elles semblent lui donner, outre cette première base, historique et évolutive, la base indéfectible de la méthode expérimentale.

C'est ainsi que la Caisse d'épargne postale d'Autriche[2] est fréquemment citée par les comptabilistes : Elle ne se contente pas seulement de rendre au public le service de conserver et de faire fructifier son épargne ; elle s'est fait l'agent très efficace de l'extinction des créances et des dettes par compensation. Adhère-t-on à son service de chèques et de comptes courants : *contre dépôt* effectué ou compte ouvert sur dépôt, elle délivre un titre qui en est la constatation et qui, envoyé à un non-adhérent, lui donnera le droit de se faire payer au guichet du bureau de poste dans

1. De Greef, *op. cit.*, p. 24.
2. V. *Annales de l'Inst. des sc. soc.*, 1896, p. 207 (Hector Denis).

le voisinage duquel il habite. Rien jusque-là de bien original ! Il en est de même en somme chez nous quand nous envoyons un mandat-poste, sauf l'existence préalable du compte. Mais si l'opération se fait entre adhérents — et la caisse d'épargne de Vienne s'efforce de multiplier ces relations entre adhérents à son service de comptes courants en publiant leurs noms[1], — un ordre de paiement se traduit par une double opération : *inscription* au débit de l'un d'entre eux, *inscription* au crédit du bénéficiaire.

Cette idée de faire ainsi de la caisse d'épargne postale le centre des opérations de virements est une idée que favorise particulièrement la multiplicité des bureaux de poste auxquels ont l'occasion de s'adresser les moins fortunés, c'est-à-dire ceux qui ont le plus grand besoin de ce mode économique de liquidation. Aussi s'est-elle répandue rapidement. Hector Denis, en Belgique, proposa récemment l'organisation d'un service de chèques et de virements de compte à la caisse d'épargne et de retraites, analogue à celui qui fonctionne en Autriche. Cette proposition ne fut pas adoptée parce que, le 12 août 1901, devançant cette proposition, un arrêté du roi Léopold avait stipulé l'application d'une réforme analogue par l'administration des postes : L'article 1 de cet arrêté est ainsi conçu : « La liquidation par l'administration

1. Le nombre des affiliés au service des chèques et virements de la Caisse d'épargne d'Autriche était en 1903 de 57 038.

des postes des sommes recouvrées du chef d'effets de commerce, de quittances simples ou d'envois avec encaissement dont le bordereau de dépôt s'élève à 1 000 francs au moins, peut, à la demande des ayants-droit, être opérée au moyen de versements faits à la banque nationale de Belgique, au crédit de tout titulaire d'un compte courant à cet établissement financier ou dans ses succursales et agences, soit le déposant lui-même ou un tiers expressément désigné au bordereau. » Ce texte, un peu obscur, s'éclairera par un exemple : Un commerçant ayant un compte courant à la banque nationale dépose à la poste un bordereau de sommes à recouvrer dans 200 bureaux de poste du pays par exemple, et s'élevant à 10 000 francs. Le bureau de Bruxelles transmettra ces quittances en recouvrement et les bureaux encaisseurs l'aviseront des recouvrements faits. La poste transmet alors à la banque nationale un avis la priant d'augmenter le compte courant de ce commerçant de la somme de 10 000 francs et de retrancher par un jeu d'écriture ces 10 000 francs du compte courant simple de l'administration des postes[1].

1. Pour bien comprendre la portée de cette réforme, il faut savoir qu'en Belgique le recouvrement par le service des postes a une importance considérable.

La poste belge a fait (d'après les statistiques du service postal du Bureau international de Berne) :

En *1898*, pour	766 454 708	francs de recouvrement.
Poste allemande,	600 239 437	—
Poste française,	249 360 503	—
Poste suisse,	48 871 808	—

En Allemagne, la loi des finances du 30 mars 1900 avait prévu la création pour le 1er avril 1905 d'un service de chèques postaux.

En France, une commission constituée par le ministère Millerand fut chargée d'étudier la réforme du mandat-poste et se prononça pour l'adoption du chèque : contre dépôt d'une somme quelconque, la poste remettrait un carnet de chèques grâce auquel il suffirait, pour faire un envoi d'argent d'expédier au destinataire un de ces chèques que le bureau de poste devrait faire payer à vue.

Enfin en Suisse, la loi fédérale du 3 avril 1894 sur la régale des postes vient de recevoir l'adjonction d'un article qui organise un service du même genre. Il est créé à la direction générale des postes une nouvelle division chargée du service des chèques et virements. Le monde économique du 1er janvier 1906 signale les avantages de la réforme en ces termes : A à Berne veut payer un tailleur G à Genève. S'il a au bureau postal de Berne un compte ouvert de plus de 100 francs et *supérieur à la somme qu'il envoie*, il détache un chèque de son carnet et l'envoie à B (coût de 0 fr. 05 à 0 fr. 10 par 100 fr.). Mais si B a un compte de chèques à la poste, l'administration opérera, moyennant une taxe réduite, un simple virement sur compte.

Nous touchons avec ces dernières indications à l'avantage de ce mode de liquidation. C'est une question d'économie. On a parlé d'une économie

de métal. On a prétendu que par là on pouvait suppléer à son insuffisance ; à l'accroissement des échanges peut ne pas correspondre, dans une proportion suffisante, l'accroissement du stock métallique, même complété par un accroissement de la vitesse de sa circulation : l'usage plus important que l'on fait alors du procédé de la compensation peut empêcher une hausse de la valeur du métal-monnaie.

Là ne réside pas à notre sens l'économie. Rappelons-nous en effet que ce mode d'extinction des dettes n'augmente qu'indirectement la quantité de numéraire, en augmentant la vitesse avec laquelle il peut circuler ; qu'il a sa base dans l'existence de la monnaie, que l'échange des chèques ou les virements d'écritures ne s'édifient que sur la base du dépôt.

L'économie véritable est double[1] : 1° Le chèque tend à rendre inutile le billet de banque qu'il remplace sans lui être inférieur. L'*émission* d'un carnet de chèques a cet avantage de n'être pas soumise à toutes les conditions restrictives de l'émission des billets de banque ; elle n'est soumise à aucun impôt tandis que les banques d'émission de plus en plus sont atteintes par la fiscalité. Le chèque, de plus, peut dans une certaine mesure être remplacé par l'inscription au compte qui peut donner lieu, à moins de frais encore, à un ordre

1. V. F.-S. Nitti, *Essai sur les variations du taux de l'escompte. Revue d'écon. polit.*, 1899, p. 318.

de virement, et qui a les mêmes caractères que le billet de banque ou le chèque : « L'escompte des effets de commerce n'a plus pour suite nécessaire, écrit Paul Loubet, l'émission des billets puisque l'inscription à l'actif d'un compte courant suffit à transformer en une créance *exigible* la créance à *terme* que le porteur du billet ou de la lettre de change a cédée à la banque [1]. »

2° L'autre économie est une économie de déplacement qui peut se décomposer en une économie de temps, et en une économie de frais. Aux allées et venues des garçons de recettes, nécessairement multiples, se substitue l'allée et venue d'un représentant unique au Clearing ou même, sans aucun déplacement, une simple ligne d'écriture. Aux précautions de l'envoi de numéraire, aux frais de port, aux frais d'assurances contre les risques, chances d'erreur, se substitue la sécurité la plus complète à meilleur marché.

Le compte, comme une plaque photographique d'une extrême sensibilité, enregistre toutes les opérations faites pour le compte du client. Il est le reflet fidèle de la vie économique de chacun de nous.

Étendre le compte, en faire le reflet de la vie économique générale, lui donner comme base l'étendue de notre patrimoine, en faire la page, émouvante dans son abstraction, de toute notre vie, la nomenclature évaluée de tous nos actes, tel

1. Paul Loubet, *op. cit.*, p. 59.

est le résultat que le système comptabiliste se propose d'atteindre. Voilà pourquoi ce long exposé préliminaire, réduit à ses proportions nécessaires, était indispensable et faisait en quelque sorte partie de la description du comptabilisme lui-même. Mais le comptabilisme est autre chose qu'une simple systématisation du procédé du virement.

II

Les trois caractères du Comptabilisme social.

Nous avons vu quelles conditions il y avait à la liquidation des créances par les dettes qu'on leur oppose. Chacun de nous est tour à tour créancier et débiteur mais il n'est que rarement débiteur de celui dont il est précisément créancier. Il lui a fallu domicilier en quelque sorte tous ses fonds disponibles, pour que, se substituant à lui comme il se substitue à une foule d'autres, le banquier pût éteindre les créances par les dettes. Cette première condition, à savoir la centralisation chez le banquier, les comptabilistes la veulent obligatoire. Et ce n'est pas la centralisation chez un banquier quelconque qu'ils veulent instituer. Non, leur idéal est la constitution du compte courant et le règlement par virement. Mais nous savons qu'il suppose une banque unique « plongeant par le nombre de ses succursales dans le torrent des

échanges » (Hector Denis) et c'est cette banque unique, supérieure, commune, qu'il leur faut. Le comptabilisme de plus introduit, dans le mécanisme des paiements, des *perfectionnements* (?) *techniques* dont l'examen formera la première partie de notre exposé.

L'autre condition, nous la connaissons également : c'est la centralisation des fonds, c'est le dépôt. Nous avons vu quelles conditions légales étaient mises chez nous à l'émission des chèques, et qu'en tout lieu l'intérêt personnel des banquiers s'opposait à une ouverture de crédit à découvert. Le comptabilisme supprime le dépôt et nous verrons, dans la deuxième partie de l'exposé, ce qu'il met à la place. Là se trouvent les innovations les plus graves et les plus contestables. C'est par là aussi que se rattache essentiellement aux systèmes socialistes précédemment envisagés, le comptabilisme social.

Enfin nous examinerons son troisième caractère qui est l'adoption de l'étalon psychologique de la valeur.

A. — *Le premier caractère.*

N'envisageons tout d'abord le comptabilisme qu'au point de vue des transformations qu'il introduit dans le mécanisme des paiements[1].

1. A ce point de vue, se référer aux notes VII et VIII du Recueil, qui sont des lettres adressées au Sénat et à la Chambre des représentants en mars 1899.

Chacun, dans l'usage courant, reçoit un carnet de chèques qu'il peut remplir au delà des sommes qu'il a déposées à la banque. Le banquier dans ce cas refusera de payer. Dès lors la remise du chèque ne constitue pas entre les mains de celui qui le reçoit, une valeur sûre (ce raisonnement, rappelons-le, ne vaut pas pour la législation française). Il faudrait, pour que le créancier fût éclairé, qu'il pût connaître à chaque moment le montant de l'actif de celui qui remet le chèque. Il saurait ainsi s'il pourra être payé. Mais l'actif se trouve engagé dans des écritures de compte courant qui ne sont pas sous les yeux des créanciers.

A New-York, un perfectionnement à ce système a été introduit : le *chèque est poinçonné* ; il énonce le montant du dépôt jusqu'à concurrence duquel crédit est ouvert. Mais il manque ici que l'on puisse connaître les sommes dont il a été déjà disposé sur cet actif. Il faudrait que la trace des paiements antérieurs fût conservée sur talon par exemple. C'est à ce problème que M. Solvay apporte la solution suivante que nous donnons d'abord sous une forme approximative, que nous préciserons ensuite par la description qu'en a faite l'auteur.

Le banquier, au lieu d'un carnet de chèques, remet au déposant un livret qu'on peut supposer par exemple divisé en deux parties : la première partie composée de feuilles blanches, la deuxième de feuilles rouges.

A la première page du carnet, à côté du nom, de

tous les caractères propres à identifier le titulaire, de sa photographie par exemple, se trouve inscrit par la banque le chiffre du dépôt — ainsi qu'elle le fait quand elle ouvre un compte courant.

Les pages blanches et les pages rouges sont divisées en petits casiers. On peut pour le moment se contenter de considérer qu'il y a ainsi des casiers dans lesquels il est simplement écrit : bon de 10 francs, bon de 20 francs, bon de 50 francs. Les feuilles blanches sont destinées à recevoir les inscriptions d'actif, les feuilles rouges les inscriptions de passif. Le carnet a donc d'une part un import fixe et d'autre part une entrée et une sortie à chiffres mobiles.

Examinons dès lors le mécanisme d'un paiement. Le titulaire A d'un de ces carnets veut faire un paiement de 100 francs à B. Il se présente chez B, muni de son carnet de caisse. B en le feuilletant se rend compte du crédit exact de A : l'import est par exemple de 1 000 ; 10 casiers de 10 francs ont été oblitérés au passif, un casier de 50 francs à l'actif. On sait par suite que A dispose de 1000 + 50 — 100 comme crédit. Le compte courant se trouve transporté de la poche du banquier dans celle du client. Dès lors B, renseigné exactement, inscrit au passif du carnet de A, dans un casier de 100 francs : « je certifie qu'il est sorti 100 francs de votre carnet pour entrer dans le mien ». Il date et signe. A, de même, inscrit à l'actif du carnet de B : « je certifie qu'il est entré 100 francs

dans votre carnet venant du mien ». Il date et signe.

Ainsi de suite pour chaque paiement. A un moment donné, A se présentera à l'office pour avoir un nouveau carnet. On y inscrira comme import ce qui reste de la balance résultant : 1° de l'import primitif accru des entrées, 2° des sorties.

Nous ne croyons pas avoir défiguré le fonctionnement d'un mécanisme[1] dont M. Solvay a donné la description suivante : On peut, dit-il, s'acheminer vers le type du carnet comptabiliste, en parcourant 3 étapes :

La première étape est dite du *carnet-compte à chèques ordinaires*. Dans ce système, les chèques ou parties déchirables du carnet sont en blanc. Quand il s'agit de payer, le débiteur inscrit le montant de sa dette sur le chèque en blanc, met la date et signe. Le *talon*, signé du créancier, reste comme une preuve de cette diminution d'avoir. Celui qui reçoit le chèque et dont l'avoir se trouve accru d'autant, le fixe au contraire à son carnet d'une façon provisoire. C'est seulement la banque qui donnera à cet élément actif un caractère d'authenticité à la vérification.

La deuxième phase est dite du *carnet-compte à chèques timbrés*. Dans ce système, le travail d'écriture est en quelque sorte fait d'avance. Des *timbres*

1. Voir la note VIII de M. Solvay : Deuxième lettre aux membres du Sénat et de la Chambre des représentants. *Annales*, 1899; *Recueil*, p. 93. On y trouve des figures.

d'une valeur déterminée : 10, 20 francs occupent les cases du carnet. Le travail de signature se fait par poinçonnage : poinçonnage des timbres-talons par celui qui reçoit un timbre détaché, poinçonnages des timbres détachés par celui qui les donne. Adhérence de ces timbres détachés au carnet créditeur.

L'oblitération se fait au moyen d'une empreinte particulière à chacun, délivrée par l'office comptabiliste, et portant toutes les indications de nature à le personnaliser en quelque sorte.

La troisième phase est dite du *carnet-comptabiliste*. On ne détache plus rien. A un système d'oblitération actif et mécanique sur le carnet créditeur correspond un système d'oblitération passif sur l'autre.

Cette description analytique, faite par M. Solvay au Parlement belge, n'est destinée qu'à ménager les transitions et à faire comprendre comment le *carnet comptabiliste* dérive du carnet de chèques. Il ne diffère de celui que nous indiquions que par un degré de *mécanisation* plus grand, si l'on peut dire.

Une observation nous est immédiatement suggérée par ce procédé. Il semble ne permettre de paiement qu'entre deux personnes qui se trouvent en présence l'une de l'autre. M. Solvay n'a pas parlé de la façon dont se feraient les paiements à distance. Est-ce trahir sa pensée que d'en concevoir l'idée suivante, en utilisant les principes

posés et le mécanisme postal auquel nous verrons M. Solvay faire volontiers appel ? Supposons que l'office comptabiliste ait une convention avec la poste. A séjournant à Paris veut payer B qui est à Marseille. A se présente à son bureau de poste et présente son carnet à l'employé ; l'employé l'oblitère, date et signe, après avoir vérifié l'actif comme l'eût fait le créancier lui-même. Un message télégraphique informe le facteur du domicile de B de faire la même opération sur le carnet de celui-ci, en l'oblitérant à *l'actif* pour le montant de la rentrée qui s'opère ainsi. Le service de la poste dont les bureaux sont extrêmement disséminés et reliés entre eux offre ainsi le maximum de rapidité et de commodité au mécanisme des paiements.

Tel est, à n'envisager le comptabilisme que comme une simplification de mécanisme des paiements, le sens de la réforme qu'il opère.

Même à ce simple point de vue, le comptabilisme suscite certaines critiques : Il semble bien que le fonctionnement *général* du système doive se heurter à la défiance d'un grand nombre de personnes. Tout d'abord il est inapplicable aux *illétrés*. Mais c'est là une objection dont on ne manquerait pas de nous dire qu'elle s'inspire d'un lamentable esprit rétrograde, puisqu'elle révèle la préoccupation d'adapter au besoin de tous nos institutions. On peut de plus ajouter que l'intérêt deviendrait un stimulant à l'étude. Soit ! Observons toutefois que le mécanisme d'un paiement

pourra exiger des connaissances multiples, s'il intervient par exemple entre personnes de nationalités différentes ; qu'il exigera le plus souvent des calculs préalables, longs, délicats, source d'erreurs nombreuses. Dans quel ordre oblitèrera-t-on les billets ? Il suffirait de ne pas les oblitérer à la suite pour que l'examen du carnet pût donner lieu à des erreurs de calculs.

L'incertitude à l'égard des entrées. — La mauvaise foi ne peut-elle d'autre part trouver dans l'usage du carnet comptabiliste, un moyen de s'exercer commodément ? Celui qui va recevoir un paiement aussi immatériel, va-t-il même pouvoir s'en référer aveuglément aux indications que lui présente un carnet ? N'a-t-il pas été possible à son titulaire de remplir lui-même, de signer ou de faire signer par un complice, les cases de son carnet qui viennent accroître son actif. Sans doute à ces inscriptions d'actif devront correspondre des inscriptions passives sur le carnet du signataire mais ce carnet n'est pas sous les yeux de celui qui reçoit un paiement.

Aussi M. Solvay indique-t-il [1] qu'il devra n'être tenu compte que de l'import officiellement inscrit par la banque à la première page du carnet. Les inscriptions d'actif ne sont que des imports *provisoires,* dont il sera tenu compte au renouvel-

1. Voir notamment *Annales,* 1900 : Discours au Sénat du 22 mars, 12e note du *Recueil,* p. 138.

lement du carnet, s'ils coïncident avec leur équivalent passif sur le carnet du débiteur : ils donneront alors lieu à l'inscription officielle d'un import.

Mais de la sorte disparaît la supériorité du système sur le recours au livret de chèques, et l'on voit même apparaître un inconvénient très réel. Une pareille nécessité de recourir à l'office pour les inscriptions et renouvellements d'import peut se renouveler assez fréquemment ; elle entraîne l'immobilisation du carnet, la nécessité de contrôler tous les carnets dont les titulaires ont écrit leur nom sur celui qui est présenté, de faire ainsi venir pour vérifier le carnet de A qui habite Paris, celui de B qui habite Marseille, de C qui habite Bordeaux ; il en résulte une gêne considérable en somme, des attentes, des retards, des pertes, des erreurs.

M. Solvay pense que ces inconvénients seront très réduits en recourant, pour l'organisation du système, à l'intermédiaire du service des postes. Il y a des bureaux de poste dans toutes les localités et leur nombre pourrait être augmenté. C'est le bureau local qui délivre le carnet, qui authentique les imports. Mais en quoi les pertes de temps, si elles se trouvent par là réduites, se trouvent-elles supprimées ? En quoi, si la vérification d'import exige l'examen d'une multitude d'autres carnets, y aura-t-il moins de gêne pour la multitude de ceux à qui on demandera d'avoir

à présenter leurs carnets. Sait-on même où les prendre, ces carnets ? Ils voyagent dans la poche de leur propriétaire.

Falsifications. — *Vols.* — En ce qui concerne la fraude, les falsifications, M. Solvay nous dit qu'elles seront impossibles parce que son système permet infailliblement de retrouver le fraudeur. Tout paiement est *personnalisé*. Le chèque est moins sûr parce qu'il est transmissible ; le carnet-compte ne l'est pas. La monnaie métallique elle-même est moins sûre parce qu'elle est *impersonnelle*.[1] Mais voilà bien qui constitue sa supériorité. La monnaie dispense le payeur de donner son nom parce qu'elle est une richesse par elle-même. Quand quelqu'un reçoit une pièce de monnaie, il lui suffit de s'assurer d'une chose : que la pièce n'est pas fausse ; à cette condition, il est assuré d'avoir une valeur. Il en est, croyons-nous, si sérieuses que soient les garanties prises, moins sûr s'il ne reçoit qu'une ligne d'écriture. Est-elle authentique ? *le carnet n'a-t-il pas été fabriqué de toutes pièces* ? est-on jamais sûr des signes caractéristiques de l'authenticité ! Quelle nécessité de surveiller de près toutes les opérations effectuées, et quelle faible consolation que de pouvoir retrouver un jour le voleur quand il aura eu le temps de se mettre à l'abri.

1. V. *Recueil de notes*, p. 90, p. *141* (*Ann.*, 1900).

Comme le système nous semble devoir éveiller la défiance, quand au lieu d'une pièce d'or ou d'argent, impersonnelle certes, mais ayant un *son*, une *couleur*, un *poids*, on nė recevra sur son carnet qu'une inscription d'actif froide, abstraite. Donnera-t-elle l'impression d'une richesse sûre, fournira-t-elle les garanties essentielles, cette pauvre ligne d'écritures, c'est ce dont nous demandons à M. Solvay la permission de douter.

La méthode de M. Solvay. — Ces considérations peuvent paraître à M. Solvay dénuées d'importance. Il nous écrit : « Les difficultés de détail d'une solution qui n'est que fondamentalement donnée ne prouvent pas nécessairement contre sa valeur, mais peuvent témoigner seulement du manque d'imagination de celui qui l'interprète. » Et il ajoute : « Le comptabilisme social est vrai ; sa notion est *théoriquement* exacte. » Cet acte de foi est par ailleurs fortement motivé par M. Solvay ; qu'il nous permette cependant de n'apprécier, en matière sociale, que la vérité *pratique*. Qu'il ne nous dise pas que nous tablons sur l'ignorance de la foule, sur la mauvaise foi, sur la défiance. La mauvaise foi des uns, l'ignorance des autres est malheureusement trop certaine, et c'est manquer de psychologie que d'édifier un système quelconque sur la *vertu*. L'interprète d'un système est-il tenu d'avoir de l'imagination ? Est-il chargé de meubler pour eux les palais de l'avenir,

dont il suffit aux « inventeurs » d'esquisser vaguement les contours ? Peut-on inventer, en matière sociale ? Opère-t-on sur des éléments passifs que la fantaisie ou l'art du savant combine à son gré ? Ne doit-on pas tenir compte de ceux par qui un système peut prendre vie ?

Quelle que soit la portée de ces observations, elle ne font que contester la possibilité d'une application *immédiate* et *générale* du système. Elles peuvent paraître négligeables. Mais là n'est pas tout le comptabilisme et nous n'en avons donné qu'une première approximation. Voici le second caractère du comptabilisme.

B. — *Le 2e caractère de comptabilisme.*

Nous pouvons le résumer dans les 4 points suivants :

1° Le dépôt *d'espèces*, origine actuelle de l'ouverture d'un compte ou de la délivrance d'un carnet de chèques, disparaît ;

2° Il est remplacé par un gage sans dessaisissement ;

3° Ce gage est immobilier et mobilier ;

4° Il peut être délivré des « unités comptabilistes » sur simple capacité.

La première chose à montrer est que l'on se dégage de l'obligation du dépôt. C'est ce qui résulte tout d'abord des citations suivantes emprun-

tées à l'œuvre de M. Solvay ou à celle de ses collaborateurs.

M. Hector Denis termine ainsi son étude sur la Caisse d'épargne postale de Vienne[1] : « Le fondement de l'établissement est monétaire ; elle ne diffère en rien, à cet égard, de toutes les institutions modernes du crédit et de la compensation: mais l'épargne de monnaie va croissant ; en dedans de la circulation monétaire se développe une circulation qui, si elle reste encore subordonnée à la circulation monétaire, ne lui est plus inéluctablement enchaînée. Notre effort collectif tend précisément à rompre à jamais ce lieu de subordination. »

Et M. Solvay écrit[2]: « En régime comptabiliste, l'*État* représentant la collectivité accorde des unités acquisitives en crédit sur gage, c'est-à-dire sur biens gagés et ne provenant pas de la simple authentication d'import provisoire des carnets, aux particuliers qui lui en font la demande, sans qu'il lui en coûte quoi que ce soit, en dehors des frais d'administration. *Aussi longtemps que le nombre des unités délivrées de la sorte ne dépasse pas la valeur comptabiliste du gage, le comptable social peut en délivrer.* »

Ailleurs, M. Solvay écrit[3] : « Qui n'*entrevoit* que,

1. Hector Denis, *loc. cit.*

2. Solvay, *Recueil de notes.*

3. Id., *Recueil de notes,* p. 159, cf. p. 153, cf. surtout note de la XVe note, p. 154.

dans l'avenir (mots soulignés ici par M. Solvay sur notre manuscrit), au grand avantage social, l'État pourra accorder du crédit comptabiliste non seulement au productiviste possesseur de biens, mais encore au productiviste *capable* non possesseur de biens, sur les simples garanties de sa capacité. » C'est là ce qui fait dire à M. de Foville : « Ce ne sont pas seulement les biens présents du capitaliste qui pourront autoriser l'ouverture d'un compte mais aussi les gains futurs du travailleur et, de la sorte, l'enfant même, en naissant, trouvera dans son berceau un bon petit carnet, gagé par les services qu'attend de lui la collectivité[1]. »

Sans insister pour le moment sur ces extensions futures du système auxquelles M. Solvay attache cependant une importance capitale « parce qu'elles conduisent au but extrême ou philosophique » qu'il poursuit, n'envisageons que la substitution au *dépôt d'espèces du gage immobilier et mobilier* (en fait de gages mobiliers, M. Solvay ne parle que de valeurs d'État).

Chacun peut, sur gage immobilier ou mobilier, se procurer sur les choses *un pouvoir légal* d'acquisition. La monnaie métallique est un pouvoir d'acquisition que l'on se procure par l'aliénation. La monnaie comptabiliste est un pouvoir d'acquisition que la loi confère sans aliénation, sur simple nantissement.

1. De Foville, *La monnaie*, p. 235.

On pourrait croire qu'il s'agit là de *crédit* sur gage, mais il n'en est pas ainsi. Le crédit est toujours inégal au gage. Le prêt d'argent donne lieu au paiement d'un intérêt. Mais ici l'État ne se prive de rien; il se borne à dégager des objets l'essence d'eux-mêmes, leur valeur, à *monnayer* le patrimoine. Chacun se trouve crédité du montant même de son avoir sans que cette opération ait donné lieu de la part de l'office comptabiliste au prélèvement d'aucun escompte. L'office en effet ne se sépare d'aucun objet matériel ayant une valeur propre, si ce n'est du carnet de compte qui n'a que sa valeur-papier. Il ne court aucun risque parce qu'il est garanti par l'hypothèque. Il n'est pas constitué par des actionnaires intéressés et avides, il est un établissement national, un service d'État.

C'est là ce qu'expose en ces termes M. Solvay[1] : « L'opération comptabiliste correspond au cas actuel d'un particulier qui s'adresse à un capitaliste pour obtenir de lui du crédit sur gage, avec cette différence que, dans ce dernier cas, il y a toujours lieu à paiement d'intérêt au capitaliste qui accorde le crédit, tandis que, si l'on examine les choses au point de vue absolu, cela n'a pas lieu en comptabilisme.

« On est sorti en effet du système monétaire, il n'y a donc plus de valeur intrinsèque attachée aux

1. Solvay, *op. cit.*, p. 153, note xv.

unités acquisitives délivrées, et il ne saurait y avoir lieu à paiement d'intérêt. »

Cependant, il est question en divers passages de l'œuvre de M. Solvay « *d'intérêt comptabiliste* ». Mais il s'agit en réalité d'un *impôt*. L'intérêt comptabiliste n'est pas le prix d'un prêt; il est un prélèvement opéré par l'État sur les manifestations de la richesse. Il n'est pas destiné à constituer des bénéfices individuels mais à subvenir à la satisfaction des besoins généraux.

L'impôt ainsi établi aura, grâce au comptabilisme, l'avantage d'être exactement proportionné à l'avoir de chacun. Aujourd'hui, l'avoir se dissimule; devenu demain la source et la mesure du crédit de chacun, il se révèlera, il s'étalera au grand jour, il essaiera de se grossir.

Ce n'est pas là le seul but que permettra d'atteindre le comptabilisme. Il permettra de faire de l'impôt un instrument de justice sociale, en le faisant porter[1] d'une façon spéciale et « réitérée » sur la fortune transmise, sur l'hérédité capitaliste » « afin que le fils ne puisse, au point de départ, entamer la lutte avec des armes de privilège. »

Tel étant le caractère de l'intérêt comptabiliste, nous voyons qu'il s'agit bien d'une monétisation directe, et nous retrouvons ainsi, avec M. Solvay, une tentative qui lui est commune avec la plupart

1. M. Solvay a ajouté sur notre manuscrit « dans l'avenir ».

des socialistes dont les systèmes ont été examinés. Nous avous vu Owen donner aux produits mobiliers un pouvoir d'acquisition direct en les évaluant, comme toute chose, en travail. Nous avons vu chez Proudhon le même effort pour donner à chacun la mesure d'acquisition intégrale que comportait la valeur constatée de tous ses *produits*[1].

M. Solvay va plus loin qu'eux. Ce n'est qu'accessoirement qu'ils envisageaient une mobilisation éventuelle des immeubles et de la terre. M. Solvay les monétise de préférence. Il écrit : « L'encaisse de la banque est en or et en argent, soit monnayés, soit en lingots ; mais, n'est-il pas évident pour chacun que, si elle était en toute autre marchandise de valeur aussi ferme que celle de l'or et de l'argent, l'émission serait tout aussi sérieusement couverte qu'elle l'est dans les conditions actuelles. *A plus forte raison par conséquent,* si elle était représentée par des hectares de terre, des maisons, etc., c'est-à-dire par des immeubles. Je veux dire que si la banque avait dans ses caisses des titres hypothécaires couvrant largement ses émissions, elle serait aussi et même plus garantie que maintenant[2]. »

Ce sont là des affirmations que des expériences passées et des constatations présentes démentent à notre avis, absolument.

1. V. Proudhon, *Œuvres complètes,* t. VI, p. 117. Exclusion des immeubles de la monétisation.

2. Solvay, *op. cit.*, p. 136. M. Solvay a souligné sur notre manuscrit le mot « largement ».

Le même langage était tenu par Law au XVIII[e] siècle. Certes Law n'avait pas, contre l'usage de la monnaie, les préventions que M. Solvay partage avec tous les socialistes. Il n'avait qu'un but au contraire : augmenter la quantité de numéraire. Sans tomber absolument dans l'erreur mercantiliste et bullioniste, Law qui écrivait au chapitre VI de ses « Considérations sur le numéraire » : « Ce qui constitue la richesse des Nations, c'est une population nombreuse et des magasins de marchandises étrangères et nationales », attribuait cependant à la monnaie un rôle, sinon prépondérant comme on le voit, du moins très important. « La monnaie bien employée, disait-il, entretient et augmente le commerce. » C'est dans son effort pour la multiplier et, en vertu d'une conception d'après laquelle la monnaie n'est qu'un signe, que Law soutient la possibilité pour une banque d'étendre indéfiniment l'émission de ses billets en leur donnant un gage plus sûr que l'or et plus illimité, la terre : « Le meilleur moyen de parer à la pénurie des espèces, c'est de donner aux hommes un signe de transmission dont la matière soit prise chez eux, dont le prince puisse augmenter et diminuer la quantité suivant les besoins du commerce et de l'État et surtout qui ne soit intrinsèquement d'aucune valeur. » Il ajoutait : « tous les signes représentatifs de la richesse sont indifférents ou égaux. »

C'est la même théorie que l'on retrouve après

l'expérience démonstrative de la banque de Law, dans la discussion relative à l'émission des assignats. Le discours de Thouret du 17 mars 1790, qui emporte les dernières hésitations de la Législative, contenait ces mots : « Comment un papier-monnaie qui aurait chez nous pour gage des valeurs territoriales égales à la valeur numérique qui lui aurait été assignée, pourrait-il valoir moins que l'or, l'argent et le cuivre monnayés[1] ? »

C'est la même illusion, tenace et captieuse, qui chez Vidal se formule en ces termes précis : « Toute monnaie étant valeur, toute valeur réelle doit à la rigueur pouvoir être monétisée. »

Soit, mais on ne peut monétiser une valeur qu'à l'aide d'une autre valeur réelle. Si à cet égard l'or et l'argent frappés sont devenus l'unique monnaie, ils le doivent à leur supériorité technique, c'est ce que nous avons montré dans l'Introduction.

Sans qu'il soit d'ailleurs besoin de recourir aux expériences de Law et des assignats, à propos desquelles on peut objecter que la spéculation fut la cause de leur discrédit, il suffit de consulter les faits pour reconnaître que la valeur de la terre est une valeur plus inconstante, plus trompeuse, plus incertaine que celle des métaux pré-

1. M. Solvay écrit ici : « Le passé n'a jamais été une bonne mesure du présent et encore moins de l'avenir ; le progrès a toujours bousculé le statu quo en *réalisant* des idées entrevues ou qu'on tenta d'appliquer. »

cieux. L'année dernière, à la société d'agriculture de France, le directeur du Crédit foncier citait le cas, non isolé, d'un domaine du midi évalué par les inspecteurs de la société 100 000 francs, il y a vingt ans, et qui, aujourd'hui, du fait de la crise viticole, ne pouvait trouver preneur à 20 000 francs.

M. Solvay a négligé de nous indiquer d'une façon précise ce qui arriverait au cas d'une pareille dépréciation. Cependant il semble qu'il ait cherché à rendre certaines les valeurs *mobilières* admises par l'Office à la constitution de gage. Toutes les valeurs mobilières seraient des créances sur l'État, mais l'État emploierait les fonds empruntés par lui dans les opérations commerciales et industrielles du pays. Après avoir pris des mesures légales pour empêcher le lancement d'entreprises peu sérieuses, il participerait *à l'ensemble* des entreprises qui se formeraient. Il jouerait ainsi le rôle d'*assureur des fortunes* individuelles; « dans l'ensemble et par le jeu de la loi des grands nombres — les mauvais risques compensant les bons — il s'établira inévitablement un dividende moyen qui variera avec la prospérité générale [1] ». La perception de ce dividende moyen permettra d'allouer aux capitalistes prêteurs un dividende

1. Voir, sur ce point : *Discours sur la libre socialisation. Op. cit.*, p. 125. Cf. *Principes d'orientation sociale*, p. 65 et suiv.

M. Solvay donne en particulier ce procédé comme devant permettre de constituer une retraite aux ouvriers.

uniforme, inférieur mais sûr, et supérieur au taux moyen actuel. La différence entrera dans les caisses de l'État à titre d'impôt.

Si, par ce moyen, les valeurs mobilières peuvent offrir un gage sûr — question que nous n'envisageons pas en elle-même — aucune mesure du même genre ne semble pouvoir assurer la stabilité des valeurs immobilières. Qu'arriverait-il s'il y avait lieu de réaliser un gage déprécié dont le propriétaire a absorbé toute la valeur comptabiliste? Il serait dépossédé mais qui exploitera son bien? L'État peut-il courir l'aventure financière d'une vente à perte? Il semble que M. Solvay indique la vente, comme suite à la dépossession, dans le passage suivant[1] : « A quel moment la dépossession sera-t-elle prononcée? Il paraît évident que c'est au moment où la limite de la délivrance des unités sera atteinte, c'est-à-dire lorsque leur nombre deviendra *exactement* égal à celui qui représente la valeur comptabiliste du bien gagé. A ce moment, on pourra accorder un certain délai au bénéficiaire des unités, afin que, par authentication d'import provisoire ou par cautionnement, il puisse diminuer le chiffre total des unités accordées sur gage; mais si, ce délai expiré, il n'y est pas arrivé, la dépossession effective s'effectuera. *Le bien sera alors vendu*... Ou bien si l'on admet qu'un système d'expertise sociale ait été organisé don-

1. Solvay, *op. cit.*, p. 155.

nant à ceux que frappe la dépossession, des garanties au moins équivalentes à celles que donne aujourd'hui la vente publique, le bien *de fait* passera aux mains de l'État, celui-ci étant libre de le garder ou de le vendre, à charge bien entendu de bonifier au dépossédé la différence entre la valeur *réelle* du bien et sa valeur *comptabiliste*. »

Ces derniers mots semblent indiquer que le crédit accordé gratuitement au gagiste ne sera pas de la valeur intégrale du gage, qu'il y aura une valeur comptabiliste ou officielle du gage, distincte de sa valeur réelle. C'est ce que M. Solvay confirme par cette note écrite sur notre manuscrit : « La valeur immobilière d'un pays représente 25 ou 100 fois celle que représentera le total des unités comptabilistes délivrées. Les particuliers et les banques de crédit riches, comme maintenant joueront leur rôle envers ceux qui ne le sont pas, en surgageant au besoin les individualités productives vis-à-vis de l'État comptable[1]. » Cependant toute évaluation, même inférieure à la valeur actuelle, du moment qu'elle n'est faite que par des fonctionnaires qu'aucun intérêt personnel ne vient inspirer, nous paraît incertaine, dangereuse, sinon arbitraire, et ne nous donne pas l'absolue confiance que toute perte puisse être évitée à la réa-

1. Cette observation nous paraît très importante : elle montre que c'est seulement jusqu'à concurrence d'une valeur comptabiliste, inférieure à la valeur réelle, qu'il y aura crédit gratuit, puisqu'un excédent de crédit ne se délivre que sur *emprunt* à des particuliers d'un surcroît de gage ou d'un cautionnement.

lisation[1]. L'aliénation d'un produit prouve seule son utilité, confère seule une valeur. Quelle sera en l'espèce la valeur d'un produit dont l'utilité vient à disparaître ou qui n'en a jamais eu ? Toute évaluation, faite antérieurement à la vente, manque de certitude. Ce sont là des idées que l'expérience d'Owen, les théories de Proudhon et de Vidal nous ont déjà permis d'indiquer.

Si, comme les socialistes dont nous avons précédemment parlé, les comptabilistes adoptent cette idée d'une valeur d'acquisition directe *pouvant* s'étendre à tout le patrimoine[2], ils diffèrent d'eux, en ce qu'ils suppriment toute monnaie « manipulatrice », même réprésentative, tout intermédiaire mobile, tout signe même purement figuratif d'une valeur non incorporée, si ce n'est une inscription de chiffres. M. Solvay écrit : « M. G. de Greef constatait déjà que toutes les tendances actuelles convergent vers ce résultat final (centralisation du crédit entre les mains de l'État) et disait que le progrès se fera dans l'avenir, au point de vue de la circulation des richesses, par la suppression de la monnaie métallique; nous ajoutons par la suppression de toute monnaie d'échange. »

1. M. Solvay a écrit en marge : « Le gage comptabiliste doit se réduire comme sa valeur se réduit. Sa valeur peut être mobilisée. »

2. M. Solvay a souligné le mot *pouvant* et écrit en marge : « Il n'y aura pas effectivement 1 pour 100 de cas de ce genre. » Ce qui montre que c'est seulement *sur demande* que la monétisation sera faite.

C'est en s'adaptant au mécanisme du compte que le système se présente à nous sous un certain aspect de vérité pratique[1]. C'est en n'entrant pas dans les détails d'application, c'est en écrivant de haut la philosophie du système, que M. Roche-Agussol lui trouve un air de logique et de simplicité incontestable. Le système emprunte à un mode de liquidation qui fonctionne harmonieusement sa souplesse et ses avantages. Il se présente à nous comme l'aboutissant de toute une série de transformations et il semble qu'il constitue, comme l'a dit l'auteur dont nous parlons, un chapitre nouveau du matérialisme historique. Les comptabilistes se défendent fréquemment d'être des novateurs hardis. Ils invoquent en leur faveur l'autorité classique de Jevons : « Dès qu'un peuple, dit Stanley Jevons, dans son livre sur la monnaie, a fait une expérience complète des avantages d'un bon système de monnaie, il commence à découvrir qu'il peut se dispenser de l'employer comme moyen d'échange, et revenir à une méthode de trafic singulièrement analogue au troc. C'est par le troc que l'on commence et que l'on finit. » M. Gide nous dit aussi, « qu'il y a en effet dans les procédés savants et compliqués qui constituent le dernier mot du progrès économique une curieuse ressemblance avec les procédés primitifs des sociétés barbares... L'évolution

1. M. Solvay écrit en marge : « Voilà le vrai, le seul vrai. »

semble prendre la forme d'un spirale ascensionnelle. »

On reconnaîtra, pensons-nous, qu'il y a quelque chose de plus qu'une « comptabilisation sociale des paiements » dans le comptabilisme. Il y a à la base de cette comptabilisation tout l'aléa des évaluations incertaines. Tout ce que l'on peut mettre à la place de la monnaie manque, selon nous, d'une égale solidité et d'une égale permanence[1].

1. Il est facile de voir quels rapprochements on peut faire entre le système de M. Solvay et celui que développait, à travers plusieurs projets, Proudhon en 1848.

Tout d'abord, ils se ressemblent par le *but* ; il est de part et d'autre de supprimer l'intermédiaire de la monnaie métallique pour libérer le producteur de la nécessité d'un 1er échange qui lui est défavorable. *Ils font dériver les vices de la répartition non des vices de la production mais de ceux de la circulation.* (Voir comment M. Solvay développe les conséquences de son système, *loc. cit.*, p. 121.) Dira-t-on que Proudhon n'a pas du moins tenté d'enlever à la monnaie son rôle d'étalon ? Ce serait une erreur. Proudhon a reconnu en 1855 que la suppression de ce dernier rôle était impliquée par la suppression du rôle d'intermédiaire des échanges. Il a ébauché la théorie même de l'étalon idéal.

Le *moyen*, comme le but, est identique au fonds ; il consiste à conférer aux éléments du patrimoine individuel un pouvoir d'acquisition directe. Tout au plus peut-on dire qu'entre Proudhon et M. Solvay il y a différence de prédilection à l'égard des valeurs admises à la monétisation. Proudhon monétise de préférence *les produits*, M. Solvay de préférence l'avoir immobilier. Mais le 1er n'élimine pas les immeubles et tous les 2 prêtent gratuitement sur simple garantie personnelle.

Les *résultats* sont les mêmes. L'instrument de transaction (unité comptabiliste ici, bon d'échange là) constituent entre les mains de celui qui le reçoit une valeur incertaine et par suite dépréciable : 1° parce qu'il y a incertitude sur la *réalité* ou la valeur de réalisation du gage ; 2° parce que les falsifications et les fraudes sont faciles en l'absence de valeur intrinsèque du signe ; 3° parce que, comme nous

Si nous essayons de définir le comptabilisme au point où nous sommes arrivés, nous pouvons dire, en somme, qu'il est un système d'élimination de la monnaie envisagée comme intermédiaire des échanges, sans être cependant au sens absolu et historique du mot un système de retour au troc. Il n'y a pas en effet échange direct des produits, dont l'un payerait l'autre. Il y a des « transactions », des achats, des ventes dont l'effet sur le carnet comptabiliste se traduit par des transferts de chiffres. De la sorte les objets acquièrent bien une valeur d'échange directe mais les chiffres restent une sorte de monnaie-signe.

Rien de tout ce qui précède ne fait apparaître que le métal monétaire ne conserve pas son rôle d'étalon des valeurs. Dans les règlements par

allons le voir, la valeur d'acquisition de l'intermédiaire dépend du nombre des intermédiaires et que ce nombre n'est plus limité par la condition d'une valeur intrinsèque.

On pourrait dire qu'entre Proudhon et M. Solvay il existe une différence de tempérament. M. Solvay fait délibérément appel à l'État pour réaliser son système. Un système entièrement collectiviste ne l'effraierait pas. Proudhon au contraire est un libertaire que le joug de l'État fait frémir. Mais en pratique, pouvait-il, quelqu'effort qu'il fît pour s'y soustraire, maintenir son système d'échange dans un régime de liberté de production ? Nous savons bien que non !

M. Solvay nous a fréquemment reproché de ne pas tenir compte du *mécanisme* à l'aide duquel toutes les transactions peuvent s'opérer sans que la monnaie intervienne. Rien de moins essentiel ni de moins nouveau. Proudhon qui était un pur comptable avait parfaitement vu qu'on pouvait régler par la comptabilité les échanges, mais il avait cru plus simple de recourir à des billets mobiles. Tout mécanisme centralisé emploie naturellement le procédé indiqué par M. Solvay.

compensation, par virements, il reste que la monnaie métallique joue son rôle d'étalon des valeurs. Mais à notre avis, il n'en est ainsi que parce qu'elle continue à jouer celui d'intermédiaire des échanges. Si elle disparaît comme telle, peut-elle encore à servir à mesurer les valeurs ? Une première fois, nous avons posé nettement la question en examinant le système de Proudhon. Proudhon reconnut lui-même que la position était insoutenable et parut se résigner à déterminer la valeur dans un régime de monopole. *M. Solvay reconnaît aussi qu'à séparer de son support matériel l'intermédiaire des échanges, on ne peut conserver à la monnaie métallique le rôle d'étalon.* C'est pourquoi en régime comptabiliste et à tous les stades de son développement elle cesse de jouer ce rôle.

Nous sommes ainsi amenés à envisager le troisième caractère du comptabilisme.

C. — *Le troisième caractère du comptabilisme.*

Avec le second caractère du comptabilisme, nous avons vu ce qui proprement constitue sa haute utilité sociale : la libération du producteur et du possédant vis-à-vis du détenteur de monnaie. De la disparition de la monnaie métallique comme intermédiaire des échanges résulte sa disparition comme étalon des valeurs, c'est l'aveu même de M. Solvay.

Il faut au comptabilisme un principe d'évaluation en unités constantes.

En comptabilisme l'échange disparaît : il n'y a plus entre les hommes que des transactions dont la notation brève et rapide constitue un actif ou fixe un passif. Toute opération transactionnelle se traduit par deux inscriptions : une diminution de pouvoir par soustraction, une augmentation de pouvoir par addition d'unités comptabilistes.

Est-on bien pénétré de cette idée, on voit que : 1° au moment où se détermine le crédit de chacun qui limite son pouvoir d'achat il faut une évaluation en une unité déterminée; que 2° à chacun des actes qui, dans la suite, se traduiront par une diminution ou une augmentation de cet actif primitif doit correspondre une évaluation sur la base d'une unité identique. Si, en effet, cette unité par laquelle s'expriment et se qualifient les choses, qui en est comme la langue commune, n'était pas constante, il n'y aurait plus correspondance entre les éléments actifs et passifs : chacun se trouverait avec un import déterminé jouir d'un pouvoir de consommation diminué, si la valeur de l'unité venait à diminuer. Sans unité de valeur fixe le système n'a aucune supériorité sur le nôtre et il intensifie les inconvénients du défaut d'invariabilité de la *monnaie-marchandise* en les faisant porter sur l'ensemble des matières évaluées au crédit des particuliers. Mais il est une raison plus décisive pour laquelle l'unité constante ne peut

pas être particulièrement un certain poids de métal ; c'est que, déchue de son rôle d'intermédiaire des échanges et perdant par là sa plus grande utilité, la monnaie métallique perd aussi ce qui contribue à maintenir et à conserver à sa valeur une fixité relative.

D'une façon absolue, une unité d'évaluation constante, si elle est elle-même une valeur, ne peut pas être une marchandise.

Or il paraît impossible d'envisager une détermination de la valeur qui ne soit pas une *comparaison entre deux valeurs,* dont chacune sert de mesure à l'autre. Toute grandeur a besoin d'une unité conventionnelle dans laquelle elle s'exprime. Cette unité doit être de même nature qu'elle-même : la valeur a donc besoin pour se mesurer de se comparer à une valeur, d'entrer dans une équation dont chacun des deux termes mesure l'autre.

Qu'il n'en soit pas ainsi, on ne le conçoit guère qu'en régime collectiviste, où, comme nous l'avons vu, la notion de valeur se trouve transformée dans son essence même. Les choses n'ont plus la valeur que leur assigne le libre jeu de l'offre et de la demande ; elles sont des *quantités de travail* et comme telles, elles s'échangent contre des quantités égales de travail. D'une façon plus précise, bien qu'encore approximative, elles sont des *durées* de travail qui s'échangent contre des *durées égales* ; d'une façon tout à fait exacte et qui

nous est intelligible après nos développements sur le collectivisme, elles sont des *durées moyennes*, c'est-à-dire *abstraites*, de travail qui s'échangent contre d'égales durées moyennes. C'est donc, pour chaque catégorie de produits du même genre une *durée moyenne* qui constitue la mesure de la valeur. Cette mesure a une unité qui est l'heure, mais cette unité est une abstraction, c'est-à-dire qu'elle n'est pas donnée par la durée concrète qu'il a fallu employer pour produire ces objets, elle résulte d'un *calcul*, d'une division qui porte d'une part sur l'ensemble des produits du même genre et d'autre part sur le total des heures concrètes employées à les réaliser.

Abstraite, mais *déterminable*, tels sont en résumé les deux caractères de l'unité de valeur en régime collectiviste.

Mais M. Solvay n'admet point cette déformation absolue de la notion de la valeur[1]. Il prend la valeur *telle qu'elle est* : librement déterminée par le jeu de l'offre et de la demande, mouvante, variable ; il ne la fixe pas arbitrairement. La valeur ne doit se fixer que sur les bases d'un accord individuel.

Voilà pour la nature de la valeur.

Mais quelle sera dès lors la mesure de la valeur ? Nous en revenons à cette question, que nous avons provisoirement tranchée, en disant qu'à

1. Voir sur cette question, essentiellement la première note du recueil.

notre sens une détermination de la valeur devrait se faire par comparaison avec une valeur, donc avec un produit. Or, adopter cette solution c'est renoncer à découvrir une unité de valeur invariable. Comment sortir de ce dilemme. Comment concilier le caractère concret de l'unité de valeur avec sa fixité ? Tel est le problème dont la solution s'impose au comptabilisme.

Contestera-t-on qu'il faille pour déterminer la valeur d'échange d'un produit la comparer à la *valeur d'échange* d'un autre produit ? Nous allons montrer d'une part qu'il y aurait là quelque chose d'inconcevable, d'autre part que personne ne l'a admis, ni M. Solvay ni un autre.

Jadis M. Bourguin[1] s'est servi du mot *time* pour faire sentir qu'une détermination de valeur en fonction d'une unité purement abstraite ne se concevait pas. Essayez d'évaluer quelque chose en *time,* vous ne sauriez rien faire d'intelligible. Essayons de même, si nous ne savons ce qu'il faut entendre par là, d'évaluer les choses en unités comptabilistes et nous ne serons pas plus heureux.

Mais à la vérité personne, ni M. Mongin[2] auquel s'adressait M. Bourguin, ni M. Solvay n'ont songé à rien de tel.

1. V. Bourguin, *La mesure de la valeur et la monnaie*, 1896, p. 44 et suiv.

2. V. Mongin : *Des changements de valeur de la monnaie, Revue d'Économie politique*, 1887.

La Monnaie et la mesure de la valeur, Revue d'Économie politique, 1897, p. 148 et suiv.

M. Mongin a toujours indiqué que la valeur d'une chose se déterminait par comparaison avec la valeur d'un autre objet concret. Il a seulement prétendu que de cette comparaison se dégageait une unité abstraite qui était un pur nombre. Si la valeur de A = la valeur de 3B, A se mesure bien par B, par un objet matériel ayant une valeur que l'on compare à celle de A, mais le rapport concret de A à B permet de dégager une unité numérique abstraite qui est l'unité de valeur. Quand on prend B comme point de comparaison de la valeur de A, on peut dire que A vaut 3 unités. Si A est mesuré par 3B, par 4C, par 5D, l'unité de valeur abstraite qui se trouve 3 fois dans B, se retrouve la même quatre fois dans C, cinq fois dans D puisqu'ainsi multipliée par 3, 4 et 5 elle donne une valeur égale à A. De là résulte que si $A = y$, on peut, sans comparaison directe de la valeur de y à la valeur de B, de C, de D dire que $y = 3B, 4C, 5D$.

C'est là ce qu'indiquait, à notre sens, M. Mongin. Rien de plus intelligible mais rien aussi de moins pratique, semble-t-il. M. Mongin en 1897, après les critiques de M. Bourguin, donnait cette conclusion : « Nous pensons que la mesure des valeurs peut s'opérer *sans l'intermédiaire d'un objet déterminé destiné* SPÉCIALEMENT à remplir ce rôle et servant SEUL à définir l'unité de mesure, nous persistons ainsi à soutenir que l'on conçoit très bien l'existence d'une unité de compte qui ne serait incorporée à aucune marchandise-étalon et qui,

grâce à sa vie indépendante, servirait à exprimer très exactement les valeurs comparées des divers objets. »

Nous ne voyons d'application possible de ces idées que de la façon suivante : S'il était dressé à un moment déterminé une nomenclature générale des valeurs d'échange sur constatation : $A = 3B = 4C = 5D$, nous voyons bien que la détermination des valeurs constatées dans la suite par rapport à B pourrait s'exprimer indirectement en fonction de A dont le rapport avec B est connu. Nous voyons en d'autres termes que chaque marchandise, comprise dans cette nomenclature et dont le rapport avec A est connu, peut servir de base d'évaluation, mais l'unité, en fait, est *matérielle* dans ce cas, c'est A et si l'évaluation se fait sans le rappeler ce n'est que d'une façon elliptique, avec sous-entendu.

N'est-ce pas ce que M. Mongin reconnaissait, à peine de contradiction avec lui-même, quand il disait : « il faudrait sans doute comme point de départ considérer spécialement un objet ou un groupe limité d'objets pour se rendre compte de la valeur de l'unité et pour la comparer aux autres unités qui fonctionnent dans les pays voisins. Ainsi le franc serait calculé, pour les premiers calculs, comme la valeur commerciale de 5 grammes d'argent, ou comme la valeur moyenne établie par un certain poids d'autres métaux. Mais cette précision n'est nécessaire qu'à l'origine : ainsi que nous l'avons montré, chaque marchandise dont l'estimation a été

faite sert à mesurer directement les autres valeurs inconnues et vient élargir ainsi la base sur laquelle repose la valeur moyenne de l'unité. »

Cette théorie a de grandes analogies avec celle de M. Solvay qui d'ailleurs est beaucoup plus précise.

Ce dernier, comme M. Mongin, nous propose à l'origine une détermination des valeurs par rapport à une unité concrète. « Si l'on veut chercher à établir une unité de comparaison de choses qui sont toutes en perpétuel mouvement, écrit M. Solvay, un *moyen mathématique* se présente, c'est de les considérer pendant un temps infiniment court — auquel cas, elles sont en repos — et d'en choisir une qui sera l'unité. »

La détermination de valeur se fera donc primitivement en fonction d'une unité choisie. M. Solvay ajoute : « Cette unité demeure ensuite indéfectible, si l'on a soin de continuer à s'en servir indéfiniment. »

Comment cela ? On trouve dans l'œuvre de M. Solvay deux explications de ce phénomène : l'une qui est psychologique, l'autre qui est mathématique.

L'explication psychologique.

Pour que l'unité, primitivement concrète, reste constante, il suffit qu'elle cesse d'être concrète et qu'elle devienne un souvenir psychologique en

quelque sorte : « L'usage de la monnaie, écrit M. Solvay, a enlevé à l'unité de valeur le caractère d'invariabilité qu'elle devait nécessairement posséder. Cette unité, étant *associée en fait à une véritable marchandise,* la société a été exposée à manquer ou à avoir trop de la matière devenue l'élément indispensable des transactions et à subir les conséquences du trafic auquel elle devait donner lieu.» La valeur de l'unité quittera en quelque sorte le support matériel dans lequel elle s'est une fois réalisée ; elle ne subsistera qu'à l'état de souvenir psychologique, dénué de réalité matérielle ; elle sera *une certaine valeur* désormais fixe, un mètre indéfectible. Objecte-t-on qu'il est difficile d'admettre ainsi qu'une valeur puisse exister à l'état de valeur indépendante et de pur souvenir, M. Solvay répond en invoquant l'exemple de l'étalon argent. L'argent a été choisi comme étalon ; or, malgré la dépréciation de la matière, l'étalon n'a pas changé de valeur. Ce qui le prouve c'est que : 1° la masse des prix est restée stationnaire ; 2° que la valeur matérielle de la pièce de 1 franc, par exemple, est très inférieure à celle de l'étalon, ce dont on ne s'apercevrait point si la valeur de l'étalon se confondait avec celle du métal.

C'est ce qui fait que pour M. Solvay l'unité comptabiliste constante pourra être le franc lui-même et cette discussion doit lui paraître plus théorique que pratique.

L'explication mathématique.

La seconde explication de M. Solvay a un caractère un peu différent. Dans la forme tout d'abord, elle a un caractère mathématique. Au fonds, d'autre part, elle ne se confond point avec la précédente mais nous rappelle, avec des données plus précises, essentiellement la théorie de M. Mongin. La voici :

La valeur v' d'une chose est un rapport entre la moyenne du désir individuel (d) multiplié par le nombre des hommes (h), divisé par l'offre (o), disons plus simplement entre l'offre et la demande, rapport exprimé en fonction d'une unité choisie u qui est elle-même le quotient d'un rapport d'offre et de demande. On a la formule $v = u\frac{dh}{o}$. La valeur v' du même objet, à un moment différent, est donnée par la formule suivante (dans laquelle $\frac{dh}{o}$ est remplacé par E pour plus de commodité) $\frac{v'}{v} = \frac{uE'}{uE}$. Mais dans cette formule *u s'élimine*, et la valeur v' est finalement donnée par l'expression suivante : $v' = v \times \frac{E'}{E}$, c'est-à-dire que v' se calcule en fonction de v (dont le rapport avec u se trouve connu) et qu'il suffit de connaître les varia-

tions du rapport de l'offre et de la demande pour connaître les variations de valeur de *v*. Les variations du rapport de l'offre et de la demande seraient elles-mêmes exprimables en *u* : l'unité serait abstraite, mais déterminable par des calculs, et toujours identique à elle-même (cf. en régime collectiviste).

C'est là, M. Solvay le reconnaît lui-même, une solution plus théorique que pratique du problème. En effet pour qu'elle fût pratique, il faudrait que fussent connus : 1° les rapports primitifs de l'offre et de la demande qui déterminent les équations de valeur ; 2° les variations de ce rapport. Or on n'aurait de chance de les connaître qu'à condition de les déterminer, de les fixer. On y parviendrait peut-être dans un milieu collectiviste, mais non dans un milieu de production libre[1].

Il reste la première explication de M. Solvay. Nous ne nous flattons pas de prouver que M. Solvay se trompe ; nous croyons cependant qu'on peut chez lui relever une sorte de contradiction et d'autre part nous croyons pouvoir expliquer la fixité de l'étalon argent autrement qu'il ne le fait.

La contradiction, qui est plutôt une divergence de vues, consiste en ceci : M. Solvay admet que les valeurs ont besoin pour se déterminer de se comparer, puisqu'il détermine d'abord l'en-

1. Cf. chapitre sur Proudhon : *Notre critique du projet d'exposition perpétuelle.*

semble des valeurs par comparaison avec une unité déterminée.

Mais il admet ensuite qu'il y a une unité de valeur qui n'a pas besoin elle-même de se comparer pour exister.

En réalité, selon nous, l'unité sert à définir, à déterminer les valeurs mais elle est elle-même déterminée par elles ; décréter la fixité de l'unité de valeur, cela suppose inévitablement que l'on décrète la fixité de tous les rapports qui servent à l'exprimer et à la déterminer. Unité évaluatrice, elle est elle-même évaluée. Si elle est fixe, tout ce qu'elle mesure doit l'être aussi.

En d'autres termes nous *ne concevons ni la valeur abstraite ni la valeur intrinsèque*. M. Solvay écrit (p. 55) : « Les choses valent par l'utilité matérielle ou intellectuelle qu'elles ont pour nous, et en raison de cette utilité même, mais ne valent pas parce qu'il y a une monnaie. » C'est en nous appuyant sur l'autorité d'un spécialiste en la matière, M. Bourguin, que nous croyons pouvoir répondre : « Il n'y a pas la valeur d'une marchandise comme il y a la longueur ou le poids d'un corps ; il y a seulement la valeur d'une marchandise *par rapport* à l'or et à l'argent, par rapport au blé et aux diverses autres marchandises... La valeur n'est pas une propriété, une qualité, un attribut de choses ; il n'y a pas en un mot de *valeur intrinsèque*, c'est-à-dire de valeur que l'on puisse concevoir dans une chose isolée

comme une qualité inhérente à cette chose, indépendamment de tout rapport avec un autre. La longueur et le poids se conçoivent ainsi pour un corps, en dehors de toute relation, de toute comparaison avec un autre ; ce sont donc des qualités intrinsèques. Pour la valeur, rien de tel. » Il n'y a pas dans un objet une valeur, il y a un *degré* de valeur.

En ce qui concerne la prétendue stabilité de la valeur de l'étalon argent, nous croyons qu'elle s'explique parce qu'à côté de l'étalon légal, qui est l'étalon d'argent, fonctionne, *en fait,* l'étalon d'or, l'or étant devenu la seule monnaie internationale. L'argent ne circule plus que comme monnaie d'appoint. Si on en connaît la valeur dépréciée, c'est qu'on la rapporte à la valeur de l'or, devenu l'unique étalon des valeurs. Il faudrait nous montrer que les pays qui n'ont qu'une seule monnaie, l'argent, et qui n'entrent en relation avec aucun pays ayant les deux monnaies, n'ont pas, du fait de la dépréciation de l'argent, vu se modifier la masse des prix.

Admettons même qu'en dehors de sa représentation matérielle, et pour l'avoir manié si souvent, nous puissions encore compter en francs ; la génération qui nous suivra et qui n'aura jamais connu le franc pourra-t-elle encore savoir de quoi il retourne quand on parle de francs. Comment pourrait-elle avoir une notion exacte de la valeur du franc ?

Ces quelques observations nous font douter de la possibilité de constituer une unité idéale[1], donc invariable des valeurs. Et cette discussion n'aura pas été purement théorique, car, nous allons voir se développer les conséquences fatales et désastreuses de la variabilité nécessaire d'un étalon qui

1. Il nous semble que la théorie de l'étalon idéal est également adoptée par M. Alfred de Tarde dans un ouvrage récent : *L'idée du juste prix* (F. Alcan, 1906). L'auteur a développé dans cet ouvrage la théorie dont M. Gabriel Tarde avait posé les bases dans la *Logique sociale* (1880 : Chapitre VIII. L'Économie politique. — Cf. *Revue d'économie politique* de 1888 : *les deux sens de la valeur*). C'est l'explication de la valeur sociale par la valeur individuelle. Cette explication est toute psychologique, et extrêmement satisfaisante pour l'esprit. Mais voici certains passages suspects dont nous nous permettons de croire qu'ils n'étaient pas impliqués par la théorie même de la valeur : « La condition *matérielle* de la monnaie n'est pas indispensable à son fonctionnement... L'exigence d'un soutien matériel quelconque est le reste d'une conception sensualiste et grossière, à laquelle se sont imprudemment ralliés les économistes » (p. 132)... « La valeur est une comparaison, mais quel est le terme commun de cette comparaison ? Il est choisi par l'esprit... Pour tout dire, ce terme commun n'est autre que l'esprit lui-même, avec ses désirs variés, ses opinions propres, ses goûts. Si la valeur est une mesure des choses, son mètre c'est la conscience individuelle avec son échelle de désirs... Le jugement de valeur est donc un jugement de hiérarchie » (p. 243).

Voilà qui nous permet de croire que M. Alfred de Tarde adopte la théorie de l'étalon idéal et qui nous paraît insuffisant pour le justifier ; car nous admettons comme lui que c'est dans le champ de la conscience que s'opère la *pesée intérieure* qui est à la base de la valeur ; *mais toute comparaison subjective entre deux désirs suppose une comparaison objective entre les objets de ces désirs. Nous ne pouvons admettre le contraire.*

Knapp, dont l'ouvrage a été par nous brièvement analysé dans notre introduction, en admettant une détermination entièrement étatique de l'étalon, semble aussi en admettre l'existence idéale.

ne peut être qu'un étalon marchandise[1], lorsque cette marchandise cesse d'être l'intermédiaire des échanges.

*
* *

Si l'unité purement idéale des valeurs est quelque chose d'inconcevable, et si pour mesurer les valeurs il faut une marchandise, nous allons montrer en terminant que c'est dans chacune des unités mobiles destinées à servir d'intermédiaires des échanges que doit se trouver ce caractère de marchandise. Sinon, il n'y a pas seulement absence de garantie pour celui qui les reçoit du côté de la réalité du gage. Il y a absence de garantie du côté de la valeur représentée.

1. Voici les observations qu'a suggérées à M. Solvay la 3e partie de notre exposé :

« L'unité de valeur abstraite, concrète à son point de départ (pendant la période du troc), dont on a fait ensuite, et dont on fait encore un usage constant, est absolument fixe, indénaturable. C'est notre unité monétaire actuelle, libérée de son support métallique.

« Dire que l'on se rend compte de la dépréciation de la pièce de 5 francs par le fait qu'il existe un étalon d'or qui permet de le mesurer est erroné. La valeur de l'or métal est relativement fixe par rapport à celle de l'argent métal et par conséquent peut servir jusqu'à un certain point à évaluer les fluctuations de cette dernière valeur ; mais pour évaluer ces fluctuations d'une façon absolue, et non seulement relative, il faut essentiellement faire usage de l'unité de valeur abstraite, du franc abstrait, du franc comptabiliste.

« Il ne reste pas l'ombre d'un doute dans mon esprit à ce sujet, et toutes les considérations quelconques d'ordre plus ou moins historique ou scolastique que l'on pourra accumuler, non pour éclaircir, mais pour embrouiller la question, ne modifieront pas la façon dont je la pose quant à son fonds. »

Une monnaie signe, en effet, quand elle n'est pas signe d'un produit dénommé, mais d'une valeur, ne transporte pas avec elle une valeur constante, extérieure à elle. Dès qu'il n'y a plus autant de supports matériels que d'intermédiaires, il n'y a plus de limite à l'émission de monnaie-signe. Et la valeur de chacune des unités d'échange ne peut manquer de se déprécier à raison de la quantité de ces unités circulantes.

Nous pouvons, avec une particulière netteté, voir en régime comptabiliste se développer ce vice *de l'inflation,* déjà signalé comme une conséquence de l'adoption d'une monnaie-signe.

C'est un défaut du système que M. Wilfredo Pareto a particulièrement bien développé : « M. de Foville, écrit-il, évalue la somme des fortunes privées en France à 225 milliards à peu près. Réduisons cette somme au chiffre rond de 200 milliards. Si chaque particulier avait sur lui, ainsi que le veut M. Solvay, tout ou partie de sa fortune, sous forme « d'un pouvoir facilement transmissible », il y aurait en circulation en France 200 milliards de ces pouvoirs, ou une partie de ces 200 milliards. Si ces pouvoirs étaient par exemple bornés à la moitié de la fortune de chaque particulier, il y aurait 100 milliards en circulation... La circulation actuelle en France de monnaie métallique et de billets de banque paraît être de 7 milliards à peu près. On peut se figurer l'effroyable hausse des prix qui aurait lieu si cette circulation était

portée à 200 milliards ou même à 100 milliards[1]. »

Mais M. Solvay avait répondu par avance de deux façons à cette critique prévue :

1. — Il avait répondu d'abord en invoquant le caractère de l'unité comptabiliste, par définition constante et invariable. Qu'il y eût ou non surabondance de ces unités, la valeur de chacune d'elle ne pouvait s'en trouver modifiée. Nous avons dit pourquoi, à notre avis, *il n'en pouvait être ainsi*.

2. — Dès la première note de son recueil, M. Solvay déclarait que les pouvoirs d'acquisition créés par lui seraient inactifs dans la mesure où ils dépasseraient les besoins, donc qu'ils garderaient leur force primitive. Il insistait sur l'inconvénient qu'éprouve le transactionniste à manquer d'un instrument de transaction et reconnaissait que dans ce cas il pouvait y avoir une baisse de valeur des marchandises ou une hausse du pouvoir d'acquisition de l'unité.

Mais son système, en donnant des unités à tous ne forçait pas à s'en servir. Elles pouvaient être sur le carnet des unités dormantes, des pouvoirs éventuels, comme l'étaient eux-mêmes les capitaux fixes dont elles ne sont que le reflet mobile: « Du moment où il est admis, écrit M. Solvay, que l'homme doit nécessairement transactionner, si un outil lui est indispensable pour y arriver, cet

1. W. Pareto. *Systèmes socialistes*, II, p. 268.

outil, fût-il en papier, ou consistât-il en unités comptabilistes, il fera des sacrifices pour se les procurer et aliénera à cet effet une partie de son bien ; dès lors, en général, *la valeur des choses baissera.* Tandis que si cet outil est en excès, c'est-à-dire s'il y a *dilatation monétaire,* comme l'excès d'outil ne peut aucunement servir aux transactionneurs en général qui n'ont besoin que de ce qui leur est nécessaire pour effectuer leurs opérations et rien de plus, on trouve que la valeur des choses n'en pourra être directement affectée comme elle l'est dans le cas précédent. »

Pour exprimer la même idée, M. Solvay s'est servi par ailleurs d'une image plus expressive : « On a besoin de 100 marteaux pour bâtir une maison ; il n'en sera pas utilisé plus de 100, parce que 1 000 seront à notre disposition[1]. » La comparaison n'est pas exacte. L'utilité de chaque marteau, au point de vue de l'œuvre qu'il peut accomplir, n'est pas affectée par le nombre plus ou moins grand des marteaux qui sont en réserve. Mais il n'en serait pas de même de sa valeur d'échange. Pour l'intermédiaire d'échange monétaire, dont l'effet utile est précisément de servir à cet office d'intermédiaire, sa valeur est en raison inverse de sa quantité. M. Solvay reconnaît que la rareté a une influence sur la puissance d'achat de l'unité transactionniste. Il ne peut dès lors méconnaître,

1. Conversation avec M. Solvay.

sans contradiction, que l'abondance puisse avoir une influence contraire. M. Walras a montré que dans l'unité de compte, outil nécessaire de transaction mais d'un effet utile proportionné à sa quantité, se trouvaient les éléments désirabilité et rareté (plus ou moins grande) qui doivent lui constituer une valeur variable[1].

C'est pourquoi nous souscrivons à l'opinion de M. Pareto, qui développe les conséquences du vice d'inflation indéfinie dont le système est entaché : « L'évaluation des biens économiques donnés en garantie de l'émission ou de la somme dont on est crédité dépend elle-même de l'émission. Vous évaluez sous le régime de la circulation or les terres et maisons de l'Angleterre à 100 milliards et vous distribuez aux possesseurs de ces terres et de ces maisons, soit en chèques, soit de toute autre manière, 100 milliards de « pouvoirs d'a« chat ». Tous les prix vont hausser énormément[2]. » Il faudra donc une nouvelle évaluation qui donnera par exemple 200 milliards, ce qui changera de nouveau l'évaluation et ainsi de suite.

On voit donc qu'il faut limiter l'émission de la monnaie en lui donnant une valeur propre. C'est la condition nécessaire pour que la monnaie métallique puisse jouer, avec une relative stabilité, son rôle d'étalon des valeurs.

1. Voir la critique du comptabilisme par M. Walras. *Annales de l'Institut,* 1898, p. 275.

2. W. Pareto, *op. cit,.* II, p. 282.

Les deux fonctions sont historiquement et logiquement liées.

Conclusion.

En résumé, M. Solvay poursuivait un but qui lui est commun avec tous les socialistes de l'échange. Il l'indique lui-même en développant les conséquences de son système[1] : « suppression des charges fiscales qui, à l'heure actuelle, frappent plus spécialement les producteurs, suppression de l'emprunt et du prêt direct, et par conséquent suppression du capital et du capitaliste de seconde main au profit des producteurs... suppression de l'intérêt proprement dit de l'argent, etc... obtention gratuite en principe du crédit pour le producteur. » Ailleurs, il se donne comme idéal de réaliser cette formule nouvelle de répartition : « A chacun selon sa productivité sociale[2]. » C'est pour atteindre ce dernier résultat qu'il créditait sur facultés et, non seulement sur avoir, ce qui eût exclu l'ouvrier et le salarié.

Mais pour aboutir à ce résultat, il suit une méthode que nous croyons souverainement criticable : il s'adresse à l'État, il crédite gratuitement, il monétise les valeurs antérieurement à leur vente,

1. Solvay, *op. cit.*, p. 121.

2. Lettre au socialiste Anseele (février 1900). La correspondance échangée entre M. Solvay et Anseele a été réunie en brochure. On trouve cette brochure au Musée social.

seul signe infaillible de leur réalité, il monétise même des facultés dont on ne peut savoir si elles trouveront le moyen de s'exercer. Et l'on voit, par la critique que nous avons faite de son système, que l'élimination de la monnaie métallique comme intermédiaire des échanges, entraînant sa disparition comme étalon des valeurs, aboutit, par l'impossibilité de constituer un étalon idéal des valeurs, aux désastreuses conséquences économiques de l'inflation monétaire. En même temps, l'absence de valeur intrinsèque à l'intérieur des signes d'échange enlève aux transactions toutes les garanties indispensables de sécurité.

La fixité nécessaire et vainement cherchée de l'unité de valeur impliquerait sa détermination arbitraire dans un régime de production socialisée ; et de même impliquerait ce régime la réalisation de la formule : à chacun selon sa productivité sociale. Elle suppose en effet que s'exercent sur des moyens de production sociaux des quantités de travail dont l'utilité sociale spécifique (productivité) leur vaut d'être dotées d'un coefficient différentiel de répartition.

Encore qu'il s'en défende, M. Solvay, centraliste et étatiste à l'excès, s'accommoderait peut-être de cette solution collectiviste qu'implique son système.

Nous pourrions, en terminant, remarquer que M. Solvay a pris le parti de voiler un peu les perspectives d'avenir dont il aimait jadis à parer la

froide abstraction de son système. Cette remarque nous semblerait justifiée par les quelques observations de lui que nous avons eu l'occasion de reproduire et aussi par la note inédite suivante, qui nous a été remise le 6 septembre 1906, et où M. Solvay « donne le fonds même de ses idées actuelles ». Nous la reproduisons sans la commenter, sûr que nous sommes d'avoir, sinon toujours compris, du moins aussi fidèlement que possible reproduit la pensée antérieure de M. Solvay.

Note inédite de M. Solvay sur le comptabilisme.

Le principe essentiel du comptabilisme réside dans ce fait qu'il constitue un mode de paiement. Ce mode de paiement, dans son application intégrale, supprime l'emploi de la monnaie, tandis que, dans son application restreinte et transitoire, il le limite de plus en plus.

Certaines considérations sont nécessaires pour définir le comptabilisme en tant que mode de paiement.

1° Chaque homme vivant en société fait usage de ce que l'on peut appeler un *fonds de roulement*. Pour celui qui vit au jour le jour, pour un ouvrier, par exemple, dont l'épargne serait nulle, ce *fonds de roulement* constitue sa fortune même ; pour celui qui est très riche, qui n'est pas un homme d'af-

faires et qui vit de sa richesse en biens naturels, il n'est constitué que par une portion infime de sa fortune ; entre ces deux points extrêmes, tous les intermédiaires se présentent.

Le *fonds de roulement* est donc constitué par ce que l'on doit avoir en caisse pour effectuer les paiements que l'on a couramment à faire et dont l'importance dépend du genre de vie que l'on mène.

Dans l'état actuel, le *fonds de roulement* est donc représenté par de la monnaie disponible, métallique ou fiduciaire ; il peut sembler au premier abord que les paiements en chèques, étant effectués sans intervention de monnaie, ne présentent point ce caractère. C'est pourquoi j'ai pensé un moment que le chèque pouvait servir à représenter le système comptabiliste. Il faut observer cependant que le chèque ne constitue qu'une délégation de paiement donnée à un banquier: le banquier paie pour le compte du délégateur avec de la monnaie qui, en somme, est censée faire partie du *fonds de roulement* de ce dernier, comme s'il était son caissier.

Le fonds de roulement de chacun, tel qu'il vient d'être défini, existant soit chez le possesseur, soit chez le banquier, est donc bien représenté par de la *monnaie disponible* au sujet de laquelle il n'y a pas d'épargne à effectuer.

2° On peut se demander s'il n'y aurait pas un procédé non seulement d'épargne, mais de suppression même de la monnaie disponible considé-

rée comme outil de la transaction et qui représente le fonds de roulement de chaque individu. Ce procédé ne peut consister qu'en un nouveau mode de paiement.

Il faut donc définir dès l'abord ce que c'est qu'un paiement.

a) Payer quelqu'un en monnaie, c'est, en principe, se priver au profit d'un autre, d'un certain pouvoir que l'on possède ; ce pouvoir est représenté par de la monnaie. La monnaie n'est pas elle-même un bien dont on puisse jouir directement ; elle n'en représente que le pouvoir ; elle est un *pouvoir de bien* en même temps qu'un procédé de paiement. Pour effectuer des paiements sans monnaie, il faudrait que l'on puisse faire passer de l'un à l'autre, par simple écriture, le *pouvoir du bien* dont on serait possesseur et qui ne serait pas de la monnaie.

b) Or, la monnaie est un pouvoir de bien par *convention* ou par interposition entre le producteur ou le consommateur. Mais la fortune, elle aussi, est un pouvoir de bien *puisque, en la gageant en tout ou en partie, on obtient de la monnaie.* La définition même de ce mécanisme indique le caractère accessoire de la monnaie, car le pouvoir de bien fondamental est représenté par la fortune elle-même ; il sert de base à celui que la monnaie détient par délégation, pourrait-on dire, et seulement parce qu'elle représente de la fortune à l'état circulant. Si l'on gage sa fortune (qui représente

un pouvoir de bien *virtuel*) pour obtenir de la monnaie (qui représente un pouvoir de bien *actuel*) dans le but d'effectuer un paiement vis-à-vis d'un tiers, on conçoit que l'on puisse aussi GAGER DIRECTEMENT SA FORTUNE en faveur d'un tiers; dès lors, celle-ci aura le pouvoir de bien *actuel* et la *nécessité de l'emploi de la monnaie comme outil de transaction disparaît.* La question est donc de savoir si cette conception est susceptible de réalisation pratique, c'est-à-dire s'il est possible de faire constater *authentiquement* que l'on gage sa fortune vis-à-vis d'un tiers, par fractions aussi petites que l'on veut, pour effectuer un paiement.

c) Le problème est maintenant posé d'une façon assez claire pour que l'on aperçoive sa solution. Il suffira, en effet, pour payer quelqu'un, de lui mettre en mains un document *authentique* constatant qu'on gage volontairement en sa faveur une portion de sa fortune représentant la valeur du paiement à effectuer pour que le paiement soit effectué en fait. Ici apparaît l'organisation officielle et le personnage que j'ai désigné sous le nom de *comptable.* Il est chargé de recevoir les fortunes ou fractions de fortune en gage; de délivrer des bons à payer jusqu'à concurrence du gage offert ou des bons à recevoir *ad libitum,* soit en carnet, soit sur feuille volante, soit autrement; de vérifier si les paiements ont été régulièrement effectués; de noter de combien les paiements effectués et les paiements reçus ont diminué ou accru le pouvoir

de chacun et ainsi de suite. Ce mécanisme peut d'ailleurs prendre toutes les formes et l'usage même indiquera des solutions aussi simples et aussi pratiques que celles que comporte le mécanisme monétaire.

On voit par ce qui précède que le comptabilisme peut être appelé à réaliser une des modifications économiques les plus profondes des temps historiques. Cependant, il faut bien insister sur ce fait essentiel que le comptabilisme n'en est lui-même qu'un mode de paiement. Il ne change rien, dans aucune direction, aux rouages de la Société économique tels qu'ils fonctionnent actuellement. Ce mécanisme de paiement peut être mis EN CONCURRENCE avec le mécanisme monétaire actuel sans amener aucune perturbation et cela d'autant plus que tous les artifices de la technique banquaire tendent à restreindre le plus possible, par l'emploi de formules diverses (lettres de change, virements, billets de banque, etc.) la circulation de la monnaie, ce qui est une façon indirecte d'en restreindre l'emploi. Le comptabilisme en résolvant la question d'une autre manière répond à un besoin réel et qui s'est déjà exprimé. Bien compris et bien appliqué, mis facilement et avec certains avantages à la portée de tous, il s'y substituera graduellement. L'application ser-

treinte du comptabilisme, en concurrence avec le mécanisme monétaire, facilitera les transactions par *l'épargne* de la monnaie et conduira progressivement à l'application intégrale qui entraînera la *suppression* de la monnaie.

Ce fait que le comptabilisme ne constitue qu'un mode de paiement ne peut cependant pas conduire à méconnaître son importance. Il ne touche à rien du système économique actuel et correspond à tous ses besoins ; il est distinct enfin de l'organisation du crédit qui garde sa valeur propre soit vis-à-vis du système comptabiliste, soit vis-à-vis du système monétaire actuel. Mais son établissement intégral comporterait de telles conséquences qu'il aurait un retentissement social considérable et que, sans doute, il ouvrirait une ère nouvelle plus harmonique et équilibrée que la nôtre. *Sa valeur apparaît surtout si l'on envisage la société au point de vue productiviste*[1].

Ernest SOLVAY.

1. Tel était le point de vue essentiel, dans les ouvrages antérieurs (M. A.).

CONCLUSIONS

> **En général, la forme de l'échange des produits correspond à la forme de la production.**
>
> **Karl Marx**, *loc. cit.*

Nous avons indiqué au début de cette étude quel en serait l'objet essentiel.

Le socialisme a nécessairement et avant toute chose pour but d'améliorer les conditions de la répartition. C'est en vue d'assurer une meilleure répartition qu'il imagine un régime de production ou d'échange différent du nôtre. Nous avons surtout envisagé les systèmes qui, exception faite pour le collectivisme, ont une théorie de la répartition qu'ils ne font dépendre que d'un système de circulation. A ce point de vue, tous excluent l'usage de la monnaie métallique. Seuls, les moyens proposés pour atteindre ce résultat diffèrent. Ils ne peuvent cependant consister que dans les deux procédés suivants :

Ou bien les socialistes proposent une transformation du régime même de la valeur, déterminent

arbitrairement le pouvoir d'acquisition des produits et en organisent l'échange à l'aide de bons de papier.

Ou bien, ils essaient de revenir à des perfectionnements du troc dans lesquels les produits sont dotés d'un pouvoir d'acquisition direct et librement déterminé, qui se mesure encore à la monnaie métallique ou à une monnaie idéale.

Dans le premier cas, la monnaie métallique ne garde aucune de ses deux fonctions; dans le second, elle ne conserve que la fonction d'unité évaluatrice.

Le second procédé était celui qui sollicitait plus spécialement notre attention, parce qu'il présente le socialisme sous un aspect plus séduisant. En apparence, il est en effet conciliable avec le maintien de la liberté.

En fait, nous avons montré qu'il supprimait ou faussait le mécanisme des prix, que par suite il compromettait irrémédiablement l'adaptation de la production à la consommation. Dès lors lui-même n'était admissible que dans un régime d'organisation autoritaire de la production et de la consommation. Outre cette raison de technique, réduite à ses termes les plus généraux, il y avait à la nécessité dont nous parlons une raison de simple bon sens. En transformant les conditions de l'échange, on ne transforme pas les conditions de la répartition. On organise l'échange de produits *répartis déjà,* et toutes les améliorations que l'on propose

pour faire circuler les produits ne profitent qu'à ceux qui les possèdent. C'est en réalité des conditions de la production que dépendent les conditions de la répartition. Celles-ci ne peuvent se trouver modifiées que par celles-là.

En ramenant ainsi au collectivisme le système d'Owen, celui de Proudhon et le comptabilisme social, nous croyons avoir montré qu'il n'y a pas un socialisme de l'échange indépendant du socialisme de la production, que tout socialisme de l'échange est conduit par la logique de son système à la socialisation préalable de la production.

Il n'est qu'un moyen, à notre sens, d'améliorer les conditions de l'échange sans agir sur la production, mais dans quelle mesure réduite et avec quelles précautions! C'est le système de Haeck, d'ailleurs présomptueux à d'autres égards, qui nous a servi à le montrer. Il s'agit d'une amélioration de l'échange par crédit *au travail.* Mais nous avons montré par l'antithèse du système de Haeck à celui de Vidal, quelles erreurs fondamentales, sur cette question de l'amélioration des moyens d'échange par le crédit, sont aveuglément adoptées par les socialistes, depuis Vidal.

A. — De l'analyse de ces divers systèmes résultent tout d'abord les conclusions *critiques* suivantes :

Théoriquement ou pratiquement, tous tendent à substituer la monnaie-signe à la monnaie-mar-

chandise. Dès lors, tous peuvent être convaincus d'avoir commis deux sortes d'erreurs :

1° Une erreur de méthode ;

2° Une erreur d'appréciation quant au résultat.

1. — Les socialistes ont commis une erreur de méthode pour les deux raisons suivantes :

a) Tout d'abord, en faisant valoir les avantages d'une monnaie-signe, les socialistes sont dans le domaine de l'imagination pure. Ils ne constatent en fait *aucune* circulation de monnaie-signe. Nous avons dit, en effet, qu'on ne saurait considérer comme une monnaie-signe, au sens socialiste du mot, la *monnaie de papier* que, sous forme de billets de banque, de chèques ou d'effets de commerce, nous voyons circuler avantageusement. Cette monnaie de papier ne supprime pas la monnaie métallique, *elle la suppose*. Derrière elle, le métal est prêt à apparaître. Du papier-monnaie lui-même, on ne peut dire qu'il est une monnaie-signe au sens socialiste, car le papier monnaie est le *titre de créance* délivré par un État qui promet de payer en monnaie (sans détermination d'échéance il est vrai). Aussi le papier-monnaie, d'ailleurs abandonné par la plupart des États[1], ressource maladroite à laquelle recourent les gouvernements sans crédit, ne vaut que ce que vaut la parole de l'État qui l'émet.

1. Le papier-monnaie, délaissé par la Russie et l'Autriche, est encore employé par l'Espagne, et la plupart des Républiques de l'Amérique du Sud.

Nulle part, en définitive, la substitution du papier à la monnaie ne se fait au détriment de la monnaie métallique, et nous pourrions refuser de discuter avec les socialistes sur de pures hypothèses, si nous n'avions là une occasion nouvelle de saisir sur le vif leur absence de méthode scientifique et leur insouciance à l'égard des *faits*[1].

b) En second lieu, les socialistes de l'échange commettent une erreur de méthode quand ils se flattent d'instituer l'amétallisme sans modifier les conditions de la production. On ne change pas, dans le mécanisme social, une pièce qui s'est péniblement adaptée à l'ensemble sans disloquer tout l'appareil. De même qu'une organisation de la production commanderait une transformation du régime des échanges, de même celle-ci commande une transformation, *mais préalable*, du régime de la production. C'est le mérite de Marx de l'avoir parfaitement reconnu.

2. — Au point de vue des résultats qu'ils escomptent, les socialistes commettent aussi une erreur. Tout socialisme de l'échange nécessite un mécanisme collectiviste. Or le régime collectiviste de la valeur est la source de profondes injustices et d'autre part le mécanisme qu'il implique a pour

1. La monnaie-signe fût-elle théoriquement acceptable, eût-on des exemples de sa bonne circulation, le problème de son adoption *par un État* soulèverait un grand nombre de questions dont les socialistes n'ont pas la moindre idée. Ils construisent dans l'abstrait. Seul d'entre ceux dont nous avons parlé, Haeck s'est préoccupé des rapports internationaux.

conséquence certaine d'amoindrir la productivité générale, en sorte qu'il donnerait aux hommes, même au sein de l'égalité, une condition plus mauvaise que ne le fait, au sein de l'inégalité, le régime de la libre concurrence.

Hors du collectivisme, les systèmes socialistes de l'échange, incapables de maintenir à la monnaie métallique l'une de ses fonctions, quand ils lui retirent l'autre, aboutissent fatalement à l'inflationnisme, à l'incertitude des évaluations, à la faillite permanente. Rien ne vient plus maintenir l'équilibre de la production et de la consommation.

B. — Si nous donnons maintenant à ces conclusions une forme *positive,* nous pouvons dire :

1.— En ce qui concerne la monnaie-métallique. Elle reste essentiellement l'instrument nécessaire des échanges. C'est à son profit que l'évolution s'est toujours faite et elle ne cesse pas d'être l'intermédiaire indispensable, quand, enfouie dans les caves d'une banque comme elle tend à le rester de plus en plus, son ombre à défaut d'elle-même circule de par le monde.

Qu'à différentes époques des erreurs aient été commises et qu'une trop grande disproportion entre l'encaisse des banques et le papier émis par elles ait en pratique, et pour un moment, compromis le remboursement des billets en monnaie, il n'en résulterait qu'une chose : la démonstration

d'une faute de la part des banques. Il n'en résulterait pas la preuve de l'inutilité de la couverture monétaire puisque c'est l'absence de cette couverture qui déchaîne la crise. Aussi les banques modernes renforcent-elles de plus en plus leur encaisse, nous l'avons montré.

La monnaie métallique est un instrument approprié à la nature imparfaite des hommes. Dotée d'une valeur propre, elle est une garantie directe et sûre. Facile à manier elle permet à tous de s'assurer assez facilement de sa bonne qualité. Bref, elle correspond, comme le dit M. de Foville, « aux exigences de la mentalité humaine[1] ». Et la preuve en est qu'elle a pu convenir « à toutes les époques, à toutes les races, à tous les états sociaux ».

Owen, lui-même, disait de sa monnaie de papier qu'elle serait « une bonne et vraie représentation de la richesse, si les hommes avaient été dressés par l'éducation à l'honnêteté[2] ». Il est donc vrai de dire, une fois de plus, que les socialistes *rêvent* l'avenir, en l'édifiant sur la *vertu*, qui n'est pas de ce monde. Leur monnaie est fallacieuse et décevante comme leurs promesses.

La monnaie métallique, indispensable comme intermédiaire des échanges, constitue en outre, à titre d'étalon des valeurs, par le mécanisme des prix, l'instrument le plus sûr de l'équilibre économique :

1. De Foville, *La Monnaie*, 1907, in fine.
2. *Millenial Gazette*, 22 mars 1865.

« Le prix, écrit M. Bourguin, dont les oscillations sont déterminées par l'intensité variable des besoins chez les consommateurs, est d'abord le régulateur de la production et de la distribution des richesses dans notre régime de concurrence individualiste [1]. »

On peut même dire du mécanisme des prix et de leur mouvement actuel qu'ils jouent le rôle d'une sorte de providence économique. Comme l'indique encore M. Bourguin, le mécanisme des prix incite le producteur à vendre le plus possible et à réduire au minimum des frais de production. Il le pousse par suite à rechercher tous les perfectionnements possibles dans les modes techniques de production. Mais ces perfectionnements trouvés, il en résulte nécessairement, par l'effet de la concurrence, une baisse du prix des marchandises. Ainsi les intérêts des consommateurs et ceux des producteurs sont dans l'ensemble harmoniques.

Du mouvement actuel des prix, on peut dire d'autre part qu'il profite aux débiteurs, en allégeant progressivement le fardeau de leurs dettes. Par suite de la découverte de nouvelles mines, ou de perfectionnements dans les modes d'extraction [2], le stock monétaire s'est accru dans les 50 dernières années plus que ne se sont accrus les besoins. En devenant moins pré-

1. Bourguin, *Systèmes socialistes*, 1re édit., p. 22.

2. V. de Foville, *op. cit.* Depuis 1881, il est vrai, les prix ont un peu baissé.

cieux, le métal monétaire a perdu de sa valeur. Ce résultat, défavorable aux titulaires d'une même somme nominale, peut être considéré comme assez heureux économiquement ; il maintient le créancier, et notamment le rentier, en haleine, il aiguillonne son activité.

2. — En ce qui concerne le crédit, nous concluons en disant que son *organisation commerciale* est la seule qui offre une réelle sécurité. Qu'il se fasse sur garanties réelles, ou sur garanties personnelles, le crédit ne peut être donné à coup sûr que par un intermédiaire intéressé à ne pas perdre et qui prend dès lors d'extrêmes précautions.

Il en doit résulter, dira-t-on, que le salarié, l'homme qui vit au jour le jour, doit renoncer à l'espoir de trouver du crédit. Non, car c'est alors que peut intervenir utilement la petite mutualité, la petite société *locale* qui, au moment opportun, met à la disposition de ses membres les capitaux dont ils ont besoin. Ces capitaux proviennent de l'épargne des membres ou de l'emprunt à des capitalistes auxquels le *groupe solidaire* parvient à inspirer confiance. Sur ces petites mutualités peuvent se constituer ensuite des fédérations déversant des caisses riches dans les caisses pauvres l'excédent des capitaux de prêt disponibles. C'est sur ce modèle que fonctionnent en France les caisses de crédit agricole prévues et favorisées par la loi du 5 novembre 1894, complétées par des caisses régionales en 1899 (loi

du 21 mars). C'est sur ce type, faut-il le rappeler, que fonctionnent en Allemagne, avec une prospérité qui ne se dément pas, les sociétés fédérées du type Raiffeisen et du type Schultze-Delitzch.

Nous avons indiqué les services qu'elles rendent, moins il est vrai aux salariés, qu'aux petits commerçants, aux petits industriels, aux petits cultivateurs. Elles ont, dans un pays ravagé par l'usure, ramené le taux de l'intérêt à un niveau normal. En Italie, en Russie, la coopération de crédit rend aussi des services considérables. Qu'aux services rendus par les mutualités, s'en ajoute un autre, qu'elles puissent servir de banque à leurs adhérents et que par suite du lien fédératif qui les unit, elles puissent opérer des paiements à distance, c'est une conciliation possible et désirable du système de Haeck et du système de M. Solvay.

Mais de même que l'usage de la monnaie de papier ne supprimait pas la base métallique de la monnaie, de même la mutualité de Crédit ne supprime pas la Banque commerciale de Crédit.

Tout d'abord, dans la mesure exceptionnelle où elle escompte, c'est-à-dire crédite à court terme, elle implique la Banque, soit qu'elle doive lui réescompter immédiatement (parce qu'elle ne recueille que des capitaux de prêt et non des dépôts), soit qu'elle se borne à lui fournir une seconde signature.

Comme organe de crédit à long terme, qu'est essentiellement la société mutuelle, elle ne supprime pas davantage la Banque, elle la complète.

Elle rend en effet des services plus onéreux que ne le fait celle-ci, et c'est pourquoi ses services ne seront pas sollicités par ceux qui offrent des garanties indiscutables.

La mutualité du moins, ne concentre pas encore, comme la Banque, des capitaux dont la masse permet d'étendre les opérations et par suite de diminuer le profit à réaliser sur chacune d'elles. Aussi son utilité de fait n'est-elle point de rendre moins coûteux le loyer des capitaux; elle est de pénétrer dans des milieux où ne pénétrerait pas la Banque, de prêter sur des garanties qui paraîtraient insuffisantes, de créditer par exemple la force de travail qui ne s'est encore acquis aucun produit.

Le service est réel d'ailleurs. Il est le seul, répétons-le, que puissent attendre de l'action du crédit les socialistes qui cherchent en lui le moyen d'améliorer les conditions de l'échange. Dès qu'il se fait sur garanties réelles, le crédit, comme l'échange, suppose en effet la propriété du produit qui doit servir de gage. Il suppose donc une transformation du mode de production. C'est la conclusion fondamentale de toute cette étude : Le régime de la production doit être transformé pour qu'une transformation du mode d'échange soit possible.

Mais cette condition de priorité logique et technique est, à nos yeux, la condamnation définitive de tout système socialiste d'échange.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

Owenisme et collectivisme.

CHAPITRE II

Proudhon.

CHAPITRE III

Vidal et Haeck.

CHAPITRE IV

Le comptabilisme social.



CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

INDIVIDUALISME ET SOCIALISME

Robert Owen (1771-1878), par ÉDOUARD DOLLÉANS. Avant propos de *M. Émile Faguet.* 1 vol. in-16 avec 7 planches hors-texte suivi du *Cathéchisme du nouveau monde moral.* . . . . 3 fr. 50

A LA MÊME LIBRAIRIE

ARNAUNÉ (Aug.), directeur de la Monnaie. **La monnaie, le crédit et le change.** 1 vol. in-8. 3ᵉ édition, revue et augmentée. . . . . 8 fr.

BASTIAT (Frédéric). **Œuvres complètes,** précédées d'une *Notice* sur sa vie et ses écrits. 7 vol. in-18.. . . . . 24 fr. 50

I. *Correspondance. — Premiers écrits.* 3ᵉ édition, 3 fr. 50; — II. *Le Libre-Échange.* 3ᵉ édition, 3 fr. 50; — III. *Cobden et la Ligue.* 4ᵉ édition, 2 fr. 50; — IV et V. *Sophismes économiques. — Petits pamphlets,* 5ᵉ édition, 2 volumes, 7 fr.; — VI. *Harmonies économiques.* 9ᵉ édition, 3 fr. 50; — VII. *Essais. — Ébauches. — Correspondance.* . . . . . 3 fr. 50

Les tomes IV et V seuls ne se vendent pas séparés.

CASASUS (D.), professeur d'économie politique. **Le problème monétaire et la conférence monétaire internationale de Bruxelles.** 1 vol. in-8. . . . . 3 fr. 50

— **La question de l'argent au Mexique.** 1 vol. in-8. . . . . 3 fr. »

COURCELLE-SENEUIL (J.-G.). **Traité théorique et pratique des opérations de banque.** *Neuvième édition. Revue et mise à jour* par A. LIESSE, professeur au Conservatoire des arts et métiers. 1 vol. in-8. . . . . 8 fr.

COURTOIS (A.). **Histoire des banques en France.** 2ᵉ édition. 1 vol. in-8. . 8 fr. 50

LEROY-BEAULIEU (P.), de l'Institut. **Traité de la science des Finances.** 7ᵉ éd. revue, corrigée et augmentée. 2 forts vol. in-8. . . . . 25 fr.

— **Le collectivisme,** *examen critique du nouveau socialisme,* 4ᵉ édition, revue et augmentée d'une préface. 1 vol. in-8. . . . . 9 fr.

MARX (Karl). **Le capital,** extraits et notes par M. Paul LAFARGUE. Notice biographique. Introduction par VILFREDO PARETO. Nouvelle édition. 1 vol. in-32, cart. . . . . 2 fr. 50

PLÉBANO ET MUSSO (G.-A.). **Les finances du royaume d'Italie.** *Introduction* par P. BOITEAU. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr.

PUYNODE (G. du). **De la monnaie, du crédit et de l'impôt.** 2 vol. in-8. . . . 12 fr.

RICARDO, ŒUVRES COMPLÈTES. Les œuvres de Ricardo se composent : 1ᵉ des **Principes de l'économie politique et de l'impôt,** traduits par M. CONSTANCIO et ALCIDE FONTEYRAUD. — 2ᵉ Des ouvrages ci-après : *De la protection accordée à l'agriculture. — Plan pour l'établissement d'une banque nationale. — Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les profils du capital. — Proposition pour l'établissement d'une circulation monétaire économique et sûre. — Le haut prix des lingots est une preuve de dépréciation des billets de banque. — Essai sur les emprunts publics,* avec des *notes* et une *Notice sur la vie et les travaux de Ricardo.* par ALC. FONTEYRAUD. 1 vol. in-8. . . . . 10 fr.

— **Rentes, salaires et profits.** Bibliographie. Traduction revue par M. FORMENTIN. INTRODUCTION, par P. BEAUREGARD. 1 vol. in-32, cart. . . . . 2 fr. 50

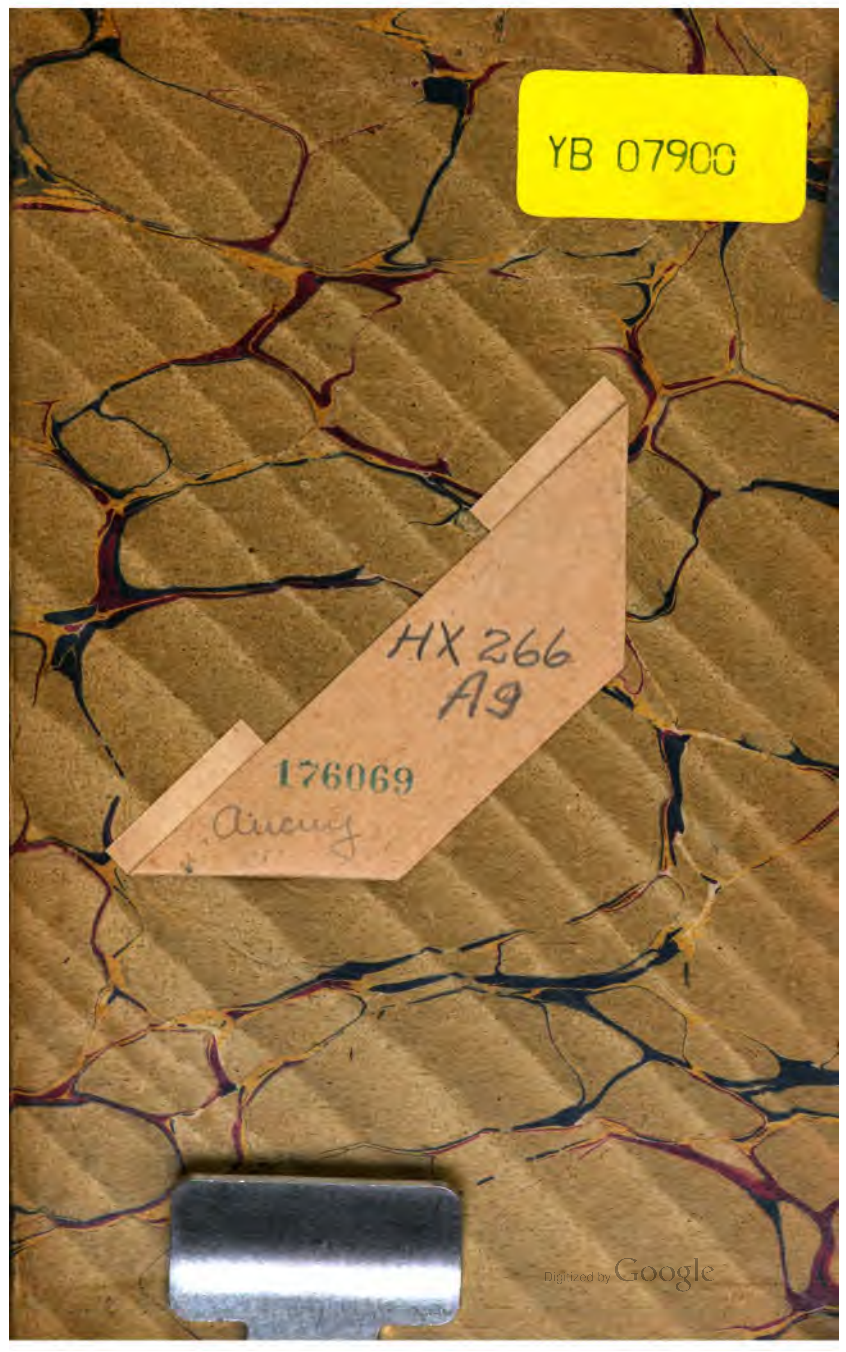
SCHELLE (G.). *Le Docteur Quesnay.* 1 vol. in-16. . . . . 4 fr. 50

SHAW (W.-A.). **Histoire de la Monnaie (1252-1894).** Traduit par M. AR. RAFFALOVICH. 1 vol. in-8. . . . . 7 fr. 50

TARDE (Alfred de) docteur en droit, avocat à la cour d'appel. **L'idée du juste prix.** Essai de psychologie économique. 1 vol. gr. in-8. . . . . 7 fr.

ENVOI FRANCO AU REÇU DE LA VALEUR EN MANDAT-POSTE




YB 07900
HX 266
A9
176069
Aucuy
Digitized by Google

